

Sommaire

TABLE DES MATIERES

A.	Procès-Verbal du Déroulement de l'Enquête	4
A-I.	Généralités	4
A-II.	Objet de l'enquête.....	4
A-III.	Les objectifs	5
A-IV.	Les orientations et les choix	5
A-V.	La concertation	7
A-VI.	Prise en compte des risques	8
A-VII.	Protection des intérêts écologiques	9
A-VIII.	Intégration paysagère.....	11
A-IX.	Cadre de vie et santé - Acoustique	12
A-X.	La réglementation	12
A-XI.	Avis des Autorités	14
A-XI.1	Ministère des Armées	14
A-XI.2	Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).....	14
A-XI.3	Météo France	14
A-XI.4	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	15
A-XI.5	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	16
A-XI.6	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	17
A-XI.7	Agence Régionale de Santé (ARS)	17
A-XI.8	DREAL Union inter Départemental 11/66	17
A-XI.9	Conseil National de la Protection et de la Nature (CNPN)	17
A-XI.10	Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)	21
A-XII.	Procédure d'enquête	27
B.	Analyse des Observations.....	32
B-I.	Observations des Autorités	32
B-II.	Délibérations des Conseils Municipaux	32
B-III.	Contributions recueillies au cours de l'enquête	33
B-III.1	Personnes reçues au cours des permanences	34
B-III.2	Contributions écrites sur les registres papier d'enquête publique	41
B-III.3	Contributions écrites sur le registre d'enquête publique dématérialisé	47
	LES THEMES	48

1.	ACCES CHANTIER, CHEMINS	48
2.	ARTIFICIALISATION DES SOLS, BETONNISATION	50
3.	ÉCONOMIE LOCALE, TOURISME	53
4.	ÉMISSION CO2	67
5.	ESPECES PROTEGEES, FAUNE, FLORE	71
6.	FINANCES, INDEMNISATION	89
7.	NUISANCES.....	106
8.	PATRIMOINE, PAYSAGE	118
9.	RECYCLAGE, RENOUVELLEMENT	137
10.	REGLEMENTATION, AFFICHAGE, ÉTUDE IMPACT	140
11.	TRANSITION ENERGETIQUE.....	144
12.	SANS JUSTIFICATION	166
13.	COMMENTAIRES, ARGUMENTAIRES MULTIPLES	168
	NRGY POWER.....	172
B-III.4	Messages électroniques (courriels) adressés à la commissaire enquêtrice	173
B-III.5	Courriers postaux adressés à la commissaire enquêtrice.....	173

A. Procès-Verbal du Déroulement de l'Enquête

A-I. GENERALITES

Corneilla-la-Rivière est une commune française située dans le nord-est du département des Pyrénées-Orientales, en région Occitanie. Elle se situe à 13 km à vol d'oiseau de Perpignan, préfecture du département.

Exposée à un climat méditerranéen, elle est drainée par la Têt, la Comelade et par un autre cours d'eau. La commune possède un patrimoine naturel remarquable composé de deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Corneilla-la-Rivière est une commune rurale qui compte 2 022 habitants en 2021, après avoir connu une forte hausse de la population depuis 1975. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Perpignan. Ses habitants sont appelés les Corneillanais ou Corneillanaises.



A-II. OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique est relative à une demande d'autorisation environnementale pour un projet de parc éolien à Corneilla-La-Rivière. Il répond à la politique nationale et régionale de développement de l'éolien et s'inscrit dans la continuité du parc éolien déjà en exploitation dénommé « L'ensemble éolien catalan » sur les communes voisines.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien composé de 10 éoliennes terrestres et de 3 postes de livraison pour une puissance totale installée de 30 MW.

La demande porte au titre du code de l'environnement sur:

- l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement au titre de l'article L 512-1,
- une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du IV de l'article L. 414-4,•
- une dérogation espèces protégées (article L. 411-2 alinéa 4).

Les activités faisant l'objet de la demande seront exercées sur la commune de Corneilla-la-Rivière, parcelles cadastrées section An° 818,790,898, 901,884,957 et 886, et section B n° 369, 346, 280, 32, 781 et 705.

A-III. LES OBJECTIFS

Dans le contexte électrique français, il est constaté une augmentation des besoins en électricité, l'épuisement des ressources fossile, l'impact sur le climat.

L'ambition de la Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables est de développer leur production afin de passer de 19% à 40% d'électricité renouvelable d'ici 2030.

L'énergie éolienne, énergie propre et renouvelable par excellence, offre de nombreux atouts pour la protection de l'environnement, tels que l'évitement d'émissions de CO2 ou de production de déchets, la substitution de la production thermique par la production d'origine renouvelable.

Le projet de parc éolien se compose de 10 éoliennes réparties sur la commune de Corneilla-la-Rivière. Chaque éolienne aura une puissance de 3 Mégawatts. Le parc atteindra une puissance totale de 30 Mégawatts. Il permettra ainsi d'alimenter plus de 15000 foyers et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de près de 20 700 tonnes par an.

Le projet est porté par EDF Renouvelables, leader de la production d'électricité d'origine renouvelable dans le monde. Filiale du groupe EDF dédiée aux Énergies Renouvelables, l'entreprise développe, construit et exploite des centrales d'électricité verte dans plus de 22 pays. EDF Renouvelables est implanté en Occitanie, sa direction Sud est basée à Montpellier et le Centre de Maintenance et d'Exploitation Europe, à Colombiers.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Corneilla a été déposé en mai 2021.

Le bureau d'études ENCIS Environnement, spécialisé en environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables, a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser la réponse à la demande de compléments sur le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

A-IV. LES ORIENTATIONS ET LES CHOIX

L'équilibre recherché par EDF Renouvelables pour le développement de ce parc éolien répond à plusieurs enjeux :

- ⇒ Techniques : Raccordement, vent et relief, espace & accès, servitudes aéronautiques...
- ⇒ Écologiques : Protection environnementale, protection des oiseaux, chauve-souris
- ⇒ Paysagers : Insertion paysagère, prise en compte des co-visibilités, du patrimoine
- ⇒ Humains : Accord des collectivités, accord des propriétaires, accueil des riverains, environnement sonore

En amont du projet, il y a eu pré-identification des secteurs propices à l'éolien :

- Potentiel de vent favorable :
 - Gisement éolien supérieur à 6 m/s
- Évitement des secteurs de contraintes rédhibitoires

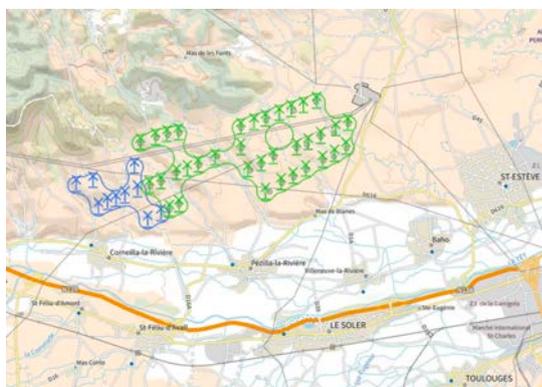
- 500 mètres autour des habitations,
- 300 mètres autour des installations nucléaires de base et des sites SEVESO,
- zone de protection des radars,
- Parc national - Zone cœur, Réserve Naturelle Nationale,
- Arrêté préfectoral de protection de biotope et géotope,
- Loi littoral 1 km

EDF Renouvelables a procédé à l'analyse de chaque secteur selon les principaux enjeux :

- ⇒ Zonages environnementaux : Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur des espèces protégées, Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), domaines vitaux et enjeux avifaunistiques et chiroptérologiques associés
- ⇒ Contexte éolien (favoriser les zones où l'éolien est déjà existant)
- ⇒ Grands enjeux paysagers (sites classés, grands sites)
- ⇒ Acceptabilité locale

Dès 2006, une réflexion a été lancée à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales par EDF Renouvelables sur la base de ces critères afin d'envisager la localisation d'un projet éolien d'envergure. Cette réflexion a conduit à la naissance, dix ans plus tard, du projet éolien dénommé « **l'Ensemble Éolien Catalan** » composé de 35 éoliennes, situé sur les communes de Pézilla-la-Rivière, de Villeneuve-la-Rivière, de Baixas et de Calce.

Initialement, la commune de Corneilla-la-Rivière était partie prenante de la réflexion globale à l'origine du parc de l'Ensemble Éolien Catalan. C'est naturellement que, suite aux dernières élections municipales de 2020 favorables au projet éolien, le développement du projet a été poursuivi sur la commune de Corneilla-la-Rivière.



Le parti pris du présent projet consiste à s'appuyer sur les éoliennes déjà présentes sur le territoire (en vert sur la carte) pour développer un projet sur-mesure pour Corneilla-la-Rivière (en bleu).

Des expertises complémentaires ont donc été lancées afin de tenir compte des éventuelles évolutions du site et d'adapter le projet au territoire de Corneilla-la-Rivière, en harmonie avec l'Ensemble Éolien Catalan.

Plusieurs variantes ont été envisagées avant d'aboutir au projet actuel. L'implantation retenue de 10 éoliennes prend en compte les enjeux naturalistes et paysagers :

- En dehors du domaine vital de l'Aigle de Bonelli (Kernel 95)
- Évitement de lisières et vallons (enjeux pour les chiroptères) et des secteurs de reproduction de passereaux
- Éloignement du Força Réal
- Éviter le mitage du territoire (dans une zone où existe déjà un parc éolien)

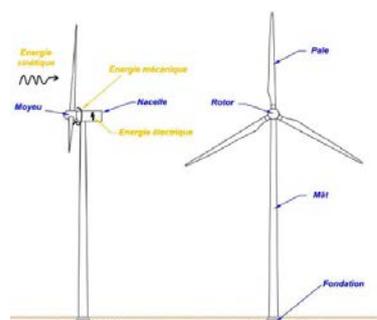
Les principales contraintes ont été prises en compte dans l'implantation du projet :

- Respect des lignes radiales et des voies de navigation de l'aéroport de Perpignan
- Zone tampon liée aux lignes électriques (125m)

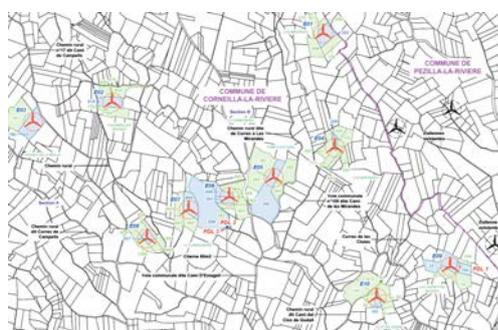
- A plus de 500m des habitations

Afin de ne pas risquer de sous-évaluer les impacts, dangers et inconvénients de l'installation, SAS « Parc éolien de Corneilla » a choisi de définir une éolienne dont les caractéristiques maximisent ces évaluations.

- 30 MW (3 MW unitaire)
- 72 500 MWh/an (consommation électrique annuelle d'environ 15 500 foyers)
- Gabarit V90 : diamètre rotor 90m, hauteur du mât 80m, hauteur bout pales 125m



IMPLANTATION DES EOLIENNES



Le projet prévoit d'implanter les éoliennes sur des terrains agricoles essentiellement en friche. Un bail de location sera signé avec les propriétaires leur garantissant un revenu annuel pendant 18 ans. Les loyers et indemnités seront indexés sur l'indice d'inflation défini dans le contrat de vente d'électricité à EDF par le parc éolien. EDF Renouvelables s'est aussi engagé, en cas de démantèlement, à remettre en état naturel les parcelles.

RETOMBÉES LOCALES

- Sur la base des 10 éoliennes, de 3 MW chacune, envisagées à ce stade du projet sur Corneilla-la-Rivière, les retombées fiscales devraient avoisiner les 400 000 € par an, répartis entre la commune (70 000 €), l'intercommunalité (200 000 €), le Département (100 000 €) et la Région (30 000 €). Des accords peuvent être envisagés entre ces collectivités pour la réaffectation de ces sommes, notamment au profit de la commune d'accueil du parc.
- Concernant les retombées du chantier, EDF Renouvelables a signé une convention avec la fédération départementale du BTP pour favoriser le recours aux entreprises locales, à l'insertion et à l'emploi local.
- Des modalités similaires avaient été mises en place pour l'Ensemble Éolien Catalan permettant la mobilisation de dizaines d'entreprises locales.

A-V. LA CONCERTATION

Les principaux enjeux identifiés au cours des études ont été au cœur de la concertation. Dans le cadre du projet de Corneilla-la-Rivière les échanges suivants ont eu lieu :

- **Rencontre avec les élus** : en décembre 2020, le résumé non technique de l'étude d'impact afférent au projet de parc éolien a été transmis aux maires des communes avoisinantes ; les élus et parties prenantes du territoire ont ensuite été associés pendant la phase de conception du projet et régulièrement informés de l'avancement du projet.

- **Rencontres avec les acteurs locaux** : au cours de l'année 2020, EDF Renouvelables, avec l'appui de Nicolas MARTIN, de la société MULTIWATTS, a multiplié les rencontres sur le terrain : au total, c'est plus d'une centaine d'acteurs locaux qui ont été rencontrés.
- **Échanges avec la population** : du fait de la période particulière et de l'organisation de la concertation en pleine crise sanitaire de la COVID-19, la concertation publique prévue initialement sur un mois s'est concentrée finalement sur une semaine avec deux types de temps d'échange sur le mois d'octobre 2020 : deux permanences publiques les 26 et 27 octobre et une réunion information le 27 octobre au soir. La concertation a pu se dérouler dans de bonnes conditions, juste avant que le confinement de l'ensemble du territoire national soit de nouveau déclaré (à partir du vendredi 30 octobre). Lors des permanences, il y a eu 14 participants, reçus individuellement, disposant de 30 minutes à 1 heure pour échanger. La réunion publique du 27 octobre 2020 a accueilli 28 participants.

A-VI. PRISE EN COMPTE DES RISQUES

L'analyse de la thématique des risques repose sur les données bibliographiques, les bases de données référentes en la matière, l'analyse des documents du plan de préventions des risques du territoire, d'une visite de repérage de terrain menée par EDF-Renouvelables.

SISMICITE

L'aire d'étude étant située en zone de sismicité 3, niveau modéré (sur une échelle de 5), l'aménagement des parcelles peut être soumis à des règles de construction particulières mais celles-ci ne concernent pas la construction d'éoliennes.

ALEAS D'INONDATION

La zone d'implantation du projet est concernée par un risque inondation(débordement de cours d'eau notamment), au niveau des ravins, qui constituent des couloirs d'écoulement préférentiels et où le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRI) en vigueur implique des préconisations particulières en termes d'aménagement.

Les éoliennes ainsi que les portions de nouvelles voies créées sont localisées en dehors des zones inondables.

ALEAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Le site se localise au sein d'une zone soumise à un aléa effondrement de terrain, concernant plus particulièrement les talus et leurs abords.

Des distances de recul de 5 mètres en haut et en bas des talus sont prescrites.

La réflexion concernant ces talus sera affinée lorsque le projet entrera dans sa phase de préparation. Il sera alors possible, lors de la réalisation de l'étude géotechnique, de cibler les investigations sur les zones identifiées afin de confirmer ou adapter les solutions de talutages qui auront été définies. De cette façon, la stabilité des ouvrages durant toute la phase de construction et d'opération du projet sera assurée.

Les activités qui auront lieu en phase d'exploitation (suivi et maintenance) au niveau du parc ne sont pas de nature à aggraver le risque lié aux mouvements de terrain.

FAIBLE SENSIBILITE AUX RISQUES D'INCENDIE

La présence d'un chantier durant plusieurs mois constitue une source potentielle de déclenchement de feux. C'est pourquoi, tout au long du chantier, une attention accrue sera portée sur le risque d'incendie. De plus, le chantier étant soumis à des règles strictes notamment sur la sécurité, la probabilité d'un déclenchement d'incendie reste en conséquence faible et serait le résultat d'une négligence.

En phase exploitation, compte tenu des paramètres techniques, il est possible de considérer que le risque d'amorçage d'incendie inhérent aux installations est quasi nul et le réseau de raccordement enterré est non propice aux départs d'incendies. En marche normale, le fonctionnement du parc éolien n'est pas de nature à aggraver le risque incendie.

EDF Renouvelable a par ailleurs prévu une réserve incendie de 60 m³ sur le site. Cette mise en place d'une citerne sera accompagnée d'actions de débroussaillage.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Concernant les risques technologiques, une partie des communes de Corneilla-la-Rivière et de Pézilla-la-Rivière serait concernée par une onde de submersion en cas de rupture du barrage de Vinça. L'aléa est toutefois faible.

A-VII. PROTECTION DES INTERETS ECOLOGIQUES

EDF Renouvelables a effectué une étude détaillée du milieu naturel, de la flore et de la faune présentes et s'engage à prendre toutes les mesures pour une protection maximale.

Le site d'étude est essentiellement inscrit dans un contexte agricole de vignoble, avec une nette dominance de parcelles en vignes (43%) ou en friches (33%). La zone d'implantation du projet est localisée en dehors des espaces protégés et d'intérêt écologique inventoriés du territoire. Le projet a tenu compte dans le cadre de sa réflexion de ces espaces.

FLORE

Le seul intérêt floristique notable répertorié dans le cadre des inventaires est l'Aristolochie à nervures peu nombreuses, espèce déterminante ZNIEFF, non protégée.



PETITE FAUNE TERRESTRE



Concernant la petite faune terrestre, un risque de destructions d'individus d'espèces protégées est faible, mais possible pour les reptiles gitant dans les murets, ainsi que pour la Magicienne dentelée, espèce protégée, sur certaines parcelles de friches.

Pour une majorité d'espèces, les impacts seront nuls à négligeables puisque leurs lieux de vie ne seront pas touchés à savoir les zones de maquis et les corridors des ruisseaux.

AVIFAUNE

Concernant les oiseaux, une espèce classée en enjeu maximal est l'Aigle de Bonelli dont le seul couple des PO niche à environ 10 km au NO de l'aire immédiate du projet. D'autres espèces sont nicheuses sur l'aire immédiate du projet (Bruant ortolan, Traquet oreillard, Pie-grièche à tête rousse, Hirondelle rousseline) ou à proximité immédiate (Grand-Duc d'Europe, Circaète JLB).



CHAUVES-SOURIS



Concernant les chiroptères, il faut principalement souligner un risque de destruction d'individus par collision ou barotraumatisme. Les deux espèces les plus à risque, en raison de leur capacité à voler régulièrement assez haut et du fait de leur niveau de présence sur site, sont la Noctule de Leisler et le Vespère de Savi.

Le risque est plus modéré, faible à nul pour les autres espèces.

Par ailleurs, il est constaté que le risque de collision, toutes espèces confondues, devient très faible dès que la vitesse de vent dépasse 6.5 m/s.

La principale mesure consistera à faire arrêter la rotation des éoliennes par un automate en fonction de paramètres météorologiques. Le module de régulation sera effectif pour toutes les éoliennes du 1er mars au 15 novembre, durant toute la nuit du coucher du soleil au lever du soleil, avec les conditions suivantes : arrêt si la vitesse de vent est inférieure à 6 m/s et la température supérieure à 10°C.

MESURES DE PROTECTION

- Limitation des emprises projet et ajustement en amont (notamment garde au sol 35m)
- Adaptation de la période des travaux sur l'année
- Recours à une mission d'accompagnement et de suivi écologique de chantier dont limitation des risques de destruction d'amphibiens ou de reptiles lors des travaux
- Dispositions générales garantissant un chantier respectueux de l'environnement en phase travaux
- Dispositions générales limitant le risque de pollutions chroniques ou accidentelles en phase travaux
- Balisage des zones à enjeux
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux (vignes et friches)
- Dispositif en faveur de l'installation de la faune
- Mise en place d'un dispositif de détection et d'arrêt des machines pour réduire le risque de collision sur les rapaces
- Ouverture et gestion de milieux en faveur de la biodiversité méditerranéenne patrimoniale
- Suivi post-implantation de l'avifaune et suivi de mortalité
- Bridage des éoliennes en faveur des chiroptères
- Suivi post-implantation continu de l'activité des chiroptères au niveau des éoliennes et suivi de mortalité

MESURES DE COMPENSATION

Des mesures de compensation sur la commune de Calce assureront une gestion durable de plusieurs centaines d'hectares de garrigue 'ouverte' en plein cœur du domaine vital de l'Aigle de Bonelli et seront de fait bénéfiques à l'ensemble du cortège de l'avifaune méditerranéenne, menacé à plus grande échelle par la fermeture inexorable de son habitat de garrigue. Par ailleurs, une mesure de compensation concerne des terrains sur la

commune de Sansa. Ces zones ont été spécifiquement visées afin de soutenir la population montagnarde de Bruant ortolan.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie sera missionné pour identifier des parcelles spécifiques sur les fonciers disponibles. Une concertation sur le choix des terrains sera engagée avec les différentes parties suivantes : le berger, les élus de la commune de Calce ainsi que l'Association Communale de Chasse Agréée de Calce (ACCA). L'objectif sera d'établir un plan de gestion spécifique avec suivi environnemental pendant toute la phase d'exploitation du parc éolien de Corneilla-la-Rivière. Cette démarche sera complétée par des suivis scientifiques faune et flore qui seront menés par des organismes ou associations compétentes localement.

A-VIII. INTEGRATION PAYSAGERE

Le volet paysager de l'étude d'impact du parc éolien de Corneilla a été réalisé par le bureau d'études Résonances. Les photomontages de l'étude d'impact sur l'environnement ont été réalisés par Résonance et par Ad Terram. L'ensemble des éléments présents dans l'étude a été réalisé par le bureau d'études Encis Environnement.

Le diagnostic a dressé les bases des points d'importance paysagère à prendre en compte, à savoir :

- Un paysage très ouvert dans la plaine du Roussillon, elle-même ceinturée par des massifs montagneux en «fer à cheval» pouvant offrir des points hauts de perception du paysage (massif du Fenouillèdes au Nord, Massif du Canigou et des Aspres à l'Ouest, massif des Albères au Sud) ;
- Des plissements montagneux et des vallées globalement orientées selon un axe est-ouest ;
- Le massif du Canigou, Grand Site de France, offrant une diversité de randonnées et de points de vue sur la plaine du Roussillon ;
- La proximité du sommet du Força Real où se trouvent une antenne-relais et un ermitage (site protégé) offrant une vue élargie sur le paysage à 360° ;
- L'ensemble Éolien Catalan, élément marquant du paysage, en exploitation depuis 2016, qui couvre une surface d'environ 750 hectares, puissance installée de 96MW, soit les besoins domestiques en électricité d'une ville de 120 000 habitants ;
- Des bourgs proches ;
- Des sentiers de randonnées qui gravitent autour du Força Real.



L'analyse et des photomontages ont été réalisés depuis différents points de vue :

- autoroute A9 au niveau de l'étang de Leucate,
- autoroute A9 à hauteur du parc éolien de Rivesaltes,
- table d'orientation des remparts de la citadelle de Perpignan,
- belvédère de Laroque-des-Albères,
- sommet du Canigou,
- château de Quéribus,
- table d'orientation d'Ille-sur-Têt,
- belvédère du Força Réal.
- nord-ouest de Corneilla-la-Rivière,
- au sud de Thuir, entre les projets et parcs éoliens de la plaine.

À l'échelle du paysage lointain, le projet s'insère dans la continuité de l'Ensemble Éolien Catalan. Il engendrera une emprise plus importante de la composante éolienne dans le paysage.

L'analyse des perceptions visuelles depuis les principaux sites emblématiques du territoire d'étude et celle portant sur les perceptions visuelles depuis les villages et villes démontrent que l'indice d'occupation visuelle engendré par la présence du projet de Corneilla-la-Rivière, qui se rajoute à celle des éoliennes du parc de l'Ensemble Eolien Catalan, reste limité depuis la plupart des points de vue. Les principaux sites où le projet engendrera des impacts supplémentaires conséquents sont au niveau du village de Corneilla-la-Rivière et depuis le belvédère de Força Réal.

Dans le lointain, l'ajout de ce projet augmentera légèrement la densité du motif et l'emprise sur l'horizon.

A-IX. CADRE DE VIE ET SANTE - ACOUSTIQUE

Située à l'écart des principaux axes routiers, l'implantation du projet est globalement peu concernée par la pollution atmosphérique, le projet s'insère en effet en zone rurale, dans un secteur où la qualité de l'air est jugée relativement bonne.

Des risques de dépassements d'émergences ont été constatés principalement en période nocturne et plus ponctuellement en période diurne. Des risques de dépassement du bruit maximal ambiant sont aussi à noter.

Afin d'y pallier, EDF Renouvelables mettra en place un plan de bridage préconisé par le bureau d'études en acoustique afin de respecter la réglementation sonore en vigueur (réduction de la vitesse de rotation des pâles qui peut aller jusqu'à l'arrêt complet des machines en cas extrême).

A-X. LA REGLEMENTATION

- Code Général des Collectivités Territoriales;
- Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8 relatifs à l'enquête publique ;
- Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46 relatifs à l'enquête publique ;

- Code de l'environnement notamment les articles L 512-1 relatif à l'autorisation d'exploiter une ICPE ; L 414-4 relatif aux sites Natura 2000 ; L 411-2 relatif aux dérogations pour les espèces et espaces protégés,
- Code de l'environnement et notamment ses articles R181-1 à D181-57 relatifs à l'autorisation environnementale ;
- Décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations qui modifie l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'Environnement ;
- Ordonnance n° 2017-80, décrets n° 2017-81 et n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;
- Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

SPECIFIQUES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique n° 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;
- Circulaire du 29 août 2011 relative aux conséquences et orientations du classement des éoliennes dans le régime des installations classées ;
- Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Décret 2016-1726 du 14 décembre 2016 relatif à la mise en service, au contrôle et aux sanctions applicables à certaines installations de production d'électricité.

URBANISME

La zone d'implantation du projet se localise au nord du village de Corneilla de la Rivière. La commune de Corneilla de la Rivière ne dispose pas actuellement de document d'urbanisme en vigueur. Le Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration ; la commune est par conséquent soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Le SCOT de la plaine du Roussillon traduit la volonté du territoire d'encourager le développement des énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne. Le document vise comme objectif d'amorcer un nouveau modèle énergétique.

Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être implantées en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune.

Dans le projet de PLU de Corneilla-la-Rivière, l'aire d'étude immédiate est essentiellement identifiée en zone agricole et localement en zone naturelle. Les constructions et installations nécessaires aux équipements collectifs y seraient admises dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Le PLU de Pézilla-la-Rivière identifie l'aire d'étude immédiate comme une zone agricole. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisés, ainsi que les affouillements et exhaussements des sols nécessaires à l'implantation

et au fonctionnement de parcs éoliens. A noter, un recul d'au moins 20 mètres avec le ravin de la Berne est nécessaire.

L'aire d'étude immédiate est soumise à plusieurs servitudes (présence de lignes électriques aériennes, radar Météo France, VOR de l'aéroport de Perpignan). Par ailleurs, le site devra faire l'objet d'un pré diagnostic archéologique, conformément aux prescriptions de la DRAC.

A-XI. AVIS DES AUTORITES

Différentes autorités ont été consultées et ont émis leur avis. Les réponses formulées par EDF Renouvelables en janvier 2023 figurent dans l'annexe nommée [Reponse Demande complements EDFRe PE Corneilla.pdf](#).

A-XI.1 Ministère des Armées

Le 17 juin 2021, le Ministère des Armées, au titre de l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile, donne son autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF-Renouvelables s'engage également à faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud située à Blagnac (31) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises)

A-XI.2 Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Le 15 juillet 2021, Après analyse du dossier transmis, la DGAC donne son accord pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF-Renouvelables s'engage à équiper les éoliennes d'un balisage diurne et nocturne réglementaire, en application de l'arrêté de référence en vigueur au moment de la réalisation du parc. Par ailleurs, le guichet DGAC sera informé de la date du levage des éoliennes dans un délai de 3 mois au préalable.

A-XI.3 Météo France

Météo France, au vu des caractéristiques du projet, a demandé des éléments techniques supplémentaires afin de préciser la méthodologie utilisée pour quantifier l'impact des éoliennes vis-à-vis du radar météorologique d'Opoul (cette méthode utilisée n'est pas actuellement reconnue).

Le 15 juillet 2021, Météo France, n'ayant rien reçu, a réservé son avis en attente de la réception des précisions demandées.

EDF-Renouvelables a transmis aux services de Météo-France une mise à jour de l'étude technique réalisée par le bureau d'études SII, précisant la méthodologie utilisée pour quantifier l'impact des éoliennes vis-à-vis du radar météorologique d'Opoul.

L'étude ne sera donc pas consultable en enquête publique.

Météo France donnera son avis lors de la consultation classique.

A-XI.4 Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Une 1^{ère} contribution de la DDTM émise le 17 juin 2021 détaille en particulier l'étude d'impact et demande précisions ou modifications.

1. Compatibilité avec les documents d'urbanisme :

Actuellement, la commune de Corneilla-La-Rivière n'est plus couverte par un document d'urbanisme. Il conviendra lors de l'élaboration du PLU de la commune de modifier le règlement des zones A et N afin de le rendre compatible avec l'implantation d'éoliennes.

2. Occupation du sol et protection de l'activité agricole

La DDTM remarque que l'étude de compensation agricole ne figure pas dans le dossier et que son absence ne permet pas d'émettre un avis.

Réponse EDF Renouvelables : Ce dossier est ajouté l'étude préalable agricole dans le dossier des annexes de l'étude d'impact.

3. Préservation des milieux naturels et des équilibres biologiques

La DDTM souligne l'effort du maître d'ouvrage afin d'améliorer l'insertion environnementale du projet. Elle remarque :

Malgré tout, au regard de la richesse écologique du site et du manque de recul de l'impact éolien sur les oiseaux et les chiroptères tout particulièrement, une demande de dérogation à la destruction d'espèces et habitats protégés semble indispensable afin de garantir une prise en compte pérenne des impacts sur les milieux naturels. Cette procédure permettra de présenter et argumenter les mesures compensatoires qui seront mises en place pour garantir l'absence d'atteinte aux populations des espèces concernées.

En conclusion, des éléments complémentaires sont attendus.

Réponse EDF Renouvelables : Après échanges avec les services instructeurs, le projet est soumis à dossier de dérogation au titre des espèces protégées. Ce dossier est ajouté en complément au dossier d'autorisation environnementale.

4. Préservation des milieux aquatiques

La DDTM remarque que l'opération est réglementairement faisable et le projet est réalisable au regard de ce volet réglementaire. Les principaux impacts auront lieu pendant la phase de préparation et de chantier (aménagement des voiries et travaux de raccordement). Toutefois, le positionnement des ouvrages et la mise en place des mesures de réduction et d'évitement permettent de conclure à la bonne prise en compte des enjeux à préserver. Une étude hydraulique sera réalisée en phase ultérieure pour confirmer la transparence hydraulique des ouvrages projetés.

Ce point n'amène pas de compléments.

5. Prévention des risques naturels

La DDTM mentionne que le projet peut ainsi être admis au titre des aléas portés à connaissance sous les réserves suivantes :

- travaux de renforcement des voies existantes : une étude hydraulique devra définir les conséquences amont et aval et déterminer leur impact sur l'écoulement des crues, les

mesures compensatoires à adopter visant à annuler leurs effets sur les crues et les conditions de leur mise en sécurité. Elle devra en outre faire apparaître les conséquences d'une crue exceptionnelle (1,8 fois le débit centennial) les conséquences d'une rupture de digue ou d'ouvrage de protection et les dispositions mises en œuvre pour s'en prémunir. Une analyse des voies existantes afin d'assurer le maintien de la transparence hydraulique ;

Réponse : EDF Renouvelables mandatera lors de la phase d'étude et d'exécution du projet un bureau d'études spécialisé dans les études hydrauliques. Les points mentionnés dans l'avis de complément seront étudiés.

- réseau électrique : il ne doit pas être vulnérable aux crues et doit être étanche (obturation des gaines) ;

Réponse : EDF Renouvelables s'engage à ce que le réseau électrique soit étanche et non vulnérable aux crues.

- imperméabilisation générée par le projet : des mesures compensatoires doivent être mises en œuvre à raison au minimum de 100 litres de rétention par m² imperméabilisé, soit dans le cadre d'une réflexion d'ensemble soit à la parcelle.

Réponse : EDF Renouvelables s'engage à prévoir des mesures compensatoires en lien avec l'imperméabilisation générée par le projet. Celles-ci seront dimensionnées dans le cadre de l'étude hydraulique.

La DDTM remarque que le dossier évalue la compatibilité du projet avec le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée mais n'effectue pas cette démarche avec le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée.

Réponse : L'analyse de la compatibilité du projet avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Rhône-Méditerranée a été ajoutée à l'étude d'impact.

6. Prévention du milieu forestier

La DDTM émet une réserve sur ses aménagements à réaliser concernant la lutte contre l'incendie.

Réponse : Le projet respecte les prescriptions du SDIS émises. Des précisions ont été apportées dans l'étude d'impact.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Une 2nde contribution de la DDTM émise le 6 juillet 2021 décrit l'analyse selon diverses échelles de perception paysagère, notamment dans le grand paysage.

Réponse : Une analyse de la saturation visuelle a été ajoutée au dossier.

Diverses recommandations sur les chemins d'accès et les plateformes ont été prises en compte.

A-XI.5 Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le 31 mai 2021, le SDIS émet des prescriptions et estime que le projet sera en conformité avec la réglementation applicable par l'exécution des prescriptions mentionnées. Son avis est favorable.

Réponse : EDF Renouvelables a apporté dans l'étude d'impact des précisions concernant la prise en compte des prescriptions du SDIS.

A-XI.6 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Le 17 juin 2021, la division territoriale Sites et paysages Est de la DREAL a émis sa contribution.

En référence à l'étude d'analyse de sensibilité des paysages des Pyrénées Orientales au développement de l'éolien pilotée par les services de l'État, la conclusion est :

Pour l'ensemble des motifs évoqués précédemment, **ce projet porte gravement atteinte aux paysages, et aucune mesure n'est susceptible d'en atténuer les impacts.**

Réponse : EDF Renouvelables a versé au dossier une pièce complémentaire afin d'apporter des réponses à la demande de complément sur les aspects paysagers.

A-XI.7 Agence Régionale de Santé (ARS)

Le 16 juillet 2021, l'ARS émet sa contribution et demande des précisions ou modifications.

Réponse : L'étude d'impact a été modifiée et les réponses formulées par EDF Renouvelables en janvier 2023 figurent dans une annexe.

Précisions apportées :

- modalités d'alimentation en eau en cas d'impossibilité de raccordement au réseau public
- modification de la cartographie de façon à faire apparaître l'ensemble des habitations isolées du secteur
- analyse plus détaillée des impacts du projet sur la santé publique
- ajout d'un plan de localisation des points d'écoute dans la partie Impact acoustique du projet
- prise en compte du risque d'introduction d'ambrosie en phase chantier
- mesure relative au bridage des éoliennes prévoyant la réalisation de campagnes de mesures de bruit afin de caler le plan de bridage

A-XI.8 DREAL Union inter Départemental 11/66

L'UiD 11/66 de la DREAL émet sa contribution le 10 août 2021 et demande des précisions ou modifications.

Réponse : Pour tenir compte des remarques, divers documents ont été mis à jour, notamment la note de présentation non technique, le dossier administratif et technique, l'étude des dangers.

A-XI.9 Conseil National de la Protection et de la Nature (CNPN)

Lors de sa séance du 16 octobre 2023, la commission des espèces et communautés biologiques du CNPN a émis son avis.

Par vote en séance tenue en visioconférence et à la suite de la présentation du dossier par le pétitionnaire, le CNPN émet donc un **avis défavorable**.

EDF Renouvelables a formulé un mémoire en réponse à l'avis du CNPN le 12 février 2024 dans la pièce complémentaire au dossier nommée

Avis CNPN et Memoire en reponse EDFRE PE Corneilla.pdf.

Les principaux points relevés sont :

⇒ **Raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM)**

Avis du CNPN :

Le CNPN ne remet pas en cause le caractère stratégique de cette argumentation sur le plan des logiques socio-économiques. Toutefois, le CNPN souhaite réaffirmer que l'artificialisation des sols, la destruction d'espèces protégées (et d'habitats d'espèces protégées) entraînant la dégradation de populations d'espèces et de communautés biologiques, n'appartiennent, ni à une logique de développement durable, ni à une logique de transition écologique.

Réponse EDF Renouvelables :

Le dossier conclut sur le fait qu'une analyse des enjeux a été menée sur le projet pour chaque espèce. La méthode ERC a été déclinée, et à travers les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proportionnées aux enjeux, et sous réserve de leur mise en œuvre, le projet n'apparaît pas de nature à nuire au maintien des populations des espèces concernées dans un état de conservation favorable dans leur aire de répartition naturelle.

⇒ **Absence de solution alternative satisfaisante**

Avis du CNPN :

Le CNPN note que le dossier ne présente pas de véritable recherche de solutions alternatives avec une analyse multicritère.

Réponse EDF Renouvelables :

Le choix de la zone d'implantation potentielle s'est basé sur une analyse multicritères poussée sur l'ensemble du département des Pyrénées-Orientales reprenant les critères de sélection classiques d'un site éolien : la prise en compte des zones rédhibitoires, un gisement de vent suffisant, une zone en dehors des principaux enjeux environnementaux et paysagers du département, des contraintes techniques adaptées, un contexte éolien pré-existant et une acceptabilité locale avérée.

Après pré-identification des secteurs propices à l'éolien à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales, 8 secteurs ont été identifiés. Une analyse plus précise vis-à-vis d'autres critères de faisabilité a été menée.

La commune de Corneilla-la-Rivière a été identifiée comme favorable à l'implantation d'un projet éolien.

Avis du CNPN :

Le CNPN regrette qu'une solution alternative basée sur le « repowering » du parc adjacent Ensemble Éolien Catalan (EEC) n'ait pas été envisagée.

Réponse EDF Renouvelables :

Le département des Pyrénées-Orientales regroupe 5 parcs éoliens avec 67 éoliennes pour une puissance totale de 164 MW. Les plus anciens parcs étaient celui d'Opoul Périllos (6 éoliennes), ainsi que celui de Rivesaltes (8 éoliennes) construits respectivement en 2002 et 2006, les deux ont fait l'objet d'un repowering récemment (arrêté d'Opoul paru en 2023,

pour 6 éoliennes à nouveau, et construction du nouveau parc de Rivesaltes en 2022, avec 6 éoliennes au lieu de 8).

Les autres parcs, l'Ensemble Éolien Catalan construit en 2015 et 2016, les deux parcs des Fenouillèdes construits en 2017 et 2018, puis celui des Aspres autorisé en 2020, sont trop récents pour envisager un repowering, la durée de vie d'un parc éolien étant estimé à une vingtaine d'années.

Il n'y a donc actuellement aucune solution alternative basée sur le repowering.

Enfin, le repowering n'a pas pour vocation de remplacer la construction de nouveaux parcs, qui est tout aussi indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

⇒ **Nuisance à l'état de conservation des espèces concernées**

Avis du CNPN :

Le CNPN relève également des carences dans les sources bibliographiques et numériques mobilisées et la pertinence du calendrier réalisé.

Le CNPN aurait souhaité plus de prospections nocturnes, des études sur des espèces attendues sur le secteur, telle que la Grande noctule, le Damier de la Succise, le Grand capricorne et la Laineuse du prunelier.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF Renouvelables souhaite rappeler que l'ensemble des données bibliographiques disponibles a été mobilisé, et notamment grâce à l'étude des zonages environnementaux présents dans un périmètre de 20 km autour de la zone d'études.

Les études, réalisées par une dizaine d'experts naturalistes bénéficiant d'une solide expérience localement, ont été menées entre avril 2019 et fin 2020, sur un cycle biologique complet, avec pas moins de 67 passages d'inventaires.

L'ensemble de ces éléments a permis d'aboutir à une connaissance fine de la zone d'implantation en termes d'enjeux floristiques et faunistiques.

⇒ **Évaluation des enjeux écologiques**

Avis du CNPN :

Le CNPN remarque que la méthodologie d'évaluation ne replace pas correctement les espèces protégées dans leurs écosystèmes et ne tient que partiellement compte des continuités et fonctionnalités écologiques touchées par le projet

Réponse EDF Renouvelables :

Au contraire de ce que relève le CNPN, les faits basés sur des données locales issues des différentes structures et naturalistes, montrent bien qu'il y a une nette différence écologique entre le secteur agricole viticole du tombant de plaine de Corneilla et de Pézilla-la-Rivière et les reliefs de garrigue et de maquis de Baixas au Força Real. Hormis les oiseaux dont certaines espèces (Bruant ortolan, Traquet oreillard, Pipit rousseline...) profite des ambiances steppiques des vignes, la faune liée au maquis et garrigues basses disparaît ou s'estompe fortement dans les zones agricoles. C'est par exemple le cas des papillons.

⇒ **Estimation des impacts**

Avis du CNPN :

Le CNPN relève que l'évaluation des impacts ne prend en compte que les espèces inventoriées et touchées par la destruction directe des individus sur la surface des implantations. Le dossier ne traite pas véritablement de la destruction, ni de l'altération des habitats naturels, et dans ce contexte de viticulture, des infrastructures agro-écologiques (IAE) qu'ils représentent.

Réponse EDF Renouvelables :

Contrairement à ce qu'indique le CNPN, le dossier prend bien en compte les impacts sur les habitats naturels. Cette analyse est présentée dans la demande de Dérogation des Espèces Protégées (DEP). L'analyse détaille le calcul de l'emprise du projet en phase travaux et exploitation sur chacun des habitats naturels impactés.

Par ailleurs les impacts en termes de surface et d'effets indirects sont bien pris en compte pour la faune, notamment les reptiles, les insectes visant notamment la Magicienne dentelée, les chiroptères et l'avifaune.

EDF Renouvelables indique dans le dossier de dérogation que le dispositif de régulation en place sur l'Ensemble Éolien Catalan s'avère efficace puisque lors de son bon fonctionnement il a permis de réduire fortement la mortalité des chauves-souris suite à sa mise en place.

⇒ **Avis sur la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » (ERC) :**

Avis du CNPN :

Même si les mesures d'évitement et de réduction paraissent correctes de prime abord, le CNPN relève que la séquence ERC ne satisfait pas aux règles en vigueur. Ceci premièrement, du fait de la sous-évaluation des impacts (notamment mortalité directe d'espèces protégées due au fonctionnement des éoliennes puis destructions des habitats et des espèces potentielles de l'entomofaune patrimoniale) et deuxièmement, du point de vue de la non véritable prise en compte des impacts cumulés du projet aux regards des enjeux relatifs à l'avifaune et aux chiroptères.

Réponse EDF Renouvelables :

Comme il est indiqué dans la demande de dérogation d'espèces protégées du projet, « De manière itérative avec les différents experts externes indépendants ayant travaillé sur ce projet – et sur la base de leurs recommandations – EDF Renouvelables France s'engage à mettre en œuvre plusieurs mesures permettant d'assurer la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne tout en limitant au maximum les impacts sur les différentes composantes de l'environnement (milieu physique, naturel, humain, paysages et patrimoine). »

Toujours dans la demande de dérogation d'espèces protégées, il est rappelé que « La mise en œuvre de la séquence « ERC » doit permettre de conserver globalement la qualité environnementale des milieux, et si possible d'obtenir un gain net, en particulier pour les milieux dégradés. La doctrine ERC repose sur différents principes et la dérogation Espèces protégées présentée par EDF Renouvelables suit l'ensemble de ces préconisations.

Différents chapitres du dossier de réponse à l'avis de la CNPN détaillent les mesures :

- Les mesures d'évitement
- Les mesures de réduction
- Les effets cumulés
- Estimation des impacts résiduels
- Les mesures de compensation
- Les mesures d'accompagnement et de suivi.

A-XI.10 Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

Lors de sa séance du 9 février 2023, la MRAe Occitanie a émis ses observations. Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact et la prise en compte de l'environnement dans le projet. Il n'est donc ni favorable, ni défavorable.

L'avis de la MRAe et les réponses formulées par EDF Renouvelables en juin 2023 figurent dans le dossier dans une des pièces complémentaires

[Avis MRAe et Memoire en reponse EDFRE PE Corneilla.pdf.](#)

⇒ **Qualité de l'étude d'impact**

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de dresser un bilan des mesures environnementales du parc éolien ECC en continuité et d'en évaluer l'efficacité.

De plus, considérant comme très insuffisants les éléments présentés sur les suivis environnementaux du parc ECC en activité, la MRAe recommande de faire figurer dans l'étude d'impact l'ensemble des résultats des suivis d'activité et de mortalité de l'EEC sur les oiseaux et les chauves-souris, de rappeler les protocoles de ces suivis, d'ajouter une analyse de ces résultats et de ré-évaluer en conséquence les impacts potentiels du présent projet avant de conclure.

Réponse EDF Renouvelables :

En réponse, EDF Renouvelables présente le parc de l'Ensemble Éolien Catalan (EEC), le contexte environnemental, les mesures d'évaluation et de suivi mises en œuvre, la méthodologie des suivis mortalité, de l'avifaune nicheuse et migratrice de printemps, les résultats de suivi sur l'avifaune.

Avis de la MRAe :

Concernant les inventaires sur la faune terrestre (reptiles, amphibiens, insectes, mammifères), l'étude n'indique pas si différents observateurs sont intervenus lors des journées dédiées à chacun de ces groupes (trois dates identiques), ce qui ne permet pas d'évaluer la pression d'inventaire et de la juger suffisante.

La MRAe recommande, par ailleurs, de compléter l'état initial en précisant la pression d'inventaire pour la faune terrestre.

Réponse EDF Renouvelables :

Le tableau des inventaires de la petite faune terrestre a été complété en suivant en précisant le nom de l'observateur.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de compléter l'analyse des effets cumulés en partageant les résultats des suivis environnementaux de l'ECC et en basant son analyse sur ce retour d'expérience.

Elle recommande également de compléter l'analyse des incidences Natura 2000 par une analyse des effets cumulés avec les autres projets ou parcs existants.

Réponse EDF Renewelables :

L'analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants s'appuie bien sur le retour d'expérience de l'EEC.

Concernant l'avifaune et les chiroptères, cette analyse est disponible dans l'étude d'impact.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de fournir dès à présent des éléments permettant d'évaluer les impacts du projet lors de sa mise en œuvre a minima en appuyant son analyse sur les données déjà disponibles lors de la construction du parc ECC et de fournir une étude hydraulique.

Réponse EDF Renewelables :

Les études géotechniques ne peuvent être réalisées qu'après obtention de l'arrêté d'autorisation. En effet, à ce stade, le type des éoliennes qui seront installées (constructeur) n'est pas connu, puisque l'appel d'offre sera lancé une fois le projet autorisé et purgé de tout recours. Or, les fondations dépendent aussi du constructeur et des spécificités de chacun. Il en est de même pour les talus nécessaires du fait de l'aménagement des pistes et plateformes : le projet étant encore dans une phase préliminaire, la localisation de ces talus n'a pas encore été déterminée. Ceci sera réalisé lorsque le projet entrera dans sa phase de préparation.

Une fois ces éléments entrants connus, il sera alors possible de lancer les études géotechniques, permettant de garantir la stabilité des ouvrages durant toute la phase de construction et d'opération du projet.

EDF Renewelables a mandaté le bureau d'études Géotec pour la réalisation d'une étude de gestion des eaux pluviales (disponible en annexe 5 du dossier).

Avis de la MRAe :

La MRAe souligne que les effets infrasons, les champs électromagnétiques, les émissions lumineuses n'ont été étudiés qu'à l'échelle du projet, sans évaluer par exemple les effets cumulés des balises lumineuses avec les 35 éoliennes existantes. Des compléments restent donc nécessaires sur ces points ainsi que sur la protection du forage identifié ou la prise en compte de l'ensemble des habitations isolées dans l'analyse des risques de nuisance sonore (cf. les parties 4.3 et 4.4).

Réponse EDF Renewelables :

L'étude d'impact analyse l'impact du projet en termes d'émissions lumineuses. Cette analyse prend en compte l'existence d'un parc existant de 35 éoliennes à proximité.

L'étude d'impact analyse l'impact du projet en termes d'émissions de vibrations ainsi qu'en termes d'émissions de champs électromagnétiques.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de compléter la justification du choix du site en présentant le résultat de la recherche et de l'analyse de solutions alternatives au regard des enjeux environnementaux.

Réponse EDF Renouvelables :

Dans le cadre du dossier de dérogation au titre des espèces protégées, un chapitre spécifique s'attache à démontrer l'absence d'autre solution satisfaisante. A cet effet, une analyse du potentiel du territoire en termes de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité et éolien) a été effectuée. Elle montre les limites des potentiels hydroélectrique et photovoltaïque en toiture et ombrières et l'absence de site dégradé favorable à l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol. L'analyse des données statistiques régionales confirme le fort potentiel éolien de l'ex-région Languedoc Roussillon.

L'analyse des différents critères de sélection d'un site éolien a permis à EDF Renouvelables de retenir le choix d'une implantation dans le département des Pyrénées-Orientales, qui bénéficie notamment d'un gisement éolien de premier plan.

Une analyse territoriale a été effectuée à l'échelle du département, 8 secteurs ont été identifiés comme propices à l'éolien. Du fait des intérêts avifaunistiques, patrimoniaux, des contextes urbains, d'opposition locale, certains secteurs n'ont pas été retenus. Le choix final s'est porté sur Corneilla-la-Rivière.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact en fournissant des précisions sur les hypothèses de raccordement retenues et les capacités disponibles des postes sources et d'en préciser les éventuels impacts sur l'environnement.

Réponse EDF Renouvelables :

Le poste-source d'Ille-sur-Têt présente, selon les données de CapaRéseau mises à jour le 19/04/2023, une capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter de 81,8 MW.

L'hypothèse privilégiée aujourd'hui est un raccordement sur le poste source d'Ille-sur-Têt, la décision sera prise une fois le projet autorisé et le raccordement validé par le gestionnaire de réseau.

⇒ **Prise en compte de l'environnement Paysage**

Avis de la MRAe :

La MRAe estime que l'étude met en évidence les perceptions, les illustre par des photomontages, mais tend à minimiser l'impact du projet du fait de la présence déjà très prégnante de l'ECC dans le paysage. Le projet ajoute trois alignements qui allongent d'un kilomètre l'ECC vers l'ouest et rapproche les premières éoliennes du belvédère emblématique de Força réal et des bourgs situés à l'ouest. La MRAe estime que le projet renforce l'effet d'omniprésence des éoliennes dans le paysage et les perceptions actuelles depuis l'ensemble des différents points de vue.

Réponse EDF Renouvelables :

En réponse à la demande de compléments émise par la DREAL, EDF-Renouvelables a versé au dossier une pièce complémentaire permettant d'apporter des réponses sur les aspects paysagers et comprenant notamment une analyse de saturation visuelle. Cette pièce complémentaire a été annexée à l'étude d'impact.

⇒ **Habitats naturels, faune, flore**

Avis de la MRAe :

L'étude ne superpose pas le projet à la carte des habitats naturels ce qui ne permet pas de visualiser l'emprise des aménagements sur chaque habitat. .

Réponse EDF Renouvelables :

Le tableau des surfaces a été mis à jour de manière à retrouver une correspondance avec les emprises du projet.

Avis de la MRAe :

L'étude indique ne pas être soumise aux obligations de débroussaillage, toutefois le SDIS préconise un débroussaillage sur 50 m autour des éoliennes.

Réponse EDF Renouvelables :

Conformément aux prescriptions du SDIS édictées dans le cadre de l'examen de la régularité du dossier, EDF Renouvelables s'engage à maintenir une zone débroussaillée sur 50 mètres autour des éoliennes.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande

- de préciser la prise en compte du risque de destruction de reptiles notamment pendant la période de léthargie .
- de préciser et le cas échéant réévaluer l'impact du projet sur les milieux naturels les plus sensibles, en tenant compte des travaux de débroussaillage prescrits par le SDIS, et de prévoir des mesures adaptées en conséquence.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF Renouvelables a localisé le projet par rapport aux enjeux insectes et petite faune terrestre. Il ressort de ces séries de cartes que le projet a été conçu de manière à :

- éviter les habitats ou individus d'Aristoloche ainsi que les arbres favorables au Grand Capricorne
- limiter son implantation sur les habitats représentant un enjeu pour les reptiles et la petite faune terrestre en général.

La localisation des gîtes à reptiles sera définie par l'écologue en charge du suivi du chantier et veillera à ne pas constituer des zones attractives pour les oiseaux de proie à proximité des éoliennes.

Un expert identifiera quelques semaines avant le démarrage des travaux tous les gîtes pouvant être enlevés et susceptibles d'accueillir des reptiles ou des amphibiens. Ces derniers seront balisés, puis devront être enlevés par une entreprise ayant du petit matériel (mini-

pelle et camion léger) avec l'aide d'un herpétologue qui accompagnera et supervisera la démarche.

Avis de la MRAe :

Le site présentant des enjeux élevés pour l'avifaune, la MRAe recommande que l'étude précise les paramètres de détection et d'arrêt des machines, et que le maître d'ouvrage étudie les possibilités d'envisager l'arrêt des machines en période de migration.

Réponse EDF Renouvelables :

Les distances de détection (distance à laquelle l'oiseau est repéré par le dispositif) seront paramétrées afin d'être les plus grandes possibles, en fonction des capacités des caméras du dispositif retenu par l'exploitant.

Les Systèmes de Détection-Arrêt des machines fonctionneront sur toutes les grandes espèces qu'elles soient sédentaires ou migratrices. De fait, ces systèmes permettront des arrêts ciblés pour chaque machine en fonction des situations à risques. Ainsi, il ne sera pas utile d'arrêter volontairement les éoliennes qui s'arrêteront d'elles-mêmes en temps réel.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de préciser les mesures de compensation afin de les rendre opérationnelles, de les faire figurer dans l'étude d'impact afin qu'elles valent engagement du maître d'ouvrage.

La MRAe recommande particulièrement de choisir, au titre de la compensation, des parcelles qui permettent d'assurer une absence totale de risques de collision avec le parc éolien en ce qui concerne l'Aigle de Bonelli et les autres espèces nicheuses, de préciser les modalités d'entretien et les pratiques de gestion envisagées sur ces parcelles.

Réponse EDF Renouvelables :

Dans le cadre de la demande de dérogation au titre des espèces protégées, le maître d'ouvrage s'est engagé à mettre en œuvre des mesures compensatoires concernant l'ouverture de milieux en faveur de l'avifaune locale. Elles ont pour objectif d'assurer l'absence de perte nette de biodiversité voire d'obtenir un gain de biodiversité. Ces mesures seront mises en place pour une durée de 30 ans.

Pour ce faire, EDF Renouvelables a contacté le CEN Occitanie, acteur incontournable du territoire pour la réalisation des opérations de restauration, de gestion, de valorisation et de préservation à long terme des espaces naturels. Portés par ces intérêts communs, une convention a été signée entre EDF Renouvelables et le CEN Occitanie en janvier 2023 pour structurer cette collaboration (disponible en annexe 1 du dossier).

⇒ **Chauves-souris**

Avis de la MRAe :

Au vu des enjeux élevés identifiés sur le site, la MRAe recommande de proposer des paramètres de bridage renforcés pour le projet (notamment les vitesses de vent) en première intention, avant de les adapter en fonction des résultats des suivis d'activité et de mortalité.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF Renouvelables propose un bridage qui apparaît comme satisfaisant :

- Il permet de couvrir 95,1% de l'activité toutes espèces et hauteurs confondues.
- Si l'on regarde uniquement les données altitude, le seuil de 6 m/s permet de couvrir plus de 90% de l'activité de toutes les espèces de chiroptères, sauf pour :
- Le Molosse de Cestoni (86,8 %). A noter, aucun cas de mortalité n'a été enregistré lors des quatre années de suivis sur le parc voisin EEC, initialement non bridé puis bridé à 4 m/s depuis 2018.

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact avec les mesures de compensation envisagées et de s'assurer de la cohérence des mesures proposées entre la demande de dérogation et l'étude d'impact.

Réponse EDF Renouvelables :

Le suivi d'activité des chauves-souris par des enregistrements à hauteur de nacelle aura lieu en continu du 01 mars au 15 novembre, en parallèle du suivi de mortalité. Cette mesure (suivi d'activité et de mortalité) sera prévue les trois premières années d'exploitation du parc puis de manière plus espacée (à n+10 et n+20).

⇒ **Eaux superficielles et souterraines**

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de statuer sur le caractère humide de la zone ponctuelle pré-identifiée à proximité d'E2, d'évaluer le risque d'altération de la fonctionnalité hydraulique de la zone humide si elle est avérée, ainsi que le risque de pollution des cours d'eau temporaires par les matières en suspension durant la phase travaux.

Réponse EDF Renouvelables :

EDF Renouvelables s'engage à mettre en œuvre des mesures d'atténuation particulières afin d'éviter toute dégradation de la qualité des eaux.

L'adaptation du projet fera l'objet d'une fiche mesure de réduction, qui sera ajoutée à l'étude d'impact. Du fait de cette mesure, le projet n'aura pas d'impact direct sur la zone humide identifiée.

⇒ **Risques de nuisances sonores**

Avis de la MRAe :

La MRAe recommande de vérifier que l'ensemble des habitations isolées ont bien été prises en compte et de réaliser des mesures et simulations complémentaires le cas échéant.

Elle souligne l'importance que des mesures de bruit soient réalisées dès la mise en service du parc, afin de vérifier les données calculées et le respect des seuils réglementaires.

Réponse EDF Renouvelables :

L'ensemble des habitations isolées ont bien été pris en compte dans l'ensemble des analyses menées par des bureaux d'études spécialisés et notamment dans l'étude acoustique et l'analyse des phénomènes de battement d'ombre.

EDF Renouvelables se conforme à cette réglementation et réalise des campagnes de mesures acoustiques au cours de la première année de fonctionnement de ses parcs éoliens.

EDF Renouvelables s'engage à réaliser les tests de validation du bridage sonore dans les 3 à 4 mois après la mise en service du parc éolien de Corneilla.

A-XII. PROCEDURE D'ENQUETE

A-XII.1. Mise en place de la procédure

L'autorité organisatrice est PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA, société par actions simplifiée (SAS), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 767 727, représentée par Monsieur Sofiane BOUKEBBOUS, dûment habilité à cet effet et Directeur de Zone Sud Est et Outre-Mer d'EDF Renouvelables France, dont le siège social est situé 43 boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE cedex, pour son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

A-XII.2. Décision

- Le 8 décembre 2020, le Conseil Municipal de Corneilla-La-Rivière émet un avis favorable sur le projet de parc éolien comportant 10 éoliennes et pour que la société EDF Renouvelables dépose un dossier d'autorisation environnementale ;
- Le 17 janvier 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, par décision n°E24000001/34, a désigné Madame Martine JUSTO, Ingénieur informatique retraitée, demeurant à Laroque des Albères, en qualité de commissaire enquêtrice ;
- Le 4 mars 2024, par arrêté n° PREF/DCL/BCLUE 2024 064-0001, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit une enquête publique la demande d'autorisation environnementale présentée par SAS PARC ÉOLIEN DE CORNEILLA portant sur son projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.

A-XII.3. Publicité

⇒ Annonce 15 jours avant l'ouverture de l'enquête dans les journaux :

L'Indépendant du mercredi 13 mars 2024

La Semaine du Roussillon n° 1437 du 13 au 19 mars 2024

⇒ Rappel de l'annonce dans les 8 premiers jours dans les journaux :

L'Indépendant du 3 avril 2024

La Semaine du Roussillon n° 1440 du 3 au 9 avril 2024

⇒ Affiches sur 3 pages format A4 en mairie :

Corneilla-la-Rivière, siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550)

Baixas, Baho, Bélesta, Calce, Camélas, Cassagne, Castelnou, Corbère-Les-Cabanes,

Corbère, Estagel, Ille-sur-Têt, Latour-de-France, Le Soler, Millas, Montner, Néfiach,

Pézilla-La-Rivière, Saint-Estève, Saint-Feliu d'Amont, Saint-Feliu d'Avall, Thuir,

Villeneuve-La-Rivière

- ⇒ Affiches panneau jaune format A2 sur 5 lieux : Chemin de Força Réal à l'angle des pistes DFCI F159 / F160, Chemin d'Estagel, Chemin de la Coma d'Ustrull, croisement du Chemin de la Coma d'Ustrull et de la route d'Estagel, bordure de la route d'Estagel
- ⇒ Site Internet du registre dématérialisé sécurisé dédié à la présente enquête <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>

A-XII.4. Le dossier

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact; l'avis rendu le 9 février 2023 sur cette dernière par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Occitanie, autorité environnementale, la réponse du maître d'ouvrage, et les avis recueillis en application des articles R.181-19 à R. 181-32 du Code de l'environnement.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

LIVRE 0 : LETTRE DE DEMANDE ET SOMMAIRE

1. Lettre de demande
2. Sommaire du dossier d'autorisation environnementale
3. Sommaire inversé
4. Cerfa n° 15964*01 : Demande d'autorisation environnementale

LIVRE 1 : NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

1. Présentation du projet : cette pièce décrit le projet ainsi que les procédés de fabrication et les matières utilisés D.181-15-2-I-2 du code de l'environnement.
2. Note non technique : cette pièce, requise par l'article R.181-13, 8ème alinéa, du Code de l'Environnement, dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale, a pour objectif de présenter le dossier de demande d'autorisation environnementale de façon synthétique afin de le rendre plus accessible au public et de faciliter sa consultation dans le cadre de l'enquête publique.

LIVRE 2 : DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Cette pièce présente l'identité du demandeur, ses capacités techniques et financières, le site concerné par la demande, le projet visé ainsi que la situation administrative et réglementaire

LIVRE 3 : MAITRISE FONCIERE ET DELIBERATION - AVIS ET CONSULTATIONS

Cette pièce présente les justificatifs de la maîtrise foncière.

LIVRE 4 : ÉTUDE D'IMPACT

1. Étude d'impact : cette pièce, aboutissement du processus d'études, expose, notamment à l'attention de l'autorité qui délivre l'autorisation et à celle du public, la façon dont le maître d'ouvrage a pris en compte l'environnement tout au long de la conception de son projet et les dispositions sur lesquelles il s'engage pour prendre en compte l'environnement.
2. Résumé non technique de l'étude d'impact : cette pièce donne un aperçu global du projet tout en synthétisant l'étude d'impact sur l'environnement conduite dans le

cadre de l'élaboration de ce projet, en vue de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact.

3. Cahier des annexes 1 : cette pièce présente les annexes de l'étude d'impact sur l'environnement.
4. Cahier des annexes 2 : cette pièce est constituée de l'ensemble des photomontages réalisés dans le cadre de l'étude paysagère.
5. Cahier des annexes 3 : cette pièce donne une réponse à la demande de compléments sur le volet paysager.

LIVRE 5 : ÉTUDE DE DANGERS

1. Étude de dangers : cette pièce précise les risques auxquels un ouvrage peut exposer la population, directement ou indirectement en cas d'accident, que la cause soit interne ou externe à l'ouvrage.
2. Résumé non technique de l'étude de dangers.

LIVRE 6 : CARTES ET PLANS

1. Cartes et plans : cette pièce présente l'étude de dangers le dossier de façon synthétique afin de le rendre plus accessible au public et de faciliter sa consultation dans le cadre de l'enquête publique.
2. Plans de situation : cette pièce est constituée d'un ensemble de cartes localisant le projet du parc éolien.
3. Plans d'ensemble : cette pièce présente les plans d'ensemble du projet (classeur avec différents plans en A2, A1 et A0).

DEMANDE DE DEROGATION « ESPECES PROTEGEES »

PIECES COMPLEMENTAIRES :

- Avis de la DSAE / DIRCAM
- Avis de Météo France
- Avis de la DGAC
- Le certificat de dépôt des données sur l'INPN
- Le bilan de concertation
- La réponse à la demande de compléments
- L'avis MRAe et le mémoire en réponse à l'avis MRAe
- L'avis du CNPN et le mémoire en réponse à l'avis du CNPN

A-XII.5. Rencontres avec le Maître d'Ouvrage et les référents

Le 27 février 2024, j'ai rencontré Madame Claire SENAC, Préfecture Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement et Madame Lisa BERTO, Cheffe de projets Direction Développement terrestre EDF Renouvelables. Nous avons établi le calendrier de l'enquête publique.

Madame BERTO et moi-même nous sommes ensuite retrouvées à la mairie de Corneilla-La-Rivière où Monsieur Nicolas MARTIN, conseiller de la société MUTIWATTS nous a rejointes. Madame BERTO a présenté le projet.

Nous nous sommes ensuite rendus sur site pour finaliser les différents emplacements des panneaux d'affichage.

De retour à la mairie, j'ai rencontré Monsieur René LAVILLE, Maire de la commune de Corneilla-La-Rivière.

A-XII.6. Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée pendant une durée de 32 jours consécutifs, du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 à 17h inclus.

Le jeudi 7 mars 2024, je suis allée à la Préfecture des Pyrénées-Orientales et j'ai :

- Paraphé et coté toutes les pages des registres d'enquête publique
- Vérifié que les registres étaient établis sur des feuillets non mobiles
- Authentifié les dossiers d'enquête

Le mardi 2 avril 2024 à 9h, je me suis assurée que :

- Le dossier d'enquête publique était disponible en téléchargement sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5194/>
- Ce lien était accessible depuis le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr rubrique Publications → Enquêtes publiques et autres procédures → ICPE - Installations Classées Protection Environnement soumises à autorisation.

CONSULTATION DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pouvait consulter le dossier :

- sur support papier, en **mairie de Corneilla-la-Rivière**, siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550), aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h;
- sur support papier, en **mairie d'Ille-sur-Têt**, sise 107 bis avenue Pasteur (66130) aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h;
- sur un poste informatique situé en préfecture, 5 rue Bardou Job (2eme étage) aux heures d'ouverture soit de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous par téléphone au 04.68.51.68.66 ou 04.68.51.68.65.

Par ailleurs, toute personne pouvait, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet des Pyrénées-Orientales - bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, dès la publication du présent arrêté.

FORMULATION DES OBSERVATIONS

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations à la commissaire enquêtrice par voie électronique à l'adresse suivante: enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr.

Seuls les courriers électroniques reçus pendant l'enquête ont été pris en compte.

Ces observations ont été consultables par le public sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5194>.

Les observations ont pu également être adressées par voie postale, avant la clôture de l'enquête par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice en mairie de

Corneilla-la-Rivière désignée siège de l'enquête, sise 1 rue de la Poste (66 550). Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête, par la commissaire enquêtrice après les avoir visées.

Le public a pu également consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, en mairie de Corneilla-la-Rivière et Ille-sur-Têt, aux heures d'ouverture au public susmentionnées.

Le public a pu également exprimer oralement ses observations auprès de la commissaire enquêtrice au cours des permanences mentionnées ci-après.

CONSTATS D’AFFICHAGE

Des constats d’affichage, sur les cinq lieux entourant le site d’implantation des éoliennes et dans les 23 mairies, ont été établis par Pascal COLOMER, Commissaire de Justice Associé, membre de la SCP SAMSON-COLOMER-BEZARD :

- du 15 au 20 mars 2024 soit 15 jours avant le début de l’enquête publique
- le 2 avril 2024, jour du début de l’enquête
- le 3 mai 2024, jour de fin de l’enquête

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

J’ai reçu, en personne, les observations du public aux mairies selon le calendrier suivant :

Mairie de Corneilla-la-Rivière (siège de l'enquête) :

- le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h,
- le lundi 22 avril 2024 de 9h à 12h,
- le vendredi 3 mai 2024 de 14h à 17h.

Mairie d'Ille-sur-Têt :

- le mercredi 10 avril 2024 de 14h à 17h.

CLOTURE DE L’ENQUETE

J’ai clos les registres d’enquête le vendredi 3 mai 2024 à 17h.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

J’ai envoyé par voie numérique la synthèse des observations le vendredi 10 mai 2024 à Madame Lisa BERTO.

Le 25 mai 2024, Madame Lisa BERTO m’a adressé par voie numérique le procès-verbal de synthèse des réponses de EDF Renouvelables.

B. Analyse des Observations

B-I. OBSERVATIONS DES AUTORITES

Avis		
Ministère des Armées	17/06/2021	Autorisation
Direction Générale de l'Aviation Civile (DRAC)	15/07/2021	Accord
Météo France	15/07/2021	Réservé
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	17/06/2021	Demande précisions
	06/07/2021	Recommandations
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	31/05/2021	Favorable
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	17/06/2021	Défavorable
Agence Régionale de Santé (ARS)	16/07/2021	Demande précisions et modifications
DREAL Union inter Départemental 11/66	10/08/2021	Demande précisions et modifications
Conseil National de la Protection et de la Nature (CNP)	16/10/2023	Défavorable
Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)	09/02/2023	Ni favorable, ni défavorable

EDF Renouvelables a ajouté des pièces complémentaires au dossier pour donner réponse aux différentes demandes :

- Reponse_Demande_complements_EDFRE_PE_Corneilla.pdf de janvier 2023
- Avis_CNP et_Memoire_en_reponse_EDFRE_PE_Corneilla.pdf du 12 février 2024
- Avis_MRAe_et_Memoire_en_reponse_EDFRE_PE_Corneilla.pdf

B-II. DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

3 Conseils Municipaux ont délibéré et donné un avis sur le projet :

Commune de BAHO

Contribution RD_019 reçu par courriel. Lors de sa séance du 25 mars 2024, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DONNER un avis favorable au projet d'extension du parc éolien catalan consistant à installer dix éoliennes sur le territoire de la commune de Corneilla de la Rivière
- DE S'OPPOSER à l'option 2 du raccordement électrique à destination du Mas Bruno car impactant le village et la population de BAHO

Question 1 :

Qu'en sera-t-il du raccordement électrique à destination du Mas Bruno ?

Réponse du maître d'ouvrage

Aujourd'hui l'offre de raccordement de référence proposée par le gestionnaire de réseaux est un raccordement sur le poste d'Ille sur Têt. Le tracé du raccordement vers ce poste source évite les grandes zones urbaines et aura donc moins d'impact. La distance de raccordement est également moins longue pour un tracé passant par exclusivement par le domaine public.

Ce poste source dispose d'une capacité d'accueil S3R de 74,3 MW, ce qui permet d'accueillir le projet dans sa globalité.

Le poste source de Mas Bruno a tout de même la capacité technique suffisante pour accueillir le projet mais la capacité réservée au S3R est insuffisante (21,2 MW). Il serait donc nécessaire de réaliser un transfert de capacité si le choix se portait sur ce poste source, ce qui est peu probable au regard des arguments ci-dessus. A noter que c'est le gestionnaire de réseaux qui décide du poste source auquel le projet sera raccordé et que nous n'aurons une réponse définitive qu'au moment de l'autorisation.

Pour l'instant, tout semble indiquer que le raccordement sera sur Ille sur Têt.

Commune de THUIR

Lors de sa séance du 3 avril 2024, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet éolien de la commune de Corneilla la Rivière

Commune de CORBÈRE LES CABANES

Contribution RD_388 reçu par courriel. Lors de sa séance du 10 avril 2024, le conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla la Rivière

B-III. CONTRIBUTIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur et dans un bon climat.

L'information du public a été satisfaisante, conforme aux nouvelles dispositions au décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Le public a pu s'informer et s'exprimer oralement au cours des permanences, par écrit et par moyen dématérialisé.

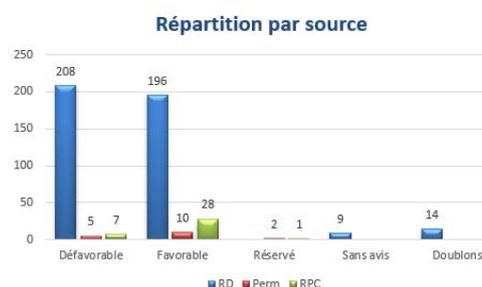
Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulé du mardi 2 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 :

- ⇒ 17 personnes ont été reçues par la commissaire enquêtrice au cours de ses permanences,
- ⇒ 36 contributions ont été écrites sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public à la mairie de Corneilla-La-Rivière,
- ⇒ Aucune contribution n'a été écrite sur le registre d'enquête publique mis à la disposition du public à la mairie de Ille-sur-Têt,
- ⇒ 428 contributions (don 30 emails) ont été déposées sur le registre dématérialisé,

- ⇒ 30 courriels ont été adressés à la commissaire enquêtrice et importés dans le registre dématérialisé,
- ⇒ Aucun courrier postal n’a été adressé à la commissaire enquêtrice.

Sur les 480 contributions prises en compte du public :

- 234 contributions favorables soit 48,65%
- 220 contributions défavorables soit 45,74%
- 3 contributions réservées
- 9 contributions sans avis
- 14 doublons



Remarque :

Il convient de modifier ces chiffres pour tenir compte des contributeurs multiples, en particulier sur le registre dématérialisé. De plus, certaines personnes ont été reçues pendant les permanences et ont écrit, soit sur le registre papier, soit sur le registre dématérialisé. Si l’on ne prend en compte que les personnes, il est compté :

Sur les 392 contributeurs (sans compter les doublons) :



- 227 contributions favorables soit 57,77%
- 154 contributions défavorables soit 39,28%
- 2 contributions réservées
- 9 contributions sans avis

B-III.1 PERSONNES REÇUES AU COURS DES PERMANENCES

Les permanences se sont tenues :

- ⇒ mardi 2 avril 2024 à la mairie de Corneilla-La-Rivière, 8 personnes
- ⇒ mercredi 10 avril 2024 à la mairie de Ille-sur-Têt, aucune personne
- ⇒ mercredi 22 avril 2024 à la mairie de Corneilla-La-Rivière, 3 personnes
- ⇒ vendredi 3 mai 2024 à la mairie de Corneilla-La-Rivière, 6 personnes

17 contributions ont été formulées. Elles sont préfixées par **Perm** (Permanence).

Sur les avis formulés, 10 sont favorables, 5 défavorables et 2 réservés.

Les principaux thèmes :

- Accès chantier :
 - Un corneillanais est très réservé car les chemins d’accès impactent ses parcelles plantées de jeunes vignes ; il propose des alternatives. Voir Perm_08.
 - Une corneillanaise est défavorable au projet, une de ses parcelles jouxte l’éolienne E07 et les accès prévus passent sur un chemin privé. Voir Perm_10.
 - Une corneillanaise s’inquiète de l’incidence sur les chemins de randonnée.
- Économie locale : le projet est un gain pour la commune et les agriculteurs ; les retombées financières permettront de développer des projets communaux. Des viticulteurs de Pézilla témoignent des retombées financières communales ayant permis l’irrigation des vignes, l’entretien des chemins.

- Nuisances : Un corneillanais est défavorable au projet, il fait état de nuisances sonores, visuelles et d'un impact négatif sur le prix de l'immobilier. Voir Perm_11.
- Transition énergétique : les éoliennes sont associées à une énergie renouvelable et décarbonée ; la présence de vent et de soleil sont des atouts pour ce type d'énergie.

N° Identification	Contributions
Perm_01 Guillaume RIBES Corneilla	Vigneron. L'éolien maintiendra le paysage, aura des retombées financières non négligeables pour développer des projets communaux. Positif dans l'ensemble.
Perm_02 France PROFFIT Corneilla	1) Bâti dans le respect de l'environnement et du cahier des charges. 2) Permet de se libérer des énergies carbonées. La présence de vent et de soleil sont des atouts pour l'énergie. 3) Retombées financières pour la commune qui seront bienvenues pour effectuer les investissements indispensables (groupe scolaire qui n'est plus aux normes)
Perm_03 Patrick ESCODA Corneilla	Actuellement crise viticole. Est plus dérangé par ligne électrique de haute tension que par éoliennes. Il s'agit d'une énergie renouvelable qui permettra de consommer moins de pétrole.
Perm_04 Isabelle MAIER Corneilla	Gain pour la commune et les agriculteurs.
Perm_05 Philippe MARIN Corneilla	Adjoint au maire, fait partie Les Voiles de Força Real. Infirmier en psychiatrie: il ne faut pas être réfractaire au progrès, au changement. Il regrette que les discours sur les éoliennes permettent de gagner de l'électorat. La présence de soleil et de vent favorise cette source d'énergie.
Perm_06 Gilles CLOTTE Corneilla	Viticulteur. Conseiller municipal. Ce projet est structurant et permettra à la commune de financer le groupe scolaire. Les nouvelles éoliennes prolongeront celles du Parc Eolien Catalan. Cela ne provoquera pas de baisse du prix de l'immobilier. Il y a déjà un impact visuel. La présence de l'aigle Bonelli est prise en compte. La crise agricole entraîne l'arrachage de vignes. La construction d'éoliennes sur des vignes abandonnées compensera la perte financière. Il n'y a pas d'industrie dans le département, le projet va créer une dynamique.
Perm_07 Jean-François et Murielle BALANGER Corneilla	L'éolienne est une alternative au photovoltaïque. Permettra un complément d'électricité. Une éolienne est moins nocive visuellement qu'une ligne électrique de haute tension.
Perm_08 Noël LAFFORGUE Corneilla	Propriétaire de parcelles plantées en 2018-2019 de jeunes vignes qui sont impactées par les chemins d'accès. a) Une promesse de constitution de servitude lui a été envoyée. Il a écrit le 27/09/2022 pour s'opposer à l'utilisation des parcelles B321, B334, B335, B358 et B398. Ces parcelles sont toutes plantées en vigne. Sa crainte est l'élargissement de la route de 2m à 5m qui empiéterait sur ses parcelles. La solution est de passer de l'autre côté, sa parcelle B336 n'est pas plantée. Son courrier n'a pas reçu de réponse. b) Le dossier prévoit une aire de retournement au lieu-dit "Lous Torres" sur sa parcelle A735. La promesse de bail emphytéotique a été signée par son oncle M.

	<p>François BAUX, usufruitier et lui-même en tant que nu-proprétaire. Lors de la signature, son souhait était de ne pas empêcher son oncle de toucher la compensation financière car sa retraite était faible. Aujourd'hui, son oncle est décédé et cette parcelle est plantée en vigne valorisée en bouteille. M. LAFFORGUE souhaite que l'aire de retournement soit construite sur les parcelles voisines appartenant à M. CLOTES.</p>
<p>Perm_09 Julien CLOTES Guillaume RIBES Corneilla</p>	<p>Représentants de l'association "Les Voiles de Força-Réal" fondée en avril 2024, Guillaume RIBES est le Président et Julien CLOTES est le Trésorier. Actuellement 146 membres, une majorité de viticulteurs. Le but est de soutenir les énergies renouvelables et le projet de parc éolien.</p> <p>La ville a besoin d'électricité, de l'énergie propre.</p> <p>Les retombées financières du projet pourraient permettre d'irriguer les vignes, c'est le cas à Pézilla qui a pu lever des fonds pour cela. Cela permettrait d'augmenter la rentabilité et permettrait peut-être à des jeunes de s'installer.</p> <p>Les chemins d'accès aux éoliennes seront entretenus par EDF, ce qui facilitera l'accès aux parcelles ainsi que la lutte contre des incendies pour les pompiers.</p>
<p>Perm_10 Gislène BELTRAN-CHARRE Corneilla</p>	<p>Est propriétaire de la parcelle A936, quartier La Carbounère, cultivée en vigne. Elle est limitrophe des éoliennes E06 et E07.</p> <p>Le chemin permettant l'accès à l'éolienne E07 est un chemin privé, appartenant pur moitié à chaque riverain, sa parcelle et la 886. Il sera élargi sur la parcelle 886. Sur le dossier, le chemin est marqué comme emprise agricole importante alors qu'elle n'a reçu aucun courrier. Le propriétaire de la parcelle 886 a été notifié et a donné son accord. Elle n'a eu connaissance du dossier que sur Internet.</p> <p>Elle est défavorable au projet d'éoliennes et surtout au passage sur le chemin jouxtant sa parcelle.</p>
<p>Perm_11 Valentin ALVAREZ 31 chemin d'Estagel Corneilla</p>	<p>Habite à côté d'éolienne E10 du projet. A mis en vente sa maison et n'a pas reçu de visites. A écrit à Monsieur Thierry BONNIER, Préfet des PO et me remet copie de ce courrier.</p>
<p>Perm_12 Olivier BERGUE</p>	<p>Viticulteur à Pézilla. Son ressenti du Parc éolien de Pézilla après 10 ans d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Très bien pour les agriculteurs, la contribution financière est bienvenue suite à la crise agricole. Cela permet aux jeunes de consolider leur exploitation et donne aux moins jeunes un complément de retraite. → Amélioration des routes et des chemins d'accès aux éoliennes. Une piste a été créée, très utile pour accéder à certaines parcelles. → Exploite des vignes au-dessous des éoliennes et n'a aucune nuisance. La ligne THT fait beaucoup plus de bruit. → Pézilla a pu financer l'irrigation des vignes
<p>Perm_13 Christophe SOLER</p>	<p>Viticulteur à Pézilla. Exploite aussi quelques parcelles à Corneilla.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Le projet a changé sa façon de travailler. L'élargissement des chemins existants facilite l'accès à la garrigue pour les travaux saisonniers au vignoble ainsi que l'accès aux services d'incendie. → Les chemins sont aussi utilisés par les randonneurs et les cyclistes. → Toute la population en profite : il y a des retombées économiques qui profitent aux viticulteurs et cela apporte une manne financière à la municipalité. → La municipalité a financé le projet d'irrigation des vignes. Il y a eu une extension de l'ASA. Cela a permis le maintien du tissu agricole.

	<p>→ Plus-value des vignobles et du foncier. La taxe professionnelle a permis d'aménager le village.</p> <p>→ Aucune nuisance sur ces parcelles. La ligne THT en a beaucoup plus.</p>
Perm_14 Valentin ALVAREZ	<p>Sur le registre dématérialisé, contribution RD_270, il avait fait état de l'ajout de panneaux jaunes d'enquête publique (non constatés par l'Huissier) à vue dans le village.</p> <p>En fait, il s'agit de panneaux concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.</p>
Perm_15 Brigitte CADRE	<p>Habite 7 rue des Lions à Corneilla. Vient se renseigner. Est défavorable au projet.</p> <p>Elle s'inquiète de l'impact des éoliennes sur les chemins de randonnée conçus par Lambert NARACH.</p>
Perm_16 André ALLEMAND	<p>Un collectif a lancé une pétition « Corneilla sans éoliennes » sur le site change.org. Elle a été signée par 337 personnes dont 80 de Corneilla et 114 personnes d'autres villes des PO.</p> <p>Doit mettre la liste des signataires sur le registre dématérialisé.</p>
Perm_17 Jean BOUCABEILLE	<p>Est Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du massif de Força-Réal.</p> <p>Est sensibilisé à la réhabilitation des chemins d'accès.</p> <p>Il reproche au projet de trop s'aventurer près de Força Réal. Il souhaite préserver l'espace sauvage, la faune et la flore.</p> <p>Exploitant vigneron, vignes à côté des éolienne E01 et E02.</p>

Question 2 :

Dans la contribution Perm_08, Monsieur Noël LAFFORGUE exprime ses inquiétudes sur les chemins qui sont prévus et empiètent sur ses parcelles. Il propose des alternatives.

La contribution RD_320 déposée sur le registre dématérialisé reprend les mêmes propos. Il y confirme son opposition à quelque travaux que ce soit sur les parcelles lieu-dit Las Mirandes B321, 334, 335 et 358.

Les alternatives proposées par Monsieur LAFFORGUE seront-elles suivies ?

Réponse du maître d'ouvrage

Comme expliqué par mail à Monsieur Lafforgue, nous pouvons trouver des solutions pour chaque sujet.

- a) Le chemin d'accès n'étant pas identifié sur le cadastre, une partie du chemin est de facto sur les parcelles de Monsieur Lafforgue. C'est pourquoi nous pouvons quand même signer ensemble une promesse de constitution de servitudes tout en garantissant dans la promesse de ne pas porter atteinte aux vignes plantées. Il pourra y être précisé noir sur blanc que si un élargissement est nécessaire, il se fera du côté de la B336.
- b) Pour ce qui est de l'aire de retournement, la même peut être réalisée en symétrie, donc sur la A 963, parcelle déjà sécurisée.

Question 3 :

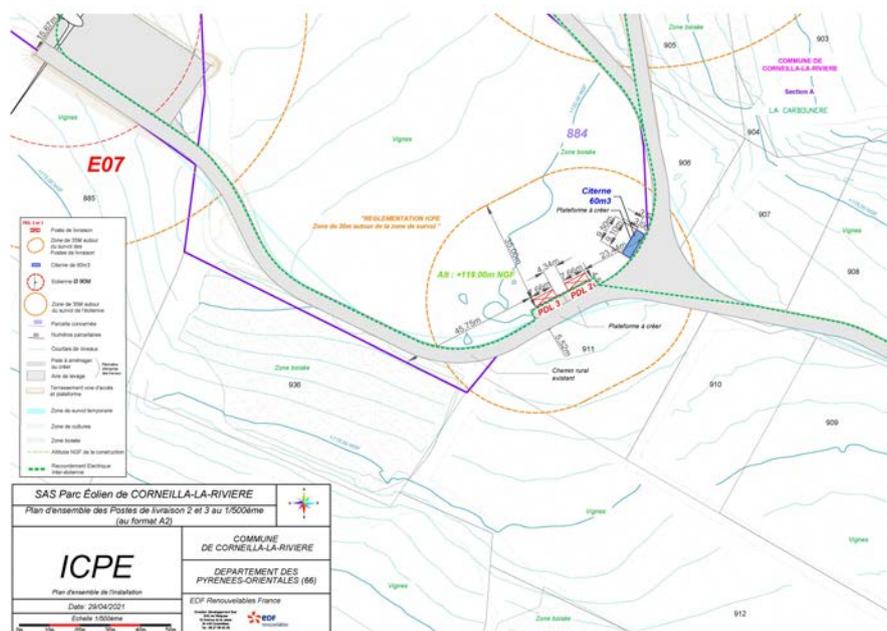
Dans la contribution Perm_10, Madame Gislène BELTRAN-CHARRE parle du chemin privé qui jouxte sa parcelle A936. Elle s'étonne de ne pas avoir été contactée.

Elle a aussi écrit sur le registre papier de Corneilla, contribution RPC_017 et sur le registre dématérialisé RD_237.

Y a-t-il une autre solution sachant qu'elle refusera le passage ?

Réponse du maître d'ouvrage

D'après le cadastre, le chemin qu'il est prévu d'emprunter pour rejoindre l'éolienne E7 est sur la parcelle A 886, parcelle sur laquelle la société SAS Parc éolien de Corneilla a l'autorisation de passer. Sachant qu'aucun accord n'a été prévu avec Madame Beltran-Charre, le maître d'ouvrage évitera la parcelle dont elle est propriétaire. Sur la carte ci-dessous, la ligne violette indique la limite parcellaire de la A 886. La parcelle A 936 est la parcelle en-dessous et n'est pas concerné par l'accès de l'éolienne E7.



Carte 1 : Plan de localisation de l'accès à l'éolienne E7 par rapport à la parcelle A 936

Question 4 :

Dans la contribution Perm_11, Monsieur Valentin ALVAREZ fait état d'une dévaluation de sa maison et demande qui prendra en charge la perte financière de la dévaluation de sa maison. Voir également RD_087.

Y-a-t-il un risque de demandes de telles compensations ?

Réponse du maître d'ouvrage

Différentes études¹ ont démontré que l'impact des éoliennes sur le marché de l'immobilier pour des biens situés proches ou ayant une vue sur celles-ci est nul à très faible, tant en termes de prix au m² que de dynamisme des constructions neuves.

¹ Etudes françaises (liste non exhaustive) :

- Climat énergie environnement et Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement, Nord-Pas de Calais ; *Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers – contexte du Nord-Pas-de-Calais* ; 2008
- Université de Bretagne Occidentale ; *Éoliennes et territoires, Le cas de Plouarzel* ; 2008
- Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Aude ; *Enquête concernant l'impact économique des éoliennes dans l'Aude et leur perception par les touristes* ; 2002

Etudes internationales (liste non exhaustive) :

- Ben Hoen ; *Relationship between Wind Turbines and Residential Property Values in Massachusetts* ; 2014
- Ben Hoen, Brown, Jackson, Wiser, Thayer and Cappers ; *A Spatial Hedonic Analysis of the Effects of Wind Energy Facilities on Surrounding Property Values in the United States* ; 2013

En effet, l'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objectifs d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage). Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui peuvent varier d'une personne à une autre. Certains considèrent la vue sur un parc éolien comme dérangeante, d'autres la considèrent comme apaisante.

D'après une étude de l'ADEME réalisée en mai 2022² sur les maisons vendues entre 2015 et 2020, la présence d'une éolienne ne jouait pas sur le prix de l'immobilier pour les biens à plus de 5 kms des éoliennes, et pour des biens à moins de 5 kms, le prix au m² diminuait de 1,5 % seulement.

Par ailleurs, les ressources fiscales générées par le parc éolien que percevront les collectivités concernées leur permettront de maintenir ou de financer de nouveaux équipements ou services et ainsi d'améliorer leur attractivité, en particulier dans les petites communes rurales qui, avec l'implantation d'un parc éolien, vont être dynamisées.

A ce sujet, un sondage Harris Interactive pour la FEE de 2018³, démontre que l'énergie éolienne a une bonne image pour 73% des français. Ce pourcentage monte à 80 % pour les riverains de parcs éoliens. A travers ce sondage, Harris Interactive a également évalué l'acceptabilité de la présence d'éoliennes dans l'environnement des personnes interrogées. Ainsi, 68 % des interviewés estime que l'installation d'un parc à proximité de leur territoire serait une bonne chose. L'énergie éolienne bénéficie ainsi d'une image positive : propre, économique, écologique, renouvelable.

Ce type de compensation n'est pas prévu dans le cadre du projet éolien de Corneilla.

Question 5 :

Dans la contribution Perm_15, Madame Brigitte CADRE s'inquiète de l'impact des travaux lors de l'implantation des éoliennes sur les chemins de randonnée conçus par Lambert NARACH.

Y aura-t-il des incidences sur ces parcours de randonnée (descriptif en annexe) ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le sentier de randonnée Lambert Narach passe par l'aire d'étude immédiate du projet sur la partie Ouest. Il permet de rejoindre l'ermitage du Força Real depuis le village de Corneilla-la-Rivière.

Une gêne occasionnelle pourra être induite pour les randonneurs pendant la phase de réalisation des travaux comme il est précisé dans l'étude d'impact page 494. Les différents accès au site durant la période de chantier seront encadrés et maîtrisés pour supprimer tout risque d'accident. De plus, un itinéraire bis sera mis en place afin de maintenir la continuité du sentier de promenade. Des panneaux d'information seront installés avant la déviation dans les deux sens (voir page 674 de l'étude d'impact).

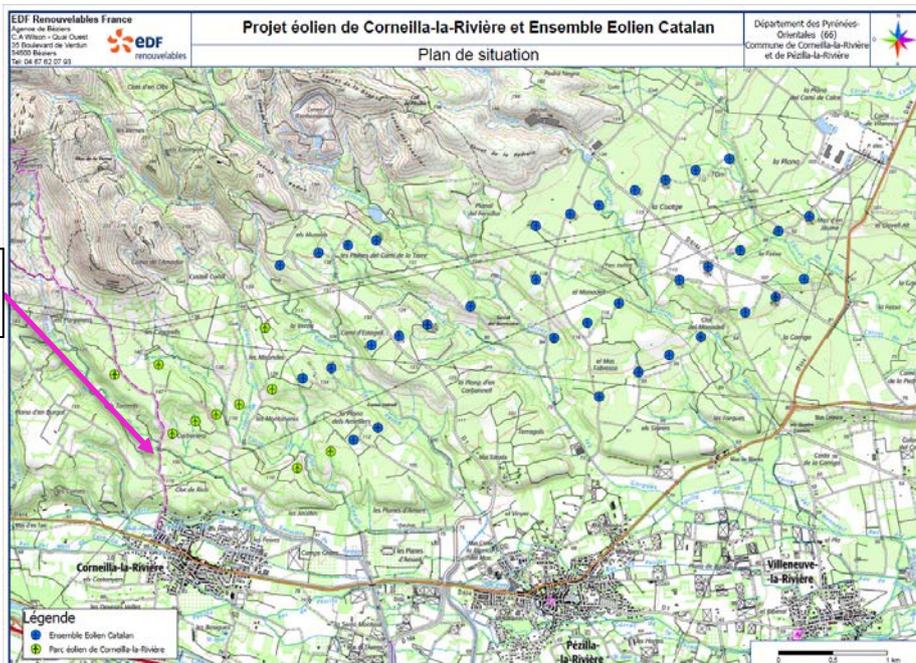
Pendant la phase d'exploitation, la randonnée sur les chemins à proximité des éoliennes ne pose pas de problème particulier. D'une part, le parc ne sera pas clôturé et les sentiers

² Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens ; mai 2022 Eoliennes et immobilier - La librairie ADEME

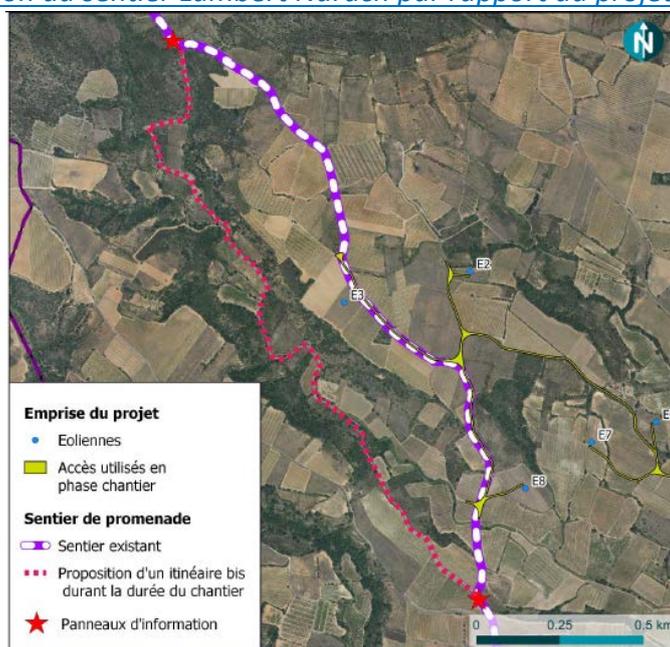
³ Harris Interactive ; L'énergie éolienne, Comment les Français et les riverains de parcs éoliens la perçoivent-ils ? ; 2018
https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2018/10/Rapport_Harris_Les_Francais_et_l_energie_eolienne_France_Energie_Eolienne.pdf

pédestres demeureront accessibles aux promeneurs. La pérennité de ce sentier ne sera donc pas remise en cause par le projet à terme.
L'incidence sera donc uniquement pendant la période de travaux, et une mesure est prévue à cet effet pour réduire l'impact.

Sentier de Lambert



Carte 2 : Localisation du sentier Lambert Narach par rapport au projet éolien de Corneilla



Carte 3 : Itinéraire bis proposé en phase travaux

Remarque :

Dans la contribution Perm_16, Monsieur André ALLEMAND a signalé son intention de déposer une contribution sur le registre dématérialisé avec la liste des signataires de la pétition «[Corneilla sans éoliennes](#)». Cela n'a pas été fait.

B-III.2 CONTRIBUTIONS ECRITES SUR LES REGISTRES PAPIER D'ENQUETE PUBLIQUE

36 contributions ont été écrites dans le registre papier déposé à la mairie de Corneilla-La-Rivière.

Aucune Contribution n'a été écrite dans le registre papier déposé à la mairie de Ille-sur-Têt.

Sur les avis formulés, 28 sont favorables, 7 défavorables et 1 réservé.

Les Contributions du Registre Papier de Corneilla sont préfixées par **RPC**. Le document correspondant au registre est en annexe.

Les principaux thèmes :

- Économie locale : rentrées d'argent pour la commune ; maintien du tissu économique ; développement de l'agriculture ;
- Artificialisation des sols, bétonnisation :
- Paysage : dégradation panorama
- Transition énergétique : énergie renouvelable et décarbonée ; avenir pour la commune ;
- Information du public :

N° Identification	Contributions
RPC_01 Anonyme	Soutenir l'économie viticole → crise viticole arrachage en vue → Maintien du tissu économique sous forme financière. Développement de Projet sur la commune → Groupe scolaire, Irrigation de vigne.
RPC_02 France PROFFIT	Je suis pour le projet éolien pour plusieurs raisons. Il permettra de se « libérer » des énergies carbonées. Le projet a été bâti dans le respect d'un cahier des charges très scrupuleux. Il permettra également à la commune de réaliser des investissements comme la création d'un nouveau groupe scolaire.
RPC_03 David VERDIER Resp éolien Tenergie	J'ai parcouru le dossier qui est très complet, je note en particulier la présence d'un dossier de dérogation espèces protégées ; je souhaite bon courage aux services instructeur pour juger de l'importance de produire l'électricité à partir de renouvelable tout utilisant des systèmes de détection automatique performants !
RPC_04 Charles COLL	Je suis propriétaire d'un Mas au Serrat d'en Vaquer à Perpignan. De mon mas je vois les éoliennes et je suis heureux de constater que les industriels travaillent pour les générations à venir. Je préfère voir les éoliennes plutôt que des centrales à charbon ou nucléaires même si ces dernières promettent de décarboner. Je suis Colonel en retraite. Je suis un écologiste convaincu et donc tout naturellement, j'adhère à 100% à ce projet écologique et quoi qu'en pensent ceux qui militent à contre-sens. Les ENR sont une partie des réponses pour assurer un avenir à nos enfants. Enfin, simple constat, il y a moins d'oiseaux ou d'animaux qui périssent aux pieds des éoliennes que le long des routes et des autoroutes, alors, faut-il se déplacer en charrettes ? Je suis pour ce projet que je soutiens !

RPC_05 N. MELAYE	Je suis contre le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de Corneilla la Rivière. Il y a sûrement d'autres endroits moins panoramiques et qui ne dérangent personne à tout point de vue. Laissez-nous la nature telle qu'elle est SVP.
RPC_06 Julien CLOTTE	Je suis pour le projet éolien sur la commune de Corneilla la Rivière. Cela permettra d'avoir des rentrées d'argent pour la commune de Corneilla la Rivière pour réaliser divers projets qui peuvent permettre à la commune de se développer. Je pense que cela sera positif pour le développement de l'agriculture sur Corneilla. Elle permettra de produire une énergie renouvelable qui servira aux générations futures.
RPC_07 B. HORBULLES	Il faut avancer, progresser et non reculer.
RDC_08 J.F. HOSTALLIER	Avançons pour le futur. L'implantation des éoliennes est l'avenir. Plus d'effet carbone . Il faut évoluer, c'est l'avenir.
RPC_09 M. HOSTALLIER	Vive les éoliennes, aucune dégradation dans le champ visuel du secteur agricole. Au contraire cela ne dérange en rien, ni sonore, ni visuel. Les lignes à haute tension sont plus dangereuses car, toute la journée, j'entends du bruit. ...
RPC_10 Jean-Marc VILA	Je suis pour le projet éolien. Cela permettra des entrées d'argent pour la commune et cela permettra de produire une énergie renouvelable pour l'avenir sur Corneilla.
RPC_11 M. et Mme ABANCA	Je suis pour le projet éolien car c'est l'avenir pour notre village
RPC_12 M. BILLES	Habitant Pézilla et connaissant le principe et le bienfait des éoliens je suis totalement favorable à cette implantation pour un village voisin et ami
RPC_013 M. et Mme Pascal PUYO	Je suis particulièrement favorable au projet éolien qui est l'avenir de notre village
RPC_14 M. et Mme Yann DUMONTEL	Nous sommes favorables au projet pour apporter du positif au village
RPC_15 Patrice PONS	Je suis un habitant de Corneilla la Rivière lieu-dit « La Poujade » et suis favorable à l'énergie renouvelable (projet éolien)
RPC_16 Rémy LENFANT	Je suis favorable à ce projet éolien. Il faut développer les énergies renouvelables et les éoliennes peuvent très bien s'intégrer au paysage. L'apport pour le territoire, les propriétaires et la commune est aussi intéressant.
RPC_17 Gislène BELTRAN- CHARRE	Je suis foncièrement contre les éoliennes et particulièrement sur celui de Corneilla à cause de son implantation trop près des habitations. Les créateurs du projet ont fait plusieurs erreurs simplement en visualisant la garrigue. Je suis donc impactée personnellement sur une propriété. - C'est une vigne et non une région boisée. De plus pour construire l'éolienne n° 07 les plans indiquent un passage sur un chemin privé déjà à moitié détruit par eux – et lors de la construction la parcelle A936 sera écrasée par les camions transportant le béton. Sur plusieurs cartes, livre 6 voir ICPE on constate bien que c'est un chemin privé : ICPE de 4 à 10 et ICPE PdL 2 et 3.

	Et tout ça sans aucune information de la société productrice de l'étude, bien que l'on retrouve sur plusieurs cartes que la parcelle est concernée et impactée Donc refus de passage.
RPC_18 Éric SOUANES	Je suis favorable au projet
RPC_19 Christophe SOUANES	Je suis pour ce projet, travaillant à Corneilla cela permettra aux agriculteurs de développer des projets, c'est mieux que de voir des friches avec un risque d'incendie important qui au final coûtera très cher aux habitants du village.
RPC_20 Ludovic COLL	Favorable au projet pour la commune et aux agriculteurs pour le parc éolien
RPC_21 Pierre	Agriculteur à Corneilla je suis pour le projet des éoliennes, cela va permettre de soutenir les actions de notre commune ainsi que de développer le tissu économique de nos entreprises et en particulier celles en rapport à l'agriculture.
RPC_22 René LAVILLE Maire de Corneilla	Oui au projet EOLIEN corneillanais Soutenez et rejoignez l'Association « Les Voiles de Força Réal » Détail de la contribution en annexe, page 8 du registre papier
RPC_23 Henri et Roselyne PUIG	Sont contre les éoliennes sur le site de Força Réal
RPC_24 Laurent MOINET	Ce projet éolien semble assez éloigné du village hormis les éoliennes 9 & 10. Pourquoi mettre des éoliennes proches du village alors que les autres sont beaucoup plus éloignées. Il serait intéressant & important d'éloigner les éoliennes 9 & 10 et de les mettre dans la ligne des éoliennes 1 / 2 & 3.
RPC_25 Eddie BEAUSSIER	Habitant de Corneilla la Rivière, je suis favorable à l'implantation d'éoliennes sur le village cela sera très bénéfique & économique sans dénaturer notre beau paysage
RPC_26 Amandine BAILLY	Demeurant à Corneilla la Rivière. Je suis favorable à l'implantation des éoliennes. Pour l'énergie verte, c'est une source d'énergie qui est propre et durable. Cela peut apporter un bénéfice sur le plan économique à notre commune.
RPC_27 Alain BERNARD Thérèse POMAREDE	Monsieur Alain BERNARD, Conseiller municipal à Corneilla la Rivière Madame Thérèse POMAREDE Citoyenne éclairée à Corneilla la Rivière Défavorables Détail de la contribution en annexe, pages 9, 10 & 11 du registre papier
RPC_28 Jean BOUCABEILLE	Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du massif de Força-Réal Défavorable Le projet EDFER n'est pas acceptable car il sacrifie la massif de Força Real notamment avec les éoliennes E01 E02 E03. Par ailleurs, la demande de dérogation à la destruction des espèces protégées est incompréhensible dans le cadre d'un projet lié aux énergies renouvelables. ... Détail de la contribution en annexe, page 10 du registre papier
RPC_29 Luc PECOUT	L'implantation de ce projet boostera l'économie de notre commune face à la très grave crise que nous subissons ; par un apport financier non négligeable elle peut améliorer la vie locale (emploi, entreprise ...)
RPC_30 Claire BAUX-LAFFORGUE	Pas d'autre alternative dans la voracité énergétique voulue par notre société : si ce n'est pas l'éolien ce sera du nucléaire. - Le premier, l'éolien, ...

	<p>- Les effets néfastes du second ...</p> <p>- On peut essayer de limiter la casse : exiger que là où on bétonne, on intervienne positivement pour protéger la nature (exemple reboiser dans les friches)</p> <p>- Et puisqu'il y a un peu d'argent à gagner, ...</p> <p>« Rendre à César ce qui est à César »</p> <p>Détail de la contribution en annexe, pages 11 & 12 du registre papier</p>
<p>RPC_31 Brigitte CADRE Rue des Lions, Corneilla</p>	<p>En règle générale, je suis pour les éoliennes, SAUF quand elles impactent le paysage, trop près de Força Réal et dont les travaux pour les implanter vont détruire les sentiers de randonnée conçus par Lambert NARACH et très fréquentés par des randonneurs venant de tous les alentours. Il est certain que les éoliennes existantes ne gênent personne ... elles sont invisibles par la population de Pézilla ... bien joué !! Pourquoi ne pas situer celles prévues à Corneilla près des berges de la Têt, par exemple</p> <p>Je suis contre. Question : la TNT va t'elle être impactée pour sa réception puisque les éoliennes seront sur le trajet des ondes. Idem pour les antennes relais pour la téléphonie.</p> <p>D'autre part il est à noter que l'information sur les dates de l'enquête publique (2 avril / 3 mai) n'a été publiée sur panneau Pocket que le 24 avril !!!</p>
<p>RPC_32 René PARRAMON Les Escoures</p>	<p>Défavorable</p> <p>Long argumentaire décrit également dans la contribution déposée sur le registre dématérialisé, voir RD_294</p> <p>Détail de la contribution en annexe, pages 12, 13 & 14 du registre papier</p>
<p>RPC_33 Jean-Louis CAMPOURCI Place Méditerranée Canet</p>	<p>Je tenais à retracer l'historique du projet.</p> <p>Tout d'abord, en 2019 il faut rappeler que les deux principales listes électorales se sont officiellement positionnées en faveur du projet. D'ailleurs, les électeurs ont démontré par leur vote leur accords avec le projet.</p> <p>Durant les périodes e réunions, il y avait bien sûr des critères évoqués mais qui ont été respectés grâce au dialogue entre les habitants et les différents acteurs.</p> <p>... Descriptif du projet initial, changements ...</p> <p>Je suis pour le dialogue, la démocratie mais avec les moyens d'expression qui ont été mis en œuvre je ne comprends pas que des personnes se manifestent maintenant, à part des intérêts personnels, il n'y a aucun argument qui puissent inhiber ce projet.</p> <p>FAVORABLE</p> <p>Détail de la contribution en annexe, pages 15 & 16 du registre papier</p>
<p>RPC_34 Frédéric BÉNAGES</p>	<p>Viticulteur. Je suis favorable au projet de parc éolien.</p> <p>Je suis pour la transition écologique.</p>
<p>RDC_35 Francis BOVEAL Pia</p>	<p>Je suis pour le projet éolien de Corneilla la Rivière. Vive la transition énergétique renouvelable.</p>
<p>RPC_36 Arnaud DÉNAT</p>	<p>Je tiens à manifester mon soutien et mon engouement pour l'implantation du Parc éolien de Corneilla.</p> <p>Il faut minimiser l'impact de cet ouvrage sur le foncier (15 ares pour une éolienne). Objectivement, ce parc aura des conséquences positives pour notre village.</p>

Question 6 :

Dans la contribution RPC_31, Madame Brigitte CADRE s'inquiète sur l'impact de l'implantation des éoliennes sur la TNT et les antennes relais de téléphonie.

Y aura-t-il des incidences la réception de la TNT et la téléphonie ?

Réponse du maître d'ouvrage

Des phénomènes de perturbation des ondes hertziennes par les éoliennes ont été constatés depuis le début du développement de l'éolien et ont fait l'objet d'études dans plusieurs pays. Ces perturbations sont générées par la réflexion et la diffraction des ondes électromagnétiques sur les pales des éoliennes. Dès 2002, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) a identifié ce phénomène de perturbation⁴, qui concerne surtout l'implantation d'éoliennes dans les zones dégagées.

Au même titre que toute nouvelle construction, les éoliennes sont susceptibles de gêner la réception de la TV analogique. En revanche, les téléphones portables et la TV numérique (TNT) sont, par nature, robustes aux brouillages des éoliennes. Néanmoins, s'il s'avérait en phase d'exploitation que le parc éolien générerait des nuisances dans la réception des ondes hertziennes des riverains du parc, l'article L.113-6 du Code de la Construction et de l'Habitation impose à l'exploitant de rétablir à ses frais le signal.

Dans le cadre de perturbation TV, une expertise est réalisée pour proposer des solutions correctives. Celles-ci sont multiples (redirection de l'antenne, installation de réémetteurs, etc.).

Les systèmes de guidage de tracteur RTK, étant basés majoritairement sur technologie GPS, ne seront pas perturbés.

Un numéro de contact sera mis à disposition en Mairie dès la mise en service du parc éolien.

Question 7 :

Dans la contribution RPC_31, Madame Brigitte CADRE que l'information sur les dates de l'enquête publique n'a été publiée sur le panneau Pocket que le 24 avril.

Qui est responsable de la publication sur cette application mobile et pourquoi la publication n'a-t-elle pas été effectuée 15 jours avant le début de l'enquête publique ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le panneau Pocket ne fait pas partie des publications réglementaires afin d'informer le public de la survenue d'une enquête publique et n'est pas à la main du maître d'ouvrage. Ce panneau est géré par la mairie, et peut être vu comme un supplément d'information.

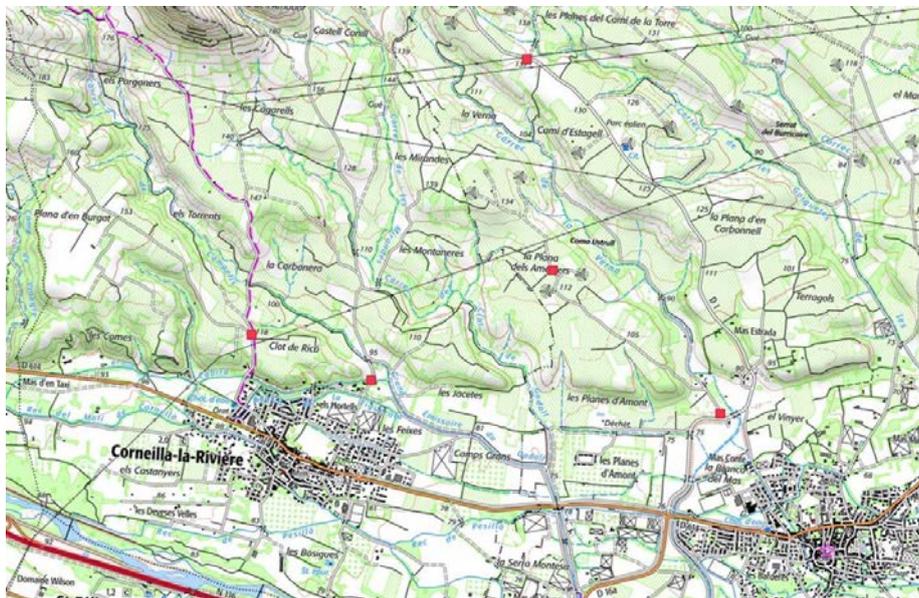
Pour rappel voici les différents moyens qui ont été mis en œuvre afin d'informer le public de l'enquête publique du projet éolien de Corneilla :

- Publication 15 jours avant le début de l'enquête publique de l'avis d'enquête publique dans deux journaux, l'Indépendant et Annonces légales de la Semaine du Roussillon ;
- Affichage de l'avis d'enquête publique 15 jours avant le début de l'enquête publique dans toutes les mairies des communes dans un rayon de 6 km du projet ;

⁴ ANFR, Perturbation de la réception des ondes radioélectriques par les éoliennes, 2002

<http://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/etudes/Perturbation%20par%20les%20eoliennes.pdf>

- Affichage sur site 15 jours avant le début de l'enquête publique de l'avis d'enquête publique sur des panneaux A1 jaune (voir la carte d'implantation des panneaux ci-dessous) ;
- Publication le jour de l'ouverture de l'enquête publique de l'avis d'enquête publique dans deux journaux, l'Indépendant et Annonces légales de La Semaine du Roussillon.



Carte 4 : Localisation des panneau d'affichage de l'avis d'enquête publique sur site

Des constats ont été réalisés afin de s'assurer de cet affichage et seront transmis à Madame la Commissaire enquêtrice.

B-III.3 CONTRIBUTIONS ECRITES SUR LE REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE DEMATERIALISE

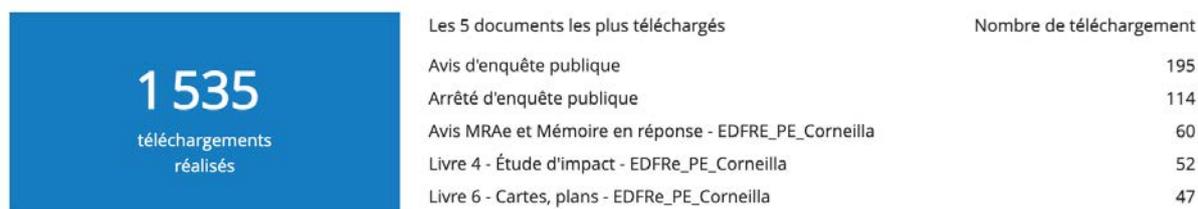
Le registre dématérialisé a suscité beaucoup d'intérêt. La fréquentation a été importante et permis aux visiteurs de consulter le site et de déposer des contributions.

Fréquentation



De nombreux téléchargements des différents documents du dossier ont été effectués.

Téléchargements



428 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé.

Sur les contributions déposées :

- 196 favorables,
- 208 défavorables,
- 9 sans avis (commentaires ou ajouts d'information),
- 14 doublons
- 1 contribution a été modérée automatiquement par la plateforme car elle contient un mot proscrit.

A noter aussi que certains contributeurs ont déposé de multiples observations.

Par ailleurs, 168 contributions ont été déposées de façon anonyme dont certaines issues de la même adresse IP.

Enfin, 31 contributions ont été émises sans aucune justification.

Quels que soient les avis, favorables ou défavorables, cela fausse quelque peu le comptage d'avis de même type.

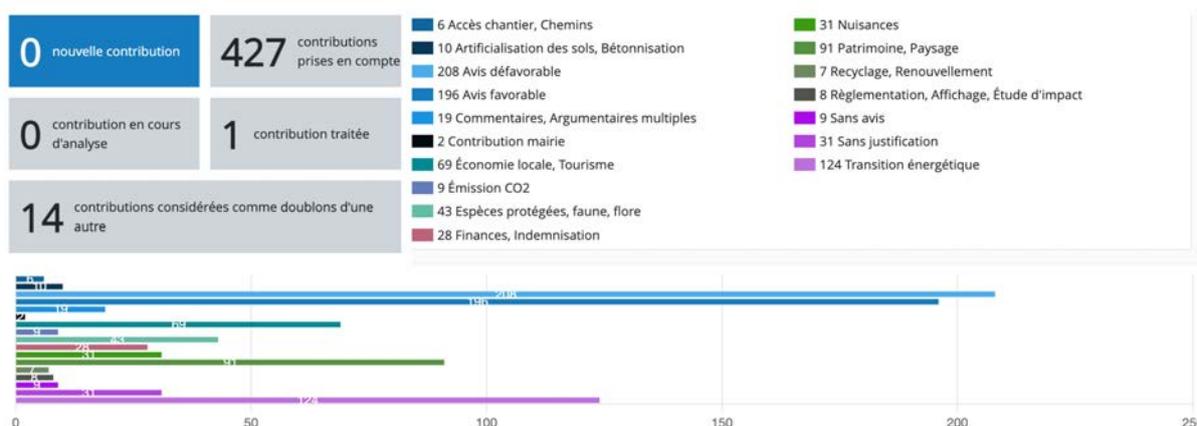
Quels que soient les avis, favorables ou défavorables, cela fausse quelque peu le comptage d'avis de même type.

LES THEMES

Les contributions sont regroupées en 13 thèmes :

1. [Accès chantier, Chemins](#) (6 obs.)
2. [Artificialisation des sols, Bétonnisation](#) (10 obs.)
3. [Économie locale, Tourisme](#) (69 obs.)
4. [Émission CO2](#) (9 obs.)
5. [Espèces protégées, faune, flore](#) (43 obs.)
6. [Finances, Indemnisation](#) (28 obs.)
7. [Nuisances](#) (31 obs.)
8. [Patrimoine, Paysage](#) (91 obs.)
9. [Recyclage, Renouvellement](#) (7 obs.)
10. [Réglementation, Affichage, Étude d'impact](#) (8 obs.)
11. [Transition énergétique](#) (124 obs.)
12. [Sans justification](#) (31 obs.)
13. [Commentaires, Argumentaires multiples](#) (19 obs.)

RNGY POWER



Les contributions sont préfixées par **RD** (Registre Dématérialisé) et l'ensemble des textes des contributions est en annexe.

Certaines contributions figurent dans plusieurs thèmes, leur numéro est suivi d'une lettre.

1. ACCES CHANTIER, CHEMINS

Les contributions de Monsieur Noël LAFFORGUE et de Madame Gislène BELTRAN reprennent des problèmes mentionnés lors des permanences.

Les autres contributions traitent des chemins. Pour certains, ils seront détériorés. D'autres mentionnent l'intérêt qu'ils soient entretenus ou rénovés, ce qui facilite l'accès aux vignes et aux services d'incendie.

N° Identification	Contributions
RD_074a Alain BERNARD	Les routes qui seront aménagées pour la construction de chaque éolienne mettront à mal tout l'environnement existant, les chemins de garrigue seront

<p>Therese POMAREDE 1,rue du Pallagri Corneilla la Rivière</p>	<p>très fortement détériorés ,les immenses cavités nécessaires à l'édification de ces engins contribueront à la transformation, à la destruction de la faune et de la flore de ce paysage méditerranéen rare, sans parler du coulage en béton ferrailé de 1500 tonnes par éolienne qui constitue leur socle, Personne ne peut dire quel sera l'influence de ces immenses dalles de béton lors des épisodes pluvieux méditerranéens possibles dans ces localités soumises à ces aléas climatiques violents EDF qui le sait dit, par ailleurs qu'il prendra à sa charge tous les travaux consécutifs à la destruction de chemin de garrigues , les arbres, les massifs , les ponts qui seront détruits à cette occasion,</p>
<p>RD_082a Anonyme</p>	<p>J'ai vu que des mesures étaient en cours pour l'entretien des chemins des bosquets de la vigne avec les viticulteurs locaux.</p>
<p>RD_237a Gislène BELTRAN 14, cité Beausoleil Corneilla la Rivière</p>	<p>Constat : - erreurs sur les descriptifs comme zone boisée alors qu'il y a des vignes mais aussi utilisation d'un chemin, le long de ma parcelle, qui sera fortement impacté comme écrit dans le document, sans mon autorisation.</p>
<p>RD_326a Michel</p>	<p>Les arguments impactant ce projet éolien ne me semblent pas totalement justifiable. Je m'explique. Tout d'abord je trouve que les quelques mètres carrés dédiés à l'emplacement de l'éolienne ainsi que le chemin d'accès sont dérisoire par rapport à d'autres installation (TGV, THT...) qui se sont accaparés des dizaine voir des centaines d'hectares de terre agricole. De plus les chemins qui seront agrandis pour le PASSAGE des camions amenant l'éolienne seront remis en l'état initial. Donc ca ne change absolument rien . En conclusion je suis pour une énergie renouvelable, non polluante et qui n'impactera que très peu de surface au sol.</p>
<p>RD_320 Noël LAFFORGUE 26 route nationale Corneilla la Rivière</p>	<p>Je soussigné, Noël LAFFORGUE, vigneron en cave particulière sur la commune de Corneilla la rivière confirme, suite à mon courrier en recommandé avec AR en date du 26 septembre 2022 à l'attention d'EDF EN, mon opposition à quelque travaux que ce soit sur mes parcelles suivantes: lieu-dit Las Mirandes B321, 334, 335 et 358. (cf pièce jointe) Par ailleurs, après consultation des plans du projet éolien, il apparait qu'une aire de retournement est prévue sur ma parcelle A 735 lieu-dit Lous Tourrens. Je précise ne pas avoir signé de promesse de bail autorisant ces travaux. Cette parcelle étant en nature de vigne et vitale pour mon exploitation, je m'oppose de manière catégorique à ce que ces travaux soient réalisés sur cette parcelle. Je précise, avoir fait part de ces dires à madame Lisa BERTO, chef de projet, par mail en date du 2 avril 2024. Enfin, en date du 24 avril, j'ai rencontré monsieur Gilles Clottes, élu en charge de l'agriculture ainsi que monsieur Nicolas Martin, société Multiwatts mandaté par EDF EN, au terme de notre entrevue, ils m'ont assuré que des solutions alternatives seraient trouvées et ne viendraient pas, de quelque manière que ce soit impacter mes parcelles.</p>
<p>RD_375 Anonyme</p>	<p>Je suis pour le projet éolien car on aura des autoroutes pour se balader dans la garrigue, on voit la différence avec la nouvelle municipalité qui elle s'en occupe de les entretenir.</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 8 :

Les chemins seront agrandis pour le passage des camions amenant les éoliennes.
Seront-ils remis à leur largeur initiale après l’installation des éoliennes ?

Réponse du maître d’ouvrage

Comme indiqué page 80 de l’étude d’impact, la société SAS Parc éolien de Corneilla s’engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d’exploitation conformément aux articles R.515-101 à 109 et L.515-44 à 47 du Code de l’environnement, ainsi qu’à l’article 29 de l’arrêté du 26 août 2011 modifié par l’arrêté du 10 décembre 2021 relatif aux installations de production d’électricité utilisant l’énergie mécanique du vent au sein d’une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l’environnement. Le maître d’ouvrage respectera à la fois les conditions particulières de démantèlement présentes dans les promesses de bail qu’il a signées avec les différents propriétaires des terrains, les avis desdits propriétaires formulés et les conditions des articles précités. »

Concernant les pistes, la remise en état du site consiste en un décaissement des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est l'installation souhaite son maintien en l'état. Une largeur de 2,50 m est en général conservée pour permettre le maintien d’une circulation. Les sols remaniés sont ensuite laissés au repos ensemencé pour les revégétaliser à une période propice.

2. ARTIFICIALISATION DES SOLS, BETONNISATION

Les contributions font référence à l’artificialisation des sols qui augmente les incidences de sécheresse, l'imperméabilité des sols et favorise les ravinements. Il est aussi question des matériaux nécessaires à la construction et de la consommation d’eau nécessaire pour les fondations.

N° Identification	Contributions
RD_090a Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière	Je suis absolument contre l'installation de 10 éoliennes dans ce magnifique paysage, patrimoine entretenu par nos ancêtres pierre par pierre, que l'on va éventrer à coup de bulldozer et défigurer avec des tonnes et des tonnes de béton négligeant l'impact environnemental fondé sur des études copiées collées d'une région à l'autre de la France.
RD_145a Fabrice CAUMEIL 2 placette de la Massane 66620 Brouilla	N'oublions pas non plus, la grande période de sécheresse que nous vivons actuellement; il serait inconcevable d'utiliser des milliers de litre d'eau pour couler définitivement le béton nécessaire à l'implantation d'éoliennes.
RD_202 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière	Complément information à RD_179 Important oubli à rajouter aux autres tonnes de matériaux POUR 1 EOLIENNE: 1 200 tonnes de béton 335 tonnes d’acier ...À multiplier par 10!

RD_213a Corinne L'HÉRISSON Mas reste 46 chemin du roua 66700 Argelès-sur- Mer	Il s'agit de stopper l'artificialisation de la nature et préserver les richesses naturelles de notre territoire.
RD_278a André DOIZON 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE	Qui polluent (huile toxique, terres et métaux rares, poussières empoisonnées dues à l'érosion des pales et en prime 1200 à 2000 tonnes de béton hyper armé enfouies à jamais dans le sol).
RD_294a René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière	... Ce nouveau projet s'inscrit dans une zone plus nature et plus isolée des nuisances humaines. Il va augmenter la bétonnisation des sols et ouvrir des accès cassant la naturalité de la zone .Ce qui augmente aussi l'imperméabilité des sols et favorise les ravinements.
RD_299a Cyril HENRIQUES	Aujourd'hui il est formellement interdit de poser un panneau solaire sur le site mais on souhaite bétonner et implanter des éoliennes qui sont une catastrophe écologique.
RD_401 M. CARBONNELL 5, rue de la Basse 66500 Prades	Concerne contribution 388 (Commune Corbère les Cabanes) Corbère les Cabanes, en manque d'eau chronique. Affligeant de voir que la municipalité n'a pas encore fait le lien entre l'artificialisation des sols, les éoliennes en font partie (voir Avis N°MRAe 2023APO25 page 5, sur le projet Corneilla de la Rivière dont l'emprise sur le sol est de l'ordre de 7,5 ha) à laquelle s'ajoute l'atteinte à la biodiversité de l'endroit, et le dérèglement climatique présent dans les Pyrénées orientales. Manifestement, les sécheresses récurrentes et le déficit en eau dont les deux Corbères subissent les effets depuis quelques temps déjà, ne semblent pas alarmer cette municipalité, au contraire.....
RD_419a Georgette	C'est une aberration de vouloir encore une fois bétonner et détruire les sols et les espaces. sans parler de ce qu'il adviendra de ces engins industriels quand il faudra les recycler... résolument contre
RD_422a Hadrien COLOMER PEZILLA	Dégradation des sols et perturbation de la végétation locale: L'installation des éoliennes nécessite des fondations en béton et des travaux de terrassement. Ce qui a des conséquences à long terme sur l'environnement.
RD_423 Anonyme	Le parc éolien existant est déjà monstrueux ...il s'ajoute à la ligne à haute tension et l'ensemble défigure ces vallées de vignobles exploités !! N'y a-t-il pas assez de terres saccagées par le béton dans le département ?? Nous battons le record national de surfaces commerciales avec d'immenses parkings !!! Peut-être faut-il réfléchir à l'autre solution d'énergie renouvelable et couvrir ce qui est déjà perdu de panneaux solaires. Et penser intérêt général et non pas intérêts privés ...ce qui ressort clairement de la liste des parcelles impactées et des noms des propriétaires !!!

[Retour aux thèmes](#)

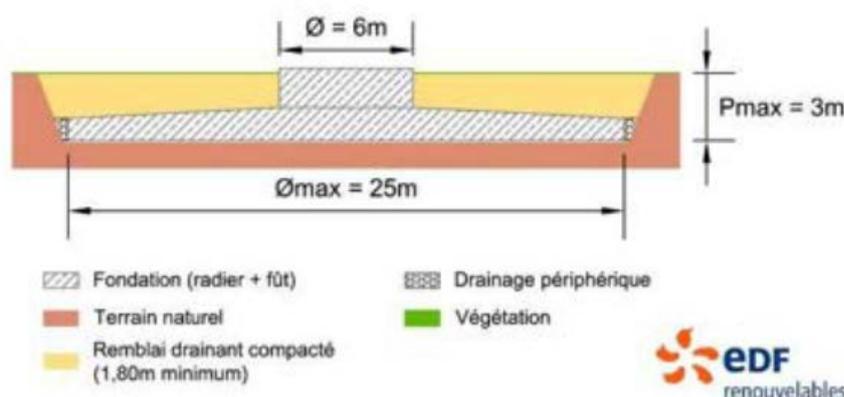
Question 9 :

Pour couler le béton des fondations des éoliennes, l'eau est nécessaire et certains s'en inquiètent vu la sécheresse.

Quelle est l'emprise au sol d'une éolienne ? Le volume nécessaire par éolienne est-il estimé ? Quelle sera la provenance de cette eau ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le dimensionnement de la fondation d'une éolienne est présenté page 56 de l'étude d'impact.



En termes de volume, pour le gabarit prévu, il faut compter entre 350m³ et 450 m³ de béton.

Cela représente au maximum 75t d'eau par fondation (165 l/m³ de béton).

La provenance dépendra de l'entreprise Génie civil et Travaux publics choisie, mais en général les entreprises privilégiées sont locales. Les directives de restriction d'eau seront dans tous les cas évidemment respectées.

Question 10 :

Dans la contribution RD_278, Monsieur André DOIZON mentionne de l'huile toxique, terres et métaux rares.

Les matériaux utilisés sont-ils polluants ?

Réponse du maître d'ouvrage

Comme indiqué page 32 de l'étude de dangers, « Les substances ou produits chimiques mis en œuvre dans l'installation sont limités. Les seuls produits présents en phase d'exploitation sont :

- l'huile hydraulique (circuit haute pression),
- l'huile de lubrification du multiplicateur,
- l'eau glycolée (mélange d'eau et d'éthylène glycol), qui est utilisée comme liquide de refroidissement,
- les graisses pour les roulements et systèmes d'entrainements,
- l'hexafluorure de soufre (SF₆), qui est le gaz utilisé comme milieu isolant pour les cellules de protection électrique.

D'autres produits peuvent être utilisés lors des phases de maintenance (lubrifiants, décapants, produits de nettoyage), mais toujours en faibles quantités (quelques litres au plus). »

Le risque de pollution existe à partir du moment où ces produits sont utilisés car ils pourraient polluer l'environnement s'ils étaient déversés dans l'environnement. C'est pourquoi ils sont évoqués dans l'étude de dangers. Pour éviter cela, des mesures de prévention sont prévues, comme l'inspection des niveaux d'huile plusieurs fois par an, la présence de détecteurs de niveau d'huiles, une procédure d'urgence en cas de déversement accidentel, et la présence de kits de dépollution d'urgence. De plus, des règles strictes sont suivies pendant les phases de maintenance, et les techniciens sont formés pour faire face à ce type d'incidents afin de réagir au plus vite de manière appropriée.

Pour ce qui est des terres et métaux rares dans l'éolien terrestre, l'ADEME a publié une fiche technique sur le sujet en octobre 2020.

Les terres rares sont un groupe de 17 éléments chimiques utilisés dans diverses industries. Leur extraction et leur production peuvent avoir des impacts environnementaux significatifs. L'extraction minière peut entraîner la destruction des habitats naturels et la contamination de l'eau et de l'air. Le traitement chimique des minerais peut générer des déchets toxiques. La production de terres rares nécessite une grande quantité d'énergie, contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. De plus, le transport et la gestion des déchets peuvent poser des problèmes environnementaux. Des efforts sont en cours pour rendre l'industrie des terres rares plus durable et réduire son impact.

Selon une étude de l'ADEME, les énergies renouvelables n'utilisent, pour la plupart, pas de terres rares. Les éoliennes produisent de l'électricité via un alternateur, qui peut être un générateur synchrone ou asynchrone. Seules les éoliennes avec des générateurs synchrones à aimants permanents utilisent des terres rares, et tous les générateurs asynchrones ne contiennent pas d'aimants permanents.⁵

La problématique de l'utilisation des aimants permanents a été bien prise en compte par EDF Renouvelables. C'est pour cette raison que nous utilisons des générateurs asynchrones sur nos éoliennes, qui n'utilisent donc pas de terres rares.

De plus, les matériaux que nous utilisons, tels que la fibre de verre renforcée, la fibre de carbone, l'acier, le métal, le béton armé et les ferrailles, ne sont pas considérés comme des polluants et 94 % de la masse d'une éolienne est recyclable ou réutilisable.

3. ÉCONOMIE LOCALE, TOURISME

Concernant l'économie locale, des contributions soulignent l'intérêt du projet pour son développement. Il y est fait référence à la création d'emplois, la stimulation de l'économie ainsi qu'aux retombées financières pour les agriculteurs et pour la commune. Cela permettra de réaliser divers projets, dont le groupe scolaire.

⁵ [Terres rares, énergies renouvelables et stockage d'énergies - La librairie ADEME](#)

Il y est également souligné la concertation avec les habitants, les viticulteurs, les entreprises locales, les services de l'État. Certains font état que le Maire René LAVILLE a été élu en 2020 et ce projet était sur son programme.

A noter les habitants de Pézilla-la-Rivière et d'autres communes qui mentionnent l'apport pour leur commune dont l'immobilier.

D'autres contributions sont négatives, elles sont opposées au projet et dénoncent le manque de communication : aucun référendum, pas de réunions, concertation en clos restreint : en catimini. Une contribution parle même de blague financée par les impôts.

Concernant le tourisme, des contributions parlent d'un impact négatif (les éoliennes abiment le paysage et éloignent les touristes.). D'autres sont positives, comme celle de Monsieur PORTAL, Maire de la commune d'ALLY-MERCOEUR (Haute-Loire), la valorisation du [parc éolien](#) et du territoire y a permis la promotion du tourisme.

N° Identification	Contributions
<p>RD_017 Gérard ROLLIN COLAS France</p>	<p>Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département des Pyrénées Orientales.</p> <p>Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.</p>
<p>RD_024a Anonyme</p>	<p>Je tiens à exprimer mon soutien au projet éolien de Corneilla-la-Rivière.</p> <p>Je suis convaincue que ce projet représente une opportunité exceptionnelle pour notre territoire.</p> <p>Le projet a été conçu en étroite collaboration avec les parties prenantes locales, en prenant en compte les préoccupations des résidents. Cela témoigne d'une volonté de dialogue et de respect mutuel, et je suis convaincue que cela contribuera à créer une relation de confiance durable entre les porteurs du projet et la communauté.</p> <p>Je tiens également à souligner que le projet éolien de Corneilla-la-Rivière contribuera à la diversification de notre économie locale. En encourageant le développement des énergies renouvelables, nous créons de nouvelles opportunités d'emplois dans le secteur des énergies propres. Cela permettra de stimuler notre économie, de soutenir les entreprises locales et de favoriser l'innovation technologique. De plus, les retombées économiques générées par ce projet éolien bénéficieront à l'ensemble de la communauté, en contribuant à la croissance économique et en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens.</p>
<p>RD_029a Karine MARTIN</p>	<p>Je suis totalement favorable au projet éolien de Corneilla-La-Rivière.</p> <p>Les éoliennes ne rejettent aucune substance dangereuse dans l'environnement et n'engendrent aucun déchet.</p> <p>Un tel projet est également, pour la Commune, une source de revenus non négligeable.</p>
<p>RD_031 Anonyme</p>	<p>Habitant la commune de Corneilla la Rivière depuis plusieurs générations, je suis très attaché à ce département et ce paysage . Mais aujourd'hui il se meurt. Notre commune manque de moyens.</p> <p>Aujourd'hui, nous voyons dans le projet éolien une opportunité d'apporter des ressources économiques locales indispensables tout en respectant notre</p>

	<p>environnement grâce à une installation qui ne rejette aucun polluant dans l'air ou dans le sol .</p> <p>C'est une opportunité qu'il faut saisir et je souhaite que ce projet se réalise</p>
<p>RD_039a Anonyme</p>	<p>je tiens à apporter mon soutien au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE. cela permettra de produire des énergies renouvelables.</p> <p>Au niveau financier cela permettra à la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE d'avoir une réserve financière qui permettra de réaliser des projets.</p> <p>cela peut permettre de réaliser des projets viticoles.</p>
<p>RD_042a Tom</p>	<p>Je pense que ce parc éolien est une opportunité pour notre région et pas seulement sur le plan énergétique, même si une parti de l'énergie produite sera consommée dans notre commune mais également au niveau économique et social.</p> <p>Les retombées économiques seront bénéfiques au développement de nos territoires.</p> <p>J'y suis favorable au développement de l'énergie éolienne et apporte mon soutien à ce projet de Corneilla la Rivière.</p>
<p>RD_049 Anonyme</p>	<p>Enfin un projet qui est intéressant, qui va permettre à notre village de ce développer.</p>
<p>RD_050 Anonyme</p>	<p>Enfin un projet d'énergie renouvelable qui va avoir des retombées pour les agriculteurs et la commune.</p>
<p>RD_054a Anonyme</p>	<p>Je suis favorable au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE.</p> <p>Cela permettra d'apporter un soutien financier à la commune afin de faire des projets de développement sur la commune de CORNEILLA DE LA RIVIERE</p>
<p>RD_060 Anonyme</p>	<p>Je suis pour le projet des éoliennes de Corneilla pour contribuer à l'écologie et pour l'aspect économique pour la commune et les agriculteurs</p>
<p>RD_067 Anonyme</p>	<p>Nous sommes pour le développement de ce projet, pour le village, pour l'écologie, le vent est gratuit et non polluant</p> <p>Non aux fausses excuses !</p>
<p>RD_082b Anonyme</p>	<p>J'ai envie de voir dans les prochaines années ,un village radieux avec une belle école, des routes dignes de ce nom, des moyens pour favoriser les personnes qui en ont besoin ou les petites associations qui essaient d'animer le village et d'apporter un soutien, du réconfort localement, de voir des viticulteurs pouvoir vivre de la viticulture qui comme à Pézilla, Calce, Baixas Villeneuve continuent d'exploiter.</p>
<p>RD_095a Jean-Jacques MARTIN 2 Place Pablo PICASSO 09200 Montjoie en Couserans</p>	<p>Absolument favorable au projet pour quelques arguments simples mais essentiels:</p> <p>_procure un revenu supplémentaire aux viticulteurs locaux qui en ont bien besoin</p> <p>_Procure un revenu non négligeable dans une commune rurale qui en a bien besoin eu égard aux services élémentaires en faveur de la population (éducation, culture, sport)</p> <p>_Quand aux tarifs qui enrichissent, ce n'est pas la faute aux éoliennes mais au démantèlement d'EDF et sa privatisation en abandonnant l'électricité aux lois du marché la transformant comme une vulgaire marchandise vouée à la spéculation. La solution: revenir à une entreprise EDF intégrée (production transport distribution) nationalisée dont les couts correspondent aux véritables couts de production.</p>

<p>RD_096a Patrice SABLÉ Rue Frenay 20137 PORTO-VECCHIO</p>	<p>Les territoires qui vont bénéficier de ces énergies, en l'occurrence Pézilla, Corneilla, Calce Baixas....seront dotés d'emplois, d'avantages non négligeable pour permettre à des associations, à des personnes en difficultés des entreprises de bien vivre d'avoir une visibilité sur du long terme. Donc je suis absolument pour ce projet.</p>
<p>RD_097a Philippe SOUEIX Route de Foix 09420 Castelnaudurban</p>	<p>Je viens souvent dans cette belle Région des Pyrénées-Orientales, c'est toujours un plaisir de séjourner à Corneilla. En me promenant souvent dans les différentes vignes et villages du département, j'ai fait un constat, Pézilla, Calce ,Baixas, la côte méditerranéenne se régènèrent mais Corneilla malgré une volonté farouche d'embellir ce village n'y arrive pas. J'ai pris connaissance de ce projet que je trouve très cohérent par rapport à celui qui existe déjà et je comprends qu'il soit vital pour ces personnes qui se battent pour ce village. Ce sera des entreprises locales qui effectuerons les travaux, il y aura des emplois pour assurer l'exploitation et la maintenance du parc. Enfin que ce soit sous forme de redevance ou de taxe professionnelle, ce projet va apporter des recettes significatives à la Commune, à la Région et au Département. La Commune va pouvoir se permettre d'assurer son développement grâce à ce parc éolien! Et la végétation sur le site va être entretenue par les viticulteurs travailleurs de l'ombre qui pourront pérenniser leur exploitation. Je suis absolument POUR ce projet.</p>
<p>RD_098a Philippe SOLER</p>	<p>Enfin la concertation a été essentielle avec les habitants, les viticulteurs, les services de l'état.... Je vote pour ce projet!</p>
<p>RD_100a Denys MACAU</p>	<p>-La Commune, les viticulteurs, les entreprises locales, seront pleinement associés à ce projet!</p>
<p>RD_105a Sébastien DESBIAUX Sabouche 09200 Eycheil</p>	<p>Ce parc sera installé sur des terres agricoles, seulement 2 % du sol environ est requis pour les éoliennes. La surface restante est disponible pour l'exploitation viticole ou agricole. Les propriétaires fonciers qui accueillent les éoliennes recevront un loyer pour l'utilisation de leur terrain, ce qui augmente leur revenu ainsi que la valeur du terrain. L'électricité éolienne garantit une sécurité d'approvisionnement face à la variabilité des prix du baril de pétrole. L'énergie éolienne offre la possibilité de réduire les factures d'électricité et peut vous permettre de vous mettre à l'abri des ruptures de courant. Les éoliennes permettent grâce à la taxe professionnelle de participer au développement local des communes avec une contribution annuelle de l'ordre de 10 000 € par MW d'énergie éolienne produite (ce chiffre peut varier en fonction des communautés de communes concernées par les installations d'éoliennes). Les autres activités agricoles et industrielles peuvent continuer autour d'un parc éolien. Le prix de revient d'une éolienne a fortement diminué depuis 2011 suite aux économies d'échelle qui ont été réalisées sur leur fabrication. Un parc éolien prend peu de temps à construire, et son démantèlement garantit la remise en état du site original.</p>

	Je suis favorable à ce projet totalement cohérent et compatible avec l'environnement.
RD_114a Anonyme	Notre territoire va prendre de la valeur grâce à la re localisation de notre production d'énergie. Les riverains vont pouvoir prendre part à des projets citoyens et participatifs. Génératrice d'emplois sur l'ensemble du territoire elle est également source de revenus et de création d'activités économiques localement. Donc notre pauvre territoire ne peut pas se passer de cette opportunité.
RD_116 Anonyme	je suis contre les éoliennes ,on s'est battu des années auparavant contre l'implantation de quelques éoliennes ,et aujourd'hui la nouvelle mairie et des viticulteurs avides d'argent ,cette poignée d'individus d'un revers efface ce combat mené âprement et nous en flanquent 10 .Aucun Référendum ,pas de réunions ,que de la concertation en clos restreint : en catimini . Les yeux plus gros que le ventre !!! allons nous avoir le choix que de digérer ces Monstres ???
RD_130 Anonyme	La défiguration systématique du paysage au profit d'intérêts privés dans aucun profit réel pour l'économie locale, est un véritable scandale. L'éolien devrait faire l'objet d'un referendum local
RD_134a Daniel DUMONT 5 chemin de l'lebemans 66300 THUIR	Le département a une vocation économique de nature touristique forte. Les éoliennes abiment le paysage et éloignent les touristes.
RD_136 Didier LELIEVRE	L'éolienne une blague financé par nos impôts ? VRAI Diminuer les rejets de gaz à effet de serre ? FAUX Accroître la sécurité d'approvisionnement ? FAUX Réduire le coût de l'électricité ? FAUX Produire une électricité de proximité ? FAUX Améliorer l'environnement ? FAUX Créer de l'emploi ? FAUX Protéger les paysages, le patrimoine historique et celui des particuliers ? FAUX Développer le tourisme et l'installation des familles dans les communes rurales ? FAUX
RD_163 Anonyme	Comment ne pas considérer ce projet initié depuis 2019 avec une Municipalité favorable et l'expérience du parc éolien de Pezilla qui nous a permis de pouvoir conserver notre exploitation. Je travaille régulièrement sur le site les éoliennes font parties du paysage et ne nous gênent. Bien au contraire. favorable !
RD_165 Anonyme	Les opposants aux éoliennes leur reprochent de produire trop peu d'électricité, d'avoir un impact négatif sur la biodiversité, de défigurer les paysages, d'être à l'origine de nuisances sonores ou encore, de ne pas être recyclables. QUE NENI avec les études très poussées et pertinentes ces arguments sont facilement démontables! Afin d'inscrire ce projet dans un contexte plus global d'aménagement du territoire, une partie des retombées économiques du parc éolien sera réinvestie dans le développement d'un projet de territoire par l'Ecoparc Catalan piloté par la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole en lien avec les 4 communes en est l'exemple type. Depuis la mise en service du parc, cela nous a permis d'impulser 16 projets porteurs de dynamiques économiques et sociales autour des thèmes des

	<p>énergies renouvelables, de l'agriculture, du tourisme et de l'innovation : des véhicules électriques mis à disposition des communes, des smartflowers, mobilier urbain photovoltaïque installé devant chaque mairie, la création d'une bergerie communale à Calce permettant le maintien de l'activité pastorale sur le territoire et la réduction des risques incendies par le pâturage, un réseau d'itinéraires de randonnées en cours de construction, ou encore un événement sportif pluriannuel.</p> <p>A Pézilla-la-Rivière, l'Ecoparc Catalan a permis la création d'un réseau d'irrigation viticole représentant un périmètre de 260 hectares, la rénovation de la toiture et de la façade de la Maison Fons avec l'ambition de création d'un gîte, la rénovation de la toiture de la Maison Bordo avec pour projet la création d'un Centre d'Interprétation d'Architecture et du patrimoine sur les celleres du Roussilon.</p> <p>Nous sommes fiers de ce projet en espérant voir celui de Corneilla aboutir !</p>
<p>RD_167 M. PORTAL Maire D'ALLY</p>	<p>Son ampleur lui a valu le statut du plus grand parc éolien de France avec ses vingt-six éoliennes dans les années 2000. Aujourd'hui, le parc d'Ally-Mercœur continue d'être porté par les élus, les acteurs agricoles et la population locale.</p> <p>La commune a, depuis la mise en service du parc, été dans une dynamique de développement des énergies renouvelables. Un quart de l'électricité consommé dans le département de la Haute-Loire est produite sur ce territoire.</p> <p>L'agriculture étant une activité importante du territoire, l'harmonie entre la production d'électricité et l'activité agricole était au cœur du développement puis de l'exploitation du parc. Le développement du parc s'est réalisé avec un important travail de concertation, ce qui a conduit à une absence de visibilité depuis la place du village, qui était la principale préoccupation des habitants.</p> <p>Vingt ans après la mise en service des éoliennes, l'association de promotion du tourisme qui a valorisé le parc et le territoire dans sa globalité continue d'œuvrer en ce sens. Jusqu'à 40 000 visiteurs par an venaient visiter le parc et d'autres installations touristiques (mines et moulins).</p> <p>La commune est par ailleurs à ce jour dans un processus de renouvellement du parc. Les riverains pourront participer à une campagne de financement participatif dans le cadre de l'extension du parc</p> <p>Des projets grâce à l'éolien RÉNOVATION DU patrimoine COMMUNAL moulin à vent, toiture de l'église, mise en accessibilité de la mine d'antimoine pour les visites touristiques</p> <p>TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • des bâtiments communaux • changement de l'éclairage basse consommation du terrain de foot <p>LE PARC SERT DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE aux écoles et collèges du territoire</p> <p>Nous avons besoin de ce même type de projet!</p>
<p>RD_168 Anonyme</p>	<p>je suis très favorable au projet étant moi meme vigneron ce projet permettra de pérenniser nos exploitation , toutes ces personnes qui sont contre les éolienne aucune ne travaillent la terre , elles se lèvent le matin partent au bureau et rentrent le soir chez elles, et elles veulent nous imposer leur choix .</p> <p>Regarder Pézilla bcp de terres sont cultiver et planter , à Corneilla il y a beaucoup de friches car nous avons pris 15 ans de retard.</p> <p>Si la population de Corneilla ne veut plus d agriculteur elle n a qu a le dire nous partirons.</p>
<p>RD_170</p>	<p>Il est vrai que nous sommes des locaux , entretenant nos terres tous les jours. Avant les élections la campagne de Mr Laville était très claire et il a été élu :</p>

Anonyme	Soutien au projet éolien pour embellir notre territoire et aider l'exploitation locale. Jamais pour un intérêt personnel. Alors arrêtons de polémiquer travaillons ensemble pour soutenir ce projet !
RD_175 Anonyme	Présent sur la Commune depuis 2005 j'ai constaté que même avec une volonté constante de chacun d'essayer de préserver les emplois les viticulteurs, les aménagements locaux, il était difficile de s'en sortir. Contrairement à nous Pezilla situé à 2 km est un village resplendissant propre le prix de l'immobilier augmente des associations fleurissent la culture est bonne Ne soyons pas dupes ou innocents merci les éoliennes. J'espère que dans quelques mois nous auront nous aussi ce beau projet !
RD_176 Anonyme	je suis pour les éoliennes car ça permettra à notre village des retombées économiques que nous n'avons pas l'agriculture en train de mourir et je pense que cet apport financier permettra de réinitialiser tout cela.
RD_216 Anonyme	Les éoliennes font non seulement partie du paysage ici à Pézilla mais nous apportent beaucoup de plénitude dans notre travail quotidien dans nos vignes. On a la chance d'avoir un projet qui fourni de l'énergie renouvelables. Le village est magnifique, nos voiries sont propres et nous n'avons que des avantages. La continuité de ce projet est logique.
RD_220 Alfred LAFFORGUE	Je suis totalement favorable au projet éolien de Corneilla de la Rivière. En effet, nous avons un plateau impacté par des lignes électriques de hautes tension, des relais téléphoniques sur Força Réal; Les éoliennes seront en harmonies avec notre paysage comme à l'époque des moulins à vent avec une énergie propre et durable ...le vent. Ce projet va permettre à la population d'apprécier la qualité de vie dans le village avec de nouveaux aménagements, aux petits enfants d'avoir une école digne de ce nom, au viticulteurs de respirer. Il faut connaître et comprendre le contexte local avant de s'exprimer et ne pas écouter ces personnes étant contre tout qui ne sont même pas d'ici!
RD_222 Renaud 6 rue des lions Corneilla la Rivière	il est grand temps de compléter le parc éolien bêtement interrompu pour des raisons idéologiques par les responsables municipaux de l'époque. Les nuisances, si nuisances il y a, nous les supportons déjà puisque nos voisins ont construit de nombreuses éoliennes et le complément envisagé sur Corneilla ne change rien. Les avantages sont nombreux: énergie propre, revenus pour la commune, amélioration des chemins ruraux... Quant aux motivations de certains opposants, il y aurait à redire. Je suis donc favorable à l'implantation des dernières éoliennes qui complètent le parc déjà réalisé.
RD_225 Anonyme	Notre Département est l'un des plus pauvre en matière d'économie, hausse du chômage , précarité ,faillites d'entreprises très connues. Nous avons des atouts en l'occurrence le vent source de production d'énergie renouvelable sur une zone propice . Avec le parc existant' qui génère des emplois des recettes de l'attractivité économique et sociale l'extension de celui ci est une excellente opportunité pour le village de Corneilla, pour l'économie locale. Pour les entreprises pour notre Département. Pour soutenir les ENR et nos futures générations (réchauffement climatique crise de l'énergie)À part des intérêts purement personnels nous n'avons pas les moyens les arguments aujourd'hui pour s'opposer à un tel projet.
RD_227	Madame je me permets de revenir sur les contributions 223 et 224 qui sont des contradictions permanentes .Effectivement le tourisme génère autant de

<p>Karine</p>	<p>retombées dans nos PO. Il faut connaître la Région et savoir que nous avons la mer la côte méditerranéenne très attractive ce qui permet d'accueillir des touristes ! Par contre pour alimenter ces touristes avec des produits frais et locaux faut que les agriculteurs les viticulteurs qui vivent de la terre et loin des stations balnéaires puissent vivre dignement. Aujourd'hui la transition énergétique écologique et les retombées générées par le projet éolien qui ne sont pas erronées (je suis d'ici et ne suis pas avocat donc aucun intérêt à défendre une association...) nous permettrons d'entretenir le tourisme.</p>
<p>RD_231 Patrick KAWALA</p>	<p>Les éoliennes font fuir les touristes. Cela a déjà été vérifié par une association "même pas d'ici " d'hébergeurs touristiques (AHTI dans l'Indre), dont je communiquerai l'étude. De même "Gîtes de France" n'accorde pas le label et même le retire aux gîtes situés à proximité d'éoliennes.</p> <p>Il est ridicule de voir une contributrice (227) argumenter sur le fait que les touristes ne seraient que sur les côtes, la plupart visitant les nombreux sites et monuments remarquables du département. De plus les éoliennes sont visibles de très loin dès lors qu'on se trouve légèrement en altitude.</p> <p>Par ailleurs, j'ai beaucoup de respect pour ces travailleurs de la terre qui ne gagnent pas toujours bien leur vie et donc les productions sont pourtant remarquables. Mais leurs débouchés dépendent fortement du tourisme.</p> <p>A vouloir transformer le département en parc industriel, il ne faudra pas être surpris par la fuite des touristes, alors de surcroît que s'annoncent des parcs éoliens marins.</p> <p>Il est à noter que les secteurs très touristiques du SUD EST du pays évitent comme la peste les éoliennes, mais il est vrai que ce sont les lieux de villégiature des privilégiés et des décideurs.</p> <p>Quant aux accusations venimeuses de cette courageuse anonyme, je n'ai rien à vendre, étant retraité, mais notre fédération aide BÉNÉVOLEMENT toutes les associations qui en FRANCE luttent contre la prolifération anarchique des éoliennes.</p>
<p>RD_232 Jean-Christophe NIERGA FRTP Occitanie</p>	<p>Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, de la part de Jean-Christophe NIERGA, Président de la délégation des P-O de la FRTP Occitanie, un courrier de soutien au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière.</p> <p>Joint : courrier Président délégation PO FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics)</p>
<p>RD_233 Anonyme</p>	<p>Notre département est très pauvre en industrie . Son agriculture faiblit régulièrement et se trouve maintenant menacée par la sécheresse . Reste le tourisme dont il est important de développer le niveau qualitatif , par de meilleurs investissements et par la préservation de sa beauté naturelle .</p> <p>Comment des édiles , maires de communes locales notamment , peuvent-ils accepter de favoriser cette épouvantable pollution visuelle que représente des éoliennes , au-delà de la destruction de la biodiversité et de la qualité de vie du voisinage !</p> <p>Ceux qui la favorisent ne se rendent-ils pas compte de leur responsabilité ? Leur nom resteront attachés à ce désastre , surtout quand l'avenir obligera à envisager le démantèlement de ces monstres !</p>
<p>RD_234 Bernard GHYS</p>	<p>Avant d'apporter ma contribution à cette enquête je félicite les personnes qui, quelque soit leur avis, ne se sont pas cachées derrière l'anonymat en assurant pleinement leur position.</p> <p>Personnellement je suis pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de corneilla la Rivière. Cela me semble être une bonne solution pour la transition écologique et énergétique face à l'énergie fossile.</p>

	<p>Quelque soit la solution retenue pour la production d'énergie, la perfection n'existe pas. Le département possède un atout majeur " le vent ", ce serait irresponsable de ne pas l'utiliser.</p> <p>Etre contre ce projet c'est tourner le dos au développement du département et de la commune.</p> <p>Certaines personnes aux idéologies d'un autre temps prévoient le déclin de la commune qu'il faut absolument sauver.... L'implantation d'éoliennes à Corneilla ne sera que le prolongement d'un parc déjà existant et à ma connaissance les 4 communes concernées par celui-ci ne sont pas en péril bien au contraire.</p>
RD_235 Patrick KAWALA	<p>Comme convenu, voici l'étude menée dans l'INDRE par l'association des hébergeurs touristiques (AHTI) qui montre que les touristes se détournent des territoires avec éoliennes, ainsi que la lettre explicite de GITES DE FRANCE (il est à noter que les responsables des départements limitrophes de la VIENNE ont la même position).</p> <p>Il est donc invraisemblable de voir des contributions nier l'impact touristique. Ces personnes viendront un jour pleurnicher de la perte d'attractivité, mais il sera trop tard, et n'oublions pas que les éoliennes appellent les éoliennes : la création de lignes en direction des postes sources constitue un appel puissant pour tous les promoteurs.</p> <p>Avec l'installation de ce parc, il est certain que d'autres vont émerger !</p>
RD_261 Patrick KAWALA	<p>Sur la question des impacts des éoliennes sur le tourisme et sur le label GRANDS SITES DE FRANCE, je vous adresse le lien vers un extrait des auditions à la commission AUBERT à l'assemblée nationale en 2019.</p> <p>Y témoignent un représentant de l'association AHTI dont je vous ai transmis les résultats d'un sondage, ainsi que des représentants de GRANDS SITES DE FRANCE.</p> <p>Force est de constater que sont dénoncés la banalisation industrielle de paysages protégés et la fuite des touristes :</p> <p>https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/CRCANR5L15S2019PO762821N050.html</p>
RD_264 Anonyme	<p>Pour rebondir sur les contributions 261,263 et les 50 autres de cette même personne, il faut arrêter de venir envenimer un débat qui a déjà été mener en amont au sein de la Commune et de notre région avec les acteurs locaux depuis 2018.</p> <p>On connaît les problèmes sociaux et économiques du coin, nous n'avons pas besoin d'arguments repris par les différentes associations (vdc et anti éolien de la Vienne) pour envenimer ce débat!</p> <p>On connaît votre position depuis bien longtemps!</p> <p>Ce projet est vital pour notre Commune ,pour ces habitants, pour les emplois locaux ,les entreprises...</p>
RD_267 Anonyme	<p>LES ÉOLIENNES INCARNENT LE DYNAMISME ET L'ESPRIT NOVATEUR D'UNE RÉGION. POUR LES DÉCIDEURS LOCAUX, UN PARC ÉOLIEN REPRÉSENTE UN VRAI PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ALLIANT ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX.</p> <p>Les travaux de construction sont confiés en partie à des entreprises locales (génie civil, infrastructures électriques, ingénierie, etc.) et fournissent de l'activité à un réseau d'entreprises sous-traitantes.</p> <p>Un parc est souvent le point de départ d'un projet de territoire plus global.</p>

	<p>À vocation touristique et économique, il peut procurer des activités complémentaires aux agriculteurs faisant cohabiter culture et éolien sur leurs terres L'implantation du parc éolien va rapporter aux collectivités (communes, Département et Région) des ressources financières qui participent au développement local. La contribution économique et territoriale (CET), l'imposition forfaitaire aux entreprises de réseaux (IFER) et la location de terrains communaux sont autant de ressources additionnelles en soutien à de nouveaux projets, qu'il s'agisse de développer des services pour la collectivité, de valoriser le patrimoine, l'habitat rural ou l'entretien des routes.</p> <p>OUI AU PARC EOLIEN DE CORNEILLA</p>
<p>RD_279 Gilbert TARRIUS 66390 BAIXAS</p>	<p>Pour contribuer à l'enquête pour la continuité de l'ensemble Éolien catalan dont l'éolienne B12 est sur mon terrain, et dont le reste de ma parcelle est en vigne.</p> <p>Pour dire toute ma satisfaction.</p> <p>SILENCE BEAUTE GRACE APAISEMENT</p>
<p>RD_281 Sébastien BOUCHÉ</p>	<p>Après avoir assisté à toutes les réunions proposées par le porteur de projet, j'ai pu également discuté avec monsieur le Maire sur les différents éléments du dossier (environnement, préservation du plateau de Força Réal, impact visuel, aspects social et économique pour les habitants.).</p> <p>J'ai bien examiné le dossier très complet et pertinent.</p> <p>Convaincu par ce projet ,je vous sollicite pour émettre un avis favorable .</p>
<p>RD_291 Jean</p>	<p>je me permets d'emettre mon avis car j'etais septique sur le projet eolien de Pezilla Cqlce Baiixas et Villeneuve. Mais aujourd'hui force est de constater l'apport indéniable de ce projet pour les Communes et notre Département. Pour ma part ce projet est dans la cohérence et la continuité sans perturber la vue depuis Forca Real.</p>
<p>RD_294b René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière</p>	<p>Ce projet entraîne les 3 à 4 agriculteurs bénéficiaires vers un semi- abandon de leur compétitivité devant l'équivalent d'une subvention permanente.</p> <p>il y aura une perte de valeur foncière importante sur l'ensemble des parcelles du village .</p>
<p>RD_309 Pierre CODELFY</p>	<p>Ce plateau est entretenu, grâce à des agriculteurs qui sont des travailleurs de l'ombre.</p> <p>Qu'il pleuve ,qu'il vente, qu'il neige ils sont les acteurs majeurs qui entretiennent et vivent de leur récolte non sans difficulté.</p> <p>Avec ce projet, ils vont pouvoir bénéficier de meilleures conditions de travail, rénovation des chemin d'accès , nettoyage des abords, des haies , sans parler des aides et collaboration pour améliorer les conditions.</p> <p>Avec également moins de solitude au quotidien....et travaillant sous un outil naturel qui produit de l'électricité propre (promotion de la vigne).</p> <p>Il faut contribuer à la transition énergétique et ce projet est indispensable pour eux!</p>
<p>RD_316 Jean-Louis CAMPOURCI</p>	<p>Un projet éolien ne peut se faire n'importe où. Le choix du site naît de la convergence de plusieurs critères : réglementaires, techniques mais aussi le contexte humain et les enjeux territoriaux. Ces critères ont été les éléments essentiels pour que la zone d'étude du projet de Corneilla a été choisie.</p> <p>Après 5 ans d'études de réunions, de concertations avec les habitants, les services de l'Etat et ce dossier parfaitement chiadé ce projet doit être recevable.</p>
<p>RD_323 Anonyme</p>	<p>L'énergie éolienne présente l'avantage d'être illimitée et propre. Elle est également porteuse de retombées économiques positives grâce à la création</p>

	<p>d'emplois et aux revenus générés au niveau local. 73 % des Français ont ainsi une bonne image de l'énergie éolienne.</p> <p>1 - L'énergie éolienne est illimitée et propre</p> <p>2 - Le secteur de l'éolien crée des emplois en France</p> <p>3 - Le secteur de l'éolien génère</p> <p>4 - L'énergie éolienne devient de plus en plus compétitive</p> <p>...</p> <p>Texte entier en annexe</p>
<p>RD_326b Michel</p>	<p>Étant propriétaire d'une parcelle sur laquelle il est prévu l'implantation d'une éolienne, je suis favorable à ce projet. En voici les motifs :</p> <p>Pour ne rien vous cacher la location du terrain m'apportera un complément à ma petite retraite d'exploitant agricole.</p> <p>...</p>
<p>RD_327 Gilles</p>	<p>Madame, c'est parce que la rentabilité économique des exploitations n'est pas assurée que des dizaines d'hectares sont proposées annuellement à l'arrachage voire tout simplement abandonnées. Par ailleurs, faute de marché porteur, les vigneronns sont loin de revendiquer le classement de la totalité de leur production en Côtes du Roussillon Village. Force est de constater que, les éoliennes n'affecteront en rien le potentiel de production.</p> <p>Aujourd'hui, il faut bien savoir que la déprise se propage du territoire viticole aux hommes qui travaillent la terre, et le nombre d'exploitations au bord du dépôt de bilan ne cesse de s'amplifier. Alors quid du territoire concerné par le projet éolien?</p> <p>L'arrivée de la ferme éolienne est perçue par bon nombre de viticulteurs dont je fais partie comme la perspective d'un enrichissement qualitatif du territoire viticole contrairement à la THT ou à l'usine d'incinération de Calce. L'évolution vers un monde plus écologique va de concert avec les pratiques vigneronnes plus respectueuses de l'environnement, pratiques justement mises en avant par l'INAO.</p> <p>Le rayonnement de ce projet saura apporter par son envergure à notre territoire tous les regards qu'il mérite et n'enlèvera rien à la qualité de notre production tant que les vignes resteront présentes. Dans un désert viticole, la hiérarchisation des Côtes du Roussillon Village ne serait plus qu'un débat dépassé. Resterait toutefois encore posé, celui qui concerne les générations futures....</p>
<p>RD_338 Arnaud DÉNAT Quartier de Ledar 09200 Saint-Girons</p>	<p>Je souhaite clarifier une situation qui m'insupporte.</p> <p>En effet, nous n'avons pas pris le bon virage au bon moment et pour cause, on voit bien ce que les éoliennes ont apportées dans les communes voisines.</p> <p>C'est un conflit de génération, les "jeunes sont concernés pour l'avenir du village et sont pour ce projet, ceux qui ont assuré leur avenir se positionnent contre!</p> <p>Laissez nous saisir cette opportunité qui ne défigure pas Força réal ni le plateau ni le village.</p> <p>Bien au contraire on va pouvoir enfin respirer.</p>
<p>RD_348 Laurent</p>	<p>Depuis 2019 ce projet est initié par les deux listes électorales principales.</p> <p>Les Corneillanais ne se sont pas trompés car ils ont votés en connaissance de cause donc la majorité pour ce projet.</p> <p>Toutes les réunions publiques , les permanences en Mairie , les plaquettes distribuées par la Mairie dans les boîtes aux lettres,l'exposition de panneaux</p>

	<p>d'informations dans la mairie et relayé par la presse ont permis depuis 5 ans à n'importe quelle personne de s'exprimer.</p> <p>Il y a eu des échanges des critères qui ont été pris en compte (17 éoliennes étaient prévues au départ) et donc analysés et acceptés par les porteurs de projet.</p> <p>Alors je suis étonné que tous ces anonymes pour la majorité s'expriment contre maintenant.</p> <p>Ne serait-ce pas à l'aube de nouvelles élections pour des intérêts purement personnels.</p> <p>Heureusement que les arguments prouvent qu'il faut que ce projet se réalise.</p>
RD_349 Patrice SABLÉ	<p>Madame , je pense que vous avez fait votre choix dans l'analyse des études et au regard de certaines contributions pertinentes.</p> <p>Je voudrais non pas pour vous influencer, mais vous chuchoter que ce projet est une lueur d'espoir pour ce coin délaissé depuis des années par nos élus.</p> <p>A l'époque, ces mêmes personnes s'étaient opposées au projet de l'ensemble éolien Catalan et fait perdre en partie une recette non négligeable aux Communes de Pézilla, Calce, Baixas Villeneuve.</p>
RD_359 Vigneron	<p>Je suis favorable au projet éolien de corneilla car il va emmener une économie dans le territoire, le maintien d'une viticulture certes avec de faibles rentabilité dans les PO.</p> <p>Si financièrement ça aide les vigneron à maintenir une activité que personne souhaite exercer eh beh je suis banco.</p> <p>On a besoin d'énergies renouvelables.</p>
RD_360 CEnologue	<p>Je suis pour le projet éolien, pour développer l'oenotourisme.</p>
RD_361 Ecoparc catalan	<p>Les éoliennes ne me dérange pas et on les entend pas depuis pezilla donc pour la municipalité et c'est tout naturellement que je suis pour les éoliennes de corneilla.</p>
RD_362 GARNATXA	<p>Je veux soutenir les vigneron qui en ont besoin, je suis pour le projet éolien.</p> <p>Je roule en voiture électrique il me faut bien une source d'énergie pour la recharger.</p>
RD_367 Semprendavant	<p>Avec le projet éolien de corneilla, on aura du travail pour la construction et l'entretien donc j'y suis favorable.</p>
RD_369 Anonyme	<p>On aime le paysage mais les vigneron ont beaucoup de courage d'entretenir le territoire et si avec le projet éolien ça peut les soutenir et bien j'y suis favorable.</p>
RD_373 Anonyme	<p>Je suis pour le prolongement de l'ecoparc catalan pour nos amis de corneilla, et surtout pour les vigneron qui subissent la sécheresse de plein fouet.</p>
RD_376 Maimorirem	<p>Je suis pour le projet éolien car les éoliennes sont un rempart contre le gel dans les vignes.</p>
RD_377 Zoé	<p>Mon oncle travaille dans les éoliennes, c'est pour ça que je suis pour le projet de corneilla.</p> <p>Si il peut travailler sur les éoliennes de corneilla je serai content pour lui.</p>
RD_379 Anonyme	<p>Depuis qu'une nouvelle municipalité à été élu en 2020 on voit différents projets avancé, on peut pas rattraper 20 ans d'immobilisme en 4 ans c'est pour ça que je soutiens le projet éolien de corneilla.</p> <p>Ça permettra de développer d'autres projets sur la commune grâce aux éoliennes.</p>

RD_380 Tracteur	J'ai une petite retraite d'agriculteur si le projet voit le jour j'aurai un complément pas négligeable qui me permettra de joindre les deux bouts. J'y suis favorable.
RD_383 Anonyme	habitant de Corneilla, je suis pour les énergies renouvelables, et les éoliennes étant dans la continuité des précédentes, je ne trouve pas choquant le projet. je trouve intéressant de profiter de la contribution financière d'EDF pour renforcer la protection du territoire et soutenir la viticulture locale qui en a bien besoin vu les crises qu'elle subie. je trouve bien égoïste de parler de pollution visuelle et de baisse de la valeur des biens immobiliers, on ne peut pas être pour l'écologie mais avec des nuisances que chez les autres.
RD_399 Michel BOURDAULT 66300 Tordères	Les éoliennes sont une pollution visuelle qui ne résout rien car source d'énergie intermittente. Elles détruisent la faune et l'activité touristique, font baisser le prix de l'immobilier et l'attractivité du département. La solution passera par le nucléaire, et éventuellement le photovoltaïsme couplé à des sources de stockage (batteries). Il y a vraisemblablement de corruption d'élus et j'espère que les preuves verront le jour
RD_403 Jacques	Avec l'apport considérable d'un tel projet pour la collectivité autour de projet pédagogique , touristique avec la visite du parc . Que des avantages pour faire revenir une activité dans le coin. Nous avons l'expérience juste à côté.
RD_406a Fabienne RÉDO 18 rue du Stade Corneilla la Rivière	Nous sommes nombreux à penser que le projet éolien est déjà bien implanté dans le paysage et que, l'extension de celui ci aura au moins le mérite de rapporter à notre commune une source de revenus très conséquente. Chacun pourra profiter de ces retombées financières à travers des projets et des investissements collectifs. En fait , Pézilla s'est développé sous nos yeux tandis que Corneilla ,depuis 2015 ,ne fait que regarder tourner les ailes des éoliennes de nos voisins , sous ses fenêtres...Chercher l'erreur.
RD_411a BESSIERE 26 route nationale Corneilla la Rivière	Exploitante agricole vivant du tourisme équestre sur la commune je pense que nous avons déjà une ligne haute tension et un parc éolien en vue ce qui fait déjà beaucoup. Les touristes sont souvent choqués que l'on ait déjà ces verrues....Et nous voulons en rajouter. Nous allons saccager de nombreux chemins, arbres alors que s'équiper de solaire sur nos toits serait largement suffisant ! En outre je pense Qu'il y a suffisamment de zones plus éloignées des habitations pour choisir de venir les coller sur ces emplacements !!!

[Retour aux thèmes](#)

Question 11 :

Dans les contributions RD_231 et RD_235, Monsieur Patrick KAWALA écrit que la proximité d'éoliennes détourne les touristes du territoire. Il joint une étude de l'association des hébergeurs touristiques (AHTI) et une attestation des gîtes de France de la Vienne. Celle-ci stipule que la présence d'éoliennes empêchera l'obtention de leur label. Dans la contribution RD_261, il joint un lien vers un compte-rendu d'une commission d'enquête.

Avez-vous connaissance d'un tel risque ?

[Réponse du maître d'ouvrage](#)

Il n’y a pas d’études récentes qui portent sur l’impact de l’éolien terrestre sur le tourisme en France. Néanmoins, il y a des études sur l’impact de l’éolien en mer, ou l’impact de l’éolien terrestre dans d’autres pays. ⁶

Pour résumer, même si les éoliennes peuvent entraîner, à raison, des préoccupations sur l’évolution du paysage (nuisances visuelles et sonores), l’impact des parcs éoliens sur le tourisme est limité. Les parcs éoliens peuvent même offrir de nouvelles opportunités pour diversifier les activités touristiques locales, et constituer ainsi une attraction nouvelle, ou un support pour l’organisation d’évènements culturels ou sportifs.

C’est le cas de l’Ensemble Eolien Catalan, parc à proximité de celui du projet de Corneilla, qui s’inscrit dans le projet de territoire alliant développement durable, économie et territoire nommé « Ecoparc catalan ». Ce projet prend en compte à la fois les aspects culturels, économiques, sociaux et environnementaux du site, et sa finalité est de proposer aux générations futures une plateforme expérimentale dont la thématique principale est la production d’énergies renouvelables.

Dans le cadre de l’Ecoparc catalan, une convention a été mise en place entre PMM et les 4 communes d’implantation pour allouer 1/3 des retombées fiscales à l’Ecoparc catalan. Celui-ci repose sur 4 axes stratégiques : les énergies renouvelables, le tourisme, l’agriculture/la viticulture et l’innovation.

Dans le cadre du tourisme, voici un bilan de ce qui a été réalisé ces dernières années :

- Des visites guidées de groupe gratuites pour découvrir la production d’énergie renouvelable, comprendre le développement d’un parc éolien et son fonctionnement 2019 : 40 (4 visites) / 2020 : 106 (8 visites) / 2021 : 37 (8 visites) / 2023 : 145 (10 visites)
- Des balades guidées en trottinettes électriques tout terrain pour découvrir le patrimoine naturel, historique et technologique avec la mobilité électrique : 2022 : 80 / 2023 : 155
- Un événement sportif annuel : Le Trail nocturne de l’Ecoparc Catalan 2021 : 300 participants / 2023 : 655 participants / 2024 : édition prévue le 07/12
- Une application mobile « Escape Game Ecoparc » gratuite et disponible toute l’année sur les 4 communes : 1h30 de jeu d’aventure et d’exploration à la découverte des centres historiques des villages.

Globalement, les impacts des parcs éoliens peuvent être atténués par une planification adéquate, des consultations avec les populations locales, et la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers comme l’indique France Nature Environnement. ⁷

La charte nationale des Gîtes de France dans les Pyrénées-Orientales relève des critères identiques à la charte nationale des Gîtes de France, et les aspects mis en valeur sont :

- Le confort, la propreté et les équipements,
- L’environnement immédiat,

⁶ [Wind farms and the rural tourism experience – problem or possible prod \(taylorfrancis.com\)](https://www.taylorfrancis.com)

[Wind farms and tourism in Scotland - a review, Nov 2017 20171106.pdf \(mountaineering.scot\)](https://www.mountaineering.scot.nhs.uk/wp-content/uploads/2017/11/Wind-farms-and-tourism-in-Scotland-a-review-Nov-2017-20171106.pdf)

[Beyond the beach: Tradeoffs in tourism and recreation at the first offshore wind farm in the United States - ScienceDirect](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0927349017300000)

⁷ [Eolien terrestre : enjeux et impacts | France Nature Environnement \(fne.asso.fr\)](https://www.fne.asso.fr/fr/actualites/le-parc-eolien-terrestre-en-pyrenees-orientales)

- Les services et l'accueil (information, documentation)
- La qualité architecturale et la décoration.

Gîtes de France laisse les comités départementaux libres de ce type de décision mais il n'y a aucun positionnement de principe. De plus, Gîtes de France développe une démarche autour du développement durable et a même développé des labels particuliers (écogite, Gîte Panda). Il y a une valorisation autour de la protection de l'environnement et donc des arguments à faire valoir pour les propriétaires de gîtes de France.

Enfin, il est important de souligner que les gîtes labellisés et les parcs éoliens cohabitent depuis longtemps.

Question 12 :

Plusieurs contributions seraient favorables à un référendum sur le projet.

Ceci a t'il été envisagé ?

Réponse du maître d'ouvrage

EDF Renouvelables démarre toujours un projet éolien avec une délibération du conseil municipal. Le conseil municipal est l'assemblée qui représente les habitants d'une commune. Une fois que le conseil municipal a donné son accord à EDF Renouvelables pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire, EDF Renouvelables considère que le conseil représente les administrés. D'autant que les élus du conseil restent des interlocuteurs privilégiés pendant toute la durée de développement du projet, avec qui nous échangeons régulièrement sur l'avancée du projet et qui participent activement à faire avancer le projet. L'équipe municipale actuelle a été élue en 2020 avec le projet éolien clairement identifié dans son programme. Une délibération de principe a bien donné un avis favorable pour qu'EDF Renouvelables étudie la faisabilité d'un projet éolien le 29 septembre 2020. Une nouvelle délibération le 8 décembre 2020 a donné un avis favorable pour qu'EDF Renouvelables et Multiwatts déposent un dossier d'autorisation environnementale.

Pour toutes ces raisons, un référendum n'a pas été envisagé sur le projet.

4. ÉMISSION CO2

Les contributions favorables au projet soulignent la diminution d'émission de CO2.

La contribution sur ce sujet de Monsieur Patrick KAWALA est très défavorable car il conteste les chiffres et méthodes de calcul. Il écrit aussi que les économies de CO2 réalisées par les ENRi installées en France profite aux pays voisins, du fait de l'export de production.

N° Identification	Contributions
RD_007 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE	Je reviens sur la grande duperie que constitue les émissions de Co2 prétendument évitées par les éoliennes. En effet, dans le bilan du RTE pour 2022, année particulière où la production nucléaire a été faible, il est mentionné pour la France, qu'un KW/h d'électricité produit en France, a émis 56 grammes eq Co2. Cela donne 56 kg par MW/h. Selon l'ADEME, le bilan carbone des éoliennes est de 12,7 g par KW/h, soit 12,7 kg par MW/h.

	<p>L'économie de Co2 réalisée par un KW/h électrique éolien produit en France est donc de $56 - 12,7 = 43,3$ kg par MW/h</p> <p>On est donc loin des chiffres variables et astronomiques donnés par EDF dans ce dossier.</p> <p>En effet, EDF mentionne une production estimée à 72.508 MW/h par an pour une économie annuelle de CO2 de 20.700 tonnes.</p> <p>Cela donne donc une économie de CO2 annuelle pour ce projet de 20.700.000 : $72.508 = 285,48$ Kg eq CO2 par MW/h, soit 285,48 grammes eq CO2 par Kw/h !!!</p> <p>Les économies de CO2 réelles sont donc plus de six fois inférieures aux annonces d'EDF.</p> <p>Ce mensonge contrevient aux articles R 122-5 du code de l'environnement qui exige du porteur de projet de préciser les effets du projet sur le climat et L 100-4 du code de l'énergie, car le calcul des émissions de Co2 évitées ne doit concerner que la FRANCE et son mix énergétique.</p> <p>Il n'existe aucune raison juridique de considérer comme l'a fait le RTE dans une note de 2019 reprise par l'ADEME, que les émissions de Co2 évitées par les ENR implantées en FRANCE devraient valoir en plus grande partie (17 millions de tonnes eq.CO2 sur 22 millions évitées soit 77%) pour les pays étrangers.</p> <p>Chaque pays est totalement libre de son mix énergétique et celui de la FRANCE est particulièrement décarboné.</p> <p>Les chiffres donnés par EDF sont donc trompeurs et non conformes à ces textes. Un avis négatif s'impose donc.</p> <p>Dans ces conditions</p> <p>Il est donc démontré que les économies de Co2 annoncées par les promoteurs et ici par VALECO ne correspondent pas à la réalité en France, seul pays dont il convient de tenir compte pour apprécier les effets du projet sur le climat, suivant les codes de l'environnement et de l'énergie précités.</p> <p>Les informations données étant trompeuses, un avis négatif s'impose donc.</p>
<p>RD_028a Julien CHOLLET 4 rue Antoine de Gargas 31500 Toulouse</p>	<p>Je suis pour ce projet qui donne du sens à la lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>L'éolienne permet de diminuer les recours à la production fossile qui sont responsables depuis longtemps aux émissions de CO2.</p> <p>Le parc éolien de Corneilla permettra de fournir de l'électricité propre et français.</p>
<p>RD_037a Anonyme</p>	<p>L'énergie éolienne est renouvelable et non polluante. Elle contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre le réchauffement climatique car l'électricité est produite sans émission de CO2.</p> <p>La fabrication et la fin de vie des installations entraînent peu d'émissions de CO2.</p>
<p>RD_042b Tom</p>	<p>Encore récemment un article paru dans nos journaux ,m'a conforté dans mon idée sur le projet.</p> <p>Cet article traite de l'absolue nécessité de sortir du nucléaire et de la conséquence première qui résulterait d'un changement si profond de nos modes de production énergétique. Selon l'Agence Internationale de l'Energie, il est à craindre que le recul du nucléaire entraîne une augmentation des émissions de CO2. Certains Etats pourraient ainsi se tourner vers le charbon ou le gaz et générer davantage d'émissions polluantes.</p>
<p>RD_081a Franck KURZAWA</p>	<p>Je reprendrais les arguments du président de la fédération de Viennes environnement concernant les études sur l'économie de CO2 qui semblent être erronées dans ce dossier.</p>

<p>RD_088a Patrick KAWALA</p>	<p>En tant qu'étranger au département, je suis consterné de voir que les personnes favorables parlent d'énergie propre alors que le bilan carbone est de 12,7 g/ Kw/h (chiffre déjà ancien que l'ADEME doit actualiser en 2024) versus 6 g pour le nucléaire, et que selon le RTE (très pro éolien), 77% des économies de Co2 réalisées par les ENRi installées en FRANCE profite aux pays voisins, parce que nous exportons cette production.</p> <p>Pour résumer, la FRANCE exporte 77% de la production de ses ENRi, ce qui mérite d'être diffusé !</p> <p>Vous pourriez éviter au final 77% des éoliennes du parc éolien catalan et de ce projet !</p> <p>Ceux qui soutiennent les éoliennes sont les complices des pays étrangers très pollueurs qui délocalisent les nuisances éoliennes en FRANCE, et en tirent doublement profit sur le plan économique et sur le plan de la décarbonation.</p>
<p>RD_114b Anonyme</p>	<p>Les éoliennes contribuent à notre indépendance énergétique inépuisable n'émet aucune émission de CO2.</p>
<p>RD_121 Patrick KAWALA</p>	<p>Je me permets de revenir sur la supercherie que constituent les affirmations sur les économies de Co2 que procurerait le présent projet.</p> <p>Je vous avais déjà transmis la note du RTE qui établit que 77% du Co2 économisé par les ENRi installées en FRANCE profitaient aux pays voisins, car cette électricité est exportée.</p> <p>Seuls 23% de ces émissions profitaient à la France (dont le mix 2022, année faible sur le plan nucléaire, est de 56 g eq Co2/Kw/h).</p> <p>Dans sont document de présentation du projet page 5, au détour d'une note, EDF RENOUELABLE reconnaît cette supercherie :</p> <p>"Le projet éolien de Corneilla-la-Rivière se compose de 10 éoliennes réparties sur la commune de Corneilla-la-Rivière (66550), dans le département des Pyrénées-Orientales et la région d'Occitanie. Chaque éolienne aura une puissance de 3 MW. Le parc atteindra une puissance totale de 30 MW. Il permettra ainsi d'alimenter 30 000 habitants et de réduire l'émission de gaz à effet de serre de près de 20 700 tonnes (1) par an."</p> <p>"(1) Calcul fait à partir des émissions du kWh moyen produit sur le réseau européen, qui est de 300 grammes de CO2 (d'après le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, révisé en octobre 2020)."</p> <p>Dans cette note de la page 5 EDF RENOUELABLES reconnaît donc qu'elle parle d'économies de Co2 relativement au mix énergétique européen qui est de 300 g eqCo2/ Kw/h.</p> <p>Le guide de l'étude d'impact qu'elle invoque n'a strictement aucune valeur juridique ainsi que ne cesse de le rappeler les juridictions administratives. Par contre, le code de l'énergie s'applique bien à la question.</p> <p>Cette présentation est illégale aux termes de l'article L 100-4 I 1° du code de l'énergie qui impose de rechercher la neutralité carbone sur le seul territoire national :</p> <p>"I.-Pour répondre à l'urgence écologique et climatique, la politique énergétique nationale a pour objectifs :</p> <p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement. Pour l'application du présent 1°, la neutralité carbone est</p>

	<p>entendue comme un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre, tel que mentionné à l'article 4 de l'accord de Paris ratifié le 5 octobre 2016. La comptabilisation de ces émissions et absorptions est réalisée selon les mêmes modalités que celles applicables aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre notifiés à la Commission européenne et dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sans tenir compte des crédits internationaux de compensation carbone ;"</p> <p>Une enquête publique relative à un parc éolien en France doit donc indiquer clairement quelles sont les économies de Co2 réalisées EN FRANCE et non pas EN EUROPE.</p> <p>En ne fournissant pas cette information EDF RENOUELABLE viole l'article R 122-5 du code de l'environnement et désinforme le public.</p> <p>En appliquant les chiffres d'EDF RENOUELABLES ont obtenu :</p> <p>20.700.000 Kg eq Co2 : 78.508 Mw/h (production annuelle donnée par EDF R) : 285 kg eq Co2: MW/h produit, soit par Kw/h un peu plus de 285 grammes (le différentiel avec les 300 grammes du mix européen s'explique par la contribution carbone des éoliennes qui est de 12,7 g ou 14,1 g / Kw/h selon les sources).</p> <p>Cela signifie donc que par rapport au mix français (qui en mauvaise année nucléaire est de 56g) les éoliennes installées en France décarboneraient les pays voisins par le biais des exportations de l'électricité : 285 - 56 = 229 g eq Co2/Kw/h ce qui correspond à 81% !!!</p> <p>Ainsi donc, sur toutes les éoliennes de l'EEC (35) et du présent projet (10), seuls 19% d'entre elles seraient nécessaires pour décarboner le mix français !</p> <p>Mes amis catalans auraient donc pu éviter 81% de 45 éoliennes, soit 36 éoliennes !!!</p> <p>Au final, ceux qui se masquent les yeux pour des raisons financières, comme ceux qui détestent le nucléaire, acceptent de massacrer leur biodiversité, leurs paysages, leur patrimoine et de diminuer sensiblement la valeur de leurs maisons (voir l'arrêt récent de la Cour d'appel de RENNES), pour favoriser la décarbonation en Allemagne et les autres pays peu vertueux !</p> <p>Et en plus, ils paient pour ce faire, avec les diverses taxes qui financent les mécanismes de soutien dont profitent les promoteurs !</p> <p>Madame la commissaire enquêtrice, je mets EDF RENOUELABLES au défi d'indiquer exactement les économies de Co2 réalisées par le projet au seul profit du mix français.</p>
<p>RD_173 Anonyme</p>	<p>L'utilisation de l'énergie éolienne contribue à réduire les émissions de dioxyde de carbone (Co2) et d'autres gaz à effet de serre, ce qui est important pour lutter contre le changement climatique.</p> <p>Je suis donc pour le projet</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 13 :

Dans sa contribution RD_007, Monsieur Patrick KAWALA remet en cause les chiffres donnés par EDF et les méthodes de calcul des émissions de CO2. Il joint à ses Contributions un document, le Bilan électrique 2022, principaux résultats de Rte (Le Réseau de transport d'électricité). Dans ses contributions RD_088 et RD_121, Monsieur Patrick KAWALA parle de nouveau de supercherie et met EDF RENOUELABLES au défi d'indiquer exactement les économies de Co2 réalisées par le projet au seul profit du mix français.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les calculs de l'étude d'impact sont en effet en adéquation avec le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres publié par le ministère de la transition écologique dans sa version révisée en Octobre 2020. Il y est mentionné : "L'étude d'impact présentera l'estimatif des émissions substituées de gaz carbonique, gaz à effet de serre, par la production des éoliennes. En conformité avec l'approche de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe), il sera appliqué l'équivalence de 300 gr éq CO₂ par kWh, qui est celle du kWh moyen produit sur le réseau européen."

Il n'y a pas de méthode reconnue comme officielle pour calculer les émissions de gaz à effet de serre évitées, et les résultats de calculs du facteur d'émission peuvent aussi varier. Par exemple EDF R&D, en se basant sur les recommandations du GIEC, estime un facteur d'émission du mix énergétique français (France continentale) de 90 g éq CO₂ / kWh.⁸ Donc les chiffres varient en fonction des hypothèses de départ.

Rappelons que le but de l'éolien n'est pas de remplacer le nucléaire, mais en premier lieu de décarboner l'énergie, donc de remplacer les sources d'énergies carbonées. A ce titre, l'éolien remplacera donc davantage des sources d'énergies dont le facteur d'émission se situe entre 500 et 1000 g éq CO₂ / kWh. A noter que le Grenelle de l'Environnement dans son étude d'impact du projet de loi prend comme référence une valeur moyenne de 300 g éq CO₂ / kWh pour le calcul des économies d'émissions de gaz à effet de serre en France continentale.⁹

5. ESPECES PROTEGEES, FAUNE, FLORE

Les contributions sur ce thème sont essentiellement défavorables au projet. Elles font référence à la protection de la faune et de la flore, aux espèces protégées et aux mesures de compensation jugées insuffisantes.

Les contributions sur ce sujet de Monsieur Patrick KAWALA reprennent les observations de la CNPN et de la MRAe.

Quelques contributions mentionnent une bonne étude en amont, en particulier la mise en place de mesures compensatoires en faveur de l'avifaune local en collaboration avec le CEN Occitanie

N°	Observations
RD_006 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE	Le dossier comporte une demande de dérogation pour destructions d'espèces protégées. Cette dérogation ne pourra pas être accordée, faute de remplir l'une des trois conditions dirimantes qui est "l'absence d'autre solution satisfaisante " au sens de L 411-2 du code de l'environnement. Le porteur de projet explique dans le dossier de demande de dérogation qu'il n'aurait prospecté que le département des Pyrénées Orientales.

⁸ [Calcul des émissions de CO2 évitées au sein du groupe EDF](#)

⁹ [étude d impact G1 - 1 octobre 2008 finald \(banquedesterritoires.fr\)](#)

	<p>Or ce faisant, il n'a pas respecté la recherche d'une autre solution satisfaisante, cette recherche devant se faire à l'échelle de la FRANCE ENTIERE, comme il a été jugé par les arrêts relatifs au parc de LANOUÉE rendus respectivement par la CAA de NANTES et le CONSEIL D'ETAT.</p> <p>Se limiter à un département par ailleurs assez contraint, pour un projet de cette taille, ne répond pas à l'obligation légale.</p> <p>Dans ces conditions, ne pouvant bénéficier d'une dérogation, le projet ne pourra être autorisé.</p> <p>Un avis négatif s'impose donc.</p>
<p>RD_012 Patrick KAWALA</p>	<p>Le CNPN a émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées.</p> <p>A cette occasion, il a confirmé les critiques que j'ai émises sur l'absence de véritable recherche d'une solution de substitution satisfaisante, puisqu'EDF s'est limitée au département des P.O. au lieu de prospecter ailleurs en FRANCE (jurisprudence LANOUÉE).</p> <p>En sus, le CNPN a considéré que le repowering pouvait constituer une solution de substitution satisfaisante.</p> <p>EDF s'est empressée de critiquer cette remarque de bon sens au motif que les autres parcs des P.O ne seraient pas assez anciens pour justifier un repowering.</p> <p>Mais ce n'est pas une réponse admissible, puisque selon les analyses du syndicat éolien FRANCE RENOUVELABLES, le repowering permet de gagner en moyenne 50% de puissance en réduisant le nombre de mâts de 25%, ci joints les liens vers ces analyses !</p> <p>https://www.france-renouvelables.fr/eolien-terrestre/</p> <p>https://www.lefigaro.fr/conjoncture/eolien-une-federation-souhaite-que-la-france-genere-plus-d-electricite-avec-moins-de-mats-20231004</p> <p>Dans le cadre d'un projet en Allemagne, EDF renouvelables augmente d'ailleurs la puissance du parc en diminuant le nombre d'éoliennes.</p> <p>Le fait que les parcs des P.O. n'auraient pas atteint leur durée de vie prévisible de 20 ans n'est pas un critère recevable dès lors que l'on parle ici de l'obtention "d'un permis de tuer" les espèces protégées.</p> <p>EDF RENOUVELABLES, propriétaire de l'ENSEMBLE EOLIEN CATALAN (35 éoliennes) dispose des moyens financiers lui permettant de procéder plus rapidement que prévu au repowering de tout ou partie des 35 éoliennes, ce qui permettrait l'économie de ces atteintes à la biodiversité, tout en optimisant la production.</p> <p>L'EEC a maintenant près de 8 ans, le présent projet ne sera pas installé avant des années après avoir purgé toutes les voies de recours, si bien que l'EEC vieillira encore de quelques années.</p> <p>EDF RENOUVELABLES ne peut donc soutenir que le repowering de tout ou partie de l'EEC ne serait pas une solution de substitution raisonnable.</p> <p>Elle semble faire prévaloir son intérêt économique sur la préservation de la biodiversité.</p> <p>Si l'éolien est considéré comme d'intérêt général par certains, c'est en raison de la production d'électricité, et non pas pour procurer de confortables profits.</p> <p>La mise en balance des intérêts se fait au final entre : la protection de la biodiversité et la production électrique avec ses conséquences économiques et sociales.</p>

	<p>EDF, qui est débitrice de la charge de la preuve, ne démontre pas que le repowering de l'EEC occasionnerait une perte économique ou sociale par rapport au projet actuel.</p> <p>Dans ces conditions, un avis négatif s'impose de plus fort.</p>
<p>RD_014 Patrick KAWALA</p>	<p>Votre rôle est de veiller à ce que l'information du public soit assurée (article L 123-13 I du code de l'environnement).</p> <p>Il s'avère que le porteur de projet produit un volumineux mémoire de réponse à l'avis de la MRAE (106 pages, avis inclus).</p> <p>Or la loi ne prévoit pas (sans l'interdire cependant) que cette réponse soit transmise à la MRAE (certains préfets ne transmettent pas les réponses) et que la MRAE y apporte une réponse.</p> <p>S'agissant d'une réponse très technique, ni le public, ni le commissaire enquêteur qui doit rendre son avis, ne sont en mesure d'apprécier la pertinence de la réponse.</p> <p>Dans ces conditions, je vous demande d'utiliser la faculté qui vous est ouverte par la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui consiste à adresser à la MRAE la réponse du porteur de projet et à lui demander si, en fonction de la réponse apportée, elle maintient ou modifie son appréciation.</p> <p>En effet, selon le Conseil d'Etat, un organe consultatif peut légalement, tant que le processus décisionnel dans lequel il intervient n'est pas arrivé à son terme, procéder à un nouvel examen des questions relevant de sa compétence et émettre un nouvel avis confirmant, modifiant ou infirmant le précédent, que ce soit spontanément ou sur demande de l'autorité décisionnelle, et pour tout motif, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire que le précédent avis ait été entaché d'irrégularité (CE Sect., 1er juin 1962, p. 363, cité par J. Lessi dans ses conclusions sous l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 novembre 2015, req. n° 372045, BJDU 2/2016, pp. 119 et suiv., spéc. p. 121).</p> <p>En sollicitant ainsi la MRAE, vous assureriez la complète information du public et vous pourriez ensuite en tirer profit pour la rédaction de votre rapport.</p> <p>En effet, trop souvent, le public, l'administration et le commissaire enquêteurs se trouvent confrontés à une réponse du porteur de projet, dont aucun organisme technique indépendant n'a pu apprécier la pertinence, ce qui nuit et vicie le processus décisionnel.</p> <p>En l'espèce, ce projet comporte plusieurs effets nuisibles, notamment sur la protection des espèces protégées, puisqu'EDF demande un "permis de tuer" ces espèces.</p> <p>Vous disposez d'un temps largement suffisant pour entreprendre cette démarche qui consisterait en une transmission de la réponse et en une demande d'avis sur cette réponse.</p> <p>A défaut, je considère que l'information du public n'est pas suffisamment assurée, et qu'en toute hypothèse, un avis négatif s'impose de plus fort.</p>
<p>RD_018a M. CARBONNELL 5, rue de la Basse 66500 Prades</p>	<p>Avec la sécheresse qui s'installe dans notre département, il est temps de protéger notre patrimoine naturel, la faune, la flore et la biodiversité.</p>
<p>RD_022a Sébastien COCHET 5 impasse des Garrotxes</p>	<p>Notre famille est contre la création de ce parc éolien sur le territoire de Corneilla la Rivière .</p> <p>Risque de perturbations ou destructions espèces protégées flore et faune dont nos nombreuses espèces de rapaces surveillées sur les hauteurs</p>

Corneilla la Rivière	
RD_023a Marie COCHET 5 impasse des Garrotxes Corneilla la Rivière	Je ne souhaite pas des éoliennes près des habitations, pour les nuisances sonores et physiologiques, la protection de la faune et la flore autour du village. C'est un parc de randonnées et de VTT où vivent des rapaces dans la tranquillité.
RD-053a Sylvie LARRIVIÈRE	Les inventaires sont robustes et les retours d'expérience du parc éolien, construit depuis 8 ans sont pris en compte. Pour l'étude écologique les Impacts résiduels sont globalement faibles sauf pour certaines espèces d'oiseaux, mais la mise en place d'une mesure compensatoire en faveur de l'avifaune local en collaboration avec le CEN Occitanie sur 174 ha (ouverture de milieu, gestion pastorale) est impressionnante.
RD_057a Patrick KAWALA	Tout écologiste digne de ce nom vous le dira : comment peut on défendre un projet qui d'après le CNPN, organisme national qui fait autorité en matière de protection de la biodiversité, nécessite un permis de tuer les espèces protégées, permis que le CNPN recommande de ne pas accorder à EDF RENOUVELABLES.
RD_074b Alain BERNARD Therese POMAREDE 1,rue du Pallagri Corneilla la Rivière	Ce site est inclus dans plusieurs plans nationaux de protection d'espèces rares, celui du lézard ocellé , c'est le domaine vital de l'Aigle de Bonelli Ce site serait d'ailleurs en limite méridionale du dernier couple d'Aigles de Bonelli des Pyrénées orientales,
RD_079a Anonyme	Je suis contre ce projet d'éoliennes pour des motifs écologiques (animaux surtout les oiseaux, flore et faune).
RD_081b Franck KURZAWA	Le premier dossier que nous ouvrons est une demande de dérogation concernant les espèces protégées, cela nous donne d'emblée un aperçu du dossier qui suit. Je ne reviendrais pas sur les éléments, l'avis de Mr Kawala est déjà très explicite.
RD_082c Anonyme	J'ai pris mon temps pour analyser, les études et documents qui sont des éléments essentiels pour comprendre l'implantation de ce parc éolien sur notre territoire. En effet, les études n'ont rien laissés au hasard, c'est même très enrichissant de prendre connaissance de tous ces éléments. Le travail réalisé depuis de nombreuses années pour valider les mesures compensatoires prisent en compte pour les différentes espèces, la cohérence avec le paysage, les analyses sur les impacts sonores et visuels , les concertations constructives avec les gens de la terre qui travaillent tous les jours sur le site, avec les habitants qui ont pris conscience de la nécessité à réaliser ce projet.
RD_086 Jean BLIN 66300 TORDERES	Je suis opposé à l'installation de 10 éoliennes sur la commune de Corneilla : d'abord pour la protection de l'ensemble de la biodiversité, que ce soient les reptiles comme l'avifaune, espèces nicheuses comme migrantes : Reptiles : le lézard ocellé est présent et protégé par un Plan National d'Action en plein dans la zone éolienne prévue et on trouve aussi le Psammodrome d'Edwards, lui aussi classé dans les enjeux forts de conservation. Pour l'avifaune menacée par les pales battant l'air d'une grande surface (vitesse en bout de pale : 250 km/h,) les éoliennes occupent le domaine vital d'un couple d'Aigle de Bonelli (le dernier des Pyrénées qui niche à proximité) , le très protégé (PNA) Vautour percnoptère qui survole la zone ainsi que le domaine vital d'un aigle royal et des passereaux nicheurs : très protégé aussi, le traquet oreillard, la pie grièche à tête rousse, l'alouette calandrelle et d'autres.

	<p>On y observe aussi les migrations biannuelles du milan, du circaète Jean-le-Blanc migrateur lui ainsi la bondrée apivore, espèces migratoires dont un tiers au printemps et presque la moitié en automne volent à hauteurs de pales. Un grand danger pour les nicheurs comme pour les migrateurs d'autant que les 10 éoliennes seront plus proches les unes des autres que leurs anciennes voisines du "Parc Catalan" (l'ECC) qui ont été spécifiquement éloignées les unes des autres pour justement protéger le vol des oiseaux. J'ajoute que les éoliennes sont orientées perpendiculairement aux migrations et non parallèlement.</p> <p>Bien sûr, le bureau d'études environnementales, que son client, EDF Renouvelables paye qualifie les enjeux sur ces espèces patrimoniales de faibles à très faibles, modérés pour les migrateurs et non de forts. Diminuer la qualification des enjeux de fort à faible est habituel à ces bureaux d'études qui n'hésitent pas à utiliser ces contre-vérités tant pour l'avifaune protégée que pour les reptiles dont on réduit encore l'espace naturel de vie.</p> <p>Et enfin, ni EDF renouvelables ni ses concurrents ne recensent à courts intervalles réguliers les oiseaux et chauves-souris morts au pied de leurs éoliennes, comme les cadavres sont vite emportés par les prédateurs, le recensement des destructions d'espèces est trop espacé et sa publication encore plus tardive que les délais de recensement : Il faut attendre 3 ans avant d'en connaître les résultats du suivi des mortalités.</p> <p>Un très gros effort sur la fréquence de la surveillance des dégâts animaliers sous chaque éolienne est nécessaire à un inventaire crédible des destructions de la faune volante.</p>
<p>RD_087a Valentin ALVAREZ Chemin d'Estagel Corneilla la Rivière</p>	<p>Une fois que ce PARC INDUSTRIEL EOLIEN (Industriel ??? ça n'amènera aucun emploi à Corneilla) aura mit en place ces monstres IGNOBLES , bétonné notre garrigue , la Flore rasé pour laisser place à des Esplanades ,des Voies larges pour l'acheminement de ces Girouettes , la Faune : Adieu l'aigle de Bonelli seul et dernier survivant dans notre région .</p>
<p>RD_088b Patrick KAWALA</p>	<p>Il suffit de lire l'avis assassin du CNPN, haute autorité de protection de la nature qui refuse à EDF un permis de tuer les espèces protégées pour être convaincu de la nocivité pour la biodiversité.</p>
<p>RD_090b Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>Impact irrespectueux de certaines espèces propres à Força Réal comme l'aigle de Bonelli, le lézard ocellé, le vautour, le circaete, passereaux... les spécialistes connaisseurs, EUX, les défendent très bien !</p>
<p>RD_117 Jacky CRAUSTE</p>	<p>Amoureux de la nature et défenseur de la ruralité, contrairement aux écolos citadins n'ayant jamais connu l'odeur d'une étable, je me désolé à l'idée de savoir que ce projet pourrait continuer à défigurer les paysages et impacter la biodiversité. Quand on sait qu'un rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) atteste que le porteur du projet a déposé une demande de dérogation pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ", est-il possible d'imaginer que l'Etat puisse valider ce projet destructeur?</p> <p>De surcroit, quand on sait que le site d'implantation est inclus dans trois plans nationaux de protection.</p> <p>favorable au projet, le maire de Corneilla-la-Rivière déclare : "toutes les précautions ont été prises pour que l'impact sur la biodiversité soit le plus faible possible" alors que la demande de dérogation citée par la DREAL prévoit l'inverse.</p> <p>De plus, monsieur LAVILLE semble se féliciter du versement annuel de 150000 € aux propriétaires des terrains et d'un revenu annuel de 100000 € pour la commune</p>

	<p>; l'aspect financier étant vraisemblablement sa seule motivation au détriment des destructions annoncées.</p> <p>Vous aurez compris que je suis fermement défavorable à ce projet, adressant mes pensées et mon soutien aux habitants de Corneilla qui pourraient souffrir d'une lamentable décision des autorités administratives dont les bureaux sont ornés de plantes artificielles.</p>
<p>RD_124 Mado ALVAREZ</p>	<p>JE SUIS CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR CORNEILLA LA RIVIERE.</p> <p>Aujourd'hui à 15h20 l'aigle de Bonelli est passé au-dessus de notre habitation (à 500m environ des futures éoliennes). Quel bonheur !!! Quel enchantement !!!</p> <p>Et dire qu'il aura peu de chance de survie face a ces monstres qu'on veut lui imposer sur son territoire. Il va se faire happer et déchiqueter par les pâles des éoliennes.</p> <p>Quel gâchis !!! Je suis triste de penser que dans environ 1 an ce tout petit territoire de garrigue sera défoncé, saccagé et défiguré à jamais. De nombreux animaux, insectes, végétaux, rares ou pas, vont être chamboulés. Comme si leur vies n'étaient pas assez dures !</p> <p>L'être humain n'en a jamais assez !!! Il prend tout : même l' AIR</p> <p>Comment peut-on juger plus importants les quelques KW produits au détriment de tout un écosystème ?</p> <p>Le seul avantage que je vois dans l'implantation de ces éoliennes sur des terrains viticoles c'est que ces terres ne seront plus empoisonnées par les pesticides et autres produits chimiques.</p> <p>J'ai du mal à comprendre les propriétaires de ces vignes qui vont permettre une telle horreur, mais je ne leur en veut pas car ils ont été appâtés par le gain.</p>
<p>RD_135 Patrick KAWALA</p>	<p>Le CONSEIL D'ETAT vient de condamner le projet éolien de PASSA aux termes d'une motivation tout à fait transposable ici, puisque présentement, est en jeu une demande d'autorisation pour destruction d'espèces protégées :</p> <p>Le département des P.O est considéré par la juridiction administrative suprême comme ne souffrant d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique et comptant un grand nombre de parcs éoliens !</p> <p>Le présent projet ne pourra pas déroger à cette appréciation, il est condamné juridiquement.</p> <p>Ses défenseurs inconditionnels, aveuglés par l'appât du gain ou par l'idéologie, feraient bien d'ouvrir les yeux sur cette décision de justice sans ambiguïté et pleine de bon sens.</p>
<p>RD_137a André ALLEMAND Corneilla la Rivière</p>	<p>Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ".</p> <p>Déjà, dans son avis du 9 février 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae) précise : "Le projet éolien se trouve en limite méridionale du territoire du dernier couple d'aigles de Bonelli des Pyrénées-Orientales, également à 600 m du domaine vital de l'aigle royal et à 800 m de celui de la pie-grièche à tête rousse". D'importants passages migratoires pour les rapaces sont également observés depuis bien longtemps au-dessus de l'aire d'implantation !</p>

	<p>On ne peut croire un seul instant que les systèmes de détection des rapaces et des chauve-souris et l'arrêt des machines qui en découlerait est une chose plausible !</p> <p>On n'arrête pas une éolienne en quelques secondes car leur force d'inertie est vertigineuse.</p> <p>Toutes les compensations proposées par EDF énergies nouvelles ne sont qu'un écran de fumée pour masquer un génocide annoncé d'un paysage et d'une avifaune exceptionnelle riche d'une évolution de plusieurs milliers d'années.</p>
<p>RD_138 Patrick KAWALA</p>	<p>La charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle considère que :</p> <p>" La préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres INTERETS FONDAMENTAUX DE LA NATION ".</p> <p>Par conséquent, la préservation de l'environnement est placée au sommet des intérêts publics.</p> <p>Un intérêt fondamental de la Nation est un intérêt de rang supérieur à l'intérêt public ordinaire et même à "l'intérêt public majeur".</p> <p>Dès lors, un vulgaire projet éolien qui nécessite un permis de tuer et de perturber les espèces protégées, qui porte atteinte à l'environnement naturel, paysager et patrimonial, est un projet qui porte atteinte à un des "intérêts fondamentaux de la Nation".</p> <p>On voit que le Conseil d'Etat n'accorde même pas le label d'intérêt public majeur à des projets de même nature comme celui de PASSA.</p> <p>Un avis négatif s'impose donc de plus fort.</p>
<p>RD_139 Patrick KAWALA</p>	<p>Dans un courrier adressé à EDF le 16 novembre 2020 figurant au dossier, le maire Monsieur René LAVILLE ne craint pas d'affirmer son soutien au projet qui selon lui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurerait le respect de la biodiversité en garantissant un dossier de haute qualité environnementale pour les oiseaux et les chiroptères - s'inscrirait dans la continuité paysagère du parc existant. <p>Ces affirmations sont scandaleuses lorsque l'on voit la liste impressionnante d'espèces protégées pour lesquelles EDF demande un permis de tuer et de déranger, et lorsque l'on examine l'avis des services de l'Etat sur l'impact paysager catastrophique.</p> <p>Ce maire n'a manifestement pas ouvert le présent dossier ni les l'avis du CNPN et de la DDT, ou à tout le moins n'en a cure..</p> <p>Je constate que ce projet divise la population de CORNEILLA LA RIVIERE et qu'il porte ainsi atteinte à "la cohésion sociale" qui est l'un des cinq objectifs du développement durable énumérés par l'article L 110-1 du code de l'environnement. Je rappelle qu'en principe les parcs éoliens s'inscrivent dans une démarche de développement durable...</p> <p>Dès lors, cet élu en prenant parti aveuglement pour un projet qui présente de tels risques pour l'environnement et qui porte atteinte à la cohésion sociale de sa commune, perd toute crédibilité.</p>
<p>RD_142a Dolores CARRE 15 RUE DU CARIGNAN 66300 BANYULS DELS ASPRES</p>	<p>Au-delà, le territoire d'implantation, sur le piémont de Força Réal, est également un couloir migratoire ouvert à de nombreuses espèces avicoles dont l'Aigle de Bonnali, dernier couple présent dans les Pyrénées Orientales, l'Aigle Royal, la Pie Grièche à tête rousse et de nombreux chiroptères. Il faut souligner que la Mission régionale d'autorité environnementales dans son avis, compte 109 espèces protégées sur ce site, oiseaux, reptiles -dont le Lézard Ocelé, amphibiens, et mammifères.</p>

	<p>Ce projet portera atteinte gravement à la faune en raison des dérogations demandées par le porteur de projet, de pouvoir détruire et perturber intentionnellement l'habitat, la reproduction et le repos de 107 espèces.</p> <p>On ne peut que s'insurger devant une telle tuerie programmée d'espèces animales qui, par ailleurs relèvent du Plan National de Sauvegarde.</p>
<p>RD_145b Fabrice CAUMEIL 2 placette de la Massane 66620 Brouilla</p>	<p>Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, les 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annoncent une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple de l'Aigle de Bonelli dans le département, l'Aigle Royal, le Léopard Ocelé. Soit 109 espèces protégées relevées dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale(MRAe), oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères. Sans compter l'atteinte paysagère irrémédiable sur le balcon du Roussillon.</p> <p>Pour s'assurer de toute impunité sur ce génocide animal, le porteur du projet a également déposé une demande de dérogation en septembre 2023 auprès de la DREAL pour "la destruction et la perturbation intentionnelle d'individus, ainsi que la destruction et l'altération d'habitats et de sites de reproduction ou d'aires de repos concernant 107 espèces de faune protégée (82 oiseaux, 5 reptiles, 3 amphibiens et 17 mammifères) ".</p>
<p>RD_147 Anonyme</p>	<p>109 espèces protégées, dont le dernier couple d'Aigle de Bonalli présent dans les P.O., l'aigle royal, la pie-grièche, de nombreux chiroptères, amphibiens, reptiles dont le léopard ocelé ...</p>
<p>RD_149 Minna Voisin-Baenitz 11 rue Claude Monet 66300 Banyuls dels aspres</p>	<p>Je ne souhaite pas qu'il y ait de nouveaux parcs éoliens sur ce site qui portent préjudice à la faune sauvage, notamment protégée du lieu et à la végétation.</p>
<p>RD_187a Patrick KAWALA</p>	<p>Les parcs éoliens NE SONT PAS RECONNUS D'INTERET PUBLIC MAJEUR dans le département des P.O. comme vient de le reconnaître le CONSEIL D'ETAT pour le projet de PASSA.</p> <p>Il ne sera donc pas possible d'obtenir une dérogation pour destruction et perturbation d'espèces protégées (= permis de tuer), si bien que l'autorisation ne pourra pas être donnée au final par la justice.</p> <p>Nul doute que de vrais et courageux catalans suivront l'affaire en justice, la FVED que je préside leur donnera tout le renfort nécessaire.</p>
<p>RD_229a Anthony GUISET 5 rue des remparts 66600 Calce</p>	<p>La transition énergétique est nécessaire mais pas à n'importe quel prix.</p> <p>En effet outre les nuisances sonores et visuels que l'éolien engendre, il viole les parcs naturels, les forêts, les zones protégées et les lieux de mémoire. La faune est menacée par les extrémités des pales tournant à plus 300 km/h. L'atteinte à la biodiversité est catastrophique.</p>
<p>RD_257a Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>Les éoliennes projetées sont des machines de 125 m en bout de pale avec un rotor de 90m c'est-à-dire des pales de 45m, avec le bas des pales à 35 m du sol. Dont tout ce qui vole entre 35m et 125 m au dessus du sol peut rencontrer une pale tournant à 15/20 tours par minute avec une vitesse en bout de pale de plus de 300 km/h ! Un TGV !</p> <p>La puissance d'une éolienne de 3 MW est de l'ordre de grandeur de deux rames de TER (1.500 kW chacune) donc quand les promoteurs promettent d'arrêter l'éolienne si la forme d'un oiseau protégé est reconnue à proximité, on nous fait rêver ! Vous savez combien de temps il faut pour qu'un TER s'arrête en urgence ?</p>

	...
<p>RD_265 Sébastien DESBIAUX Sabouche 09200 Eycheil</p>	<p>Les démarches qui ont été initiées depuis le début du projet :</p> <p>LE RESPECT DES FEMMES ET DES HOMMES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de dialogue local systématique, réunions d'informations, • Mesure des niveaux sonores, acoustiques <p>LE RESPECT DU CADRE DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites sensibles et protégés • Etudes et simulations d'insertion paysagère dans le respect des riverains, du relief, de l'histoire et de la culture régionale. • Aménagement touristique en harmonie avec l'environnement local. • Mesures paysagères proposées: Plantation de haies, création de sentiers de randonnées, animations pédagogiques,. <p>LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes environnementales sur la faune et la flore, partenariats avec des associations de protection de la nature. • Charte avec les entreprises locales, les viticulteurs • Suivi environnemental et/ou écologique régulier. • Démontage des éoliennes et remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc <p>Il faut aussi assumer une responsabilité environnementale pendant toute la durée d'exploitation du parc, ce n'est pas seulement mettre en œuvre les mesures définies en amont, mais surtout assurer un suivi environnemental de qualité et faire preuve de réactivité pour corriger les écarts éventuels dès qu'ils sont identifiés.</p> <p>Dans le cadre du développement de ce projet de 10 éoliennes , le processus de concertation mis en place avec les associations locales, les experts scientifiques et les élus municipaux, a permis de construire un projet adapté au territoire et de définir des actions de restauration des habitats des espèces protégées au niveau national et européen : l'Aigle de Bonelli</p> <p>C'est pour toutes ces raisons que je suis favorable au projet.</p>
<p>RD_272 Anne BATAILLE 12, La Carrerade Corneilla la Rivière</p>	<p>Ce projet pour moi reste positif et dans la continuité de celui de Pezila la RIVIERE , un projet qui a été murement réfléchi dont l'étude a pris plus de 3 ans pour être en harmonie avec la faune et la flore. Je donne un avis favorable. .</p>
<p>RD_283 Gilles COSTE</p>	<p>L'évaluation environnementale et de la défense des intérêts protégés, sont totalement pris en comptes et démontrés dans les études.</p> <p>Ce projet respecte les intérêts protégés et il peut être autorisé (article L 181-3 du code de l'environnement).</p> <p>-Les organismes indépendants (CNPN pour la protection de la biodiversité) les services de l'Etat (DDT pour les paysages) sont favorables à ce projet .</p> <p>L'enquête publique que vous dirigez, participe au processus d'évaluation environnementale ainsi que le rappelle L 122-1 III du code de l'environnement et donne le droit à toutes les personnes de s'exprimer.</p> <p>Pour toutes ces raisons ce projet doit être accepté.</p>
<p>RD_285 Anonyme</p>	<p>Vous qui avez lu en détail comme moi, l'avis de la MRAE sur ce projet d'éoliennes à Corneilla--de-la-rivière, vous avez bien remarqué les nombreuses insuffisances d'études d'impact de ce projet sur l'environnement. Non seulement pour ce</p>

	<p>dernier projet, mais il n'y a rien sur le projet précédent et mitoyen d'ECC ! Cela aurait été intéressant de voir ce qu'il en est après quelques années d'exploitation. Oubli ? ou résultats qui pourraient desservir ?</p> <p>Pour avoir travaillé avec une entreprise qui est intervenue sur les éoliennes de l'ECC de Pézilla, ils m'ont clairement dit qu'ils sont souvent venus pour nettoyer des pales bloquées par des oiseaux ... Les études réalisées sur les courants migratoires de certaines espèces d'oiseaux montrent clairement que ces éoliennes sont en plein sur leurs trajectoires, en position de barrage et non parallèles.</p> <p>Il n'est pas question d'être pour ou contre les éoliennes en général, mais ce projet là de Corneilla-de-la-R. doit être revu eu regard des oiseaux et d'autres espèces dont les estimations d'impact ont été vraiment minimisées.</p>
RD_293a Anonyme	<p>J'émet un avis défavorable à l'implantation de ces 10 éoliennes parce que</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CNPN a déjà émis un avis défavorable à l'obtention d'une dérogation pour destruction d'espèces protégées considérant que ce projet est nocif pour la biodiversité
RD_294c René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière	<p>-Un impact défavorable sur la faune en général ,conduisant même à une extermination citée dans le rapport .</p> <p>Mais au delà , ces nouvelles éoliennes sont plus dans les axes migratoires de la faune aviaire (col del Bou -Col de Montner) .Heureusement on les arrêtera pendant leur PASSAge !!!!!</p>
RD_296 Anonyme	<p>Tout simplement contre ce projet qui va (encore plus) impacté le paysage, détruire la faune et la flore déjà menacées ainsi que les sols dont nous avons besoin pour notre viticulture et qui sont en détresse à cause la sécheresse.</p> <p>La balance bénéfice/risque ne vaut pas le coup, ce serait une hérésie de mener à bien ce projet.</p>
RD_307 Patrick KAWALA	<p>Je me permets d'attirer votre attention sur le rôle légal de la MRAE et sur les conclusions de son avis.</p> <p>...</p> <p>Texte entier en annexe</p>
RD_318 Anonyme	<p>AVIS DEFavorable</p> <p>STOP À LA DESTRUCTION DES PYRENEES ORIENTALES PAR LES ÉOLIENNES INDUSTRIELLES</p> <p>Notre département, un paysage unique, façonné et préservé depuis des siècles, risque d'être irrémédiablement détruit par les effets dévastateur des éoliennes industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - la beauté de la vallée de la Têt et du mont Força Real est déjà gravement endommagé par éoliennes - également touché, la nature ainsi que les sites historiques des Corbières - Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, les 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annoncent une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple de l'Aigle de Bonneli dans le département, l'Aigle Royal, le Léopard Ocelé. Soit 109 espèces protégées relevées dans l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), oiseaux, reptiles, amphibiens et mammifères. Sans compter l'atteinte paysagère irrémédiable sur le balcon du Roussillon. <p>...</p> <p>Texte entier en annexe</p>
RD_350 François DOUSSAN	<p>AVIS DEFavorable</p> <p>Comme c'est l'habitude on extend, on extend toujours plus, pour toujours plus de</p>

<p>La Clause 66730 Feilluns</p>	<p>SURCONSOMMATION IRRESPONSABLE. Marre de tout ces projets écocidaire qui s'accumulent. Quand on aura carrelé tout l'arrière-pays avec des panneaux solaires et planté ces épouvantables banderilles que sont les éoliennes industrielles dans la terre agonisante, ceux, qui choisissent le toujours plus, porteront la responsabilité du ravage sans retour, de l'espace vital de la si fragile petite et grande faune / flore, qui déjà se meurent de soif sur notre territoire ! Tout ça pour des gros sous alors que la terre brûle !</p>
<p>RD_353 Anonyme</p>	<p>Je m'oppose à toute dérogation concernant les impacts environnementaux et sur les espèces protégées. In fine, c'est l'avenir de l'espèce humaine qui est impacté. Dans ce département en particulier qui souffre d'une sécheresse qui ne pourra qu'être freinée, arrêtons d'impacter avec dérogation, Monsieur le Préfet.</p>
<p>RD_413a Katherine GARCIA 2 place du ROUSSILLON Corneilla la Rivière</p>	<p>Je suis contre ce projet industriel SUR CE SITE le projet éolien de corneilla Força Réal va irrémédiablement détruire la beauté du paysage et la biodiversité du site sans solution pérenne ni satisfaisante pour la faune et la flore. Il a un impact sévère sur des espèces protégées au niveau national voire européen pour certaines espèces (voir livre demande de dérogation espèces protégées). Cela me semble intolérable vis à vis de notre devoir citoyen de conservation et de protection de la nature.</p>
<p>RD_414 Sophie MURIN 23 rue poupiac 66130 Corbere les cabanes</p>	<p>Il est impensable de vouloir mettre des éoliennes dans un secteur d'espèces protégées, dans une nature déjà fortement éprouvée par la sécheresse, c'est encore fragiliser tout notre écosystème. On a eu l'intelligence d'interdire l'illumination des tours...merci de suivre l'exemple</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 14 :

Les contributions font état de beaucoup d'inquiétudes sur les impacts d'espèces rares et protégées, en particulier le lézard ocellé, et surtout l'Aigle de Bonelli.

Que pouvez-vous ajouter pour rassurer ces personnes ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les contributions citent en effet de nombreuses espèces rares et protégées telles que le Lézard ocellé, le Psammodrome d'Edwards, l'aigle de Bonelli ou encore l'aigle royal.

A ce titre, il est important de noter qu'un enjeu n'est pas synonyme d'un impact. En effet, la présence d'une espèce localement ne signifie pas qu'elle va nécessairement être impactée par le projet.

En premier lieu, certaines espèces citées ne sont pas présentes sur la zone du projet comme par exemple l'aigle royal qui n'a pas été observé lors des inventaires.

En second lieu, l'ensemble des mesures d'évitement prises par la société de projet a permis d'éviter les habitats de plusieurs de ces espèces comme le Psammodrome d'Edwards pour lequel les incidences du projet sont jugées nulles car l'intégralité de ses habitats sont évités. C'est également le cas pour l'Aigle de Bonelli pour lequel le projet se situe en dehors de son domaine vital ce qui limite grandement les risques de dérangement de l'espèce, les incidences résiduelles sont donc jugées très faibles.

Il est intéressant de noter que la dérogation Espèces protégées ne concerne d'ailleurs ni l'aigle de Bonelli, ni l'aigle royal, ni le psammodrome d'Edwards.

Enfin, pour les espèces pour lesquelles il n'a pas été possible d'éviter totalement leurs habitats, EDF Renouvelables a veillé à proposer des mesures d'évitement et de réduction adaptées et proportionnées aux enjeux identifiés afin d'atténuer les effets du projet.

C'est le cas pour le Lézard ocellé pour lequel de nombreuses mesures ont été prévues :

- Évitement de zones favorables comme les murets (ME_02) ;
- Balisage des zones favorables en phase travaux (M3_07) ;
- Adaptation du calendrier des travaux (MR_06) ;
- Limitation des risques de destruction des amphibiens et reptiles en phase travaux (MR_11)
- Création de gîtes à reptiles (MA_03).

Grâce à la mise en œuvre de ces mesures, les incidences résiduelles sont jugées non significatives pour cette espèce. On peut également noter qu'EDF Renouvelables a déjà mis en œuvre ce type de mesures à de nombreuses reprises et bénéficie de très bons retours d'expériences, comme par exemple sur la centrale photovoltaïque de Puyloubier.

REX de la centrale photovoltaïque de Puyloubier (13)

Cet exemple concerne en particulier un retour d'expérience concernant les mesures portant sur les reptiles en phase travaux. Il est intéressant car les travaux pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque peuvent potentiellement être plus impactants sur ces espèces que les travaux sur les parcs éoliens (du fait d'une plus grande emprise au sol).

La centrale photovoltaïque de Puyloubier est localisée sur les emprises d'une ancienne carrière d'argile dans la plaine en contre-bas du massif de la Sainte-Victoire. Elle s'étend sur une superficie d'environ 25 hectares.

La zone de projet de Puyloubier accueillait lors des inventaires initiaux une population importante de Lézards ocellés ainsi que l'ensemble des éléments nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce (gîtes, milieux ouverts, accès à l'eau).

Le projet a été autorisé fin 2009 et les travaux ont eu lieu entre mars 2010 et mars 2011. Ce projet a fait l'objet de nombreux suivis environnementaux suite à sa mise en service en 2011, et notamment 9 années de suivi entre 2011 et 2019 concernant les insectes (Magicienne dentelée), les amphibiens (Pélodyte ponctué) et les reptiles (Lézard ocellé) réalisé par ECOMED.



Préalablement à l'exposition des résultats de suivi, il est important de rappeler que des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre afin de permettre le maintien in situ de la population de Lézards ocellé : évitement des gîtes principaux, mise en place d'exclos et création d'un réseau de gîtes notamment.

Durant les 9 années de suivi, l'espèce a été observée annuellement au sein et aux abords du parc photovoltaïque. Le succès reproducteur de la population a pu être attesté quasiment chaque année grâce à la présence de juvéniles.

L'étude de suivi environnemental conclut ainsi après 9 années de suivi que « Les multiples observations directes et indirectes de Lézard ocellé effectuées en 2019 démontrent cette année encore que les mesures de réduction ont été favorables au maintien de l'espèce localement. » ou encore « Globalement, les observations de *Timon lepidus* depuis 2011 rendent compte d'une très forte dynamique dans le parc et ses abords immédiats. Cette dynamique est clairement liée au bon état écologique des milieux naturels jouxtant le parc, mais aussi à la présence d'éléments très favorables au maintien et à l'expansion du Lézard ocellé dans l'enceinte du parc (point d'eau, zones d'alimentation étendues et probablement en extension, réseau de gîtes renforcé). »

Enfin, il est important de rappeler que la réalisation d'une dérogation Espèces protégées est nécessaire car les incidences du projet sont significatives sur certaines espèces de passereaux et qu'au regard de ces incidences, il a été prévu des mesures compensatoires visant à assurer l'absence de perte nette de biodiversité voire un gain. Ainsi, comme le requiert la réglementation Espèces protégées, le projet n'est pas de nature à nuire au maintien dans un bon état de conservation les espèces concernées.

Question 15 :

Dans sa contribution RD_006, Monsieur Patrick KAWALA remet en cause l'absence d'autres solutions satisfaisantes effectuées à l'échelle de la France. Il joint à ses observations 2 documents relatifs à l'arrêt d'un projet rendu par la CAA de NANTES et le CONSEIL D'ETAT.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

Tout d'abord, il convient de rappeler que le maître d'ouvrage a, dans son mémoire en réponse à l'avis de la MRAe, apporté des précisions afin de répondre aux recommandations de la MRAe.

Le contributeur affirme que la jurisprudence du Conseil d'Etat impose que la recherche de solution alternative satisfaisante doive obligatoirement être réalisée au niveau de la France entière et cite à ce sujet l'arrêt du 5 mars 2019, 5ème chambre de la CAA de Nantes (17NT02791-17NT02794, Inédit au recueil Lebon) et la décision du Conseil d'Etat du 15 avril 2021 (décision n°430500). Cependant, les décisions précitées ne retiennent pas une obligation de recherche de solution alternative, au sens de l'article L411-2 du Code de l'environnement, sur la France entière.

Au contraire, ces décisions valident la construction d'un projet de parc éolien dans le Morbihan, projet pour lequel la société de développement concernée a dans un premier temps sélectionné la zone du Morbihan, après avoir étudié plusieurs massifs en France, et dans un deuxième temps, conformément à l'article L411-2 du Code de l'environnement, effectué une recherche de solutions alternatives au niveau local. Le présent projet sur la commune de Corneilla-la-rivière a fait l'objet d'une étude globale similaire ainsi que d'une recherche de solutions alternatives au niveau local justifiée.

Cette solution est notamment reprise dans un arrêt de la CAA de Bordeaux du 26 mars 2024, n°21BX03470-21BX03476).

Question 16 :

Dans sa contribution RD_012, Monsieur Patrick KAWALA reprend les remarques de la CNPN sur le repowering et s'étonne du manque d'arguments quant au repowering de l'EEC sur la perte économique ou sociale par rapport au projet actuel.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

Comme indiqué dans la réponse à l'avis de la MRAe, le processus de repowering est déjà en cours dans les Pyrénées-Orientales (pour les parcs de Rivesaltes et Aspres). Une notion fondamentale dans l'éolien est le « temps de retour énergétique » : outre le fait que l'éolien émet très peu de gaz à effet de serre, toute l'énergie qui est nécessaire à la construction d'un parc éolien, son exploitation et son démantèlement est récupérée par sa production d'électricité en 12 mois. Cela signifie que pendant le reste de sa durée de vie, l'énergie produite est un « bonus. Or sa durée de vie est autour de 25 ans. C'est tout l'intérêt de cette technologie. Réduire sa durée de vie pour renouveler des parcs qui datent de moins de 10 ans est tout simplement un non-sens écologique. Le renouvellement de l'Ensemble Eolien Catalan se présentera un jour mais pas aujourd'hui, et le développement de l'éolien ne peut pas se contenter uniquement des renouvellements de parcs. Le réseau électrique compte également sur le développement des énergies renouvelables dont l'éolien, et se base notamment sur la durée des contrats de rachat de l'électricité qui peut aller jusqu'à 20 ans. Rappelons que les énergies renouvelables sont indispensables selon RTE pour atteindre la neutralité carbone en 2050, et ce, en prenant en compte leur durée de vie réelle.¹⁰

Question 17 :

¹⁰ Futurs énergétiques 2050 : les chemins vers la neutralité carbone à horizon 2050 | RTE (rte-france.com)

Dans sa contribution RD_014, Monsieur Patrick KAWALA fait référence au mémoire de réponse à l'avis de la MRAE. Il me sollicite pour que j'adresse, en tant que commissaire enquêtrice, ce document à la MRAE et à lui demander si elle maintient ou modifie son appréciation.

Avez-vous transmis la pièce complémentaire nommée Avis_MRAe_et_Memoire_en_reponse_EDFRE_PE_Corneilla.pdf à la MRAe et en avez-vous eu un retour ?

Réponse du maître d'ouvrage

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'environnement, l'avis de la MRAe ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage ont été intégrés au dossier de l'enquête publique. En outre, ce même avis et cette même réponse ont également déjà été transmis à l'inspecteur ICPE en charge du suivi de l'instruction du dossier.

Conformément à l'article L123-13 du même code, le commissaire enquêteur conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet conformément à la loi. Au regard de ce qui précède, la procédure a donc bien été respectée.

Question 18 :

Dans sa contribution RD_086, Monsieur Jean BLIN écrit sur les destructions des reptiles, oiseaux dus à l'activité des éoliennes. Il écrit que le recensement des destructions d'espèces est trop espacé et sa publication encore plus tardive. Il demande à ce que la surveillance des dégâts animaliers sous chaque éolienne soit effectué très fréquemment pour un inventaire crédible des destructions de la faune volante.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

Concernant les reptiles, les risques de destruction de spécimen existent uniquement en phase travaux, c'est pourquoi un grand nombre de mesures est prévu pour limiter ce risque :

- ME_02 : Ajustement amont du projet
- ME_07 : Balisage des secteurs écologiques sensibles
- MR_01 : Limitation des emprises projet
- MR_05 : Choix des entreprises et méthodes de travail
- MR_06 : Adaptation de la période des travaux sur l'année
- MR_07 : Dispositions générales limitant le risque de pollutions

Ces mesures permettent notamment d'éviter et de matérialiser correctement la zone chantier afin d'éviter tout débordement et tout impact sur des espèces protégées d'intérêt et des milieux sensibles. C'est le cas des murets à Lézard ocellé par exemple ou des milieux favorable au Psammodrome...

De plus, le calendrier de travaux a été adapté au regard des périodes de fortes sensibilité pour les reptiles que sont la reproduction (plus forte territorialité et vulnérabilité des jeunes) et l'hivernage (activités moindres à nulles, léthargie de nombreuses espèces).

Ainsi, en évitant les principales zones d'intérêt écologique, en adaptant le planning, et en ciblant spécifiquement certaines phases de travaux et certains groupes d'espèces, cela

permet de réduire significativement les risques de dérangement et le risque de destructions directes d'individus en phase travaux (en particulier pour les espèces nichant au sol).

Concernant l'avifaune et les chiroptères, pour lesquels il peut exister des risques de collision ou de barotraumatisme en phase d'exploitation, EDF Renouvelable a également prévu de nombreuses mesures visant à réduire fortement ces risques, les plus importantes étant :

- MR_15 : mise en place d'un dispositif de détection et d'arrêt des machines pour réduire le risque de collision sur les rapaces.
- MR_16 : mise en place d'un plan de régulation des éoliennes en fonction de l'activité des chauves-souris

A noter que le plan de bridage en faveur des chiroptères a été révisé suite à l'avis du CNPN pour améliorer la prise en compte des Noctules et qu'un bridage sous le seuil de production a été proposé en complément.

Concernant les suivis, EDF Renouvelables, comme l'ensemble de la filière éolienne, a l'obligation de mettre en œuvre des suivis de mortalité conformément à l'arrêté du 26 août 2011 modifié. Ces suivis doivent impérativement respecter le protocole national publié par le Ministère de la transition écologique en 2018.

Ainsi, il est bien prévu de réaliser des suivis de mortalité et en réponse à une remarque de la MRAe, le protocole de suivi de la mortalité a d'ailleurs été renforcé comme suit :

- Deux passages par semaine de mars à mi-novembre (76 passages) ;
- Un passage toutes les deux semaines le reste de l'année (7 passages) ;
- Durant les trois premières années d'exploitation du parc éolien ;
- Puis tous les 10 ans, sauf si les résultats des trois premiers suivis mettent en évidence la nécessité d'une période de retour plus rapprochée.

Ainsi, 83 passages seront effectués pour chaque cycle de suivi.

Coût de la mesure mise à jour : Env. 60 000 € HT pour un cycle annuel de suivi de la mortalité, soit 300 000 € HT au total (n, n+1, n+2, n+10 et n+20) ».

Il est important de noter que la pression de suivi proposée est nettement supérieure à ce qui est prévu par le protocole national (20 passages minimum en mi-mai et octobre la première année d'exploitation puis tous les dix ans).

Enfin, en complément du suivi de mortalité, il est également prévu la mise en place des suivis suivants :

- suivi de l'activité acoustique des chiroptères en nacelle (MS05)
- suivi post-implantation de l'activité de l'avifaune (MS04) avec une pression de 26 passages par an (10 en période de nidification, 10 en période de migration pré-nuptiale et 6 en période de migration post-nuptiale)
- Suivi du chantier (MS_01)
- Suivi de l'efficacité des gîtes à reptiles (MS_06)
- Suivi de la compensation

Concernant la publication de ces suivis, toujours conformément à l'arrêté du 26 août modifié, l'exploitant doit transmettre les rapports de suivis aux services ICPE dans un délai

de six mois après la dernière campagne de prospection et doit effectuer le versement des données dans l'outil de télé-service de « dépôt légal de données de biodiversité »

Question 19 :

Dans sa contribution RD_117, Monsieur Jacky CRAUSTE cite que le site d'implantation est inclus dans trois plans nationaux de protection.

Pouvez-vous préciser quels sont ces plans de protection et s'ils sont respectés ?

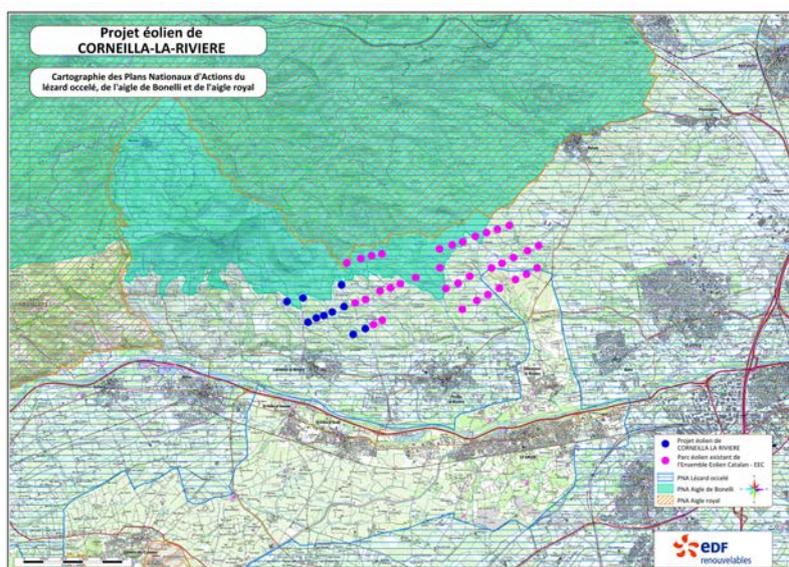
Réponse du maître d'ouvrage

Les PNA sont des outils stratégiques et opérationnels, visant à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces faunistiques ou floristiques menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

3 PNA ou domaines vitaux interceptent l'aire d'étude immédiate comme l'indique l'étude d'impact page 193 :

- Le PNA Lézard ocellé couvre l'ensemble de la zone d'étude
- Le PNA du domaine vital de l'Aigle de Bonelli se localise au niveau du tiers nord de l'aire d'étude immédiate
- Le domaine vital de l'Aigle royal (espèce ne bénéficiant pas d'un PNA) intercepte très localement la zone d'étude au niveau de sa bordure nord-est.

Le projet tel qu'il a été défini par son implantation est localisé dans le PNA du Lézard ocellé seulement comme le montre la carte ci-dessous.



Carte 5 : Localisation du projet éolien de Corneilla et les 3 PNA/domaines vitaux

En effet, comme indiqué page 442 de l'étude d'impact, l'étude des variantes a permis d'éviter des nombreux enjeux environnementaux, et notamment le domaine vital de l'aigle de Bonelli (zone de référence du Plan National d'Actions) et le domaine vital de l'Aigle royal.

Concernant le Lézard ocellé, l'espèce a bien été prise en compte dans l'ensemble du dossier (étude d'impact et dérogation Espèces protégées) puisqu'elle a fait l'objet d'inventaires dédiés qui ont permis de définir précisément sa présence sur la zone d'étude

et de proposer des mesures d'évitement et de réduction adaptées, notamment pour les risques d'impacts en phase travaux. Ainsi, les incidences résiduelles sont jugées faibles sur cette espèce et ne nécessitent pas de compensation. Toutefois, il est important de noter que les mesures compensatoires prévues pour l'avifaune à hauteur de 174 hectares bénéficieront également au Lézard ocellé.

Enfin, plusieurs des mesures proposées dans le cadre de l'étude d'impact et de la dérogation Espèces protégées sont également des préconisations du PNA en faveur de cette espèce. Pour exemple :

- la création de gîte à reptiles (MA03) et les ouvertures de milieux avec gestion extensive de la végétation (MC1 à 4) sont citées dans l'Action 6 du PNA.
- Le suivi de l'efficacité de la mise en place de mesures en faveur de l'espèce (MS06 et suivis de la compensation) est cité dans les Action 3 et 6 du PNA.

Question 20 :

Dans ses contributions RD_135 et RD_187, Monsieur Patrick KAWALA mentionne la récente annulation du Conseil d'État d'autorisation du parc éolien de la commune de PASSA. Il joint la décision du 18 avril 2024.

Un tel recours est-il envisageable ?

Réponse du maître d'ouvrage

Il convient de noter que contrairement à ce que le contributeur indique, la solution retenue par le Conseil d'Etat dans l'arrêt qu'il mentionne (18 avril 2024, n°471141) n'est pas transposable au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière présenté ici.

Dans un premier temps, il convient de noter que cette décision du Conseil d'Etat du 18 avril 2024 ne se prononce pas directement sur le fait de savoir si le projet de parc éolien répond ou non à une raison impérieuse d'intérêt public majeur, mais le Conseil d'Etat vient ici analyser et sanctionner l'erreur de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse sur la qualification juridique des faits de l'espèce. L'affaire est d'ailleurs renvoyée devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse à ce sujet. En outre, la décision du Conseil d'Etat du 15 avril 2021 cité par le même contributeur (cf. contribution RD_06) retient bien la qualification de « raison impérieuse d'intérêt public » d'un projet éolien similaire.

Dans un deuxième temps, il convient de noter que, contrairement au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla-la-Rivière, l'autorisation environnementale objet de l'arrêt de la Cour d'Appel Administrative de Toulouse qui a été sanctionné par le Conseil d'Etat dans sa décision du 18 avril 2024 a été délivrée avant l'entrée en vigueur du décret du 28 décembre 2023 (n°2023-1366) qui précise les conditions qu'un projet de production d'énergie renouvelable doit remplir afin d'être réputé répondre à une raison impérieuse d'intérêt public majeur.

Question 21 :

Dans la contribution RD_257, Monsieur Claude CAMPUS conteste qu'une éolienne ait le temps de s'arrêter lors du passage d'un oiseau protégé.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

Tout d’abord, les SDA (Système de détection de l’avifaune) font partie des mesures de réduction qui peuvent être mis en place sur certains parcs éoliens comme le rappelle le *Guide relatif à l’élaboration des études d’impacts des projets de parcs éoliens terrestres (version révisée d’Octobre 2020)* dans le chapitre 6.1.4.2. Mesures de réduction des impacts : « *Mise en place de systèmes de détection associés à un système d’arrêt des éoliennes* ».

Ces dispositifs n’ont rien d’expérimental et sont mis en place sur un grand nombre de parcs en France et dans le reste du monde :

- on estime aujourd’hui que près d’une centaine de parcs français sont ou seront prochainement équipés de SDA pour l’avifaune, un nombre croissant d’année en année. Cela permet à la filière éolienne française de disposer d’un solide retour d’expérience, tant sur l’efficacité des systèmes, la gestion des dysfonctionnements et le partage de bonnes pratiques ;
- on constate que ces systèmes sont reconnus comme étant efficaces pour réduire les risques de collision par les pays voisins de la France, et notamment l’Allemagne, qui prévoit dans la BNatSchG (Loi de protection de la nature) des mesures de protection pour assurer une réduction suffisante des risques incluant les systèmes SDA.

EDF Renouvelables utilise ces dispositifs (exemples : DTBird, Safewind, Biosecco...) depuis une dizaine d’années, avec une centaine d’éoliennes équipées à date, et bénéficie donc à ce titre d’un solide retour d’expérience. Par ailleurs, ces systèmes sont en constante évolution ce qui permet aux développeurs/exploitants d’avoir recours aux meilleures techniques disponibles lors de la construction et de la mise en service des installations.

Ces systèmes de détection font l’objet de paramétrages spécifiques en fonction des espèces cibles sur site, donc ils sont adaptés à chaque projet. Les distances de détection (distance à laquelle l’oiseau est repéré par le dispositif) seront paramétrées afin d’être les plus grandes possibles, en fonction des capacités des caméras du dispositif retenu. Sont pris en compte dans les calculs : la vitesse maximale de l’espèce considérée, le temps de décélération de l’éolienne, le rayon du rotor et une marge de sécurité.

De plus, il est prévu la mise en place d’un rapport journalier afin d’alerter rapidement si le système est défaillant. Si c’est le cas, l’éolienne équipée s’arrêtera le temps de la réparation.

Enfin, EDF Renouvelables a proposé lors de sa réponse à l’avis du CNPN d’ajouter une mesure de suivi suite à la mise en service du parc, qui sera un protocole de vérification de l’efficacité des SDA.

6. FINANCES, INDEMNISATION

Certaines contributions sur ce sujet sont défavorables au projet, arguant que le profit concerne peu de personnes. Les craintes concernent la dépréciation du patrimoine immobilier ainsi que des retombées négatives pour la commune, possibilité de réduction de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), dégrèvement de taxes foncières et demande d’indemnisation pour nuisances.

N° Identification	Observations
----------------------	--------------

<p>RD_009 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE</p>	<p>Je vous adresse l'arrêt rendu récemment par la Cour d'Appel civile de RENNES (RG n°17-03596) qui accorde d'importantes indemnisations (633.400 € pour les nuisances, autres frais soit au total 722.478 €) à des riverains d'un parc éolien.</p> <p>La Cour d'Appel a ainsi considéré que les nuisances visuelles, sonores, sanitaires et électromagnétiques par : « leur importance comme leurs conséquences négatives sur la santé et sur le cadre de vie impactent gravement l'habitabilité du bien immobilier au point de constituer un trouble anormal de voisinage ».</p> <p>Cette décision très solidement motivée et documentée, a mis en évidence notamment les nuisances d'ordre acoustique ainsi que l'insuffisance flagrante des mesures et prévisions acoustiques initiales, réalisées sur le fondement de PR NFS 31-114, sans parler du caractère inopérant de l'auto contrôle acoustique ou même du contrôle par les services de l'Etat.</p> <p>Les plaignants étaient ceux d'un lotissement. Force est de constater que dans le cas présent avec la plus proche habitation située à 590 mètres, et le nombre et la prégnance des éoliennes, une telle action serait sans doute envisageable compte tenu des nuisances prévisibles.</p>
<p>RD_057b Patrick KAWALA</p>	<p>Les enquêtes publiques ne sont pas réservées aux habitants du secteur concerné.</p> <p>La procédure de soutien financier à l'éolien est payée par chaque Français, qui sont donc en droit de critiquer les projets qui émergent sur tout le territoire national.</p> <p>Les paysages des P.O. sont un élément essentiel de son attractivité touristique. Les sacrifier ainsi sur l'autel de quelques retombées financières ne me paraît pas raisonnable.</p> <p>Dans la VIENNE, lorsque l'invasion a commencé, il n'y avait guère d'oppositions et nombreux étaient ceux qui émettaient des propos analogues à ceux que l'on peut voir ici.</p> <p>Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 500 mâts en fonctionnements, autorisés, en instruction ou en projet... concentrés bien entendu dans les secteurs les plus pauvres.</p> <p>La population et les élus n'en veulent plus et sont contraints de lancer des procédures juridictionnelles, de voter des moratoires, d'utiliser leurs PLU, PLUI, PCAET, SCOT etc pour résister à cette déferlante. La cohésion sociale qui est l'un des 5 objectifs du développement durable (article L 110-1 du code de l'environnement) est menacée, les villages sont divisés...</p> <p>...</p>
<p>RD_087b Valentin ALVAREZ Chemin d'Estagel Corneilla la Rivière</p>	<p>je tiens à remercier avec Dégout E.D.F. . Il fut un temps il était le producteur d'électricité le plus vertueux en émission de gaz à effet de serre mais poussé par l'EUROPE ,par l'ALLEMAGNE qui ont rallumés leurs chaudières à charbon et gaz , IL a sombré dans les bras du LOBBY Eolien . Cet Industriel EOLIEN pollueur inventé et fabriqué par l'homme pour RUINER la planète ratisse la France avec des montages financiers Véreux . Ces fossoyeurs des temps modernes n,ont aucun scrupules à soudoyer nos Préfectures , nos villages , nos élus , notre agriculture avec de l'argent mettant en avant qu'ils vivront des Jours Meilleurs ,(BELLE ILLUSION !!!) .</p> <p>On scie la branche ou l'on est assis , les terres du bas du village étant inondables , il ne restai que le haut , donc le développement futur de l'habitat sera stoppé . De plus " Qui viendra construire à Corneilla avec un parc éolien pour cadre . Appauvrissement assuré .</p>

<p>RD_092 Patrick KAWALA</p>	<p>EDF RENOUVELABLES est une filiale d'EDF. Les bénéfices qu'elle tire des énergies renouvelables sont remontées à la maison mère qui en dispose notamment pour l'entretien de son parc nucléaire et la construction des EPR.</p> <p>Ainsi, les anti nucléaires favorables à ce projet, favorisent indirectement la politique nucléaire d'EDF.</p> <p>Par ailleurs, j'observe que l'argument financier est invoqué.</p> <p>Si les communes d'implantation perçoivent leur part d'IFER, l'Etat leur retire également la dotation globale de fonctionnement.</p> <p>Vous trouverez en pièce jointe le bulletin municipal d'une commune de CHARENTE (COURCOME), dans lequel le maire exprime son mécontentement puisqu'après compensation entre les rentrées des éoliennes (IFER) et les pertes résultant du retrait de la dotation globale de fonctionnement, le solde positif est très faible !</p> <p>Un projet éolien est un poison pour la "cohésion sociale" (un des 5 objectifs du développement durable énumérés par l' article L 110-1 du code de l'environnement) : est il raisonnable de diviser ainsi la population pour un rapport financier inférieur aux prévisions ?</p> <p>Par ailleurs, il est maintenant admis par les juridictions administratives que la proximité d'un parc éolien permet d'obtenir un dégrèvement substantiel de la taxe foncière (TA de NANTES).</p> <p>Enfin, depuis l'arrêt rendu dernièrement par la Cour d'appel civile de RENNES, que je vous ai adressé, les promoteurs vont faire face à d'importantes demandes indemnitaires de la part de riverains lésés par ces installations.</p>
<p>RD_080b Maria 16 Rue La Clave Verte Corneilla la Rivière</p>	<p>Ce projet va transformer notre massif de Força Real en zone de sacrifices juste pour permettre à une poignée de propriétaires de percevoir quelques euros ! Ces personnes là pensent elles à l'avenir du village ? Aux nuisances ? Il est condamné en terme de développement ! D'autres solutions moins onéreuses existent.</p> <p>L'implantation d'éoliennes n'obéit qu'à une volonté idéologique antinucléaire qui profite à quelques affairistes sans aucun gain écologique, financier ou climatique en retour pour la collectivité.</p>
<p>RD_103a Franck NISON</p>	<p>Si je comprends les besoins des communes en matière De financement avec la disparition de la taxe d'habitation, je déplore que l'alternative retenue pour palier aux carences budgétaires repose exclusivement sur un brassage d'air.</p> <p>Il est en effet regrettable de constater ce choix qui va dénaturer l'endroit et ses innombrables atouts. Éloignée des nuisances industrielles, bénéficiant de conditions météorologiques qu'envie la majorité des Français, géographiquement privilégiée, la commune de Corneilla la rivière va ainsi vendre son âme et détruire l'attrait qu'elle revêt et ses innombrables atouts. Chacun sait aujourd'hui qu'en matière d'énergie nous n'avons pas besoin en France de ces dispositifs coûteux, destructeurs massifs d'oiseaux, défigurant le paysage et qui apparaissent trop souvent immobiles même sous la tramontane. Déjà en pleine nature, ces vérités sont criantes. Alors à proximité des habitations puisque certaines seront à 500 mètres de la plupart, l'effet sera désastreux.</p> <p>Pour conclure, de tels choix ne profitent une fois de plus qu'à une minorité et apportent nuisances et désagréments à la population. Et quid des touristes ? Peu engageant un tel environnement. Posez-vous par ailleurs la question sur la valeur de votre bien immobilier déprécié par cette proximité et horizon gâché. S'il était avéré que l'avenir de la planète et l'intérêt pour nos enfants en dépendait, je défendrais le projet. Il n'en est rien et des spécialistes bien plus avisés que moi l'ont démontré. Ce n'est que mon humble avis . Si J'ai dû quitter pour raisons professionnelles la commune, pour autant j'y conserve des vrais amis et regrette</p>

	<p>aujourd'hui de ne plus jouir des lieux. Mon avis n'est qu'une expression qui ne condamne nullement les élus en place, mais simplement cette implantation qui ternira une image durant des décennies. J'ai dit.</p>
<p>RD_109a Patricia NORAY- GROS</p>	<p>Je suis opposée à l'installation de 10 éoliennes sur la commune de Corneilla. Éoliennes = pollution visuelle, sonore, écologique et sanitaire ! Les promoteurs éoliens massacrent nos territoires, méprisent les populations, se gavent de subventions et aggravent la précarité énergétique des plus défavorisés ! C'est une arnaque financière qui va rendre la France dépendante énergétiquement. L'éolien enrichit de puissants groupes financiers avec nos impôts et la complicité des politiques. Probablement le grand scandale de ce début de XXIe siècle.</p>
<p>RD_122 Patrick KAWALA</p>	<p>La Commission de régulation de l'Energie (CRE) envisage de passer le coût du MWH éolien terrestre à 87,23 euros sur les appels d'offres (actuellement au vu de la puissance unitaire des éoliennes tous les nouveaux projets passent par les appels d'offres).</p> <p>Or cette même CRE a estimé les coûts du nucléaire en service (avec les coûts de développement de FLAMANVILLE mais sans les nouveaux EPR) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * 60,70€ le MW/h pour la période 2026 à 2030 * 59,10€ le MW/h pour 2031-2035 * 57,30€ le MW/H pour 2036-2040 <p>On constate que le coût du MW/h des centrales nucléaires en fonctionnement est nettement inférieur à celui de l'éolien terrestre (je ne parle même pas de l'éolien maritime !).</p> <p>Si l'on inclut les investissements nécessaires aux nouveaux EPR, la CRE estime qu'un coût de 70€ du MW/h nucléaire serait suffisant.</p> <p>On est encore nettement en dessous du prix de l'éolien terrestre et ce, pour une production infiniment supérieure et non intermittente.</p> <p>Si l'on veut comparer exactement, il faudrait aussi pour l'éolien terrestre envisager le coût de développement des réseaux de raccordement (selon la CRE 102 milliards d'euros au titre de la TURPE 6 pour les ENR).</p> <p>Voici les liens vers les décisions et avis de la CRE :</p> <p>https://www.cre.fr/content/download/28676/file/240124_2024-12_Eolien_6eP.pdf</p> <p>http://www.vie-publique.fr/en-bref/291910-energie-un-nouvel-accord-sur-le-prix-de-lelectricite-nucleaire</p> <p>https://www.cre.fr/actualites/la-cre-a-rendu-ses-conclusions-sur-le-cout-du-nucleaire-existant-dans-un-rapport-remis-au-gouvernement</p> <p>En ces temps difficiles, il convient de ménager le budget des ménages et de ne pas gaspiller inutilement l'argent des Français pour une énergie intermittente dont nous n'avons d'ailleurs pas besoin puisqu'elle est exportée à 81% si l'on en croit les chiffres donnés par EDF RENOUVELABLES à propos de l'affectation des économies de Co2</p>
<p>RD_123 Patrick KAWALA</p>	<p>Les élus amateurs d'IFER et leurs suppôts sont souvent déçus au final après suppression de la dotation globale de fonctionnement : à titre d'exemple, je vous adresse un extrait du bulletin municipal de la commune de COURCOME (CHARENTE) dans lequel le maire manifeste son dépit de la perte très importante de la DGF, qui ne lui laisse qu'une modeste somme.</p> <p>La transition énergétique n'est pas une affaire financière : malheureusement, quelques élus et une partie de la population ne voient que l'aspect financier.</p>

	<p>Ceux qui défendent les éoliennes pour les rentrées financières qu'elles génèrent et qui critiquent le nucléaire oublient que le nucléaire également est générateur d'IFER pour le bloc communal et le département (voir le lien suivant : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/imposition-forfaitaire-des-entreprises-en-reseau).</p>
<p>RD_133 Patrick KAWALA</p>	<p>Aux termes de l'article L 122-1 III 4° du code de l'environnement, l'étude d'impact doit étudier les conséquences du projet sur les biens.</p> <p>S'agissant des biens immobiliers, la dépréciation liée à un parc éolien est maintenant avérée.</p> <p>J'en veux pour preuves les deux arrêts rendus successivement par les Cours d'appels de TOULOUSE et dernièrement de RENNES.</p> <p>J'observe que sur ce site, des naïfs soutiennent ce projet qui va fort probablement dévaloriser leurs propriétés immobilières.</p> <p>Certains vont profiter de la manne (propriétaires fonciers) et d'autres vont voir la valeur de leurs biens diminuer, car qui voudrait s'installer dans un environnement industriel qui n'aura rien à envier aux plus laides contrées de l'Aude criblées d'éoliennes.</p> <p>Rappelons que la Cour de RENNES a retenu dernièrement une moins-value allant de 15 à 40% pour 16 propriétés !</p> <p>Les promoteurs brandissent souvent l'étude de l'ADEME en la matière mais cette étude explique qu'elle n'a pas pu étudier les conséquences sur les biens situés à une distance inférieure à 2,5 kms ni les biens de valeur, ce qui la rend sans intérêt.</p> <p>EDF n'a pas fait procéder à une étude de la dépréciation immobilière résultant de son projet.</p>
<p>RD_144 Brice ROUSSEUX 11 avenue des tamaris 66300 TRESSERRE</p>	<p>Multiplication des parcs éoliens, solaires, autant voire plus de nucléaire, artificialisation des sols, destruction des paysages, du vivant...Pour quoi pour qui? Aucune info sur l'efficacité, le rendement depuis leurs installations que nous n'avons pas de moyens réels de contester, tout passe en force... Rentabilité? certainement pour certains mais pas le citoyen lambda qui subit ces désagréments irréversibles au quotidien!</p> <p>La colère monte face à l'irresponsabilité de décideurs en tous genres et de pourris qui grâce au green washing écologique détruisent, polluent, achèvent ce qu'il reste à flinguer pour toujours plus de billets dans leurs poches!</p> <p>A gerber!!!</p>
<p>RD_153 Nathan BERNARD 21 Rue Neuve Corneilla la Rivière</p>	<p>L'éolien est une énergie verte très contestable... certains la défende alors pourquoi pas mais en revanche pas sur un site touristique, pas sur un site à forte biodiversité , pas près des villages etc... sinon est ce que cela défend l'environnement ou les capitaux de ceux qui veulent investir dans cette nouvelle manne financière? Pour moi cette histoire semble claire, il s'agit de capitaux. Des sites réellement propices à l'installation d'éoliennes et qui nuisent moins à tous ces différents facteurs c'est pas ce qui manque dans le coin.</p> <p>Alors non je ne suis pas favorable à ce projet. En tant que nouveaux habitants nous avons choisi ce village pour son calme et la beauté de ces environs... quel gâchis que ce projet !</p> <p>J'espère que le fait de nous demander nos avis n'est pas un simulacre de démocratie, sinon organisez un vrai referendum...</p>
<p>RD_160 Anonyme</p>	<p>Il n'est pas dit quelle somme d'argent annuelle sera versé à la commune et au Maire , ni que les habitants de Corneilla auront un %tage de réduction de prix sur leur consommation annuelle. Merci de préciser.</p>

<p>RD_179 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>Une infographie intitulée Climate Smart Mining (« Extraction minière intelligente pour le climat ») publiée par la Banque mondiale nous donne les quantités de matériaux nécessaires pour la construction d'une seule éolienne de 3 mégawatts et de 150 mètres de hauteur :</p> <p>4,7 tonnes de cuivre ; 3 tonnes d'aluminium ; 2 tonnes de terres rares ; Autres matériaux : zinc et molybdène ...À multiplier par 10 Je suis 10 fois contre !</p>
<p>RD_180 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>Une éolienne comporte 3 parties principales : la tour, les pales avec des problèmes de recyclage, la nacelle constituée entre autre de L'alternateur ; certains des aimants permanents utilisés contiennent au moins un des éléments magnétiques suivants : fer, cobalt ou nickel, alliés à des métaux de terres rares (néodyme, dysprosium, samarium)</p> <p>Ces terres rares proviennent majoritairement de Chine et leur coût est croissant. Par ailleurs, leur extraction est très polluante et elles ont des propriétés physico-chimiques très voisines, rendant leur séparation difficile (dissolution sélective dans des solvants organiques).</p> <p>Ce qui a poussé l'Occident à délocaliser sa pollution : le monde s'est organisé entre « ceux qui sont sales et ceux qui font semblant d'être propres ». « Dissimuler en Chine l'origine douteuse des métaux a permis de décerner aux technologies vertes et numériques un certificat de bonne réputation. On est citoyen de notre planète terre aussi.</p>
<p>RD_211 Anonyme</p>	<p>L'éolien terrestre est source de revenu pour non seulement pour les locaux mais également pour l'État.</p> <p>La filière éolienne reversera 4 milliards d'euros à l'État au titre de 2022 (éolien terrestre et en mer), et 3,6 milliards en 2023. L'atteinte des objectifs de la PPE permettrait à l'État une recette nette estimée à 18 milliards d'euros d'ici à 2035. Nous en avons bien besoin avec le déficit actuel! Pour le projet.</p>
<p>RD_212 Patrick KAWALA</p>	<p>Les éoliennes impactent la qualité de vie de CORNEILLA LA RIVIERE, et dénaturent le paysage, et particulièrement les chemins de randonnées menant à Força Real, un des sommets symboliques du Roussillon...</p> <p>A un tel point qu'il est nécessaire d'agir en justice !</p> <p>...</p> <p>Non, simplement le projet éolien rapporterait de l'IFER à la commune ainsi qu'à plusieurs propriétaires fonciers</p> <p>Vous apprécierez la motivation exclusivement pécuniaire, au détriment des paysages, du patrimoine et de la biodiversité.</p> <p>Il serait intéressant de solliciter la préfecture afin de savoir de combien sera réduite la dotation globale de fonctionnement que perçoit actuellement la commune, si le parc était construit ce qu'à Dieu ne plaise.</p> <p>Je vous ai transmis l'exemple d'une commune de CHARENTE qui avait perdu près de 50.000 € en DGF pour un peu plus de 60.000 euros d'IFER.</p>
<p>RD_223 Patrick KAWALA</p>	<p>La contribution 211 reprend les éléments de langage de l'industrie éolienne. Or contrairement à ce qui avait affirmé, les organisation et syndicat regroupant les professionnels de l'éolien et du solaire (FRANCE ENERGIES RENOUVELABLES ex F.E.E. et le Syndicat des Energies Renouvelables S.E.R. auquel adhère EDF</p>

	<p>RENOUVELABLES) ont introduit une action devant le Conseil d'Etat pour récupérer les super profits réalisés durant la crise, que le gouvernement voulait capter au profit des consommateurs</p> <p>Le décret étant mal calibré, les requérants ont gagné (voir arrêt en annexe)</p> <p>On appréciera donc à sa juste mesure l'attitude prétendument bienfaitrice de ces professionnels avant tout avides de super profits.</p>
<p>RD_238 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>Vent de Colère est un réseau de plusieurs centaines d'associations et de sympathisants actifs pour protéger l'environnement et la qualité de vie dans les campagnes et le long des rivages français.</p> <p>FACE À L'EOLIEN, LA PAROLE AUX MAIRES:</p> <p>Communiqué 4 décembre 2023</p> <p>Quelle position prendre vis-à-vis des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER) ?</p> <p>III. Nos recommandations</p> <p>a) Répondre après CONSULTATION DE LA POPULATION et délibération du Conseil Municipal. Ne pas répondre présente à nos yeux le risque de signifier que vous acceptez en l'état les zones proposées par la préfecture.</p> <p>b) Optez pour des zones bénéfiques à l'ensemble de votre territoire (par exemple photovoltaïque sur les bâtiments, méthanisation à la ferme) et REFUSEZ L'IMPLANTATION DE ZONES NOCIVES.</p> <p>c) Concernant les éoliennes nous vous recommandons de ne proposer aucune zone d'accélération, mais de définir le plus possible de zones d'exclusion et de résister aux éventuelles pressions pour deux raisons qui nous semblent importantes (au-delà de leur faible efficacité énergétique et donc de leur relativement faible utilité pour diminuer les émissions de Co2, et des risques qu'elles présentent pour la biodiversité) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de la prolifération incontrôlée d'éoliennes une fois les premières installées. Les promoteurs vont essayer de connecter le maximum d'éoliennes au réseau déjà installé. Il sera très difficile de s'y opposer. Le risque de la saturation de la commune est très grand. • Le risque financier. Le principal argument des commerciaux est l'apport financier pour la commune sous forme d'IFER (taxe sur la production énergétique). Ce qu'ils vous cachent est que cette recette diminuera votre dotation générale de fonctionnement (pour un montant pouvant atteindre une part très importante de l'IFER). Les collectivités qui ont accueilli des éoliennes peuvent donc perdre, par une réduction de cette DGF, une bonne partie de ce que leur a apporté l'éolien. <p>Il faut aussi tenir compte de la dépréciation des maisons du voisinage, laquelle peut atteindre 30% (d'où des réductions de taxe foncière). Quant aux habitations les plus proches des éoliennes, elles peuvent devenir invendables.</p>
<p>RD_257b Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>Les dangers pour les biens fonciers</p> <p>Partout où des éoliennes sont implantées à proximité d'habitations la valeur foncière perd 20% à 40% et dans certains cas on a même constaté l'impossibilité de vendre ces habitations !</p> <p>Pour les familles c'est une catastrophe économique et sociale considérable puisque près des éoliennes elles subissent leurs nuisances et elles ne peuvent plus en partir</p>
<p>RD_259 Patrick KAWALA</p>	<p>EDF RENOUVELABLES est en infraction avec le code de commerce car sa filiale fonctionne avec un déficit de capitaux propres (- 35.400 € en décembre 2022), supérieur à 50% du capital social (5.000 euros), et ce, depuis plusieurs années.</p>

	<p>...</p> <p>EDF RENOUEVABLES ne respecte donc pas le code de commerce et ne recapitalise pas sa filiale, ce qui interroge quand elle s'engage à assurer à celle ci la mise à disposition de moyens financiers pour la réalisation de ce projet de 42 millions d'euros.</p>
<p>RD_263 Patrick KAWALA</p>	<p>Les défenseurs du projet oublient enfin que ces installations ENR coûtent très cher aux Français, à qui l'on impose de payer des taxes spécifiques sur leurs factures d'électricité et leur carburant (et ce n'est pas fini, car s'annonce la nécessité de dépenser au moins 100 milliards d'euros pour l'adaptation des réseaux de distribution aux ENR).</p> <p>Vouloir ces éoliennes, c'est vouloir "faire les poches" des Français au profit des lobbys financiers et des intérêts étrangers.</p>
<p>RD_278b André DOIZON 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE</p>	<p>Non ! La réponse est malheureusement toujours la même, c'est pour l'argent !! C'est pour assouvir la cupidité d'une minorité agissante, aux dépens de la majorité (celle qui paie les subventions de l'éolien et en subit toutes les nuisances).</p> <p>Les miettes sont pour les mairies, les communes et les propriétaires terriens, le gâteau pour les actionnaires et les promoteurs éoliens.</p> <p>...</p> <p>Qui nous coûtent bien trop cher. Nos politiciens et nos élus locaux aveuglés par leur croyance en l'idéologie dominante du moment et attirés par les promesses des promoteurs éoliens d'emplois locaux (honteuse fumisterie) et de retombées financières, leur ont ouvert une véritable autoroute juridique et une assurance tout risque financière grâce aux subventions sur 20 ans renouvelables. Pas de souci, c'est le contribuable français qui paye la note avec ses taxes. Quand il y a de la gêne il n'y a pas de plaisir !</p>
<p>RD_270a Valentin ALVAREZ</p>	<p>LE LOBBY EOLIEN EST TENTACULAIRE ET ENVAHISSANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il prend sa source à BAIXAS départ du réseau électrique Haute tension . Par ce réseau nous revendons de l'électricité à l'ESPAGNE , gros consommateur d'éoliennes 20 000 Unités . J'en conclus donc , que par SOLIDARITE EUROPEENNE on nous impose de massacrer notre patrimoine - Puis il s'étale BAIXAS/CALCE/PEZILLA LA RIVIERE/VILLENEUVE DE LA RIVIERE , " VITRINE DE LA REGION " (Mr BILLES Maire de PEZILLA le 21 SEPT 2018) . Il est stoppé par CORNEILLA LA RIVIERE voulant préserver le SITE et la BIODIVERSITE de FORCA REAL . - Bien sur ce LOBBY n'en reste pas là , car dans le sol est enterré un RESEAU SURDIMENSIONNE pour continuer à alimenter les FUTURES EOLIENNES via ILLE UR TET , via ST ESTEVE et le rapprochement vers RIVESALTES .La boucle sera bouclé !!! - BELLE VITRINE CATALANE POUR LE TOURISME !!! -QUEL BEAU PARCOURS VITICOLE ENTRE LES EOLIENNES !!! - Nous n'avons pas besoin de cette ENERGIE EOLIENNE , la FRANCE ne doit pas se faire corrompre par ce LOBBY <p>...</p>
<p>RD_290 Anne MANDINE 11 rue du stade Corneilla la Rivière</p>	<p>Nous avons empêché il y a quelques années l'installation de ces éoliennes qui reviennent sur le tapis avec un nouveau conseil municipal motivé par l'argent. D'autres villages n'attendent pas après des éoliennes pour proposer et mettre en place des projets pour leurs concitoyens !. Pour ma part, je m'oppose évidemment à l'installation de ces machines industrielles, au profit de certains</p>

	<p>pauvres agriculteurs et vigneron ainsi que des collectivités et à terme des grands groupes industriels qui engrangeront des dividendes sur le dos de tous les citoyens avec nos factures d'énergie qui vont ne faire qu'augmenter. Ce village sera dominé par ces machines, dont je n'ai pas vu dans les documents mis à disposition dans l'enquête, les photomontages de l'opérateur à l'intérieur du village, pourtant on voit parfaitement dans certains secteurs, les pâles des éoliennes limitrophes actuelles. Je rajoute que le village étant inondable sur plusieurs secteurs, il ne pourra s'agrandir en mon sens que sur le piémont (ex Laroque des Albères). Et BIEN SUR, l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas ! dont acte. Economisons soyons plus sobres.</p>
<p>RD_312 Patrick KAWALA</p>	<p>Dans le cadre de la consultation publique lancée par le RTE sur le Schéma Decennal de Developpement des Réseaux (SDDR) et qui vient de s'achever le 30 avril dernier, ce gestionnaire a évalué à 100 milliards d'euros les investissements nécessaires dans les réseaux pour permettre essentiellement l'intégration de l'électricité issue des ENRi et principalement de l'éolien terrestre et maritime :</p> <p>...</p> <p>Texte entier en annexe</p>
<p>RD_322 Anonyme</p>	<p>Avis de l'association Vent des Maires News #17 – Vent des maires dénonce le coup de pub de France Renouvelables sur le dos des maires ruraux</p> <p>Le 22 septembre 2023, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et France Renouvelables, anciennement FEE, ont signé une convention de partenariat visant à accélérer le déploiement des énergies renouvelables électriques dans les communes.</p> <p>Les relations entre promoteurs éoliens et maires ruraux sont présentées comme idyllique; mais dans la réalité nombre de maires et d'élus locaux dénoncent le harcèlement des promoteurs et de leurs alliés, et de façon générale les multiples pressions dont ils font l'objet.</p> <p>Non à la prolifération de l'éolien</p> <p>Vent des maires dénonce cet accord alors que les maires ruraux, qu'ils soient favorables ou non à l'éolien, craignent de plus en plus que leurs communes soient saturées par des éoliennes qui prolifèrent dès leur première implantation. Ils constatent, comme le reste de la population, qu'une fois un projet accordé pour 3 ou 4 éoliennes, ce sont plus tard 10, 20 ou 50 éoliennes que l'on voit se dresser. Après quelques années ce sont des territoires entiers qui sont envahis par des centaines d'éoliennes, constituant un véritable désastre pour la population et pour l'environnement. Aucun élu, « pro comme anti », ne souhaite cela pour sa commune et pour sa population.</p> <p>Vent des maires recommande à tous les maires ruraux, pro comme anti éoliens, de considérer que tout partenariat avec le lobby éolien met en péril leur indépendance et celle de leur commune.</p>
<p>RD_334 Sylvain DONNEVE 80 Rue James Watt 66100 PERPIGNAN</p>	<p>J'ajoute que la plupart des contributions anonymes publiées et favorables à ce projet sont très probablement téléguidées par ses promoteurs</p>
<p>RD_420 Bruno DE LAET</p>	<p>C est Honteux . Aucun Corneillanais n a été consulté pour voter ce projet trop près des habitations et catastrophiques pour tous. Tout comme celui existant. Nos élus locaux ont vendu leurs âmes au diable pour une promesse d argent pour</p>

3 rue de la Rosaie Corneilla la Rivière	la commune. Super !!! les enfants du pays qui habitent tous à l'opposé de ces éoliennes. Que des inconvénients et aucun avantage. D'autres alternatives existent. Ce projet n'a pas lieu d'exister. Merci Monsieur le maire ainsi qu'à vos amis. Par contre on compte sur vous pour nous financer la dévaluation des biens lors de la vente. Non à ce projet.
RD_426 Anonyme	Je constate Beaucoup de contributions contre le projet des éoliennes depuis cette réunion d'information hier soir. Et Je découvre Une arnaque financière ! Avis défavorable bien sûr

[Retour aux thèmes](#)

Question 22 :

Dans sa contribution RD_087, Monsieur Valentin ALVAREZ, habitant à Corneilla, s'inquiète des conséquences sur l'immobilier. Selon lui, le développement futur de l'habitat sera stoppé et plus personne ne voudra construire à Corneilla avec un parc éolien pour cadre.

Dans ses contributions RD_133, Monsieur Patrick KAWALA en parle également.

Dans la contribution RD_257, Monsieur Claude CAMPUS parle d'une perte de la valeur foncière de 20% à 40%.

Y a-t-il eu une étude sur l'impact du prix de l'immobilier à Corneilla ?

Réponse du maître d'ouvrage

La question 22 rejoint la question 4 à laquelle EDF Renouvelables apporte quelques compléments :

L'impact de l'éolien sur l'immobilier est un sujet complexe et peut être lié à de nombreux facteurs. Des études ont pu montrer une légère baisse de la valeur immobilière sur certains biens à proximité immédiate d'éoliennes, mais pas au-dessus de 4%.

Une baisse potentielle est loin d'être universelle et dépend avant tout du contexte local. En effet, les perceptions locales semblent cruciales sur ce point : si les éoliennes sont perçues positivement, il n'y a pas d'impact négatif sur la valeur immobilière. L'acceptation locale est donc essentielle. Les réserves qu'on retrouve habituellement sont l'impact visuel et l'impact sonore, d'où l'importance de réaliser une étude d'impact complète qui répond à ces préoccupations. EDF Renouvelables rappelle que le but de l'ensemble des études réalisées est justement de construire un projet le plus cohérent et le moins impactant possible, au regard de tous les enjeux présents sur le site d'implantation.

Enfin, la présence d'un parc éolien peut aussi avoir des effets positifs indirects qui sont à souligner via l'amélioration des infrastructures et des services publics, qui peuvent véritablement générer une attractivité locale.

Question 23 :

Dans ses contributions RD_092, RD_123 et RD_212, Monsieur Patrick KAWALA exprime des doutes sur l'intérêt financier de la commune. Il parle de la commune COURCOME (dont il joint le bulletin municipal en référence) à qui l'État aurait retiré la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

D'après le bulletin joint, il s'agit de la suppression de la Dotation de Solidarité Rurale à laquelle la commune n'était plus éligible du fait du versement de l'IFER (imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux).

Dans la contribution RD_238, Madame Thérèse RAPPIN relate un communiqué de l'association Vent de colère qui mentionne le même risque.

Qu'en sera-t-il à CORNEILLA ?

Réponse du maître d'ouvrage

La commune de Corneilla a contacté la direction des collectivités et de la légalité à la préfecture des Pyrénées-Orientales, et voici son retour :
« Depuis la loi de finances 2019, article 178, la répartition des montants des IFRER pour les éoliennes a été modifiée (application à compter des impositions 2020). La commune, même en cas d'appartenance à un EPCI à FPU perçoit 20% du montant d'IFER des nouvelles éoliennes implantées à partir de 2019.

Cette recette est prise en compte dans le calcul du potentiel fiscal des communes, critère déterminant dans le calcul de la DGF.

Toutefois, ce calcul de la DGF des communes (DF, DSU ou DSR et DNP) prend aussi en compte une trentaine d'indicateurs (ressources et charges).

Le montant de la DGF étant fixé limitativement chaque année par la loi de finances, sa répartition intervient dans le cadre d'une enveloppe fermée, ce qui signifie que l'attribution d'une collectivité dépend non seulement de ses indicateurs, mais également de ceux des autres collectivités.

A priori, la perception de l'IFER ne supprime pas la DGF (ou l'une de ses composantes), mais peut influencer sur une variation du montant attribué. »

Question 24 :

Dans cette même contribution RD_092, Monsieur Patrick KAWALA mentionne la possibilité d'un dégrèvement substantiel de la taxe foncière dû à la proximité d'un parc éolien. Il joint une décision du TA de NANTES en ce sens.

Y a-t-il un risque analogue à CORNEILLA ?

Réponse du maître d'ouvrage

L'arrêt cité par le contributeur doit être analysé spécifiquement au regard des faits de l'espèce. Il ne peut donc pas être directement transposé au projet de parc éolien envisagé sur la commune de Corneilla-la-Rivière dont les caractéristiques semblent différentes, notamment en ce qui concerne la visibilité du parc éolien.

En outre, il convient de noter qu'un arrêt plus récent du Tribunal Administratif de Montpellier du 6 mai 2024 (n°2202043) refuse un tel dégrèvement de la taxe foncière à des riverains d'un parc éolien.

Le maître d'ouvrage rappelle que le but de l'étude d'impact et de l'ensemble des études réalisées, est justement de construire un projet le plus cohérent et le moins impactant possible, au regard de tous les enjeux présents sur le site d'implantation.

Question 25 :

Dans les contributions RD_009 et RD_092, Monsieur Patrick KAWALA mentionne des demandes indemnitaires de la part de riverains lésés par ces installations. Il joint un arrêt rendu par la Cour d'appel civile de RENNES en ce sens.

Y a-t-il une étude de ce type de demandes d'indemnisation ?

Réponse du maître d'ouvrage

Il convient de rappeler que la Cour de Cassation dans son arrêt de 3ème chambre civile, du 17 septembre 2020 (n°19-16937) pose le principe que « nul n'a un droit acquis à la conservation de son environnement et [...] le trouble du voisinage s'apprécie en fonction des droits respectifs des parties. ». L'appréciation d'un éventuel trouble anormal de voisinage devra donc être fait au cas par cas et en prenant en compte les normes, notamment acoustiques, imposées aux projets éoliens, mais également l'objectif d'intérêt public poursuivi par le développement d'un tel parc éolien.

Il n'y a jamais de risque nul, mais, et cet arrêté de la Cour d'appel civile de Rennes le confirme, il s'agit à chaque fois de cas par cas, puisque certaines demandes d'indemnisation ont été refusées par la Cour d'appel.

EDF Renouvelables rappelle encore une fois que le but de l'étude d'impact et de l'ensemble des études réalisées, est justement de construire un projet le plus cohérent et le moins impactant possible, au regard de tous les enjeux présents sur le site d'implantation. Enfin, le maître d'ouvrage a l'obligation de respecter la réglementation et le fera.

Question 26 :

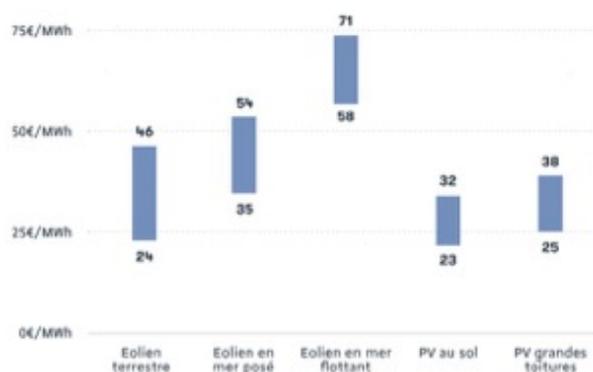
Dans sa contribution RD_122, Monsieur Patrick KAWALA compare les coûts de l'éolien et du nucléaire et conclut en parlant de gaspillage pour une énergie intermittente.

Que pouvez-vous répondre ? Cette énergie intermittente est-elle stockée ?

Réponse du maître d'ouvrage

Bien que le coût moyen de l'électricité nucléaire est actuellement légèrement inférieur en moyenne à celui de l'éolien, la CRE prévoit une diminution des prix dans les années à venir. Les projections de l'ADEME indiquent une importante baisse du prix de l'électricité éolienne d'ici à 2050, la rendant plus compétitive que le nucléaire. En effet, en mai 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a publié la huitième session d'appels d'offres pour l'éolien terrestre, et sur les 700 MW proposés, 404 MW (26 projets) ont été retenus au prix moyen de 60,8 €/MWh. De plus, les avancées technologiques vont aussi contribuer à la baisse de ce prix comme on peut le voir sur ce tableau.

LCOE* des filières d'électricité renouvelable 2050



Source : ADEME - Études sur le coût des énergies renouvelables et de récupération, 2019

Tableau 1 : LCOE estimé des filières renouvelables en 2050 : le coût actualisé de l'énergie, en anglais Levelized Cost of Energy (LCOE), correspond au prix complet d'une énergie (l'électricité dans la plupart des cas) sur la durée de vie de l'équipement qui la produit.

De plus, l'éolien présente des avantages significatifs sur le plan environnemental et économique, contribuant à la réduction des émissions de CO₂, à la diversification du mix énergétique et à la création d'emplois locaux. Ces projets soutiennent également le développement économique des régions concernées en générant des revenus fiscaux et locatifs pour les collectivités, bénéficiant ainsi directement aux habitants. Néanmoins il est important de noter que le plan d'affaire de l'opération dépendra également du choix du mode de valorisation de l'énergie qui n'est pas arrêté à ce stade du projet.

Concernant l'intermittence de l'éolien, même s'il est vrai que les parcs éoliens ne produisent pas tout le temps et en permanence à leur puissance maximale, la production d'énergie éolienne est variable et prévisible. L'avantage en France, c'est que nous avons des régimes de vent variés, donc l'implantation d'une énergie décentralisée comme l'éolien sur différentes parties du territoire permet de diminuer au niveau national les risques de manque de production. C'est ce qu'on appelle le foisonnement.

Pour ce projet il n'y a pas de stockage de l'énergie prévue directement, même si EDF Renouvelables va bientôt inaugurer son projet de stockage catalan sur la commune de Baixas. Au niveau national, l'enjeu, outre le stockage, porte aussi sur la gestion de cette variabilité, qui est fondamentale dans la gestion d'un système électrique, avec ou sans énergies renouvelables, où les aléas peuvent survenir : variations importantes de la consommation, pannes et déconnexions de groupes thermiques, etc. Tout est une question d'anticipation de ces phénomènes, afin de pouvoir y répondre lorsqu'ils surviennent, et d'avoir un réseau suffisamment flexible pour s'adapter à ces variations. Les énergies renouvelables s'intègrent dans ce système, et même si on est de plus en plus en capacité de prévoir la vitesse du vent ou l'ensoleillement avec suffisamment de préavis et de fiabilité pour que la production soit parfaitement intégrée à l'équilibre offre-demande, le réseau est encore en train de s'améliorer.¹¹

Question 27 :

Dans la contribution RD_160, une personne anonyme demande si une somme d'argent annuelle était versée à la commune et au Maire, et si les habitants de Corneilla auraient un pourcentage de réduction de prix sur leur consommation annuelle.

Est-ce le cas ?

Réponse du maître d'ouvrage

Aucune somme d'argent n'a été versée à la commune de Corneilla-la-Rivière pendant la phase de développement du projet éolien. Néanmoins, la commune pourra bénéficier, une fois le projet autorisé et construit, de plusieurs retombées économiques annuelles liées à l'implantation d'un parc éolien (fiscales en particulier). Il n'est pas prévu de pourcentage de réduction de prix sur la consommation annuelle des habitants dans l'étude d'impact.

Question 28 :

¹¹ [Analyses et données de l'électricité - Bilan Electrique | RTE \(rte-france.com\)](#)

Dans les contributions RD_179, RD_180, Madame RAPPIN donne des chiffres concernant les matériaux nécessaires à la construction des éoliennes.

Ces chiffres sont-ils exacts, quel est le coût de construction d'une éolienne et quel est l'impact écologique ?

Réponse du maître d'ouvrage

Pour avoir un ordre de grandeur, on peut estimer le coût d'une éolienne à environ 1,5 millions d'euros par MW, donc dans notre cas chaque éolienne aura un coût d'environ 4,5 millions d'euros.

Ensuite, pour ce qui est des terres rares, une réponse a déjà été apportée à la question 10. Pour rappel, les éoliennes auront des générateurs asynchrones (sans aimants permanents) qui ne contiennent pas de terres rares.

L'ADEME en juillet 2020 a estimé la composition des différents matériaux d'une éolienne avec un mât en acier. ¹²

Voici un tableau récapitulatif pour une éolienne proche de ce qui peut être prévu sur Corneilla :

Matériau	Volume (t)
Béton	840
Acier	246
Fonte	42
Matériaux composites (verre/epoxy)	25,1
Fer	10
Cuivre	4
Autres	4,2

Tableau 2 : Décomposition des masses présentes dans une éolienne de référence

Les matériaux de démolition et de démantèlement doivent être valorisés ou éliminés dans des filières dûment autorisées à cet effet. Dans un contexte d'augmentation de la demande en matières premières et de l'appauvrissement des ressources, le recyclage de ces matériaux prend d'autant plus sa part dans le marché des échanges. Aujourd'hui, **97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée.** ¹³

Ainsi, les différents éléments issus du démantèlement des éoliennes sont triés et acheminés vers des centres de traitement spécialisés et agréés. Selon de leur nature, ils peuvent être soit valorisés à des fins de production d'énergie soit recyclés ou réemployés

¹² [renouvellement-parcs-eoliens-011119v1.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/atoms/files/renouvellement-parcs-eoliens-011119v1.pdf) (ademe.fr)

¹³ Syndicat des énergies renouvelables, *Contribution de la Commission éolienne du Syndicat des énergies renouvelables dans le cadre de la mission relative au recyclage des éoliennes*, avril 2019
https://xrm3.eudonet.com/xrm/at?tok=A8F1EB23&cs=SEZCpsM48jgkShXo IGIPPQJkNGJx0DQCUTrcZXoVk0fEuePFew0ETmg8C_yP1T3&p=26qteH2RHB7Ud1puKbe4PBD0kx-3uNdlBScTaowvDReLvQMsjqfkHBf0wPulyGBkvK-ywm27a6A%3d

pour d'autres parcs éoliens. Les paragraphes suivants détaillent le devenir des matériaux constitutifs des éoliennes à l'issue de leur démantèlement :

- **Le béton** : Le béton demeure le matériau le plus important en termes de volume dans la constitution des éoliennes et de leurs fondations. Il est soit réemployé comme matériau de construction, soit recyclé pour être transformé en granulats et réincorporé dans du béton neuf.
- **Les métaux** : Les métaux constitutifs des éoliennes : métaux ferreux (acier, fonte) et non ferreux (cuivre, aluminium), sont entièrement recyclables dès lors qu'ils sont récupérés et triés au sein de filières de recyclage prévues à cet effet. Leur valorisation génère des revenus qui viennent compenser le coût de démantèlement des parcs éoliens.
- **Matériaux composites** : Les pales des éoliennes, qui représentent environ 2% du poids total de l'éolienne ¹⁴, sont essentiellement constituées en matériaux composites du fait des propriétés mécaniques qu'ils leur confèrent mais elles sont également constituées d'une armature (bois, Polychlorure de vinyle ou PVC, polyéthylène téréphtalate) et d'un mécanisme de protection contre la foudre en cuivre ou aluminium.

Des solutions existent pour valoriser ces matériaux, comme l'explique France Energie Eolienne (FEE) dans un article fin 2021 : « [Les pales] sont souvent broyées et valorisées comme combustibles dans les cimenteries en remplacement des carburants fossiles utilisés traditionnellement. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment, ce qui évite la production de déchets. Le broyat des pales peut aussi être utilisé pour fabriquer de nouveaux matériaux composites, comme des glissières de sécurité le long des axes routiers, des meubles, des panneaux pour le bâtiment ou encore des plaques d'égouts. » ¹⁵

Par ailleurs, plusieurs projets de R&D sont menés pour améliorer d'avantage la recyclabilité des pales. Ces projets sont axés sur la recherche de matières innovantes qui permettraient de remplacer la composition actuelle par un matériau composite durable.

L'objectif de la filière éolienne demeure d'atteindre le plus rapidement possible les 100% de recyclabilité des éoliennes. Pour ce faire, les objectifs fixés par l'arrêté du 22 juin 2020 ¹⁶ portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement devront être respectés dans le cadre du recyclage des éoliennes des parcs en fin d'exploitation : « Au 1er juillet 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses, lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation [...],

¹⁴ [Éolien : démontage, recyclage et terres rares - France Energie Eolienne \(fee.asso.fr\)](#)

¹⁵ [Les acteurs de l'éolien proposent de nouvelles solutions pour le recyclage des pales - France Energie Eolienne \(fee.asso.fr\)](#)

¹⁶ [Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

doivent être réutilisés ou recyclés. Au 1er juillet 2022, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés. »

Dans les faits, nous constatons donc que le recyclage ou la réutilisation des éoliennes devance la législation.

EDF Renouvelables, acteur majeur en France et à l'international, porte l'engagement de valoriser toutes les pales de ses éoliennes en fin de vie. Cette mesure s'inscrit dans la logique sociétale et environnementale de l'entreprise.

Il est important de noter que la meilleure énergie est celle que l'on ne produit pas. Il y a encore énormément d'efforts à fournir en parallèle sur notre manière d'économiser notre consommation afin de la rendre plus efficiente.

L'éolien, de par sa composition qui est en grande partie recyclable, et qui, comme indiqué à la réponse à la question 16, a un temps de retour énergétique de 12 mois, est une source d'énergie à faible impact écologique.

Question 29 :

La contribution RD_211 (anonyme) parle de l'apport financier pour l'État. Les arguments sont repris par la contribution RD_223 de Patrick KAWALA. Il conteste cet apport et joint l'avis du Conseil d'État du 13/02/2024.

L'apport financier pour l'État est-il contestable ?

Réponse du maître d'ouvrage

Nous comprenons que la censure du Conseil Constitutionnel repris par l'avis du Conseil d'Etat du 13 février 2024 (n°471674) cité par le contributeur ne remet pas en cause la prime négative telle qu'initialement conçue (prime reçue par EDF OA dans l'hypothèse où, dans le cadre d'un contrat de complément de rémunération, le prix de gros sur le marché est supérieur au tarif de référence dudit contrat de complément de rémunération). Nous comprenons donc que l'annulation de l'arrêté du 28 décembre 2022 ne modifie pas l'apport financier initialement envisagé au moment du lancement par la CRE des appels d'offres correspondants.

L'avis du Conseil d'Etat du 13 février 2024 ne semble pas avoir la portée que le contributeur lui attribue.

Question 30 :

Dans cette même contribution RD_259, Monsieur Patrick KAWALA écrit que EDF RENOUVELABLES est en infraction avec le code de commerce car sa filiale fonctionne avec un déficit de capitaux propres. Il joint des documents concernant les comptes du parc éolien de Corneilla et s'interroge sur la disponibilité des moyens financiers de EDF RENOUVELABLES pour la réalisation de ce projet de 42 millions d'euros.

Ce manque de moyens financiers est-il réel ?

Réponse du maître d'ouvrage

Comme le relève le contributeur, les capitaux propres de la société Parc Eolien de Corneilla sont actuellement inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, cela ne prévaut pas de la capacité ou non de la société Parc Eolien de Corneilla de cette situation est commune dans le domaine du développement, dès lors que le déblocage d'un financement nécessite que le projet soit suffisamment avancé pour pouvoir être mise en œuvre.

Question 31 :

Dans sa contribution RD_312, Monsieur Patrick KAWALA parle des investissements nécessaires dans les réseaux pour permettre essentiellement l'intégration de l'électricité issue des ENRi et principalement de l'éolien terrestre et conclut :

Le développement irréflecti des ENRi va entraîner une sérieuse saignée financière que chacun retrouvera sur sa facture d'électricité, y compris celles des personnes favorables à ce projet inutile et nocif.

Les factures d'électricité des particuliers risquent-elles d'augmenter de ce fait ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le prix de l'électricité dépend essentiellement du coût de fourniture et d'acheminements et de plusieurs taxes liées à l'électricité.

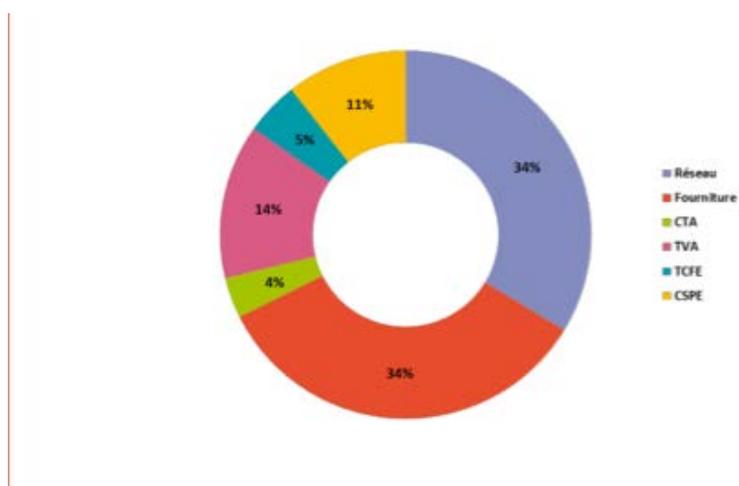


Figure 1 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2021.

La Contribution de Service Public de l'énergies (CSPE) fait partie de ces taxes et sert, entre autre, à financer :

- Le surcoût résultant de l'obligation d'achat par les fournisseurs d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et de la cogénération ;
- Le surcoûts de la production d'électricité dus à la péréquation tarifaire nationale dans les zones non interconnectées ;
- Certains dispositifs sociaux bénéficiant aux ménages en situation de précarité.

Elle est collectée par les fournisseurs d'électricité et reversée à la Direction générale des Finances publiques à partir des factures des consommateurs.

Entre février 2022 et 2024, la CSPE a été gelée à 0,5 €/MWh dans le cadre du bouclier tarifaire. Cela a permis de limiter l'impact sur les factures des consommateurs pendant cette période. Mais le Gouvernement a annoncé une suppression progressive du bouclier tarifaire en 2024 et la CSPE est passée à 21 €/MWh au 1er février 2024. Elle était, pour comparaison, à 22,50 € le MWh de 2016 à fin 2021, et représentait alors 11% de la facture

d'électricité. Le coût de l'énergie éolienne pour les français en 2018 était estimé à 1€ par mois et par foyer.¹⁷

Le contexte géopolitique des dernières années a montré que notre énergie était encore bien trop dépendante des énergies fossiles. Comme le souligne le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, « Les énergies renouvelables jouent un rôle important dans la maîtrise à long terme de la facture énergétique de la France. Elles permettent de relocaliser notre production d'énergie, en produisant et valorisant les ressources locales plutôt que d'importer des énergies fossiles dont la volatilité des cours est une source de tensions. Aujourd'hui, la France importe 98,5 % de son pétrole, 98 % de son gaz naturel, 100 % de son charbon et 100 % de l'uranium. Grâce au développement des énergies renouvelables, le déficit de la balance commerciale lié aux importations d'énergie pourrait être réduit de 60 % en 2035. »

Que ce soit au niveau national, européen¹⁸ ou international¹⁹, le développement des énergies renouvelables tend à réduire les coûts de l'électricité et sécuriser l'énergie sur le long terme.

7. NUISANCES

Les contributions concernent les nuisances apportées sur le projet, visuelles, sonores, sanitaires et électromagnétiques, de leur qualité de mesure et des demandes d'indemnisation éventuelles en contrepartie. Une contribution de Monsieur Patrick KAWALA détaille ce dernier point.

N° Identification	Observations
RD_008 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE	<p>Il apparaît à la lecture du dossier que le porteur de projet a utilisé pour les mesures acoustiques le projet de norme PR 31-114, jamais entré en vigueur réglementairement et abandonné par dissolution du groupe d'experts de l'AFNOR depuis le début de l'année 2017 (l'étude acoustique du présent projet ayant été faite en 2020).</p> <p>Si l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011 faisait référence (improprement d'ailleurs) à la norme NFS 31-114 (qui n'a jamais été qu'un projet), il n'est toutefois pas possible de considérer que le projet NFS 31 114 constitue une norme réglementairement applicable :</p> <p>a) Tout d'abord, pour qu'une norme acoustique soit réglementairement applicable, il est nécessaire que plusieurs conditions soient remplies (voir guide de la normalisation en annexe):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle doit avoir été finalisée par l'AFNOR, ce qui suppose, puisqu'il qu'il s'agit d'une norme régissant les impacts sur l'environnement qu'elle ait fait l'objet : 1) d'un consensus des experts, 2) d'une évaluation environnementale, 3) d'une enquête publique <p>Or aucune de ces conditions n'est remplie (pour ces deux derniers points voir l'arrêt rendu le 8 mars 2024 par le Conseil d'Etat)</p>

¹⁷ <https://fee.asso.fr/comprendre-leolien/les-couts-de-leolien/>

¹⁸ [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/api/files/COM\(2020\)952_0/de0000000007153?rendition=false](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/api/files/COM(2020)952_0/de0000000007153?rendition=false)

¹⁹ [Renewable Power Generation Costs in 2022 \(irena.org\)](https://irena.org/Publications/2022/01/12/RENEWABLE-POWER-GENERATION-COSTS-2022)

	<p>- Elle doit être publiée et consultable gratuitement, ce qui n'est pas non plus le cas</p> <p>- Le texte réglementaire qui rend opposable une norme technique, doit être signé par le ministre de l'industrie. Or ce n'est pas le cas de l'arrêté du 26 août 2011 qui n'a jamais été signé par le ministre de l'industrie.</p> <p>b) Le fait que le texte du 26 août 2011 y fasse encore référence ne peut lui donner une valeur juridique.</p> <p>En effet, on peut légitimement soulever par voie d'exception, que l'article 28 de l'arrêté du 26 août 2011 est illégal :</p> <p>- Puisqu'il n'est pas signé par le ministre (critère d'incompétence de l'autorité)</p> <p>- Parce que le projet de norme NFS 31-114 n'a pas abouti et a été abandonné, ce qui vide de tout effet la référence qui en est faite.</p> <p>La jurisprudence du Conseil d'Etat permet tout à fait d'invoquer l'exception d'illégalité dans les conditions suivantes :</p> <p>"Les requérants peuvent toujours critiquer la légalité des règles fixées par l'acte réglementaire, qui ont vocation à s'appliquer de façon permanente à toutes les situations entrant dans son champ d'application, ainsi que la compétence de l'auteur de l'acte et l'existence d'un détournement de pouvoir. Ils ne peuvent en revanche remettre en cause à ce stade les conditions de forme et de procédure dans lesquelles cet acte a été édicté."</p> <p>Dans ces conditions, l'utilisation de cette méthodologie jamais entrée en vigueur et abandonnée depuis 2017 (voir lettre en annexe actant la dissolution du groupe AFNOR), n'a aucun caractère réglementaire.</p> <p>Le porteur de projet, débiteur de la charge de la preuve par suite de la présomption de nocivité des ICPE soumises à autorisation posée par l'article L 512-1 du code de l'environnement, doit démontrer que l'utilisation de cette méthode non réglementaire n'est pas une régression environnementale par rapport à la norme acoustique de droit commun des ICPE (NFS 31-010).</p> <p>Or il s'avère que le système des médianes de bruit posée par le projet abandonné PR NFS 31-114, conduisait à écrêter les pics de bruit, qui pris isolément, dépassaient les seuils acoustiques réglementaires (voir document explicatif réalisé par une victime du bruit éolien à ECHAUFFOUR)</p> <p>En un mot, le système des médianes rendrait licite ce qui ne le serait pas sans lui, car ce sont bien entendu les pics intensifs de bruit en pleine nuit qui rendent la situation intolérable et non pas la médiane de bruits qui les arase.</p> <p>Le gouvernement le sait fort bien puisque la réglementation la plus récente s'écarte des moyennes temporelles de bruit dans le domaine du bruit dans les transports ferroviaires.</p>
<p>RD_013 Patrick KAWALA</p>	<p>Puisqu'EDF a utilisé le projet de norme abandonné PR NFS 31-114, nous entendons démontrer comme nous y invite la jurisprudence (voir arrêt CAA de BORDEAUX 1er février 2024), que l'utilisation de cette méthode hors cadre réglementaire (le projet n'a pas abouti et a été abandonné, il n'a jamais été opposable) conduit à des dépassements des seuils réglementaires lors des pics de bruit.</p> <p>Pour ce faire, nous avons besoin des DONNEES BRUTES acoustiques collectées lors de la campagne de mesures de 2020.</p> <p>Nous les ferons bien entendu expertiser.</p> <p>Cette demande repose juridiquement sur les bases suivantes :</p> <p>- sur l'article L 512-1 du code de l'environnement qui pose une présomption de nocivité des ICPE soumises à autorisation, ce qui suppose que le porteur de projet rapporte la preuve contraire,</p>

	<p>- sur le GUIDE DE L'ETUDE D'IMPACT édité par le Ministère qui dispose :</p> <p>3.12. Annexes</p> <p>Le contenu des annexes n'est pas codifié. Son contenu est de la responsabilité du maître d'ouvrage.</p> <p>Selon le principe de transparence, elles pourront renfermer l'intégralité des principales expertises conduites (naturalistes, paysagères, patrimoniales, acoustiques) avec leurs données brutes.</p> <p>- sur le "Conseil" n° 20171906 de la CADA qui dispose que les documents détenus par le porteur de projet, le sont pour le compte de l'Administration et qu'elle est fondée à en réclamer communication</p> <p>- sur l'article R 122-5 VIII d) du code de l'environnement qui permet à l'Administration de réclamer toute précision ou document utile au porteur de projet.</p> <p>Tout refus du porteur de projet serait injustifié et devrait être dûment consigné dans votre rapport afin que les conséquences puissent en être tirées ultérieurement.</p> <p>Il ne peut être invoqué le secret des affaires, car en effet EDF ne craint aucune concurrence sur ce site, puisqu'elle seule dispose de la maîtrise foncière et d'autre part, s'agissant d'émissions sonores dans l'environnement susceptibles d'entraîner de fortes nuisances pour les populations, le secret n'est pas concevable.</p> <p>A défaut de communication, EDF devra être considérée comme défaillante dans l'administration de la preuve de l'innocuité acoustique de son projet.</p>
<p>RD_022b Sébastien COCHET 5 impasse des Garrotxes Corneilla la Rivière</p>	<p>Notre famille est contre la création de ce parc éolien sur le territoire de Corneilla la Rivière .</p> <p>Arguments avancés :</p> <p>Parc de pratiques sportives, parapente et randonnée reconnus dans la région</p> <p>Sanitaire : non négligeable car à mon niveau: fatigue, maux de tête voire céphalées plus acouphènes intensifiés dès que promenade aux abords du parc éolien de Pezilla la Rivière .</p> <p>Nuisance lumineuse et sonore déjà par celles du parc de Pezilla la Rivière</p>
<p>RD_023b Marie COCHET</p>	<p>Je ne souhaite pas des éoliennes près des habitations, pour les nuisances sonores et physiologiques, la protection de la faune et la flore autour du village.</p>
<p>RD_081c Franck KURZAWA 21 clave verte Corneilla la Rivière</p>	<p>Nous avons les nuisances, sonores, visuelles, sanitaires etc.....</p> <p>Là encore les dépositaires du dossier omettent certaines études déjà réalisées sur d'autres projets en France (arrêt de la cour de Rennes pour un projet similaire).</p>
<p>RD_106 Anonyme</p>	<p>JE SUIS CONTRE !</p> <p>Nuisible par ses inconvénients visuels, sonores et financiers pour les habitants DU VILLAGE</p>
<p>RD_108 Bernard FAUX 7 place des Albères 66300 Tresserre</p>	<p>A l'heure où l'on va construire des EPR et des mini centrales atomiques il n'est plus nécessaire de polluer notre environnement avec des machines qui produisent peu de façon intermittente et imprévisible une énergie que l'on ne sait pas conserver.et alors que nous exportons de l'électricité. La seule justification raisonnable est de servir une rente aux investisseurs.</p>
<p>RD_142b Dolores CARRE</p>	<p>A cela s'ajouteront la destruction définitive et irrémédiable du paysage, ainsi que les nuisances apportées aux riverains : nuisances sonores, effets stroboscopiques, infrasons et dévalorisation financière des propriétés sises en bordure du parc (500m).</p>

<p>15 RUE DU CARIGNAN 66300 BANYULS DELS ASPRES</p>	
<p>RD_158 Valentin ALVAREZ Chemin d'Estagel Corneilla la Rivière</p>	<p>Je suis absolument et farouchement contre le Projet Eolien</p> <p>Habitant à 750 mètres de la 1ere éolienne du parc éolien de Pézilla la rivière , samedi 20 Avril au matin , la Tramontane (vent dominant dans les P.O.) soufflait entre 30et 40 km/h . Je remontais le chemin d'Estagel via chez moi , j'entendais ce vrombissement sourd comme celui des voiture en bordure d,autoroute . Ce bruit je l'entendais avec mes deux oreilles . J'en conclus donc : je doute fortement sur la véracité de l'étude faite par des ingénieurs du son sur l' impact sonore des 10 éoliennes du projet sur Corneilla ????</p> <p>Madame la commissaire enquêtrice ? Je vous invite à venir chez moi écouter ce RONRON sourd et le tournoiement des éoliennes . On s'Imaginera alors les FUTURES EOLIENNES à une distance de 500 Mètres</p> <p>Pendant l'Etude du PROJET EOLIEN , aucun responsable n' est venu me consulter et me soumettre tous les désagréments que j'allais subir . Mais QUI sont ces " CERVEAUX" qui ont décidés que la bonne distance était de 500 mètres et qui m'inflige TOUT CELA ???</p> <p>Madame la commissaire enquêtrice , aujourd'hui 22 Avril je vous remettrai la copie du courrier envoyé RAR , que j'ai écrit à Mr Thierry BONNIER Préfet des Pyrénées Orientales (copies : Mairie de Corneilla et à Mr sofiane BOUKEBBOUS Responsable EDF du projet Eolien) Ce courrier résume tout les nuisanceS que je risque d'endurer si ce PARC EOLIEN voyait le jour .</p>
<p>RD_161 RD_162 Patrick KAWALA</p>	<p>Je rebondis sur la contribution 158 de Mr ALVAREZ.</p> <p>En effet, beaucoup de riverains de parcs éoliens se plaignent du bruit audible mais également de troubles de santé que certains attribuent aux infrasons émis par les éoliennes.</p> <p>Les promoteurs nient en invoquant principalement l'étude réalisée par l'ANSES en 2017, en oubliant de dire que celle ci a considéré qu'elle ne disposait pas de preuves des nuisances provoquées par les infrasons et qu'il était nécessaire d'organiser des études épidémiologiques.</p> <p>C'est chose faite, puisque l'étude RIBEoIH financée en grande partie par l'Agence Nationale pour la Recherche est en cours.</p> <p>Les riverains de parcs éoliens se retrouveront dans l'énoncé des troubles ressentis.</p> <p>...</p> <p>L'Etat ne prend donc pas à la légère ce problème sérieux de santé publique qui finira pas éclater et donner lieu à la mise en cause des promoteurs, des élus et des propriétaires fonciers qui auront contribué à ces problèmes.</p> <p>...</p> <p>Je précise que la fédération nationale F.E.D. association agréée pour la protection de l'environnement a soumis à l'universitaire en charge de cette étude, un panel de 220 riverains de parcs éoliens dans l'AISNE qui se plaignent de sérieux troubles de santé et qui ont déjà déposé des réclamations restées sans suites.</p> <p>Après mesurage avec un matériel adapté, il s'avère pour ces riverains de parcs éoliens dans l'AISNE que les niveaux de puissance mesurée des bruits infrasonores sont supérieurs aux limites fixées par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS).</p> <p>Il serait surprenant qu'à CORNEILLA LA RIVIERE avec 35 PUIS 45 éoliennes, les habitants ne ressentent pas certains troubles.</p>

	Le principe de précaution commande que l'on n'augmente pas encore les risques de nuisances acoustiques en autorisant ce projet.
RD_201 J et MC	Nous sommes contre le projet éolien à Corneilla la rivière (nuisance sonore, pollution visuelle et rentabilité minime)
RD_203 Anonyme	Avis contre le parc éolien de Corneilla la rivière situé trop près d'habitations. Ce projet nécessite pour ma part une autre localisation. Dangers pour la santé des habitants résidant à proximité du parc éolien.
RD_226 Cédric DE LAET 1 Avenue de Las Canals 66680 Canohes	Il faut tenir compte des nuances sonores et visuelles, il y a des lieux plus adaptés à la mise en place d'éoliennes
RD_237b Gislène BELTRAN 14, cité Beausoleil Corneilla la Rivière	Je suis pour les énergies renouvelables comme le photovoltaïque, mais contre les éoliennes tout près des habitations, au profit de quelques uns et au détriment de la majorité de la population de la commune, mais aussi des randonneurs et amoureux de la nature. Après consultation du dossier, quelques constats : - les éoliennes sont trop près des habitations ce qui va amener beaucoup de nuisances sonores, mais aussi faire baisser fortement la valeur des maisons - pas d'étude d'impact en cas de fortes pluies sur forçà réal, car le fait de réaliser d'importants travaux de terrassement peut modifier les écoulements et amener plus d'eau sur la commune - seulement 2 photomontages de vues sur la commune, les autres concernent les communes voisines. Ce qui veut simplement dire que ces nouvelles éoliennes seront vues de tout le village et impacteront tous les habitants. Oser faire un photomontage du bout de la rue cité beausoleil en sachant qu'il y a une bute et donc forcément éoliennes invisibles, et pas d'autres rues avec les éoliennes visibles.
RD_246 Yves ROCA Terroir de Sainte- Eugénie 66270 Le soler	L'implantation du parc d'éoliennes à proximité du village est néfaste pour les habitants. La proximité des éoliennes proche des habitations engendre toutes sortes de nuisances. Pollution visuelle, santé, tranquillité...
RD_249 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière	Exemples de Condamnations pour nuisances de 2021 à 2024 et ça continue malgré tout. "Il faut que les pouvoirs publics aient une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent pas être toujours dans le déni. Les éoliennes sont source de nuisances sonores et visuelles. Et aujourd'hui, le tribunal le confirme, elles ont un impact sur la santé." LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE reconnaît que des éoliennes installées près d'une habitation dans un village du Tarn, à la limite de l'Hérault, sont nocives pour la santé. L'EXPLOITANT A ETE CONDAMNÉ à indemniser les riverains à hauteur de 128.000 euros. C'est une première en France. Des éoliennes nuisibles pour les riverains Les nuisances sonores et visuelles dégagées constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. Voilà ce que dit l'arrêt prononcé le 8 juillet 2021 par la cour d'appel de Toulouse Maux de tête, nausées, saignements de nez ou encore troubles du sommeil : la liste des symptômes associés aux éoliennes est longue, selon des riverains. LE

	<p>SYNDROME DES EOLIENNES EST UNE MALADIE non reconnue comme telle, mais qui impacte les personnes vivant à proximité.</p> <p>Le préfet de l'Orne a décidé de stopper les éoliennes d'Échauffour. Une décision justifiée par le bruit que ces dernières causaient. Les riverains sont soulagés. "C'est une vraie première reconnaissance de l'État des nuisances qu'on subit et dont on témoigne depuis un an et demi",</p> <p>29/03/2024 à 8:53</p> <p>C'est une décision inédite, qui pourrait faire jurisprudence. Dans le Finistère, une vingtaine de riverains vont être indemnisés pour les nuisances sonores et visuelles liées aux éoliennes installées près de leurs maisons. L'exploitant a été condamné, par la cour d'appel de Rennes, à leur verser 633.000 euros au total. La cour d'appel a jugé que les nuisances sonores et visuelles dépréciaient la valeur de 13 maisons des alentours, et a donc condamné la société FP Lux WIND à indemniser leurs propriétaires.</p> <p>NON AU PROJET!</p>
RD_252 Anonyme	<p>Le projet des éoliennes doit être interdit pour plusieurs raisons : 1- Proximité des habitations 2- Paysage défiguré 3- nuisance aux flux migratoires des oiseaux 4- Territoire de Classement 5- nuisances sonores 6- Recettes prévisionnelles largement insuffisantes au regard des préjudices visuels et écologiques</p>
RD_257c Claude CAMPUS Perpignan	<p>L'installation et l'entretien seront effectués avec le moins de dégâts possibles ! Certes mais une pale de 45m de long et de 7 à 8 tonnes, une nacelle de 70 tonnes, l'ensemble de l'éolienne pesant près de 900 tonnes, ça ne passe pas sur un chemin de campagne ! Donc le chantier sera d'une nuisance considérable pour l'environnement.</p>
RD_275 Anonyme	<p>Les contributions "contre le projet" portent essentiellement sur les nuisances, qu'elles soient sonores, visuelles, sur l'importance des fondations, sur le démantèlement,..., et oublie le développement économique que cela représente pour le département qui en a besoin.</p> <p>Au travers des contributions "pour le projet" on constate que les collectivités locales, régionales, nationales et européennes sont soucieuses du réchauffement climatique et de ses conséquences. La transition énergétique vers les énergies renouvelables est une des solutions à mettre en place rapidement.</p> <p>La contribution 262 apporte un éclairage technique qui montre que les derniers développements permettent maintenant de réduire notablement ces nuisances. C'est le cas des niveaux sonores; à même quantité d'énergie produite la longueur des pales peut être diminuée, les fondations réduites, la durée de vie des éoliennes étant augmentée cela repousse les démantèlements,.. Tout cela devrait permettre de diminuer le coût de l'électricité, facteur important pour les consommateurs que nous sommes.</p> <p>Compte tenu de ces arguments j'apporte mon soutien au projet éolien de Corneilla la Rivière.</p>
RD_278c André DOIZON 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE	<p>...</p> <p>Qui détruisent les écosystèmes avec des centaines de dérogations (permis de tuer) pour les espèces animales et végétales protégées.</p> <p>La seule espèce non protégée étant l'espèce humaine, avec pourtant des nuisances importantes sur la santé (sons et infrasons) des riverains de ces machines bruyantes et polluantes.</p>
RD_293b Anonyme	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes mal assurées par EDF sur les nuisances sonores et visuelles, sur la dévalorisation financières des propriétés

<p>RD_294d René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière</p>	<p>En reprenant l'ensemble de ce dossier ,faut-il rappeler que la communauté de commune Roussillon- Conflent a émis un avis défavorable au premier dossier éolien (parc éolien Catalan).</p> <p>Actuellement Corneilla la Rivière est toujours membre de Roussillon Conflent .</p> <p>Ce nouveau projet se rajoute au projet parc éolien catalan existant .Donc il ne peut qu'en augmenter l'impact.</p> <p>La précédente enquête publique avait donc donné lieu à un avis défavorable .Il serait incompréhensible que cet avis soit différent .</p> <p>Rajoutons que l'on se soucie de l'impossibilité de fabriquer des panneaux solaires Français.</p> <p>L'ensemble du matériel installé sur le parc énergie nouvelle existant est fabriqué en ESPAGNE.</p>
<p>RD_341 Stéphanie TANGUY Perpignan</p>	<p>Je suis contre l' implantation de nouvelles éoliennes dans notre département, cela dénature le paysage, cela ne produit que très peu d'électricité, elles sont une nuisance sonore et écologique pour les animaux , elles ne sont pas recyclables et en fin de vie polluent énormément . C'est un scandale écologique et visuel!!</p>
<p>RD_355 Maya LESNE 5 Carrer Sant Nazari 66300 Tordères</p>	<p>Ce projet de centrale d'éoliennes industrielles apparaît comme une absurdité.</p> <p>Sur l'autel de la rentabilité seraient sacrifiés plus de 100 espèces protégées, des paysages magnifiques (notamment Força Réal) qui font partie des richesses naturelles et patrimoniales de notre département, et enfin le bien-être et la santé des riverains qui vont avoir à supporter les nuisances de ces installations. Par ailleurs, la mise en place des éoliennes n'est pas sans impact sur les possibilités de défense contre l'incendie puisqu'elle réduit considérablement les capacités d'intervention des moyens aériens en cas de feu dans un secteur où le risque est prégnant.</p> <p>Attachée à mon département et à son cadre de vie, je m'oppose donc vivement à ce projet.</p>
<p>RD_404 Caroline CHEVREUX 74 Route Nationale Corneilla la Rivière</p>	<p>Totalement contre ce projet. Je marche quotidiennement sous força real et la garrigue, le paysage est splendide. La faune et la flore subissent déjà de grosses pressions liées à la sécheresse. Les éoliennes y seraient une menace supplémentaire pour les espèces de ce site, un désastre esthétique dans une nature magnifique. Les éoliennes de 125m entraînent des nuisances environnementales, sonores et esthétiques. Sur le marché de l'immobilier les maisons vont également perdre de la valeur dans un paysage devenu laid et sans plus aucun attrait.</p>
<p>RD_405 Caliciuri 74 Route Nationale Corneilla la Rivière</p>	<p>Totalement contre les éoliennes sur ce site. C'est détruire complètement le paysage, encore presser sur la faune et la flore. Les éoliennes ont rendu le paysage de Pezilla a Baixas absolument immonde. Elles sont une nuisance sonore, esthétique et environnementale. Ne résolvent pas les problèmes énergétiques mais enrichissent quelque uns....</p>
<p>RD_411b BESSIERE 26 route nationale Corneilla la Rivière</p>	<p>De surplus pour ma part , les animaux souffrent du bruit des pales plus que les humains ainsi que les points lumineux rouges qui clignotent toute la nuit!!!! Les vétérinaires assurent que beaucoup de problèmes de santé découlent des éoliennes. Donc pour moi c est une aberration .</p>
<p>RD_418 Lise JUSTAFRE 4 avenue Ribère 66000 Perpignan</p>	<p>Je suis contre ce projet sur le site de Corneilla et Força réal. Il y a peut être d'autres endroits en France où cela détruirait moins les espèces protégées et les paysages.</p> <p>Quand j'ai lu le livre 5 (sur les dangers) de l'enquête publique, j'ai bien pris conscience aussi des risques réels pour les habitants également (projection de</p>

	<p>pièces, incidents techniques, incendies,...) et positionner des éoliennes si près du village n'est pas cohérent.</p> <p>au lieu de vouloir produire toujours plus, ne peut on pas trouver d'autres alternatives pour consommer moins ?</p> <p>et pour les vigneron, si le vin est en crise, les jus de fruits BIO sont en pleine expansion, il y a peut être d'autres solutions que de se faire ACHETER par des industriels qui détruisent ce qui fait notre richesse commune....</p> <p>je suis contre ce projet sur ce site</p>
<p>RD_422b Hadrien COLOMER PEZILLA</p>	<p>j'ai 30 ans et j'ai l'habitude de me promener sur les chemins de corneilla et de força réal à pied, à vélo ou à cheval seul , en faille ou entre copains.</p> <p>je suis contre ce projet sur plusieurs plans :</p> <p>Impact visuel : Même si elles sont une source d'énergie propre, les éoliennes vont altérer le paysage naturel et perturber la vue des collines et des plaines environnantes.</p> <p>Bruit : Les éoliennes produisent un bruit constant en raison du mouvement des pales qui peut être gênant à proximité pour les riverains et les promeneurs.</p> <p>Effets sur la faune locale et les habitats naturels. Les oiseaux et les chauves-souris risquent de heurter les pales en volant, ce qui peut entraîner des blessures ou la mort.</p> <p>...</p> <p>Dépendance à l'énergie éolienne : La dépendance excessive à l'énergie éolienne peut être risquée. Si les conditions météorologiques ne sont pas favorables, la production d'électricité peut être réduite.</p> <p>c'est très dommage pour ce secteur si beau et si sauvage que j'ai plaisir à parcourir à vélo ou à cheval sans abimer l'environnement</p>
<p>RD_424 Anonyme</p>	<p>Ce projet semble certes très intéressant pour la commune mais l'est beaucoup moins pour les habitants. Outre les nuisances sonores dues à la proximité des éoliennes, vous devez prendre en compte la dangerosité de ces structures proches de chemins de randonnées que ce soit à pied ou à cheval. Le choix d'un autre endroit beaucoup plus éloigné serait nettement mieux.</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 32 :

Dans la contribution RD_008, Monsieur Patrick KAWALA parle de normes acoustiques, de conditions pour qu'elles soient applicables qui ne sont pas respectées dans le projet. Il joint plusieurs documents en référence (expertise AFNOR, contentieux en Conseil d'État, guide de normalisation , calcul médiane).

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

La récente annulation par le Conseil d'Etat (Décision n°465036 du 8 mars 2024) de la référence au protocole de mesure dans l'Arrêté du 26 juillet 2011, oblige à se référer à la version antérieure du texte qui mentionne explicitement l'utilisation du projet de norme NF S 31-144 comme méthodologie pour l'évaluation de l'impact acoustique des installations éoliennes.

La norme NF S 31-010, norme de base pour les mesures du bruit dans l'environnement, n'est pas applicable telle quelle dans le domaine de l'éolien car d'une part, elle n'autorise

pas de réaliser des mesures au-delà de certaines vitesses de vent, et d'autre part elle n'est pas mentionnée comme méthode d'évaluation dans l'Arrêté du 26 juillet 2011. A noter que la norme NF S 31-114 s'appuie sur la 31-010 et la complète, c'est pourquoi aussi il est écrit page 91 de l'étude d'impact : « Ces mesures ont été réalisées par la société DELHOM ACOUSTIQUE conformément aux normes NF S 31-010 et NF S 31-114. »

L'utilisation de l'indicateur médian est courant dans le domaine de l'acoustique environnementale, il est d'ailleurs présent dans la norme NF S 31-010, et est préconisé dans l'annexe technique de l'arrêté ICPE du 23 janvier 1997. C'est un critère largement utilisé pour évaluer l'impact de nombreuses sources industrielles comme les centrales thermiques, les barrages hydrauliques.

L'utilisation de l'indicateur médian peut avoir une tendance à écrêter des pics de bruit (les maximum et les minimum). Pour rappel, la réglementation autorise une émergence, c'est-à-dire la différence entre [le bruit résiduel + le bruit des éoliennes du projet]-(le bruit résiduel) de 3 dB la nuit et 5 dB le jour. Cette émergence est évaluée à chaque vitesse de vent pour une direction de vent donnée. Lorsque ces paramètres sont fixés, le bruit des éoliennes est quasi constant et la seule source de pic de bruit est la variation du bruit résiduel (lissage des bruits de trafic principalement). De ce fait, l'utilisation de l'indicateur médian a tendance à réduire le bruit résiduel tout en conservant identique le bruit des éoliennes. La valeur de l'émergence ainsi estimée est donc conservatrice et donc favorable aux riverains.

Question 33 :

Dans la contribution RD_013, Monsieur Patrick KAWALA déclare avoir besoin des DONNEES BRUTES acoustiques collectées lors de la campagne de mesures de 2020. Ceci afin de les faire expertiser.

Répondrez-vous à sa demande ?

Réponse du maître d'ouvrage

Transmettre les données brutes ne nous semble pas nécessaires. D'abord parce que le contributeur n'a aucune autorité en la matière, ensuite car pour rappel, les mesures faites en phase de développement ne rentrent pas dans un cadre réglementaire. Le porteur de projet doit appliquer la réglementation qu'une fois le parc construit. Les mesures sont souvent faites en phase de développement pour s'assurer de la cohérence du projet. Enfin, EDF Renouvelables s'est engagé dans la réponse à l'avis de la MRAE à réaliser les tests de validation du bridage dans les 3 à 4 mois après la mise en service du parc, au lieu des 12 mois réglementaires.

Question 34 :

Dans la contribution RD_106, Monsieur Bernard FAUX décrit les éoliennes comme des machines qui produisent peu de façon intermittente et imprévisible une énergie que l'on ne sait pas conserver et alors que nous exportons de l'électricité.

Avez-vous des commentaires ?

Réponse du maître d'ouvrage

Cette question ressemble à la question 26 à laquelle une réponse a déjà été apportée.

Voici un complément

a. Les données de production de l'énergie éolienne

La France possède le 2ème potentiel de vent d'Europe derrière le Royaume-Uni. « Largement supérieure à la moyenne européenne, la productivité du parc français est liée à trois régimes climatiques différents et complémentaires : océanique, continental et méditerranéen »⁶. Ces trois régimes de vent sont dits « dé-corrélés », c'est-à-dire que le vent souffle toujours dans au moins une de ces zones d'influence climatique. « Les éoliennes étant déployées sur l'ensemble du territoire, elles peuvent donc continuer à approvisionner le réseau électrique national »⁷. Cette répartition des parcs éoliens sur l'ensemble du territoire garantit en permanence une production éolienne moyenne stable. (foisonnement, décrit aussi à la question 26)

Selon le panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2023 publié par RTE ²⁰, l'électricité renouvelable couvre 30,9 % de l'électricité consommée sur l'année glissante et le parc éolien français a permis de produire 48,9 TWh en un an et a couvert 11 % de l'électricité consommée sur l'année glissante.

Par ailleurs, RTE publie quotidiennement les données de production et de consommation de l'énergie en France et à la maille régionale. Ces informations sont accessibles sur leur portail Eco2Mix ⁹.

L'énergie éolienne représente donc un moyen de production non négligeable à l'échelle du territoire grâce au gisement de vent très favorable.

b. La gestion de l'intermittence

La gestion de l'intermittence et de la variabilité est fondamentale dans la gestion d'un système électrique, avec ou sans énergies renouvelables : variations importantes de la consommation, panne et déconnexions de groupes thermiques, etc.

Tout est une question d'anticipation de ces phénomènes, afin de pouvoir y répondre lorsqu'ils surviennent. C'est la même chose pour les énergies renouvelables : on est de plus en plus capable de prévoir la vitesse du vent ou l'ensoleillement avec suffisamment de préavis et de fiabilité pour que la production soit parfaitement intégrée à l'équilibre offre-demande.

De plus, grâce au foisonnement des sources de production d'énergies renouvelables sur le territoire national, on diminue l'impact de l'intermittence. En effet, la répartition des moyens de production d'électricité renouvelable sur l'ensemble du territoire permet de faire face aux conditions météorologiques qui pourraient être défavorables à un moment et une localisation donnée. À 500 kilomètres de distance, la météo est rarement la même.

Par exemple, les variabilités saisonnières n'entraînent en aucune manière une non-fiabilité, car la production est prévisible. La production éolienne est aujourd'hui connue à l'avance, et ce avec une grande précision grâce aux modèles météorologiques, comme on peut le constater sur le site du gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE), à la page prévision de production éolienne ¹⁰, que l'on peut comparer avec l'historique réel de la production ¹¹.

²⁰ [Les énergies renouvelables couvrent plus de 30% de la consommation électrique française \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/fr/energies-renouvelables)

La production éolienne prévue dépend de la localisation du parc, de la direction et de la vitesse du vent à l'aplomb du parc, ainsi que du nombre et du type d'aérogénérateurs. L'élaboration de la prévision est donc établie par RTE en fonction de plusieurs paramètres :

- Les productions éoliennes réalisées sur les dernières heures ;
- Les prévisions de vent ;
- Les caractéristiques techniques et les coordonnées géographiques des parcs éoliens.

Ces prévisions permettent aux gestionnaires de réseaux et aux producteurs d'électricité d'ajuster les moyens de productions et de faire fonctionner le mix énergétique.

Question 35 :

Dans la contribution RD_161, Monsieur Patrick KAWALA rebondit sur la contribution RD_158 de M. ALVAREZ parle d'étude menée par l'Agence nationale sur la Recherche (ANR) sur les impacts du bruit éolien. Il fait référence au site <https://anr.fr/Projet-ANR-19-CE36-0009>. Il donne aussi le lien sur le site de RIBEOLH (Recherche des Impacts du Bruit des Eoliennes sur la Santé Humaine) <https://ribeolh.univ-gustave-eiffel.fr>. Le texte entier de la contribution est en annexe.

Ces impacts ont-ils été pris en compte ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les impacts liés à l'acoustique ont été pris en compte via l'étude acoustique et sont d'ailleurs une obligation réglementaire comme il est rappelé dans les réponses précédentes. Comme l'indique le contributeur, l'étude mentionnée est en cours, donc nous sommes en attente des résultats. Aujourd'hui il n'y a aucun consensus sur le sujet et les études sont pauvres. D'ailleurs, les recommandations n'indiquent aucune valeur d'émergence particulière, comme le souligne la World Health Organization d'Europe.²¹

On observe ces dernières années l'existence de symptômes de stress en lien avec un contexte où les nombreux arguments d'opposition peuvent engendrer de l'anxiété. Cet effet semble davantage lié à la crainte d'une nuisance potentielle plutôt qu'à la réalité elle-même, mais il est toutefois bien réel et difficilement quantifiable.

Question 36 :

Dans la contribution RD_249, Madame RAPPIN mentionne plusieurs exemples de condamnation pour nuisances (Toulouse, Orne, Finistère) et cite les textes correspondants.

Y a-t-il un risque de demandes d'indemnisation ?

Réponse du maître d'ouvrage

Il existe toujours un risque, surtout si les limites réglementaires sont dépassées notamment au niveau acoustique. Tout l'enjeu réside donc dans la réalisation d'une étude d'impact la plus exhaustive et complète possible. (voir aussi la réponse à la question 35).

Question 37 :

²¹ [Environmental noise guidelines for the European Region \(who.int\)](https://www.who.int/publications/m/item/environmental-noise-guidelines-for-the-european-region)

Dans la contribution RD_257, Monsieur Claude CAMPUS décrit les dangers pour les riverains, troubles de santé, émission d'infrasons provoquant des nuisances sonores. Pour lui, aucune éolienne ne devrait donc être implantée à moins de 1.250 m d'une habitation.

La distance de 500 m est-elle suffisante pour éviter les troubles auditifs ?

Réponse du maître d'ouvrage

Selon la réglementation une distance de 500 mètres minimum doit être respectée entre toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité ou de toute zone destinée à l'habitation et une éolienne. Les premiers parcs éoliens ont été installés il y a plus de vingt ans en France et en Europe, le retour d'expériences ne démontre aucun impact sur la santé. Par ailleurs, aucune étude scientifique ne permet de penser que les éoliennes pourraient présenter un risque quelconque pour la santé humaine.

L'acoustique des sites éoliens est règlementé par l'arrêté ICPE du 26 août 2011, applicable, depuis le 1er janvier 2012, à l'ensemble des parcs français. Les textes fixent un seuil de niveau ambiant à 35 décibels (dB) dans les zones à émergences réglementées, ainsi que les valeurs maximums admissibles lorsque ce seuil est dépassé. Ces valeurs sont de 5 dB le jour et de 3 dB la nuit (de 22 h à 7 h du matin). Cela signifie que lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB, la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant ne doit pas dépasser 5 dB supplémentaires la journée et 3 dB la nuit. Si le niveau de bruit ambiant est inférieur à 35 dB, la mesure ne s'applique pas.

A titre de comparaison, sur une échelle de bruit, une éolienne à 500m émet entre 35 et 40 dB²², ce qui correspond à une conversation à voix basse. Évidemment cela va varier en fonction aussi de l'environnement du site et de l'implantation du parc. Au pied de l'éolienne, on avoisine autour des 55 dB (équivalent à une conversation normale)²³.

Des mesures acoustiques ont été réalisées du 2 au 26 octobre 2020 par des conditions de vent à tendance nord-ouest et sud-est, conformément à la norme, conformément aux normes NF S 31-010 et NF S 31-114, par DELHOM Acoustique, bureau expert. Les résultats apparaissent dans l'étude d'impact, p. 158 à 160, et le bridage prévu est détaillé dans la mesure MR_15 page 685 de l'étude d'impact.

Par ailleurs, l'équipe d'EDF Renouvelables souhaite préciser que conformément aux dispositions réglementaires, une campagne de mesures des niveaux sonores sera engagée une fois les éoliennes et les postes en fonctionnement afin de suivre l'efficacité du bridage programmé. En fonction des résultats, les plans de bridages pourront être allégés ou renforcés afin de satisfaire aux obligations réglementaires.

Question 38 :

Dans la contribution RD_294, Monsieur René PARRAMON mentionne que la communauté de communes ROUSSILLON- CONFLENT avait émis un avis défavorable au premier dossier éolien (Parc éolien Catalan).

Quel est l'avis de la communauté de communes ROUSSILLON- CONFLENT sur le projet actuel ?

²² [L'éolien en 10 questions \(connaissancedesenergies.org\)](http://connaissancedesenergies.org)

²³ [L'impact sonore des parcs éoliens \(engie-green.fr\)](http://engie-green.fr)

Réponse du maître d’ouvrage

Effectivement, la communauté de communes avait délibéré défavorablement pour le premier projet, à l’époque où l’équipe municipale de la mairie de Corneilla était elle-même contre le projet de l’Ensemble Eolien Catalan.

La communauté de communes a délibéré favorablement pour le nouveau projet, la délibération est transmise à Madame la Commissaire enquêtrice.

Remarque : Courrier du 13 mai 2024

8. PATRIMOINE, PAYSAGE

La plupart des contributions associées à ce thème sont défavorables au projet arguant que les éoliennes dénaturent le paysage, en particulier le massif de Força Réal.

À noter des contributions qui trouvent au contraire que les éoliennes, en continuité du Parc de l’Ensemble Éolien Catalan, s’intègrent dans les habitudes visuelles.

L’une relève l’amélioration dans l’esthétique et que l’étude de l’insertion paysagère a été menée à l’aide d’outils très pertinents, de visualisations, avec l’expérimentation du parc existant.

N° Identification	Observations
RD_002 Anonyme	C est ignoble ces eoliennes. Elles ruinent la vallee. Le departement est défiguré par ces monstres.
RD_003	Je m'oppose à ce projet qui une fois encore va dénaturer notre magnifique paysage Catalan au nom d'une fausse écologie.
RD_005 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE	Je demeure dans le département de la VIENNE et je préside une fédération (FEDERATION VIENNE ENVIRONNEMENT DURABLE) qui regroupe une soixantaine d'associations qui luttent notamment contre l'invasion éolienne de notre département. Je connais particulièrement bien le département des Pyrénées Orientales que je parcours au moins deux fois l'an depuis bien des années. Malheureusement ce beau département est de plus en plus ravagé par des parcs éoliens qui se développe à un point tel que je me suis demandé s'il faisait un concours de laideur avec le département de l'Aude, ravagé par ces installations. C'est une folie pure que de défigurer ainsi un département aussi touristique. De nombreux amis qui fréquentent également les P.O. m'indiquent que si cela continue ainsi, ils s'en détourneront, et j'espère ne jamais avoir à prendre une décision aussi déchirante. J'espère que la fierté catalane s'opposera au saccage de ses paysages et monuments emblématiques : croyez en un habitant de la VIENNE, département bien pourvu en sites naturels et monuments historiques, les éoliennes appellent les éoliennes et les porteurs de projet se moquent bien du cadre de vie, des sites et monuments et de la biodiversité. Ils transformeront une grande partie de votre département en zone industrielle.
RD_010 Yves MORIN	Je suis farouchement contre ce type de projet !!! C'est inacceptable de massacrer ainsi le paysage de Força Real, véritable bijou catalan !!!

<p>RD_011 BLIORZOU</p>	<p>J'habite en Sud Aveyron et notre si beau paysage est saccagé par des rangées d'éoliennes. Je suis contre ce projet!</p>
<p>RD_016 Anonyme</p>	<p>Mon avis est < NON > car celles qui existent déjà tournent tres peu . Des panneaux solaires donnerait une meilleure production et se verraient moins et gacheraient moins le paysage.</p>
<p>RD_018b M. CARBONNELL 5, rue de la Basse 66500 Prades</p>	<p>Entre l'artificialisation des sols, les parcs agrivoltaïques et les parcs éoliens, une destruction massive de notre environnement paysagé, naturel et agricole s'abat sur nos Pyrénées Orientales. NON aux éoliennes supplémentaires à Corneilla de la Rivière, NON aux lotissements tous azimuts, NON aux parcs photovoltaïques (20000 hectares dans les tiroirs). Il ne s'agit pas de radicalisme, il s'agit du simple bon sens. La technicité doit être mesurée et envisagée dans une vision holistique environnementale globale pour notre département des P.O. Le tourisme, quasi seule économie du département, s'en trouvera, à cette condition, bénéficiaire et renforcée.</p>
<p>RD_025a Quentin DELMAS</p>	<p>Je soutiens le projet d'Energie renouvelable nécessaire à l'augmentation de ce type d'Energie propre en France. Les éoliennes ne dénature pas les paysages et s'intègre dans nos habitudes visuelles.</p>
<p>RD-053b Sylvie LARRIVIÈRE</p>	<p>Ce Projet de 10 éoliennes (+ de 30 MW) sur la commune de Corneilla-la-Rivière en continuité du parc de l'Ensemble Eolien Catalan, dans un milieu essentiellement viticole est très cohérent. Je constate que les enjeux pour les habitants ont été pris en compte : 1-limiter l'impact du projet sur la vigne, 2-utiliser les pistes existantes au maximum, 3- préserver les contreforts de Força Réal et respecter la cohérence paysagère avec le parc existant. L'étude paysagère mentionne bien que l' incidence résiduelle est globalement faible et modérée depuis Força Réal. Ce projet a du sens, de l'humain.</p>
<p>RD_073 Anonyme</p>	<p>Les éoliennes sont déjà trop nombreuses sur le environs de Corneilla, de plus elles ne seront situées qu' à 500 mètres des premières habitations, la faune sera impactés malgré ce qu'affirment les élus de la commune concerné. Stop à la défiguration de notre paysage, d'autres solutions existent sans impacter notre paysage.</p>
<p>RD_074c Alain BERNARD Therese POMAREDE 1,rue du Pallagri Corneilla la Rivière</p>	<p>Le projet d'installation de 10 éoliennes supplémentaires dans le massif de Força réal va impacter très durablement ce massif figure emblématique du paysage Catalan appelé aussi : Montagne noire , L'impact environnemental est indéniable car : Ces structures industrielles cachent en réalité une transformation importante du paysage, Le massif de Força Réal sera complètement défiguré à jamais, Le secteur est déjà très notablement impacté sur sa partie Pézilla avec l'installation existante de 35 éoliennes perturbant déjà fortement le paysage, Cet environnement est déjà fortement dénaturé, transformé en zone industrielle électrique uniforme et fortement oppressante de jour comme de nuit Les promoteurs seraient bien avisés d'aller chercher ailleurs un site plus adéquat car ces gigantesques éoliennes loin d'être des éléments architecturaux intégrés harmonieusement dans notre environnement, représentent une atteinte directe à notre Massif de Força Réal, notre patrimoine historique.</p>

	Le projet de Corneilla ne répond donc pas à un intérêt public bien au contraire
RD_075 Anonyme	Je suis farouchement opposé à ce projet depuis déjà le début. Et après avoir lu les commentaires et pièces jointes du président de la fédération de Vienne environnement durable, je ne peux que renforcer cette opposition. Notre région possède déjà trop d'éoliennes, qui défigurent notre beau paysage.
RD_077 René Jean CAMBILLAU Corneilla la Rivière	Entièrement défavorable à l'implantation de ce parc éolien sur le territoire communal. Les dégradations apportées aux terres agricoles seront irrémédiables, modifications des chemins de circulation, bétonisation importante des terres, un arrêt du développement urbain de corneilla déjà impacté par les risques inondation le long de la rivière. Un impact sur la faune, et un paysage saccagé en particulier autour de Força Real. Une dévalorisation de l'habitat existant bloquant ainsi le développement futur du village. Peu de répercussions positives pour les finances communales. Aucun développement durable touristique ne pourra voir le jour.
RD_079b Anonyme	Dénaturation du Paysage avec un impact évident sur le tourisme local (quel intérêt de visiter ou d'admirer d'un champ d'éoliennes sur les hauts de Força Réal).
RD_080a Maria 16 Rue La Clave Verte Corneilla la rivière	Je suis entièrement opposée à ce projet qui va dénaturer notre paysage déjà bien impacté par l'installations des précédentes. Des tonnes de béton sur des terres agricoles qui vont y rester à vie. Quelle planète laisserons nous à notre descendance ?
RD_081d Franck KURZAWA 21 clave verte Corneilla la Rivière	A la lecture du dossier concernant ce projet nous ne pouvons qu'être opposé à celui-ci. Le deuxième élément est la cartographie fournie, elle ne montre en aucun cas le site de Força réal, qui sera très impacté, contrairement à ce que disent les élus et promoteurs.
RD_083 Joëlle ALLEMAND Las Coumes Altes Corneilla la Rivière	Inadmissible de continuer le massacre du site paysager de Força Réal, de la faune, de la flore avec des éoliennes monstrueuses qui n'apportent que des revenus à des actionnaires de sociétés avides de capitaux et à quelques agriculteurs bien naïfs qui devront enfouir les éoliennes (à leur fin de vie) sur leur terrain ! Il serait bon de penser aux générations futures et à ce que vous voulez leur laisser ! REFLECHISSEZ!
RD_087c Valentin ALVAREZ chemin d'estagel Corneilla la Rivière	Quand tous les matins très tôt je sillonne les chemins à travers les vignes , cette Nature , ces Senteurs je m,imagine comment nos Anciens ont façonnés ce Paysage par labeurs et souffrances : agouilles , murettes en pierres , sentiers Je ferme les Yeux : et à la place des EOLIENNES !!! . Comment peut -on en un claquement de doigts Effacer ce Passé ? Pour aimer cet arrière pays : pour punition et sans consultation préalable, on m,inflige, et je serai en première ligne, un parc industriel de 10 éoliennes , la première (la numéro 10) à 500 mètres de chez moi ..
RD_088c Patrick KAWALA	Je suis ravi de voir qu'il existe tout de même de vrais catalans amoureux de leur beau département, qui défendent leurs paysages, leur patrimoine, leur biodiversité, à l'inverse de toutes ces personnes favorables au projet qui n'ont manifestement pas ouvert la première page de ce dossier. Etre pour l'éolien sans examiner les effets néfastes de ce projet, c'est être prisonnier d'une idéologie. Il suffit également de consulter dans la réponse aux demandes de compléments, le rapport incendiaire de l'Inspecteur des sites de la DREAL qui condamne

	<p>irréremdiablement ce projet, pour voir combien il porte atteinte au patrimoine paysager.</p> <p>Il convient enfin d'indiquer que l'inspecteur général en charge des sites au Ministère de la Transition Ecologique, Jean-Marc Boyer, a, le 20 septembre 2018, sur la demande de renouvellement de label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site (dont la commune de Corneilla la-Rivière est membre), demandé « une vigilance sur les projets éoliens dans le grand paysage, bien au-delà du seul périmètre du syndicat mixte ». Ce point d'attention sera inévitablement examiné lors de la prochaine demande de renouvellement de label, qui sera effectuée d'ici 2024.</p> <p>Conclusion Pour l'ensemble des motifs évoqués précédemment, ce projet porte gravement atteinte aux paysages, et aucune mesure n'est susceptible d'en atténuer les impacts."</p> <p>Nos paysages, notre patrimoine, notre biodiversité, notre santé (étude épidémiologique RIBHEOL en cours sur les bruits de l'éolien et les infrasons) sont atteints et en plus, nous payons !</p> <p>Quant à ceux qui critiquent le nucléaire, ils sont biens contents d'en profiter pour leur assurer le confort électrique. Je demeure dans un département qui accueille la Centrale de Civaux : je n'ai jamais entendu autant de plaintes de riverains que pour les éoliennes qui prolifèrent.</p> <p>Un avis négatif s'impose donc de plus fort pour la préservation du magnifique pays catalan et la défense de son patrimoine.</p>
<p>RD_090c Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>Ce bel héritage de la nature depuis plus de 40 ans je l'ai savouré avec mes enfants, qui encore aujourd'hui, venant de loin ne manquent pas de s'y promener pour s'imprégner des chants d'oiseaux, des odeurs de garrigue, des reflets des lloses au soleil sous leurs pieds, des images de vignobles qui s'étalent sur les contreforts du site... je le transmets toujours avec autant d'amour à mes petits-enfants mais avec grande tristesse, si le projet venait à voir le jour, pour toutes ces raisons scientifiques, sanitaires, économiques, écologiques apportées avec beaucoup de précisions, d'études et de textes réglementaires par certains ici même.</p>
<p>RD_091 Patrick KAWALA</p>	<p>Comme l'analyse la DDTM 66, le projet d'EDF RENOUELABLES aura un impact sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords.</p> <p>Voici l'analyse de ce service de l'Etat, qui semble aussi avoir échappé aux soutiens incondtionnels de ce projet :</p> <p>"L'analyse paysagère du projet relativise les incidences sur le paysage lointain, arguant de la présence déjà très prégnante de l'ensemble éolien Catalan.</p> <p>Ce parc existant est fortement présent dans le paysage, notamment par le nombre d'éoliennes installées (35). Cet ensemble s'étend sur près de 5 km de long, ce qui le rend perceptible depuis de nombreux lieux de la plaine et des piémonts. La carte des bilans des photomontages montre bien cet effet, le parc étant visible depuis Argelès/mer, Salses le château, Perpignan, Thuir, Ille/Têt et St Estève. L'allongement du parc existant par l'implantation de 10 éoliennes supplémentaires augmente significativement la présence de l'ensemble éolien dans le paysage.</p> <p>"Il conduit à rapprocher davantage le parc du site touristique de Força Réal, réduisant la distance entre le site et la première éolienne (E3) à 2,2 km. Cet aspect est mis en évidence par le photomontage depuis Força Réal figurant dans le dossier."</p>

	<p>On notera que les services de l'Etat ont relevé le cynisme d'EDF qui pour justifier son nouveau projet, considère que le paysage est déjà très imprégné par les éoliennes et qu'en ajouter une dizaine n'a pas d'importance.</p> <p>C'est une stratégie habituelle des promoteurs : on implante un parc dans un secteur rural puis on vient l'étendre en considérant que le paysage est déjà "anthropisé" et qu'il n'a plus d'intérêt digne de protection.</p> <p>Or s'agissant d'un site inscrit, la jurisprudence des Cours administratives d'appel n'hésite pas à sanctionner les covisibilités avec un parc éolien.</p> <p>Je souhaite que l'ermitage de Força Real puisse de nouveau assumer sa fonction de "Conjurador" et qu'il chasse les vents mauvais de ce projet éolien d'EDF RENOVELABLES.</p> <p>Un avis négatif s'impose donc de plus fort</p>
<p>RD_094 et 182 Jean-Paul GUIDO 5 rue lluis companys 66370 pezilla de la rivière</p>	<p>Je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes sur le site de força réal qui devrait être un site classé .Je mets en doute le caractère "écologique" de cette démarche.</p>
<p>RD_098 Philippe SOLER 81 bd Frédéric Arnaud 09200 Saint-Girons</p>	<p>Discrètes, dérangeantes, élégantes, disgracieuses, les éoliennes ne laissent personne indifférent.</p> <p>Les fabricants améliorent continuellement l'esthétique et la performance des éoliennes(les émissions sonores, la production).</p> <p>Ce projet a été étudié sur le plan de l'insertion paysagère à l'aide d'outils très pertinents, de visualisations, avec l'expérimentation du parc existant .</p> <p>Enfin la concertation a été essentielle avec les habitants, les viticulteurs, les services de l'état....</p> <p>Quand il y a cohérence et pertinence soyons honnêtes !</p> <p>Je vote pour ce projet!</p>
<p>RD_104 Norbert HAYET terme de baix 66380 Pia</p>	<p>Encore une fois, ce beau paysage catalan va continuer à être dégradé</p> <p>Ancien agent EDF, j'ai pris habitude de me promener dans ce secteur qui restait encore un peu naturel et sauvage.</p> <p>Mais, les écologistes, l'Europe, et les lobbies font en sorte qu'il soit préférable de dénaturer les contrées au profit des investisseurs qui eux n'ont surement pas ce désagrément dans leur environnement.</p> <p>Le prix du kwh augmente, en voila une des raisons. La production par l'éolien , quand les éoliennes peuvent marcher. le kwh coute cher. Mais ce n'est pas grave, l'usager paye, et l'actionnaire se remplit les poches.</p> <p>Qu'en sera t'il en fin de vie de ces moulins à vent? J'invite les gens à aller se promener aux pieds de ces géants, et de se poser des questions.</p>
<p>RD_107 Anonyme</p>	<p>Quel gâchis de ce beau paysage !!!! Avec la mer non loin, une solution éolienne au large des côtes serait plus intelligente. Encore faut-il qu'il y ait des gens intelligents et aimant leur terre dans nos régions françaises....</p>
<p>RD_109b Patricia NORAY-GROS</p>	<p>C'est un scandale écologique avec une dégradation du patrimoine naturel et de la paix sociale dans les communes.</p>
<p>RD_110 Jean Claude RAPPIN</p>	<p>Força real est un paysage exceptionnel qui doit être classé et préservé de toute agression qui pourrait le dénaturer.</p>

<p>Corneilla la Rivière</p>	<p>Mme la commissaire enquêtrice, Mr le préfet je vous invite à venir vous y promener tout comme j'y vais régulièrement avec mes enfants, mes petits enfants avec qui chaque recoin suscite des questionnements, des commentaires d'émerveillement.</p> <p>Les nouvelles générations sont très au clair sur les énergies renouvelables avec un esprit critique sain et plus logique que beaucoup d'adultes qui ne savent que reproduire oralement ou par écrit des informations généralisées et profiteuses. Elles se disent étonnées et ne comprennent que l'on veuille les protéger en créant un park d'installations monstrueuses à n'importe quel prix!</p> <p>Est ce que les enfants de Corneilla-la-Rivière, Pezilla, Millas, Montner... sont sensibilisés avec respect à cette nature, cette faune, cette flore qui les entoure par les parents, les grands-parents, les écoles, les associations....?</p>
<p>RD_112 Anonyme</p>	<p>Je suis contre l'installation d'éoliennes sur la commune de Corneilla La Rivière, notre magnifique patrimoine vont être impactés par l'installation de 10 éoliennes, cela me paraît indécent et inapproprié, protégeons notre territoire face à appât du gain.</p>
<p>RD_115 Sébastien ALVAREZ</p>	<p>Je viens souvent en vacances à Corneilla voir la famille et parce que l'arrière pays est sublime. Le fait de savoir qu un tel projet existe sur ces terres me désole ! Je savais que le catalan était burro mais pas à ce point quand même... Aucun amour pour ses propres terres et son patrimoine naturel ! Suis déçu...??</p>
<p>RD_118 Anonyme</p>	<p>Je vais l'écrire en majuscules tellement je trouve cette ineptie absurde ! NON JE NE VEUX PAS D'ÉOLIENNES SUR CORNEILLA LA RIVIÈRE, NON SEULEMENT CE N'EST ABSOLUMENT PAS ÉCOLOGIQUE (DES MILLIERS DE MÈTRES-CUBES DE BÉTON ENFOUIS À JAMAIS DANS NOS VIGNOBLES, UNE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RISIBLE (6 MOIS PAR AN IL N'Y A PAS DE VENT ICI, PRINCIPALEMENT À LA BELLE SAISON, DES CONTRAINTES VISUELLES ET ÉCOLOGIQUES POUR TOUT LE MONDE DONT LES OISEAUX, ETC... ETC... NON AUX ÉOLIENNES !!!</p>
<p>RD_119 Anne ROUMAGNE 6 Rue Ampère 66270 Le Soler</p>	<p>Suis contre ce projet car opposé à la destruction du massif de força Real et dans une démarche de préservation de la faune et la flore</p>
<p>RD_127 GAUTIER Rue des syrah 66620 Brouilla</p>	<p>C'est inadmissible que l'on installe des éoliennes dans ce département aussi ensoleillé. Département touristique avec le canigou en toile de fond. Ce département n'est pas en retard en production électrique beaucoup de panneaux photo volcanique. Que tout les départements en face autan.</p>
<p>RD_128 Anonyme</p>	<p>C'est une très bonne idée que de vouloir mettre des éoliennes à proximité de sites emblématiques et remarquables du département!</p> <p>Ainsi, dans quelques années, ce département ne sera remarquable que par ses sites industriels éoliens qui auront détruit la beauté de ce que l'homme ou la nature ont mis des milliers d'années à façonner.</p> <p>Ah! Saint Esprit de Lucre ! Que ne ferait-on pas en ton nom ! Massacreurs de paysages, osez vous regarder vos enfants droit dans les yeux, après votre forfait ?</p>
<p>RD_129 Christiane LHERAUD 50 rue du Canigou 66300 TERRATS</p>	<p>Catalane d'origine et amoureuse de nos paysages et de la vue de FORCA REAL, je souhaite poser une contribution contre le projet de 10 nouvelles éoliennes à CORNEILLA DE LA RIVIERE.</p> <p>Principaux arguments: IMPACT VISUEL au niveau du piémont de Força Réal,</p>

	<p>ATTEINTE PAYSAGERE irrémédiable et IMPACT NEGATIF SUR LES HABITATIONS voisines et leur valeur patrimoniale,</p> <p>IMPACT SUR LA FAUNE (aigle de Bonneli, aigle Royal et lézard Ocelé)</p> <p>IMPACT LORS DES INCENDIES, les éoliennes rendant périlleux voire impossible l'accès par les canadais dans un département où la sécheresse domine et où les risques d'incendie augmentent.</p> <p>Autant d'arguments en faveur d'une contribution CONTRE ce projet</p>
<p>RD_131 Christian VAN GASSE Lieu dit Pas du Loup, N°7 66150 Arles sur Tech</p>	<p>Fortement affectée par la sécheresse qui représente une lourde entrave au développement touristique, continuer de permettre la prolifération d'éoliennes qui enlaidit nos paysages chasserait à coup sûr les derniers touristes du Languedoc-Roussillon. Il existe d'autres solutions et il est vital d'interdire les éoliennes dans nos plaines!</p>
<p>RD_137b André ALLEMAND Corneilla la Rivière</p>	<p>Après une lecture attentive des documents du projet et de toutes les subtilités utilisées par le requérant pour minimiser son impact paysager, faunistique et floristique pourtant incommensurable ... je ne doute pas un instant que vous ne porterez pas la responsabilité immense de faire détruire un lieu aussi emblématique que Força Réal.</p> <p>Dans le prolongement des 35 éoliennes du parc éolien Catalan, ces 10 éoliennes supplémentaires directement installées sur le piémont de Força Réal, annonce une boucherie sans nom dont les victimes, entre autres, seront le dernier couple d'aigles de Bonelli dans le département, l'aigle Royal et le lézard ocellé, plus grand lézard d'Europe qui peut atteindre 60 cm et vivre plus de vingt ans.</p> <p>L'atteinte paysagère sera immense et irrémédiable et sur la fréquentation de tous les chemins de randonnée qui parcourent le massif.</p> <p>Je tiens aussi à vous signaler les inquiétudes du SDIS 66 concernant les risques d'incendies non maîtrisés par le fait que les largages des canadais ne pourront se faire à une hauteur convenable.</p>
<p>RD_137c André ALLEMAND Corneilla la Rivière</p>	<p>Je pense que la lettre ci-dessous du ministère de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en réponse à la consultation de la Division Sites et Paysages Est pour contribution paysage du Projet de parc éolien à Corneilla-la-Rivière (Pyrénées-Orientales) se passe de commentaires et en particulier leur conclusion !</p> <p>J'espère que vous tiendrez compte de cet avis qui précise aussi le risque de non renouvellement en 2024 de label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site .</p>
<p>RD_145c Fabrice CAUMEIL 2 placette de la Massane 66620 Brouilla</p>	<p>Nous avons la chance de vivre dans un très beau département, de grâce arrêtez de vouloir le dénaturer pour de l'argent. Car s'il n'y avait aucune contribution financière, il n'y aurait pas d'éoliennes pour le simple prétexte de l'écologie. Tout ce que fabrique l'homme n'est pas écologique, et les éoliennes en font partie (besoin de terres rares...)</p>
<p>RD_146 Brice LAFONTAINE 8 rue des Embruns 66000 Perpignan</p>	<p>La création et l'extension des parcs éoliens sont dangereux pour la biodiversité, en particulier les oiseaux. Ils présentent également une nuisance visuelle et génèrent un préjudice de paysage. Bien que je ne sois pas contre le développement d'énergies renouvelables, je pense que c'est à petite échelle que ça doit se réaliser (pour résidences individuelles ou collectives) et certainement pas des infrastructures aussi importantes que ce projet.</p>

<p>RD_148 Joel REBOURG 2 rue de l'albe 66300 Fourques</p>	<p>Destruction de la biodiversité et des beaux paysages et de notre région que nous apprécions ainsi que les touristes. NE GACHEZ PAS CELA. Les centrales nucléaires existent déjà entretenez les .MERCİ</p>
<p>RD_155 Anonyme</p>	<p>PAPA ,PAPA , Ils sont beaux ces arbres !!! Non ma chérie, ce sont des EoliennesPAPA,PAPA ?C'est quoi des arbres ??? On ira demander à Mr le Maire ,c'est lui qui les a planté !!!</p>
<p>RD_181 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière</p>	<p>" Tu traverses le jardin, tu sautes le ruisseau, tu coupes à travers les vignes, les champs d'abricotiers, de pêchers, de figuiers. ... Pour ceux ou celles qui se flattent de pilones d'acier, de pâles en fibre de verre, de parterres de béton, de chemin goudronnés, de rampes de spots lumineux... plutôt que d'arbres, de feuillages balayés par le vent, de petits chemins bordés de thym, de romarin, de fenouil, de chants d'oiseaux, de cigales, de pluies d'étoiles par de belles nuits d'été....il n'est pas trop tard pour l'expérimenter et encore mieux revenir sur votre avis.</p>
<p>RD_186 Anonyme</p>	<p>CONTRIBUABLE de CORNEILLA la Riviere je suis contre le projet éolien FORCA REAL PEZILLA la rivière a un territoire bien plu vaste que celui de CORNEILLA LA RIVIERE, leur parc éolien se situe à quelques kilomètres de leur village . on en voie pas une quand on traverse PEZILLA . On les aperçoit au rond point via Baixas et Villeneuve la riviere . Les citoyens de Pezilla ne les ont pas sous le nez,ne les entendent pas , bien au contraire ,ils les ont balancés côté CORNEILLA .MERCİ POUR LE CADEAU !!! PEZILLA devrait nous rétrocéder des ROYALTIES (la moitié de leurs RENTES annuelles) pour compenser ce désagrément et ne pas en subir 10 de PLUS.....</p>
<p>RD_190 Carine GUBINI 1 rue du ruisseau 66410 Villemongue-de-la-Salanque</p>	<p>je suis attristée d'apprendre que de nouvelles éoliennes vont être mise près des habitations de Corneilla la rivière. En effet, ayant grandi près de là où elles vont être posées, les promenades vont être différentes, les oiseaux vont désert, et le cadre idyllique qu'on a toujours connu va être entaché. Sous couvert de l'écologie (est-ce vraiment écologique?), énormément d'argent va en être dégagé, c'est triste de constater que l'argent prime au détriment du reste qui compte tellement plus. C'est la différence entre le prix et la valeur. En espérant que cette aberration écologique ne verra jamais le jour.</p>
<p>RD_198 Jean-Charles GANDOU 66540 Baho</p>	<p>Natif de Corneilla de la Rivière je suis opposé à ce nouveau projet d'implantation qui poursuit la défiguration des paysages de nos campagnes après le parc déjà existant à proximité. Ce projet va engendrer également et surtout de nouvelles nuisances tres importantes -quoiqu'on en dise- pour les riverains qui vivent à proximité.</p>
<p>RD_204a Mireille DUMONT</p>	<p>ARRÊT DE PROJETS EOLIENS Nous sommes un département où l'activité principale est le tourisme .Ors ces éoliennes (de plus en plus hautes) polluent visuellement le paysage. La pollution s'exerce aussi sur la santé de l'homme et ces éoliennes détruisent la faune .Qu'en est il alors du respect de l'écologie et de la sauvegarde de l'environnement ?</p>
<p>RD_213b Corinne L'HÉRİSSON Mas reste 46 chemin du roua</p>	<p>Totalement opposée à cette implantation d'éoliennes alors que la plaine du Roussillon est déjà largement impactée et que les éoliennes off shore sont également à l'ordre du jour.</p>

66700 Argelès-sur-Mer	Il y a d'autres moyens que de continuer à enrichir les grandes entreprises au détriment de la biodiversité et de la population. Vice présidente Association ARGELÈS NATURE ENVIRONNEMENT.
RD_217 Didier GUISSSET 5 rue des renparts 66600 Calce	je suis contre le projet d'éolienne qui polluent l'aspect visuel et sonore de notre de belle région et qui sont de plus inefficace en terme de production d'électricité. En espérant que cette horreur écologique ne verra pas le jour.
RD_218 J. RAPPIN	Força réal est un espace de liberté et de nature précieux , il fait parti de ces lieux qu'il faut absolument préserver. Le parc éolien va défigurer cette magnifique montagne et certainement déséquilibré son écosystème. Les générations futures vont aussi avoir besoin d'environnement naturel pour s'aérer la tête, les oreilles , les yeux...aussi essentiel pour contraster avec le paysage déjà bien urbanisé...
RD_228 Valentin ALVAREZ Corneilla la Rivière	A tous les Anonymes, à tous les amoureux de ces moulins à vent qui vivent loin de leurs nuisances, à tous les propriétaires terriens qui ont cédé leurs patrimoines pour du Pécule ; à vous tous je souhaite de tout cœur que l'on vous flanque un parc éolien à 500 mètres de chez vous.... Peut-être que vous reconsidèreriez votre position. Ce PROJET STUPIDE si près d'un village est d'une Aberration Inqualifiable , du jamais vu en France. Comment peut on , nous citoyens de Corneilla accepter CELA ??? Sommes nous Résignés à ce point ??? Paieront nous l'électricité moins chère ??? nos impôts et taxes vont ils baisser après avoir sacrifié ce sanctuaire ??? Posons nous ces questions Mr Thierry BONNIER préfet des Pyrénées orientales j'espère de tout CŒUR que vous aurez Pitié de ce merveilleux Site de Força Réal , s'il vous plaît préservez le. C'est pourquoi madame la commissaire enquêtrice je suis Vent debout et contre ce projet éolien
RD_236 Anonyme	Impact négatif multiple sur : - La vue de Força Réal sera dégradée - déjà trop d'éoliennes sur le secteur - zone géographique déjà défigurée par la ligne haute tension - trop proche des habitations de corneilla la rivière Le département est déjà très impacté par les parcs éoliennes Le conseil d'état vient de donner un avis négatif sur le parc de Passa Trop peu de bénéfiques par rapport aux inconvénients
RD_245a Jean VAILLS les pradels 66160 le boulou	Etant catalan d'origine, je rajoute que je ne prête plus attention aux éoliennes qui existe déjà dans notre département, elles font maintenant partie du paysage. Sachons profiter pleinement de notre tramontane!
RD_248 Camille MARCHAIS 10 avenue des bouillouses 66170 MILLAS	Je m'oppose au projet éolien de corneilla la rivière cela aurait un impact visuel dégradant
RD_253 Jean-Pierre	Défenseur des territoires du patrimoine de la Nature. J'ai œuvré dans plusieurs associations. Il faut savoir que les éoliennes feront partie de notre patrimoine dans quelques années, de nos paysages mais sans faire n'importe quoi. Il faut réaliser progressivement et proprement la transition énergétique. Messieurs Viticulteurs Habitants laissez vos intérêts personnels de côté (profiter de ce projet pour valoriser votre vin votre énergie vos maisons)Au vu des études des

	enjeux environnementaux ce site est propice à l'éolien l'effort a été fait pour ne pas impacter Força Réal et de s'éloigner des habitations. Je valide ce projet.
<p>RD_256 Josiane MONS PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière</p>	<p>Comment défendre ce projet éolien qui n'est qu'une opportunité financière pour la commune et quelques particuliers .</p> <p>Voilà ce qu'entraîne la déprise agricole .Le déclin de la viticulture dans notre piémont de Força réal a généré une paupérisation des agriculteurs qui les conduit vers des recherches d'opportunités financières . Certaines entreprises ont profité de la situation en offrant des maigres dédommagements à nos agriculteurs souvent retraités.</p> <p>Mais quel impact pour l'avenir ,on engage nos territoires pour les 100 prochaines années .</p> <p>Un massacre sur les paysages .Que dire du belvédère de força real déjà lourdement impacté par le parc éolien existant et les lignes électriques haute tension .On ne fera qu'aggraver le problème . Sur les chemins de randonnée menant à la chapelle dont le visuel est déjà impacté , des éoliennes sur notre passage .</p> <p>Sans parler de la pollution visuelle la nuit . Présente sur le site, je voudrai vous préciser que chaque éolienne est chapeauté d'un lumière rouge qui donne l'impression d'être proche d'un aéroport .</p> <p>Sans parler de l'impact sur la flore betonnisation du site et sur la faune (passage de nombreux oiseaux migrateurs au col del Bou).</p> <p>Et on nous présente le dossier comme un projet environnemental ,qu'elle hypocrisie .</p> <p>Native du village et présente sur le site , je ne peux que condamner ce projet qui impacte notre paysage sur le long terme et ne nous apportera que des désagréments</p>
<p>RD_266 Micheline CARBONNELL 5, rue de la Basse 66500 Prades</p>	<p>Contribution 262 :Vous avez le droit de faire de la publicité pour votre entreprise spécialisée dans la fabrication de moteurs et de turbines sauf qu'ici il s'agit d'une enquête publique. Qu'une nouvelle génération d'éoliennes soient en cours de développement en occitanie..ne change pas le problème qui est d'utiliser des terres agricoles pour les ancrer, au sein d'un patrimoine paysagé remarquable comme celui de Força réal, et de son hermitage, dans un département voué à la semi aridité par le changement climatique et qui doit absolument préserver sa nature, seule façon de ralentir le phénomène.</p> <p>Les éoliennes tout comme l'agrivoltisme, hors des espaces déjà artificialisés, impactent notre écosystème catalan.</p> <p>Non aux 10 éoliennes de Corneilla de la Rivière.</p>
<p>RD_268 Aude HOMO 16 rue du 11 novembre Corneilla la Rivière</p>	<p>Ce projet éolien est une aberration à plus d'un titre. La proximité de Força Real est une richesse pour le village de Corneilla la Rivière, c'est un atout naturel précieux. Or des éoliennes plantées aussi près du village sur le site qui est un site de promenades privera le village de ce "poumon". Par ailleurs, en ces temps de sécheresse accrue et d'incendies de plus en plus violents, fréquents et simultanés, ces 10 éoliennes, sur une zone de garrigue très inflammable, augmentent le risque incendie pour le village. Car la maîtrise d'un feu au milieu des éoliennes sera difficile à maîtriser, or la tramontane soufflera le feu vers le village. Corneilla, aussi près des éoliennes, est exposée à un risque accru et important d'incendie. Et l'évacuation du village pourrait s'avérer compliquée car il n'y a pas 50 issues. Je suis donc farouchement opposé à ce projet aussi près de Corneilla.</p>

<p>RD_278d André DOIZON 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE</p>	<p>Entrons dans le vif du sujet, je suis totalement et viscéralement opposé à ce projet éolien de Corneilla la rivière, ainsi qu'à tous ceux prévus dans notre département.</p> <p>Nous y avons déjà plus de 70 machines (35 dans le plus grand parc de France à Pézilla la rivière, qui détruisent la beauté de la vallée de la Têt et du mont « Força la Réal », 9 à l'entrée nord de Perpignan.) le reste le long de la chaîne des Corbières devant les châteaux cathares de Quéribus et Peyrepertuse et l'entrée des gorges de Galamus, alors il est temps de dire STOP !</p> <p>Pourquoi vouloir défigurer la beauté sauvage et majestueuse de notre département et du Canigou avec ces machines inutiles et visibles sur 360° ?</p> <p>Originaire du Loiret (45) et de retour d'Afrique j'ai choisi de vivre dans les PO pour :</p> <p>La vue grandiose que nous avons chaque jour sur le Canigou, la chaîne des Albères, sur le dégradé de ces collines verdoyantes zébrées par les vignobles catalans.</p> <p>La qualité de vie, la convivialité et le calme qui règnent dans les villages pittoresques de ce beau département.</p> <p>La qualité et le nombre de ses lieux chargés d'histoire, la richesse de ses monuments, inépuisables sources de découvertes et de randonnées dans cette région unique.</p> <p>La qualité et la variété de ses lieux touristiques et culinaires : plage et montagne, ski et baignade, côte sableuse et rocheuse, la finesse de ses vins et spécialités catalanes...</p> <p>Ce n'est pas pour assister à l'irréversible destruction de tout cela par des machines de plus en plus gigantesques (50 à 80m hier, 120 à 240 m aujourd'hui) :</p> <p>Qui dénaturent et détruisent des paysages somptueux. Le problème visuel des éoliennes n'est pas d'ordre esthétique (belles ou laides), mais que leurs pales sont en mouvement et que l'œil humain est fait pour détecter tout déplacement même minime (signe de danger). Nos yeux sont donc attirés puis captivés par cette lente rotation, effaçant les paysages alentours aussi beaux soient-ils. En prime elles clignotent en rouge la nuit et c'est Noël toute l'année.</p>
<p>RD_284 Anonyme</p>	<p>Ce projet de parc éolien à Corneilla-de-la Rivière dans le prolongement de celui de Pézilla rajoute un effet d'omniprésence des éoliennes dans le paysage des Pyrénées-Orientales. Lorsque les touristes arrivent par la route de Narbonne ils passent par un "couloir" d'éoliennes, et dans la plaine de Rivesaltes elles sont partout. S'ils montent sur les hauteurs de Força Réal, ils verront un paysage magnifique ...défiguré !</p> <p>C'est étonnant de savoir qu'il existe des structures régionales et départementales qui protègent et font la promotion des paysages (PNR Corbières-Fenouillèdes, Canigo Grand site, etc.). Ce patrimoine environnemental est un attrait certain pour les visiteurs. Alors pourquoi protège-t-on d'un côté et saccage-t-on de l'autre ? L'État aiderait les deux démarches ? Les touristes eux trancheront : ils ne resteront pas et iront dans des contrées davantage protégées.</p> <p>Alors, que tout ceux qui vivent du tourisme dans notre département réfléchissent bien, quant à moi, vivant à Bélesta du tourisme (j'ai des gîtes) bien sûr je suis contre.</p>
<p>RD_293c Anonyme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des avis défavorables de plusieurs citoyens conscients de la destruction de leur territoire • "Quasi industrialisation" du site avec saturation déjà d'éoliennes et risque d'autres extensions

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la DDTM 66, le projet l'EDF RENOUELABLE aura un impact négatif sur le site inscrit emblématique de l'ermitage de Força Real et ses abords. • La DREAL condamne irrémédiablement ce projet, il porte atteinte au patrimoine paysager. • Le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique
<p>RD_294e René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière</p>	<p>- Ce projet à un impact très défavorable sur le visuel de la zone en s'inscrivant plus profondément entre le site du Canigo et Força Real ,nuisant au tourisme .</p> <p>Visuel néfaste dans tous les sens :</p> <p>*Du Canigo vers la plaine.</p> <p>*De Força Real vers la plaine et la mer .</p> <p>*De la plaine vers Força Real et vers le Canigo .</p> <p>N'oublions pas que le tourisme est un élément majeur de l'économie des PO.</p> <p>Un impact défavorable pour l'agriculture étant une bavure pour l'agrotourisme ,la randonnée ,le VTT ,la simple balade dominicale proche de Perpignan .</p> <p>La nuit chaque éolienne clignote fortement en rouge dans l'obscurité .On ne voit plus que cette lésion. Plus de paysages possibles dans cette zone. S'agissant d'une protection pour l'aviation EDF Energie nouvelle n'a même pas eut l'idée de les orienter horizontalement et vers le haut .</p>
<p>RD_295 Christian BOUDAILLE 11 RUE Lamartine 66750 st cyprien</p>	<p>habituer a marcher dans le secteur de força real je m'aperçois qu'au fil des années la multitude d'installation de parc éolien qui dénature le paysage et pollue. qui plus est la facture d'electricité ne fait que de grossir au fil du temps alors qu'avec ce type d'installation devrait avoir un effet contraire ce qui n'est pas la cas. bizarrement il est vrai que dans certaine zone de notre région ne sont pas impactée de ce type d'installation</p>
<p>RD_299b Cyril HENRIQUES</p>	<p>Avis défavorable</p> <p>Le site de Força Réal est un site protégé déjà fortement impacté par des THT, et un parc éolien déjà en place.</p> <p>Au lieu de se battre pour préserver la beauté et la richesse de notre département nous le bradons une fois de plus à des industriels qui vont se gaver sur le dos de quelques agriculteurs à bout de souffle. Tout simplement abject !!!</p>
<p>RD_306 Jérôme FALBA</p>	<p>Le déploiement d'éoliennes terrestres est un levier majeur de la transition écologique. Toutefois, leur installation doit se faire dans le respect des monuments historiques et des sites patrimoniaux. La « sauvegarde, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel », « la promotion de la qualité architecturale et paysagère dans les espaces naturels et bâtis » figurent parmi les missions du ministre chargé de la culture.</p> <p>Ces points ont été développés avec succès, dans ce projet, il n'y a pas d'objection !</p> <p>Avis favorable</p>
<p>RD_308 Agriculteur à Corneilla</p>	<p>Ce projet est incompréhensible. Il ne prend pas en compte l'intérêt général. Il vise uniquement à maximiser les profits d'EDF R et à verser une rente aux propriétaires fonciers concernés.</p> <p>Le massif de Forca Real et la biodiversité des lieux ne fait l'objet d'aucune considération. Pire l'Opérateur cherche à contourner les réglementations en vigueur. C'est le vivant qui est le premier "propriétaire" des lieux. C'est lui qui devrait être la priorité. Les factures d'électricité des villageois continueront d'augmenter alors qu'ils verront les éoliennes tourner (ou pas) sur leur territoire. Les Terres destinées à l'agriculture vont être bétonnées et ce projet ne donne aucune perspective aux agriculteurs. Quelle agriculture demain avec ce projet ?</p>

	<p>L'agriculture reste le grand défi de demain pour se nourrir, pour capter le carbone de l'atmosphère, mais aussi pour construire nos paysages et notre cadre de vie. De plus, les randonneurs ne trouveront plus des espaces préservés. est-ce cela que nous voulons ?</p> <p>Je regrette que des propriétaires fonciers ne cèdent pas leurs terres à des agriculteurs et préfèrent les louer à une entreprise dont le siège est à la Défense et qui n'est pas partie prenante à la vie locale.</p> <p>La faiblesse de ce projet est de ne pas sanctuariser le secteur Forca Real et les plateaux viticoles et oleicoles qui sont des terres AOC en vins et la fierté des villageois. Au contraire les éoliennes envahissent tout l'espace commun. Le patrimoine paysager du village ne fait l'objet d'aucune considération.</p> <p>Un projet plus raisonné aurait pu voir le jour, mais il faudrait y travailler avec l'ensemble de la population et des acteurs économiques locaux plutôt que de tenter un PASSAGE en force empêchant le débat. L'objectif sur un territoire ne saura être que l'argent. En matière d'écologie, il aurait été intéressant de s'interroger sur nos consommations actuelles en énergie, sur les besoins en énergie sur le village à l'avenir et d'initier des projets adaptés et profitables à tous.</p> <p>Je suis donc DÉfavorable à ce projet car il n'entre pas dans une réflexion territoriale d'ensemble</p>
<p>RD_310 Jean-Paul HENRIQUES Chemin du mas de la garrigue 66170 MILLAS</p>	<p>contre la destruction du paysage et des sols alors que l'éolien n'a pas encore fait ses preuves !</p>
<p>RD_314 Anonyme</p>	<p>Avis défavorable. Le parc éolien et les lignes hautes tensions sont déjà assez présentes sur les sites tels que Forca real. C'est une véritable pollution visuelle.</p>
<p>RD_324 Sophie AYMERICH 06 Rue Pierre HENRION 66000 PERPIGNAN</p>	<p>J'espère sincèrement que ce projet d'implantation ne verra jamais le jour ! Stop à cette pollution visuelle dans notre bel environnement si proche; il y a déjà des THT et des éoliennes et on veut encore rajouter des éoliennes ??? De l'énergie verte ok mais avec du bon sens ! Pour ma part ce genre de projet aurait plus sa place aux bords de grands axes routiers qui dénaturent déjà le paysage ... contre ET RE contre !!!!</p>
<p>RD_328 COLL ESCLUSE Serrat d'en vaquer 66000 Perpignan</p>	<p>Il est de notre responsabilité citoyenne de soutenir tous les projets qui concourent à améliorer la qualité de vie sur notre belle planète bleue. Tout à un prix or si une éolienne se voit dans le paysage elle concourt aussi à maintenir la biodiversité de ce paysage. La voir c'est le prix à payer mais la réduction de la pollution qu'elle engendre c'est le bénéfice qu'elle procure. Je soutiens ce projet avec force et réalisme.</p>
<p>RD_333 Sylvain DONNEVE 80 Rue James Watt 66100 PERPIGNAN</p>	<p>Il n'est pas admissible de saccager encore plus le paysage de FORÇA RÉAL qui l'a déjà été suffisamment avec la ligne HT par de nouvelles éoliennes qui constituent une aberration tant sur un plan économique qu'écologique. Le rapport bénéfice / dégradation de l'environnement est terrible, ce projet doit être stoppé sans plus attendre</p>

<p>RD_335 Michèle DEPRÉ La Clause 66730 Feilluns</p>	<p>AVIS TRES DEFavorable</p> <p>Le paysage ce n'est pas un fond d'écran inerte et sans vie, un décor seulement pour faire joli !</p> <p>Le paysage c'est tout notre environnement où subsiste encore une vie végétale et animale indispensable à notre propre survie. A préserver à tout prix, tant qu'il en est encore temps.</p> <p>Notre territoire et le vivant fantastique qu'il abrite sont menacés chaque jour un peu plus : éoliennes, panneaux photovoltaïques, etc.</p> <p>Ces infrastructures, dites vertes, sont destructrices des sols, de l'ensemble de la biodiversité, de ces paysages dont la vue nous procure tant d'émotion et concoure à notre bien être.</p> <p>Ces énergies renouvelables, à première vue séduisantes si l'on n'y réfléchit pas plus que ça, POURQUOI FAIRE ???</p> <p>Il serait temps de se poser la question. Pour lutter contre le changement du climat, pour des lendemains heureux où l'on ne crèvera pas de chaud en hiver et de soif en été ?</p> <p>NON, juste pour toujours plus de consommation aberrante : pour alimenter SUV, trottinettes électriques, big data, voyages à l'autre bout du monde pour polluer d'autres paysages, etc. Pour continuer un mode de vie de gavés satisfaits et irresponsables quitte à tout détruire.</p> <p>Cette course en avant est mortifère et penser que ces technologies vont nous sauver, si l'on ne change pas nos comportements c'est ne pas vouloir regarder la réalité en face.</p> <p>Le vol d'un aigle, le bruissement d'un lézard sous la végétation, le ballet des chauves-souris ne méritent pas d'être sacrifiés, ils sont essentiels.</p>
<p>RD_340 Reine SABATE Corneilla la Rivière</p>	<p>je suis absolument opposée à la présence d'éoliennes à corneilla à cause des désagréments majeurs qu'elles apporteront sur ce paysage sur la faune la flore et le village lui même qui sera défiguré pour toujours</p>
<p>RD_345 Myriam MAS 14C rue du 11 novembre Corneilla la Rivière</p>	<p>Je suis contre ce projet. Au nom du lobby des éoliennes et de l'argent on va sacrifier notre cadre de vie notre nature peut être un référendum aurait été utile</p>
<p>RD_354 Marc MADINE 11 rue du stade Corneilla la Rivière</p>	<p>Madame, prendre conscience de l'importance de la beauté des paysages qui nous entourent est une priorité pour protéger et conserver notre environnement local. Nous sommes nombreux à réaliser que ce projet de 10 éoliennes supplémentaire va contribuer à changer irréversiblement l'aspect de notre patrimoine collectif, notre environnement rural, notre qualité de vie. Le meilleur moyen de s'en convaincre est de monter au belvédère de la chapelle notre dame de Força-Réal renommé par beaucoup « bacon du Roussillon ». Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir conserver ce qui a été si précieusement préserver par nos anciens pour pouvoir transmettre à notre tour ce trésor aux générations suivantes. En effet le fort potentiel attractif de notre village avec une qualité de vie rurale, les paysages modelés par nos agriculteurs sont des valeurs sûres pour les générations futures.</p> <p>Il n'est plus à démontrer que notre territoire est une zone sacrifiée colonisée par l'industriel peu soucieux du bien vivre Corneillanais. Il est facile de comprendre également que la seule motivation de l'opérateur industriel est d'augmenter la rentabilité des 35 éoliennes existantes qui frise la faillite par manque de</p>

	<p>production électriques . Il ne faut pas confondre les méga watt installés vantés par le constructeur et les méga watt produits par ces éoliennes. Le changement climatique nous démontre que la fréquence du vent est considérablement modifié et ne fera que mettre en péril l'efficacité de l'éolien industriel dans notre département.</p> <p>l'implantation des 10 éoliennes empêchera le développement de notre village.</p> <p>Les cartes du PPRI (plan des préventions des risques d'inondation) démontre qu'il n'est pratiquement plus possible de construire sur le bas de Corneilla. Alors il facile de comprendre qu'il serait possible de se développer sur le haut. La loi sur l'environnement interdit d'ériger une éolienne industrielle à moins de 500 m d'une maison alors le contraire est également applicable.</p> <p>La lutte contre les incendies de foret menacée.</p> <p>Notre territoire plus que menacé par la sécheresse et réglementé par des alertes et des arrêtés préfectoraux concernant le massif de Força Réal sera mis en danger par ce projet. Plusieurs incendies dans le passé n'ont pu être maîtrisé que par l'appui aérien et il est démontré que ces mats de 125 mètres mettent en péril les secours aériens qui volent parfois à une altitude de 60 mètres. Compte tenu des angles de descente des avions la surface non accessible serait de 5 à 6 fois plus importante mettant ainsi en danger notre village.</p> <p>Pour la protection de notre territoire, pour conserver notre qualité de vie, pour enrayer cette pandémie industrielle dans notre environnement paysagé, pour permettre aux générations futures de pouvoir s'implanter dans notre village je suis contre ce projet.</p>
<p>RD_378 Anonyme</p>	<p>Ma contribution est favorable pour le projet éolien de corneilla car on a les mêmes à pezilla on verra pas la différence avec 10 Éoliennes de plus.</p> <p>Je roule en vélo électrique tout les weekends dans les vignes de pezilla au milieu des éoliennes et cela ne me dérange pas.</p>
<p>RD_382 Valentin ALVAREZ Corneilla la Rivière</p>	<p>Après le contrat et la stratégie de séduction auprès de la mairie et des agriculteurs, le LOBBI EOLIEN, par le biais d'E.D.F. veut nous imposer sans référendum, sans consentement préalable auprès des corneillanaises et corneillanais, aidés par deux ans de COVID, un parc industriel de 10 éoliennes. Une HERESIE et je me répète encore et encore "dans un mouchoir de poche", seul endroit paisible et prospère de ce village.</p> <p>Messieurs les vigneron et agriculteurs je respecte votre courage, votre abnégation, votre endurance à travailler vos terres.</p> <p>Grace à vous et vos ancêtre vous avez préservé ce PAYSAGE IDYLLIQUE.</p> <p>Et aujourd'hui vous êtes prêts à le "SACRIFIER" !!!</p> <p>Je n'y crois pas une seconde !</p> <p>Il est encore temps Messieurs le Maire et propriétaires terriens de faire marche arrière, laisser votre cupidité et fierté derrière vous ; alors on se rappellera de votre SAGESSE.</p> <p>Toute mon énergie sera vouée à ce combat car il m'est inconcevable que la décision du préfet et après l'analyse de la Commissaire Enquêtrice, que mon bien-être et mon bien soient négligés et dévalués. 43 ans de vie et de quiétude dans ce village balayés d'un revers de manche.</p> <p>Oui aux énergies renouvelables mais pas un vol, ni un viol, ni un racket pareil de notre petit patrimoine !!!</p> <p>CE PARC NATUREL NE DOIT PAS DEVENIR UN PARC INDUSTRIEL</p> <p>Voilà pourquoi Madame la Commissaire Enquêtrice je suis en colère et profondément contre le projet industriel éolien à CORNEILLA DE LA RIVIERE.</p>

<p>RD_386 Anonyme</p>	<p>Enfin une réunion d'information menée hier soir 2 mai 2024 avec beaucoup de sérieux et de fiabilité par un collectif de citoyens respectueux et responsables. Beaucoup ce sont effrayés par l'aberration d'un tel projet, étaient loin d'en connaître l'impact destructeur, l'extension prévisible vers Montner et Belesta et la difficulté de s'opposer à de tels monstres financiers. Il est important que ces info continuent à circuler.</p> <p>Messieurs Mesdames les bailleurs vérifiez vos contrats en cas de faillite de l'exploitant, de revente...qui payera?</p> <p>Une chance de sauver notre patrimoine : vous êtes à temps de résilier votre bail, donnez l'exemple avec fierté .</p> <p>Non à ce projet</p>
<p>RD_387 Bernard SANTÈNE</p>	<p>Outre la pollution visuelle (non seulement à proximité mais pour une grande partie du département), les nuisances sonores épisodiques pour les riverains, randonneurs etc..., les attaques sur la faune dont les solutions de relogement sont contestables, le projet d'installation de ce parc INDUSTRIEL de 10 éoliennes suscite quelques inquiétudes :</p> <p>-l'opérateur, comme il en a l'obligation, s'est-il assuré qu'il n'y a pas d'autres solutions d'implantation sur le territoire national?</p> <p>-Le massif de Força Réal est particulièrement exposé au risque incendie. Est-il raisonnable de se priver, du fait de l'implantation de 10 éoliennes de 125m de haut, d'un appui aérien décisif et de n'engager que des troupes au sol combattre des incendies, souvent violents, si proche des premières habitations de Corneilla?</p> <p>La Sécurité Civile a-t'elle été consultée sur ce point?</p> <p>Pour ces motifs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner un avis défavorable à cette implantation industrielle.</p>
<p>RD_390 Sauvons notre village Corneilla la Riviere</p>	<p>Ce projet menace les habitations de la partie Nord du Village et le massif Forca Real</p> <p>Mobilisons-nous !</p>
<p>RD_393 Pierre MATHEOS</p>	<p>Avec ce que nous subissons aujourd'hui au niveau du réchauffement climatique il est primordial si on n'est pas égoïste d'accepter un projet dans le prolongement de celui existant qui n'impacte en aucun cas le paysage et donc la suite logique de l'emblématique Parc Éolien Catalan. Avis favorable</p>
<p>RD_398 Gwen FOURNIE 31 ave gilbert 66240 St esteve</p>	<p>Non aux éoliennes, escroquerie, destruction des terres, de la faune et des paysages</p>
<p>RD_409 Marion FAGEDE</p>	<p>Je ne souhaite pas que des éoliennes soient installées à Corneilla.</p> <p>Ce projet dit écologique ne le sera jamais vraiment de par son exploitation par une société privée.</p> <p>Ce paysage doit rester tel qu'il est avec sa faune et sa flore.</p> <p>JE SUIS contre LES nuisances CREES PAR LES EOLIENNES : visuelles, sonores, environnementales</p>
<p>RD_416 Elsa JUSTAFRE 4 avenue Ribère 66000 Perpignan</p>	<p>je suis contre ce projet sur le site de corneilla et força réal.</p> <p>J'ai 23 ans, j'ai appris à observer la faune et la flore sur ce territoire avec mon grand père originaire de Millas; Le détruire c'est détruire une partie de mon histoire et de celle de nombreux enfants du pays ou d'ailleurs. c'est sur ce secteur que j'ai appris à protéger et à respecter la faune, la flore et à agir le moins</p>

	<p>possible sur la biodiversité et le paysage. Et c'est comme ça que vos générations veulent détruire nos richesses et transmettre à nos enfants des friches industrielles et des paysages bafoués ?</p> <p>au nom de quoi ? de quel droit à disposer de la nature ? respectez la nature, respectez nous, respectez ceux qui suivront..; merci</p>
<p>RD_417 Anonyme</p>	<p>je suis contre ce projet a cause de l'impact environnemental</p>
<p>RD_419b Georgette 37 avenue Brousse 66100 PERPIGNAN</p>	<p>je suis contre ce projet pour son impact environnemental et la destruction du paysage et de la nature. c'est le plus bel endroit du département</p> <p>on ajoute aussi des difficultés pour les services de secours aériens en cas d'incendie proche du village.</p> <p>on a déjà suffisamment détruit le paysage avec les lignes hautes tension, le parc éolien déjà en place visible malheureusement par tout le département et dont les loupottes rouge la nuit perturbent très certainement les animaux par leur pollution lumineuse.</p>
<p>RD_425 Anonyme</p>	<p>Je suis contre les éoliennes à Corneilla. Elles dénaturent le paysage.</p>
<p>RD_427 Liv QUERALT 8 rue Força Real Corneilla la Rivière</p>	<p>Je suis fortement contre l'implantation des 10 éoliennes prévues sur la commune de Corneilla la rivière</p> <p>et qui menace la beauté naturelle de notre village. Ce projet, qui semble motivé principalement par le profit, défigurerait notre paysage et ne profiterait qu'à quelques-uns au dépense de nous tous qui aimons la nature. Il faut réagir avant qu'il ne soit trop tard!</p>
<p>RD_428 Anonyme</p>	<p>Il y a déjà sur la commune de nombreuses éoliennes et une ligne à haute tension qui défigurent les paysages de pleine nature, d'activités agricole et en particulier viticoles.</p> <p>Il parait plus pertinent d'utiliser le photovoltaïque sur les nombreuses surfaces commerciales et d'activités artisanales et industrielles déjà artificialisées pour préserver ces espaces naturels. De plus on peut craindre que des intérêts particuliers prennent, en cette occurrence, le pas sur l'intérêt général.</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 39 :

Beaucoup de contributions sont défavorables en rapport avec le massif de Força Réal et les nombreux randonneurs y accédant. Il est beaucoup question de nuisances sonores et visuelles, voire de défiguration du paysage.

Que pouvez-vous contre-argumenter ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le massif du Força Réal constitue un repère dans la plaine du Roussillon, et son piémont viticole est façonné par l'alternance entre vallons et plateaux. Le Força Réal offre deux points de vue, celui depuis le relais hertzien et celui depuis l'Ermitage.

Le projet éolien de Corneilla est situé au sein de ce piémont viticole, ce qui fait le point du vue du Força Réal une unité sensible au projet de par sa position topographique, surplombant la zone. Il a donc fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude d'impact.

Pour répondre sur le sujet des nuisances sonores, celui-ci est déjà traité dans les réponses aux questions 35 et 37. Outre le fait que les chemins de randonnée passent ponctuellement proches des éoliennes, donc que la gêne sonore ne serait que ponctuelle, celle-ci sera située autour de 55 dB à proximité immédiate d'une éolienne, donc l'équivalent sonore d'une conversation normale.

Pour ce qui est des nuisances visuelles, celles-ci restent très subjectives. Le paysage de la plaine du Roussillon est déjà façonné par différents éléments industriels et technologiques (parc photovoltaïque de Calce, usine d'incinération, station de conversion, ensemble éolien catalan, antennes-relais du Força Réal et de Baho, sans oublier les pylônes électriques). Pour autant, ce paysage offre, à travers ces différents chemins de randonnée, une diversité de points de vue traversant vignes, garrigue et oliviers, alliant nature, faune, sites historiques et vues panoramiques, et cela reste valable même avec le projet éolien de Corneilla.

Pour rappel, plusieurs variantes avaient été proposées, et la variante choisie était celle la plus éloignée des contreforts du Força Réal suite aux échanges avec les habitants et les élus. L'éolienne la plus proche du projet éolien de Corneilla se situe à 2,3 km de l'observatoire (antenne-relais).

Question 40 :

Dans la contribution RD_137, Monsieur André ALLEMAND mentionne le risque de non renouvellement en 2024 de label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site.

Ce risque existe-t-il ? ?

Réponse du maître d'ouvrage

Voir la réponse à la question 42.

Question 41 :

Dans la contribution RD_129, Madame Christiane LHERAUD écrit sur le risque d'incendie et sur l'impossibilité de l'accès par les canadais.

Dans la contribution RD_137, Monsieur André ALLEMAND signale également les inquiétudes du SDIS66.

Dans la contribution RD_354, Monsieur Marc MADINE mentionne que les mats de 125 mètres mettent en péril les secours aériens qui volent parfois à une altitude de 60 mètres.

Dans la contribution RD_419, une contributrice mentionne les difficultés pour les services de secours aériens en cas d'incendie proche du village.

Dans la contribution RD_387, Monsieur Bernard SANTÈNE en parle également et demande si la Sécurité Civile a été consultée.

Y a-t-il un risque en cas d'incendie ?

Réponse du maître d'ouvrage

Dans le cadre du projet éolien de Corneilla-la-Rivière, des mesures sont prises pour prendre en compte le risque d'incendie. Bien que l'aire d'étude soit principalement constituée de parcelles viticoles et soit considérée comme peu sensible au risque

d'incendie, la présence de friches agricoles peut favoriser le départ de feux, qui pourraient se propager au massif forestier du Força Real situé à proximité.

Ainsi, en accord avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), des règles particulières d'aménagement des parcelles sont mises en place. Les plateformes de montage et les réaménagements des pistes d'accès sont construits avec des matériaux drainants qui permettent l'infiltration des eaux dans les sols. Les seules surfaces imperméabilisées sont les socles des éoliennes, la surface d'emprise des postes de livraison et la plateforme accueillant la citerne incendie. Cependant, ces surfaces restent faibles, ponctuelles et espacées, et n'affectent pas l'écoulement des eaux.

En se basant sur les recommandations du SDIS 66, EDF Renouvelables a respecté les préconisations pour la réserve d'eau, en prévoyant d'installer deux cuves de 60m³ chacune pour couvrir les zones Est et Ouest du site. Une citerne de 60m³ métallique ou souple, raccordée à un poteau incendie, est également mise en place. Une plateforme d'utilisation d'une superficie de 32 m² est aménagée pour permettre la circulation des engins de secours et la manipulation du matériel. Cette plateforme présente une résistance au sol suffisante et est desservie par une voie carrossable de 3 mètres de largeur, conformément aux recommandations du SDIS 66.

Des actions de débroussaillage seront également réalisées dans un rayon de 50 mètres autour des mâts des éoliennes. Le débroussaillage consiste à réduire les combustibles végétaux pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Les travaux comprennent l'entretien de la végétation herbacée, la coupe et l'élimination des arbustes et arbres morts ou dépérissant, ainsi que l'élimination des rémanents de coupe. Ces opérations de débroussaillage sont réalisées de manière sélective et intègrent des objectifs paysagers.

Question 42 :

Dans la contribution RD_140, Monsieur André ALLEMAND parle du risque de non renouvellement en 2024 du label Grand Site de France émise par le syndicat mixte Canigó Grand Site. Il joint l'avis du 17 juin 2021 de la DREAL – Direction Aménagement Département Sites et Paysages.

Y a-t-il une menace en ce sens ?

Réponse du maître d'ouvrage

Pour avoir un ordre d'idée, le projet éolien de Corneilla serait à environ 28 kilomètres du pic du Canigó une fois construit.

La labélisation Grand Site de France se base sur une multitude de critères, dont les principaux sont les suivants :

- Des paysages exceptionnels et une valeur patrimoniale importante
- Un projet de gestion durable impliquant les acteurs locaux via de la concertation
- La conservation de la biodiversité et la préservation des écosystèmes
- Des infrastructures d'accueil et la sensibilisation du public
- Une économie locale autour d'un tourisme responsable et un site exemplaire au niveau développement durable

La présence d'un ou plusieurs parcs éoliens n'est pas incompatible avec ce label, bien au contraire. L'important est évidemment la bonne prise en compte des enjeux dans le cadre

de l'étude d'impact et de l'instruction du projet. Tourisme et éolien n'ont pas à s'opposer mais peuvent parfaitement co-habiter et s'enrichir par des projets communs comme indiqué lors de la réponse à la question 11.

Nous n'avons pas connaissance de menaces particulières en ce sens en dehors de cette remarque faite par monsieur Boyer en 2018. Le syndicat mixte Canigó Grand Site a d'ailleurs lancé les réflexions avec les acteurs locaux autour de ce renouvellement en février 2024, afin de « redéfinir le projet de développement durable du massif et des balcons du Canigó. ». ²⁴

Question 43 :

Plusieurs contributions mentionnent la sécheresse actuelle du département et la consommation d'eau nécessaire à la construction des socs d'éoliennes.

Ceci a t'il été étudié ?

Réponse du maître d'ouvrage

La réponse est identique à celle apportée à la question 9 où des ordres de grandeur sont donnés. Pour la provenance aussi, cela dépendra des entreprises de Génie civil mais dans tous les cas, les restrictions seront respectées.

9. RECYCLAGE, RENOUVELLEMENT

Il est question ici du futur des éoliennes, de la difficulté de renouvellement et du recyclage des éoliennes.

N° Identification	Observations
RD_090d Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière	Dans 15 ans que deviendront ces éoliennes pour lesquelles on parle de difficulté de renouvellement et de recyclage ? Une décharge sauvage supplémentaire dans notre paysage ?
RD_103b Franck NISON	Je n'évoquerai pas en détail la perspective du démantèlement futur de ce parc éolien coûteux et à la charge du propriétaire des lieux d'implantation. Quant à son entretien...
RD_154 Nathan BERNARD 21 Rue Neuve Corneilla la Rivière	Les énergies sont renouvelables, mais les dispositifs de capture ne le sont pas et leurs rendement bien faible. Nous allons détruire un écosystème en place depuis des milliers d'années pour mettre des machines qui vont tenir tout au plus 20 ans et qui demande une consommation importante de pétrole pour être fabriquées, entretenue et recyclée une fois qu'elles seront inutilisables. Arrêtons les stupidités irrationnelles... les Éoliennes terrestres sont déjà obsolète comme solution « écologique » et ne nous laissons pas faire par les industriels du milieu qui sont les seuls gagnants dans cette affaire. Soyons patient et regardons les projets d'avenir ... je ne veux pas d'éoliennes dans mon paysage !
RD_229b Anthony GUISSSET 5 rue des remparts	Compte tenu du coût exorbitant du démantèlement des éoliennes, le territoire conservera de multiples friches industrielles. L'éolien ne va créer aucun emplois.

²⁴ [Pyrénées-Orientales - Renouvellement du label Grand Site de France du Canigó : les débats sont ouverts en Conflent, dans le Haut-Vallespir et le Riberal - lindependant.fr](#)

66600 Calce	L'éolien industriel est raccordé au réseau national, il n'alimente pas un réseau local autonome. Pour toutes ces raisons évidentes ce projet est pour moi une aberration c'est pour quoi je m'y oppose.
RD_294f René PARRAMON LES ESCOURES Corneilla la Rivière	Pour finir qu'elle destruction ou remplacement a-t-il été prévu à long terme. Qui va payer ?
RD_329 Anonyme	EPR a couté 18 milliard de plus, soit un total de 40 milliards pour le contribuable français. L'éolien est recyclable à plus de 90% et sera démontable une fois que l'on aura trouver une autre source. Mais aujourd'hui ca reste un très bon outil de production avec peu d'impact ! Je suis pour !!!
RD_406b Fabienne RÉDO 18 rue du Stade Corneilla la Rivière	Chacun se pose aussi la question de l'après... et il est rassurant de savoir que ces éoliennes sont entièrement recyclables et qu'il existe un FONT DE SÉQUESTRE OBLIGATOIRE consacré au démantèlement complet des éoliennes avec une remise en état du site à l'état initial.

[Retour aux thèmes](#)

Question 44 :

Dans les contribution RD_090, RD_103, il est dit que le démantèlement futur de ce parc éolien sera coûteux et à la charge du propriétaire des lieux d'implantation.

Le coût a t'il été étudié ?

Réponse du maître d'ouvrage

Voir la réponse à la question 46.

Question 45 :

Est-il exact qu'il sera à la charge du propriétaire des lieux d'implantation ?

Réponse du maître d'ouvrage

Voir la réponse à la question 46.

Question 46 :

Que deviendront les matériaux des éoliennes lors d'un démantèlement ?

Réponse du maître d'ouvrage

La durée de vie des éoliennes dépend beaucoup des sites, de la vitesse de vent et surtout du niveau de turbulences. Les garanties constructeur peuvent donc varier selon les sites pour des mêmes turbines. Néanmoins, en moyenne, on estime la durée de vie d'une éolienne à environ vingt-cinq ans, avant qu'elle ne doive être démantelée.

Le démantèlement incombe à la société qui exploite le parc éolien, et en cas de défaillance, à sa maison-mère. EDF Renouvelables France en tant qu'actionnaires de la société de projet, restent légalement responsables de leur filiale jusqu'au démantèlement du parc. En

effet l'article L553-3 du Code de l'Environnement ²⁵ précise « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent ou, en cas de défaillance, la société mère est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation, quel que soit le motif de la cessation de l'activité. ». La société a l'obligation de remettre en leur état initial les terrains, il n'y a donc pas de perte de terrains agricoles après la fin de l'exploitation du parc. Au début du chantier, un huissier intervient afin de déterminer l'état initial du site qui devra être restauré en fin d'exploitation du parc éolien.

Les éoliennes ont une durée de vie d'environ 25 ans. A la fin de cette durée de vie, elles seront démantelées par l'exploitant du parc éolien et le terrain remis à l'état initial. Une fois les éoliennes mises hors service, les différents éléments les constituant seront successivement démontés, en commençant par la génératrice, le multiplicateur et les pales. La nacelle sera ensuite déposée et la tour démontée. Le démantèlement nécessitera des moyens identiques à ceux employés lors du montage des éoliennes (grues télescopiques).

Les éoliennes sont essentiellement composées d'acier, de béton et de matériaux composites (fibres de verre, de carbone, ...). Dans le détail, la composition d'une éolienne est plus complexe et d'autres composants interviennent tels que le cuivre ou l'aluminium. Les matériaux de démolition et de démantèlement doivent être valorisés ou éliminés dans des filières dûment autorisées à cet effet. Dans un contexte d'augmentation de la demande en matières premières et de l'appauvrissement des ressources, le recyclage de ces matériaux prend d'autant plus sa part dans le marché des échanges.

Concernant le démantèlement de la fondation en béton des éoliennes, l'arrêté du 10 décembre 2021 prévoit que l'excavation de la totalité des fondations soit réalisée jusqu'à la base de leur semelle, hors éventuels pieux. Il est à noter que le béton, une fois coulé, est une matière inerte, non polluante.

Dans notre cas, c'est la société SAS Parc éolien de Corneilla qui devra prendre en charge le démantèlement. L'obligation de constitution de garanties financières est prévue par les articles L516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement. Cette obligation est également reprise dans les baux signés avec les propriétaires des terrains. Une provision de 75 000 € + (25 000 x (P-2))€ par éolienne est de plus obligatoirement mise en place à cet effet, sous forme de garantie financière (arrêté du 11 juillet 2023 portant modification de l'arrêté du 26 août 2011) ²⁶. Cela ne limite bien entendu pas la responsabilité de la société propriétaire de l'éolienne, quelle qu'elle soit, à cette somme.

Le montant prévisionnel de la garantie financière pour le Parc éolien de Corneilla, sur la base d'une hypothèse d'éoliennes installées de 3 MW, est ainsi estimé à : 1 000 000 € (soit, 10 x (75 000€ + 25 000€ x (3-2))). Ce montant est indexé sur un indice (indice TP01), le montant exact est donc calculé à la mise en service du parc et actualisé tous les 5 ans.

²⁵ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000025144879/2015-08-19

²⁶ Article R. 553-6 du code de l'environnement (arrêté du 26 août 2011, modifié le 22 juin 2020 et le 10 décembre 2021) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516558?datePubli=>

10. REGLEMENTATION, AFFICHAGE, ÉTUDE IMPACT

Les contributions associées à ce thème sont défavorables au projet arguant du manque d'information et de l'insuffisance de l'étude d'impact.

N° Identification	Observations
RD_125 Valentin ALVAREZ	<p>Je tiens à vous signaler que tout a été pensé , réfléchi , manigancé pour que l'enquête publique ne soit pas ébruité et pour que le moindre monde donne son avis négatif : les panneaux jaunes enquête publique ,j'en ai recensé 2unités ,ils ont été installés aux extérieurs du village ,1 chemin d'Estagel ,et le 2eme chemin Força Réal . Vous pensez bien madame la commissaire, que pour informer la population qu'un PARC INDUSTRIEL EOLIEN s'installe à 500 mètres de la 1^{ère} habitation , il aurait été plus judiciable et honnête de les positionner bien en Vue de tous les citoyens de Corneilla . je précise qu'aussi à la place des simples pages blanches formas A4 (enquête publique) scotchés sur les vitres de la mairie parmi tout l'affichage , ça n'attire pas l'attention. A la place , pour plus de transparence, de sérieux et d' honnêteté , il aurait fallu placarder un Panneau officiel jaune (un peu plu criard) et réceptionné par l'huissier . Et pourquoi pas Un trac dans les boîtes à lettres de chaque habitant de corneilla pour les informer ?? C'est pitoyable de se faire « BERNER » de la sorte</p>
RD_132 Patrick KAWALA	<p>L'étude d'impact est insuffisante en ce qui concerne le raccordement externe au poste source.</p> <p>EDF fournit une étude « sommaire » qui est irrecevable pour les raisons suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une étude d'impact ne doit pas être sommaire 2) elle doit être faite par un bureau d'étude indépendant, et non pas par EDF sous peine de conflit d'intérêt : nul ne peut en effet se constituer sa propre preuve comme c'est le cas en l'espèce 3) elle n'étudie (si l'on peut dire) que deux tracés potentiels (Baixas et Mas Bruno) alors que dans sa réponse à l'avis de la MRAE elle indique que le raccordement se fera au poste de l'ILLE SUR TET ou en piquage sur la ligne BAIXAS ILLE SUR TET....Or ce dernier tracé qui est finalement celui retenu, n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact 4) EDF ne communique pas la demande de PRAC qui devait revenir en juillet 2023 : <p>« La demande de PRAC auprès du gestionnaire de réseau de distribution est en cours pour un retour estimé à début juillet 2023 »</p> <p>L'insuffisance de l'étude d'impact est un vice grave qui justifie un avis négatif.</p>
RD_141 Thérèse RAPPIN Corneilla la Rivière	<p>Pour RAPPEL : AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE</p> <p>CONCLUSION</p> <p>Indépendamment de la RIIPM qui ne considère que les aspects socio-économiques et de la non véritable justification d'absence de solution alternative satisfaisante, le dossier présenté apparait LACUNAIRE et nettement SOUS-ÉVALUÉ Les différentes mesures de la séquence ERC sont MAL APPRÉCIÉES et globalement SOUS DIMENSIONNÉES aux regard des enjeux écologiques, des effets cumulés et des règlements en vigueur. Le dossier demeure techniquement à préciser et à compléter.</p>

	<p>Par vote en séance tenue en visioconférence et à la suite de la présentation du dossier par le pétitionnaire, le CNPN émet donc un AVIS Défavorable</p> <p>C'EST L'AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE DU 16 octobre 2023 concernant ce projet de parc éolien à Corneilla la Rivière !</p>
<p>RD_152 Patrick KAWALA</p>	<p>EDF n'a pas communiqué les relevés de suivis de mortalité de son parc de 35 éoliennes.</p> <p>La MRAE avait soulevé ce point, et EDF a répondu en faisant état sommairement de la méthodologie employée et des résultats de suivi.</p> <p>Or à la lecture de cette réponse, force est de constater que les éléments présentés montrent d'importantes défaillances.</p> <p>...</p> <p>EDF aurait dû suivre chaque année selon la formule protocolaire : $8 + 13,5 (35 - 8 = 27 : 2) = 21$ éoliennes.</p> <p>Or elle n'a suivi que 16 éoliennes une année et 19 éoliennes une autre année, ce qui est contraire aux exigences légales.</p> <p>EDF prétend que la mortalité des chiroptères est importante et qu'elle a dû appliquer un bridage.</p> <p>Cependant, on ignore totalement la mortalité aviaire et chiroptérologique après application des coefficients correcteurs.</p> <p>En toute hypothèse, cette mortalité est nécessairement sous évaluée :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un nombre suffisant (21) d'éoliennes n'a pas été suivi * sur les 2 lots choisis, une grande part a fait l'objet d'un suivi non conforme * on ignore si la méthodologie adéquate a été respectée (taux de persistance et taux de détection de l'observateur) * un seul passage par semaine jusqu'à la mi août est insuffisant compte tenu du taux de prédation (généralement, les cadavres disparaissent au bout de 2 ou 3 jours). <p>Dans ces conditions, il faut considérer que les impacts du projet ne sont pas correctement appréciés, à défaut d'avoir fourni toutes précisions sur le suivi du parc voisin de l'EEC.</p>
<p>RD_270 Valentin ALVAREZ Corneilla la Rivière</p>	<p>30/04/2024 : je tiens à le dénoncer :</p> <p>comment ce fait-i , que à quelques jours de la fin de l'enquête publique , on ait rajouter un surplus de panneaux jaunes enquête publique (non constatés par l'Huissier) à vue dans le village . Est ce normal d'avoir caché la copie pendant 25 jours ??? Bien sur, Ils peuvent toujours dire qu'ils y étaient MAIS à 500 mètres du village .</p> <p>A quoi sert une enquête publique si elle est Bafouée de telle sorte ???</p> <p>Est ce NORMAL au vu de la loi ???</p>
<p>RD_274 Patrick KAWALA</p>	<p>Pour répondre à l'interrogation légitime d'un contributeur, l'affichage, qui est un élément indispensable à la participation du public, est régi par les articles L 123-10 et R 123-11 du code de l'environnement, dont le texte est reproduit ci après.</p> <p>L'affichage doit avoir lieu au moins QUINZE JOURS avant le début de l'enquête publique, dans TOUS LES LIEUX CONCERNES PAR L'ENQUETE (L 123-10), ce qui inclut les sites autour du projet, mais également les MAIRIES SUR LESQUELLES SE SITUE LE PROJET, mais également CELLES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ETRE AFFECTE PAR LE PROJET (R 123-11).</p>

	<p>Plus précisément, s’agissant de l’affichage sur les « lieux prévus pour la réalisation du projet », le code de l’environnement dispose que « ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s’il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l’environnement. »</p> <p>Rappelons que la notion de PROJET est défini largement par le code de l’environnement (L 122-1) et qu’il englobe également le raccordement au poste source (L 122-1 III dernier paragraphe) même si les travaux de raccordement dépendent d’un autre opérateur et même s’ils sont fractionnés dans le temps et l’espace.</p> <p>Dans ces conditions, si EDF RENOUELABLES n’a pas procédé, preuve par acte d’huissier à l’appui, à un affichage conforme sur tous les lieux et les mairies concernés, y compris sur le trajet du raccordement au poste source pressenti, et au moins quinze jours avant le début de l’enquête, alors, l’information du public n’aura pas été correctement réalisée.</p> <p>Il faudrait examiner les raisons pour lesquelles cet affichage est pratiqué actuellement par le porteur de projet : est ce pour corriger un vice ? En toute hypothèse, le rôle du commissaire enquêteur étant de s’assurer que le public concerné a été suffisamment informé (L 123-13), il vous appartient de vérifier strictement si l’affichage a été réalisé conformément aux articles L 123-10 et R 123-11 du code de l’environnement, sur tous les lieux concernés et dans les mairies dont le territoire est susceptible d’être concerné (on pense notamment, outre la commune d’implantation et celles du périmètre des 6 kilomètres, aux communes impactées visuellement et à celles traversées par la ligne de raccordement au poste source).</p>
<p>RD_270b Valentin ALVAREZ</p>	<p>le vendredi 26 avril , des panneaux jaunes réglementaires enquête publique on été rajoutés et installés à vue des citoyens ,j’en ai dénombrés 4 , peut être plus dont un à la Mairie . Très bonne initiative car les premiers panneaux de l’enquête sont et toujours placés bien loin du village , on en avait parlé ensemble le 22 AVRIL de cet éloignement bien voulu . Les panneaux du 2 AVRIL ont été constatés et signés par l’huissier . Par contre tous ceux du 26 avril non été ni constatés , ni signés par l’huissier. La mise en place des panneaux aurait se faire 15 jours avant le démarrage de l’enquête publique ,et ce n’est pas le cas . Les articles L.123-10 et R.123-9 à R.123-11 du code de l’environnement stipulent , que 15 jours avant l’ouverture de l’enquête et tout au long de son déroulement, le maire doit informer le public, par tous les moyens possibles (affichage, presse écrite, communication audiovisuelle), de l’objet de l’enquête, de la décision pouvant être adoptée au terme de l’enquête et des autorités compétentes pour statuer, de l’exigence d’une évaluation environnementale ou d’une étude d’impact... Ces mesures n’ont pas été exécutées dans leurs intégralités : POURQUOI ???</p>

[Retour aux thèmes](#)

Question 47 :

Dans la contribution RD_125, Monsieur Valentin ALVAREZ se plaint du manque d’information et d’affichage.

A t’il été envisagé d’informer par boitage les Corneillanais ?

[Réponse du maître d’ouvrage](#)

Les réponses aux questions 7 et 49 reprennent les affichages réalisés par le maître d'ouvrage et les communes. Au regard du nombre de contributions à l'enquête publique, il ne semble pas y avoir eu un défaut d'affichage. Un boîtier n'a pas été réalisé, mais la mairie a pris l'initiative d'informer en plus sur le panneau Pocket pendant l'enquête publique (du 24 avril au 4 mai), ce qui laissait une semaine et demi encore pour y participer.

Question 48 :

Dans la contribution RD_132, Monsieur Patrick KAWALA juge que l'étude d'impact effectuée est insuffisante. Il fait référence à l'article L 122-1 III dernier aliéna du code de l'environnement, il donne des extraits de l'étude d'impact, de l'avis de la MRAe et de la réponse donnée ainsi que de l'arrêt de la CAA de DOUAI. Le texte est en totalité en annexe.

Dans la contribution RD_141, Madame Thérèse RAPPIN parle également de dossier lacunaire et de sous-évaluation des enjeux.

Dans la contribution RD_152, Monsieur Patrick KAWALA dénonce un manque de respect du protocole de suivi environnemental de 2018 qu'il joint. La totalité de sa contribution est en annexe.

Ces critiques sont-elles justifiées ?

Réponse du maître d'ouvrage

Le raccordement est décidé par le gestionnaire de réseau une fois le projet éolien autorisé. Quand celui-ci sera sûr, un porter à connaissance pourra être réalisé afin de s'assurer qu'aucune espèce protégée ne sera impactée par le tracé final. Généralement, le raccordement suit les bords de route, et reste dans un milieu anthropisé.

Le contributeur indique que les suivis environnementaux du parc de l'ensemble éolien catalan n'ont pas été transmis. Comme indiqué en réponse à la MRAe, EDF Renouvelables a bien transmis l'ensemble des éléments: « Les rapports des suivis mortalité, réalisés en 2016 et 2017, ont été envoyés à la DREAL le 20/12/2018. Les rapports des suivis mortalité 2018 et 2019, portant à 4 le nombre de suivis annuels depuis la mise en service du parc éolien, ont également été transmis à l'administration via le site du gouvernement « Mélanissimo » le 02/10/2020 dans le cadre de la dernière inspection ICPE datée du 30 septembre 2020. L'exploitant a versé les données brutes collectées dans le cadre du suivi environnemental dans l'outil de téléservice de « dépôt légal de données de biodiversité ». »

Aucun manque de respect des protocoles ou de la réglementation n'a été soulevé par les inspecteurs ICPE en charge du suivi de cet actif éolien. Il est important de noter que les protocoles de suivi étaient en forte évolution à cette période et qu'ils ont été ajustés au fur et à mesure de l'évolution de ceux-ci.

Dans tous les cas, les pressions de suivis menés sur l'ensemble éolien catalan a été bien supérieure à ce qui est attendu par la réglementation qui prévoit une année de suivi après la mise en service.

En ce qui concerne le projet éolien de Corneilla-la-rivière, les résultats d'inventaires et de suivis de l'ensemble éolien catalan ont été utilisés pour renforcer le dossier d'étude d'impact, aussi bien grâce à l'ensemble des données naturalistes déjà disponibles grâce à

ces études passées qu'à l'expérience de la mise en œuvre de mesures localement qui ont permis de réduire significativement les impacts.

Question 49 :

Dans la contribution RD_270, Monsieur Valentin ALVAREZ relève que des panneaux jaunes d'enquête publique (non constatés par l'Huissier) ont été rajoutés dans le village. Dans la contribution RD_174, Monsieur Patrick KAWALA reprend les textes décrivant les modalités d'affichage. Dans la contribution RD_288, Monsieur Valentin ALVAREZ donne le nombre de panneaux supplémentaires, 4 plus 1 en mairie et ce depuis le 26 avril.

S'agit-il d'un manquement d'information ?

Réponse du maître d'ouvrage

Les méthodes d'affichage réalisées par le maître d'ouvrage sont rappelées à la question 7. De plus, le panneau Pocket a été utilisé par la mairie pour informer les corneillanais, même si cet affichage n'a pas eu lieu sur la totalité de la durée d'enquête publique. EDF Renouvelables a fait constater par huissier les affichages mentionnés à sa charge et à celles des communes, et transmettra les constats à Madame la Commissaire enquêtrice. EDF Renouvelables n'a pas connaissance de panneaux jaunes rajoutés dans le village, mais ne voit pas comment cela peut constituer un manquement d'information. Cela pourrait à la rigueur rajouter de l'information.

Au regard du nombre de contributions à la fois en mairie et sur internet (428 rien que sur le registre dématérialisé, avec 3 994 visiteurs uniques sur le site), au regard également de la localisation des panneaux d'affichage avec deux présents le long d'une départementale, ainsi que de l'affichage de l'avis sur les 23 communes concernées, il ne semble pas y avoir un manquement d'information sur la survenue de l'enquête publique du projet éolien de Corneilla.

Remarque : il s'avère que les panneaux jaunes dont il est fait mention concernant une autre enquête publique, modification du PLU de la commune de Corneilla-la-Rivière.

11. TRANSITION ENERGETIQUE

La plupart des contributions sont favorables au projet, l'éolien étant une énergie verte, renouvelable et décarbonée.

Toutefois, certaines font la comparaison avec d'autres sources d'énergie, tel que le photovoltaïque et remettent en cause le besoin d'énergie.

D'autres mentionnent que l'éolien et le photovoltaïque sont des énergies complémentaires ou encore que l'éolien a puissance égale occupe beaucoup moins de place que le photovoltaïque et permet de continuer l'activité viticole.

N° Identification	Observations
RD_001 Jean-François BALANGER 1 place du roussillon Corneilla la Rivière	Pour moi, l'éolien aujourd'hui est un atout majeur pour la transition énergétique. De plus c'est une énergie décarbonée et renouvelable, ne nécessitant pas de carburant et non polluante (ni pour les eaux, ni pour les sols)

<p>RD_024b Anonyme</p>	<p>En plus de contribuer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il permettrait de diversifier notre mix énergétique et de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. Cela aurait un impact positif sur notre environnement, en préservant nos ressources naturelles. Il est également important de souligner que ce projet éolien contribuera à renforcer notre indépendance énergétique. En produisant de l'énergie localement, nous serons moins dépendants des importations d'énergie et des fluctuations des prix sur le marché international. Cela renforcera notre résilience économique et notre sécurité énergétique.</p> <p>Enfin, je tiens à souligner que ce projet est une occasion unique de faire preuve de leadership en matière de développement durable. En soutenant cette initiative, nous montrons notre engagement envers les générations futures, en leur laissant un environnement plus propre et plus sain. Nous pouvons être fiers de contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de notre planète</p> <p>En conclusion, je souhaite vous encourager à soutenir pleinement ce projet éolien de Corneilla-la-Rivière lors de cette enquête publique. Il représente une occasion unique de promouvoir le développement durable dans notre région, tout en bénéficiant d'avantages économiques et environnementaux considérables.</p>
<p>RD_025b Quentin DELMAS</p>	<p>Je soutiens le projet d'Energie renouvelable nécessaire à l'augmentation de ce type d'Energie propre en France.</p>
<p>RD_026 Anonyme</p>	<p>Je soutiens pleinement ce projet de parc éolien à Corneilla-la-Rivière. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition énergétique fixés par l'Etat. Cela dépasse d'ailleurs nos frontières. Ce projet profitera à tous à plus d'un titre.</p>
<p>RD_027 Anonyme</p>	<p>Je souhaite vous faire part de mon avis concernant ce projet éolien de Corneilla. J'ai pu prendre connaissance du dossier qui est très complet, d'ailleurs je félicite les porteurs de projets pour leur patience et résilience car ces dossiers sont d'une complexité totale.</p> <p>On voit bien qu'ils respectent , l'environnement, les différentes espèces d'oiseaux, les habitations le paysage...Franchement bravo pour ce dossier.</p> <p>Nous avons besoin d'une énergie propre de proximité et valoriser les atouts de notre région en l'occurrence le vent.</p> <p>Je suis favorable à ce projet.</p>
<p>RD_028b Julien CHOLLET</p>	<p>Le parc éolien de Corneilla permettra de fournir de l'électricité propre et français.</p>
<p>RD_029b Karine MARTIN</p>	<p>Pour finir ,il est important de se pencher sur les problèmes climatiques actuels de plus en plus récurrents et comme le disent les experts de l'Energie :le manque de renouvelable en France met notre Pays dans une situation dangereuse tant au niveau climatique qu'au niveau de la souveraineté énergétique.</p> <p>Si l'on veut éviter la situation de 2022 avec le manque d'énergie et l'obligation d'importer ,il faut absolument développer les Energies Renouvelables sur notre Territoire.</p> <p>Je suis donc POUR à 200%.</p>
<p>RD_030 Anonyme</p>	<p>Je tiens à apporter mon soutien au projet éolien de Corneilla.</p> <p>Les éoliennes n'engendrent aucune pollution et le vent est inépuisable et abondant ,il constitue donc une véritable ressource renouvelable.</p> <p>Le retard au niveau des Energies Renouvelables en France met notre Pays en péril.</p> <p>Il faut AGIR et soutenir les projets qui ont du sens !</p>

	JE SUIS DONC favorable.
RD_032 Jean-Baptiste	<p>Je viens de lire certains avis, qui plus est des personnes qui ne sont même pas de la Région mais des contres tout !</p> <p>Comment peut-on s’opposer à l’idée de laisser un environnement le plus propre possible aux générations futures ?</p> <p>Les éoliennes produisent beaucoup d’électricité et ne produisent aucun déchet contrairement au nucléaire ou aux centrales thermiques (gaz, charbon, fioul).</p> <p>Je suis favorable à l’implantation d’éoliennes pour faire diminuer la pollution des gaz à effets de serre et des déchets nucléaires.</p> <p>Pensons à l’avenir de nos enfants !</p> <p>Oui à l’installation d’éoliennes, oui à l’énergie solaire, oui à la production d’énergie non polluante !</p>
RD_033 Anonyme	<p>A l’heure de la voiture décarbonnée, il nous faut produire de l’énergie verte , personne ne veut voir un centrale nucléaire devant chez lui , les moulins à vents de nos ancêtres sont maintenant les éoliennes ! Bravo pour ce projet ! Je pense que l’homme va trouver des solutions d’énergies propres pour les nouvelles générations</p>
RD_034 Jonathan RIO 133 chemin de Haoubira 40390 Saint- André de Seignanx	<p>Il est important de pouvoir diversifier nos sources de production d’énergie en France. Le lieu est parfaitement approprié pour le développement d’un parc éolien en raison d’une part d’un fort coefficient de vent et d’autre part d’une faible pollution visuelle pour les habitants locaux.</p>
RD_035 Anonyme	<p>je suis totalement favorable à ce projet de Corneilla-La-Rivière sachant qu’avec les problèmes climatiques actuels ,il faudra développer de plus en plus les énergies propres ,dont l’éolien.</p> <p>De plus ,contrairement à ce que certains peuvent dire, les constructions éoliennes ont un faible impact sur l’environnement et grâce à une technologie avancée ,le bruit n’est plus un problème.</p> <p>Pensons à l’Avenir de nos enfants et Agissons ensemble pour demain .</p>
RD_037b Anonyme	<p>L’éolien permet de diversifier les ressources énergétiques. Implanté sur le territoire national, il contribue à l’indépendance énergétique et à la sécurisation d’une partie des approvisionnements. L’énergie éolienne est renouvelable et non polluante.</p> <p>L’éolien permet de diversifier les ressources énergétiques. Implanté sur le territoire national, il contribue à l’indépendance énergétique et à la sécurisation d’une partie des approvisionnements.</p> <p>Après usage, les sites peuvent être remis dans leur état d’origine et les matériaux peuvent être réutilisés.</p>
RD_038 Joseph LAROSE	<p>Voici un projet qui va dans le bon sens et qui participe significativement au mix énergétique nécessaire pour demain.</p>
RD_039b Anonyme	<p>je tiens à apporter mon soutien au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE. Cela permettra de produire des énergies renouvelables</p>
RD_040 Anonyme	<p>L’éolien est une énergie verte.</p> <p>L’énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs et permet donc de lutter contre le réchauffement climatique.</p> <p>C’est pour cette raison que je suis favorable !</p>

<p>RD_041 Gibraël 20 Chemin de garrieux 66250 Saint Laurent de la Salanque</p>	<p>Je trouve que ce nouveau projet est un excellente opportunité afin de continuer à développer les énergies renouvelables dans la région. Il contribue un peu plus la transition écologique et au développement durable mais aussi à la création d'emploi.</p>
<p>RD_042c Tom</p>	<p>Très sensible pour nos générations futures, je ne désespère pas aujourd'hui encore pour que nous puissions développer des projets d'énergies renouvelables et notamment de l'éolien ! Le progrès et les avancées techniques font que la consommation mondiale d'énergie va continuer à augmenter, d'environ un tiers d'ici 2035. Il est aujourd'hui nécessaire de se tourner vers les énergies renouvelables, des énergies propres. Les éoliennes peuvent participer à créer un monde plus propre pour nos enfants. Elles y contribuent déjà avec plus de 202 GW installés en Europe.</p>
<p>RD_043 Tom</p>	<p>Projet plus que jamais d actualité !! Surtout de très grande utilité publique à l heure où l alternative n est plus une éventualité mais une nécessité !!!</p>
<p>RD_044 Alain YRIARTE</p>	<p>Projet super qui correspond bien aux enjeux écologiques et environnementaux actuels, en espérant qu'il puisse aboutir rapidement.</p>
<p>RD_045 Jérôme HISPA 3, place Jean Ibanes 09200 Saint-Girons</p>	<p>Je viens de prendre connaissance de ce projet innovant et écologique sur une région ou je me rend en résidence secondaire. Je suis très heureux que cette initiative puisse voir le jour, à l'heure du changement climatique qui nous impacte tellement.</p>
<p>RD_047 Anonyme</p>	<p>la consommation électrique va s' amplifier . il est donc nécessaire de favoriser les énergies renouvelables afin de palier aux besoins des français . . . le plus simple exemple est la prolifération des véhicules électriques qui sont en France la priorité de nos gouvernants , imaginez au mois d'aout sur nos autoroutes. Avec une moyenne de 350 kms d autonomie par véhicule , il va en falloir des stations de recharge. C ' est pourquoi tous les moyens , de fabriquer de l'énergie électrique , sont bons . Les éoliennes , le solaire etc sont nécessaires pour un complément à ce qui existe déjà .</p>
<p>RD_048 Frédéric MONCASSIN</p>	<p>En ces temps où les énergies renouvelables sont au coeur de tous les débats politiques, je viens porter mon soutien au projet éolien de Corneilla la rivière.</p>
<p>RD_051 Marc LECLERC</p>	<p>Le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Corneilla de la Rivière situé à quelques kilomètres de mon lieu de résidence me paraît être une excellente initiative. En effet, comme nous avons encore pu le constater récemment avec la crise en Ukraine, la production d'énergie renouvelable et autochtone est une nécessité et doit être une priorité stratégique de notre pays. De plus, le réchauffement climatique, dont les effets néfastes se font durement sentir dans notre pays et plus particulièrement dans notre département, nous oblige à accentuer la décarbonation de la production d'énergie.</p>

	Je suis donc très favorable au développement de tout projet de production d'énergie renouvelable autochtone, qu'elle soit d'origine éolienne, photovoltaïque ou hydroélectrique.
RD_054b Anonyme	Je suis favorable au projet éolien de CORNEILLA DE LA RIVIERE. Cela permettra de créer des énergie verte sur la commune.
RD_057c Patrick KAWALA	<p>La transition énergétique n'a par ailleurs rien à voir avec des retombées de taxes prélevées sur la population.</p> <p>Ceci étant dit, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'EDF RENOUELABLES, avec ses mégas projets éoliens, porte atteinte à la bonne santé et à la productivité.....des centrales nucléaires propriétés de sa maison mère EDF.</p> <p>En effet, ainsi qu'il résulte de l'article joint, la modulation des centrales nucléaires pratiquée par suite de la priorité d'accès au réseau donnée à la production éolienne et solaire, conduit par rapport aux centrales de même fabrication utilisées aux USA (WESTINGHOUSE) à :</p> <p>3) une sous utilisation des centrales (coefficient de disponibilité aux USA : 90 à 92%.... et en FRANCE : 70 à 75%), d'où en premier lieu, une perte de production décarbonée substantielle (le nucléaire ne produit que 6 g de Co2 par Kw/h).</p> <p>On efface en effet une production peu chère et décarbonée, pour la remplacer par une production plus chère et plus carbonée !</p> <p>2) à une usure prématurée (notamment corrosion sous contrainte) source de danger et de coût d'entretien et de remise en état très importants.</p> <p>Vous pourrez demander à EDF de fournir le bilan financier de la reprise de la corrosion sous contrainte), les sommes sont astronomiques.</p> <p>Les centrales ne sont pas faites pour faire du « yo-yo », et n'importe quel technicien sérieux du nucléaire vous le dira !</p> <p>On arrive donc au beau résultat suivant : EDF RENOUELABLES nuit aux centrales nucléaires d'EDF, mais qu'importe, au final c'est le contribuable qui paie les pots cassés !!</p>
RD_058 Jérôme FALBA 16 chemin des eglantiers 09200 eycheil	Je suis entierement favorable a ce parc eolien pour favoriser les energies renouvelable .C est l avenir et surtout celui de nos enfants
RD_062 Anonyme	Oui je suis complément pour les éoliennes c'est l'avenir pour les énergies renouvelables et l'avenir de nos enfants
RD_063 Betty PIQUEMAL	<p>Total soutien au projet éolien de CORNEILLA-LA-RIVIERE.</p> <p>Depuis plusieurs années elles font partie du paysage dans la région et cela ne me pose aucun problème.</p> <p>La priorité étant de produire une énergie propre qui permet également de lutter contre le réchauffement climatique.</p>
RD_065 Guillaume PIQUEMAL	<p>Je suis complètement favorable à ce nouveau projet éolien.</p> <p>C'est une nécessité absolue de déployer l'éolien face à l'urgence climatique.</p> <p>Nécessité absolue également pour accroître notre indépendance énergétique.</p>
RD_067 Julien POURET	Je suis favorable aux énergies renouvelables.

RD_070 Anonyme	Ce projet doit voir le jour pour notre Avenir et celui de nos enfants ! Développons les énergies propres !
RD_071 Lucas MARTIN 31,Allée du Docteur Robert Lafon 64100 BAYONNE	Je soutiens pleinement ce projet qui ,comme tous les projets de transition énergétique ,permettra d’agir pour un Avenir plus durable pour Nous et Notre Planète ! Servons-nous au maximum des ressources naturelles pour produire l’énergie dont on a besoin !
RD_072 Anonyme	ce beau projet doit voir le jour pour un Avenir meilleur et une Planète moins polluée ,allons chercher l’énergie dans nos ressources naturelles !
RD_076 Jérôme ETCHALUS	Je soutiens pleinement le projet de parc éolien de Corneilla-la-Rivière pour son engagement envers le développement durable et l’énergie renouvelable. Une initiative prometteuse pour l’avenir énergétique !
RD_078 Jean Louis CAMPOURCI Place de la Méditerranée 66140 Canet en Roussillon	Je suis favorable pour la mise en place du projet éolien de CORNEILLA-LA-RIVIERE. Elles offrent une énergie décarbonée et renouvelable.Non polluante. Indispensable pour l’avenir de nos enfants !
RD_082d Anonyme	Franchement, dans le contexte actuel, avec les problématiques engendrées par le dérèglement climatique, notre économie locale qui fou le camp ; Comment peut-on s’opposer à ce projet qui a du sens à tous les niveaux ? Je suis pour la démocratie, mais là ,excusez moi, on ne peut que compatir en faveur du projet car à part des intérêts personnel, ou être iconoclaste il faut se poser, réfléchir mettre et penser à l’avenir de nos générations futures, à ceux pour qui , des projets comme celui-ci sont peut-être vitaux ! Grâce à ce projet qui va non seulement contribuer à limiter les gaz à effet de serre nous allons pouvoir consommer une énergie propre produite localement grâce à notre ressource naturelle ...le Vent ! Alors bien évidemment j’opte en faveur de ce projet ! Merci de prendre en compte ma contribution.
RD_084 Anonyme	Je suis bien évidemment pour ce projet qui est la suite logique de l’avancée vers la transition énergétique et nous savons bien que nous avons ,en France ,par rapport à certains pays voisins ,un retard fou dans ce domaine !
RD_093 Michel CLOTTES 2 rue força real Corneilla la Rivière	Je suis bien évidemment pour ce projet qui est la suite logique de l’avancée vers la transition énergétique et nous savons bien que nous avons ,en France ,par rapport à certains pays voisins ,un retard fou dans ce domaine !
RD_095b Jean-Jacques MARTIN 2 Place Pablo PICASSO 09200 Montjoie en Couserans	Absolument favorable au projet pour quelques arguments simples mais essentiels : _ Extension d’un parc existant donc à priori conforme avec la biodiversité _Energie renouvelable propre et économe compatible avec un mix énergétique sans nucléaire _combustible gratuit et local (vent) _pas de déchets de fonctionnement

	<p>_pas d'utilisation de l'eau(primordial dans les PO)</p> <p>_facilement démontable et remplaçable</p> <p>_production décentralisée évite au maximum les lignes de transport (prés du poste source RTE)</p> <p>_pas de nuisance sonore loin de l'habitat</p>
<p>RD_096b Patrice SABLÉ Rue Frenay 20137 PORTO-VECCHIO</p>	<p>L'énergie produite par les éoliennes et les panneaux solaires possède des avantages : elle est locale, renouvelable et disponible. Mais cette production ne fonctionne que par intermittence. Elle est donc fluctuante et difficilement prévisible. Certains jours, sa production est faible. A contrario, en cas de grands vents ou de journées très ensoleillées, sa capacité de production provoque des excédents qui sont maintenant stocké en grands volumes et sur des longues durées grâce à des batteries.</p> <p>Avec l'intégration croissante des énergies renouvelables dans nos modes de production, les moments où l'offre dépassera la demande vont également être plus fréquents. La conservation de ces excédents devient donc un enjeu énergétique crucial, ce qui va permettre une dépollution totale des énergies fossiles .</p>
<p>RD_097b Philippe SOUEIX Route de Foix 09420 Castelnau-Durban</p>	<p>En plus pour l'environnement et par rapport à un atout essentiel qui me décoiffe souvent dans mes ballades lumineuses, difficile de trouver plus écologique qu'une éolienne qui pendant son fonctionnement n'émet pas d'émissions de gaz ni de particules.</p>
<p>RD_099 Olivier ASSEMAT 16 Cote saint laurent 82200 MOISSAC</p>	<p>favorable à ce projet car écologique avec une production d'énergie décarbonée, sans risque pour l'environnement. Bien mieux que nos vieilles centrales nucléaires qui ont dépassés leur durée de vie prévues initialement et que l'on tente de prolonger le plus possible au détriment de la sécurité des populations, comme Golfech pour ne pas la citer...</p>
<p>RD_102 Anonyme</p>	<p>enfin, après 4 jours , du 10 au 14 Avril sans vent on peut éteindre les bougies et appuyer sur l'interrupteur . L'Energie éolienne n'est pas stockable donc : MERCI les Energies dites sales</p>
<p>RD_105b Sébastien DESBIAUX Sabouche 09200 Eycheil</p>	<p>L' énergie éolienne est une énergie renouvelable qui ne nécessite aucun carburant, ne crée pas de gaz à effet de serre, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs. En luttant contre le changement climatique, l'énergie éolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels.</p> <p>L'énergie éolienne produit de l'électricité éolienne : sans dégrader la qualité de l'air, sans polluer les eaux (pas de rejet dans le milieu aquatique, pas de pollution thermique), sans polluer les sols (ni suies, ni cendres).</p>
<p>RD_113 Lucas MARTI Route de Foix 09420 Castelnau</p>	<p>Je me permets de vous solliciter, car je suis un jeune étudiant qui me préoccupe de notre avenir et je suis très anxieux par rapport aux différents sujets environnementaux.</p> <p>Je me suis rendu sur ce site, où des éoliennes sont déjà implantées à proximité et je trouve que face aux problèmes indéniables que posent le pétrole, le gaz, le charbon et le nucléaire, les énergies renouvelables représentent un outil indispensable pour lutter contre le réchauffement climatique avec des conséquences bien moindres sur l'environnement, la santé ou la sécurité.</p> <p>Les énergies renouvelables, et notamment les éoliennes, sont les énergies les plus vertes qui nous permettront d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète.</p>

	<p>Ce projet, va contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, il va participer aux objectifs européens et nationaux en termes de production d'énergie.</p> <p>Il va contribuer significativement au besoin énergétique du territoire.</p> <p>La Diversification des sources d'énergie est essentielle et le territoire va s'embellir, avec des mesures qui vont profiter aux habitants, aux enfants (projets pédagogiques autour des éoliennes ; parcours de santé, suivi ornithologique, aides aux viticulteurs, entretien de la faune, flore)</p> <p>une solidarité territoriale devrait s'imposer avec des échanges pour que tous les acteurs locaux et les porteurs de projets s'unissent et réfléchissent ensemble !</p> <p>Une production locale, renouvelable n'est pas négligeable.</p> <p>Cette étude vient confirmer l'impact négatif des activités humaines sur l'environnement et souligne la nécessité urgente de repenser notre modèle de développement.</p> <p>Le paysage est impacté par des lignes électriques, Força Réal par des relais et les éoliennes ne seront pas implantées sur le plateau</p>
RD_114c Anonyme	<p>Aidez-nous à bâtir un avenir où l'homme et la nature vivront en harmonie. Lutte contre les changements climatiques en participant à l'élaboration de nouvelles énergies. L'éolien atout majeur pour la transition énergétique Française. En utilisant la force du vent atout essentiel dans notre territoire c'est la 2eme source la plus utilisée après l'hydraulique pour produire de l'électricité propre.</p>
RD_126 Anonyme	<p>Je ne suis pas un ayatollah, un fervent représentant d'une tendance en particulier, bien au contraire j'analyse, je prends mon temps avant de répondre sur des sujets qui nous préoccupent.</p> <p>Le changement climatique est l'un d'entre eux et j'ai bien peur que malheureusement les personnes pour ou contre ce projet soit un jour tous touchés.</p> <p>Donc essayons de raisonner en une personne altruiste qui pense à l'avenir et non à des intérêts personnels habitant de Corneilla .</p> <p>J'ai consulté les études, assisté aux différentes réunions mises en place par le porteur de projet ,je suis allé à Fourques pour prendre connaissance du projet également.</p> <p>Et bien mon choix est fait, les études nous montrent que le site de Corneilla est le plus propice pour recevoir ce projet éolien, le village en a grandement besoin, la cohérence avec le parc existant est un choix intelligent pour la continuité du site.</p>
RD_134b Daniel DUMONT 5 chemin de Ilebemans 66300 THUIR	<p>Le département a une vocation économique de nature touristique forte. Les éoliennes abiment le paysage et éloignent les touristes. Par ailleurs elles risquent de détruire des espèces protégées et ne sont pas un moyen efficace dans la recherche des énergies de remplacement : efficacité faible, pollution forte et démontage difficile et hors de prix. Notre département fait partie des plus ensoleillés de France, développe rapidement le photovoltaïque moins polluant et plus facile à intégrer dans le paysage, qui va amener à court terme l'autosuffisance du département en électricité. Alors pourquoi persister dans l'éolien ? !</p>
RD_142c Dolores CARRE 15 RUE DU CARIGNAN 66300 BANYULS DELS ASPRES	<p>Le projet d'extension du Parc éolien catalan tel que prévu à Corneilla la Rivière comportera 10 éoliennes, venant ainsi compléter les 35 existantes. On peut s'interroger sur l'absolue nécessité de ce complément, en terme de production électrique pour compléter les productions existantes de notre département qui aujourd'hui se couvre aussi de panneaux photovoltaïques.</p>

<p>RD_143 Jean-Marie PIQUE 3 rue Sant Francesc 66370 Pézilla la Rivière</p>	<p>Je suis favorable à ce projet éolien, le département a tout intérêt à tirer profit du vent et du soleil que nous avons tout au long de l'année. De plus ce projet vient abonder le parc existant.</p>
<p>RD_157 Sylvie BEAUVAIS</p>	<p>Je suis très favorable à l'implantation d'éoliennes sur Corneilla de la Rivière car c'est un projet qui est en phase avec les énergies renouvelables.</p>
<p>RD_164 Anonyme</p>	<p>Exploitant viticole est un métier difficile. Malgré tout nous respectons l'environnement la terre nous sommes des gens humbles. Les éoliennes sont aujourd'hui une énergie propre respectueuses de l'environnement les différentes études nous le prouvent. Nous sommes entièrement favorables à ce projet et sa cohérence avec le site actuel.</p>
<p>RD_166 Marie</p>	<p>Totalement favorable à ce projet Eolien ! Ces Energies vertes permettent d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète !</p>
<p>RD_171 Anonyme</p>	<p>Je suis pour on n'a pas de pétrole mais on a du vent, c'est donc une énergie renouvelable.</p>
<p>RD_172 Anonyme</p>	<p>L'énergie éolienne contribue à diversifier le mix énergétique français en réduisant la dépendance aux sources d'énergie fossile, comme le charbon et le gaz naturel. Donc je suis pour</p>
<p>RD_174 Micheline CARBONNELL 5, rue de la Basse 66500 Prades</p>	<p>Je me permets de vous renvoyer à l'avis défavorable du conseil d'état concernant le projet d'implantation de 6 éoliennes à Passa. Ce projet de 6 éoliennes à Passa statuait « participer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant le développement de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité en France » Réponse du Conseil d'état : extrait 4 « En statuant ainsi, alors que le projet de parc éolien n'apporterait qu'une contribution modeste à la politique énergétique nationale de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans un département qui ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique et compte déjà un grand nombre de parcs éoliens, la cour a entaché les arrêts attaqués d'erreur de qualification juridique des faits ». Nous devons absolument préserver notre patrimoine naturel en ces temps de changement climatique et le massif de força réal, impacté par le projet de 10 éoliennes supplémentaires à Corneilla-de-la-Rivière, en fait partie. Comme le souligne le conseil d'état, le département ne souffre d'aucune fragilité d'approvisionnement électrique. Donc priorité à notre nature, faune et flore comprises.</p>
<p>RD_177 Anonyme</p>	<p>Alors que la flambée des prix de l'électricité et la guerre russo-ukrainienne ont mis en évidence la dépendance de notre pays aux énergies fossiles, nous traversons des temps d'incertitudes. Incertitudes sur notre capacité à assurer notre approvisionnement électrique, incertitudes quant à notre souveraineté énergétique, incertitudes sur les stratégies à mettre en œuvre pour décarboner d'abord notre production électrique, mais surtout l'ensemble de notre mix énergétique qui repose toujours aujourd'hui sur plus de 60 % d'énergies fossiles.</p>

	<p>Mais dans ce contexte, fait d'enjeux qui paraissent nous dépasser, nous pouvons aussi nous appuyer sur des certitudes. La première d'entre elles est très simple, elle repose sur l'engagement, la conviction et la volonté. Cette certitude est avant tout celle de l'engagement de nos territoires dans la transition énergétique, qui est concrète, factuelle, mesurable et qui est le cœur battant de la transition dans notre pays.</p> <p>En s'engageant, nos élus locaux se sont retroussé les manches pour faire de la transition énergétique de notre pays une réalité du monde matériel et physique, loin des courbes et des graphiques, loin des querelles de chapelles, et pourtant au plus près des besoins énergétiques de notre pays.</p> <p>Quand on est élu, il faut être responsable ! De la réussite de cette transition, de cette planification, de ce changement d'échelle dont notre pays a besoin pour assurer sa sécurité énergétique. C'est une grande responsabilité et un défi que déjà beaucoup ont commencé à relever. Partout dans le pays, des élus locaux œuvrent depuis des années pour développer les énergies renouvelables sur leur territoire, en associant les citoyens, en maximisant les retombées locales et en redistribuant les fruits de la transition.</p> <p>Ce sont ces élus locaux, conscients des enjeux globaux, tout en ayant, les deux pieds ancrés dans leur territoire le regard tourné vers l'avenir, qui doivent avoir leur mot à dire !</p> <p>Favorable AU PROJET</p>
<p>RD_178 Olivier CARBONNEAU 8 avenue du 11 novembre 1918 31700 BLAGNAC</p>	<p>Pour éviter la pollution, pour éviter les catastrophes naturelles, pour la planète, pour payer moins cher.</p>
<p>RD_192 Murielle BENETEAUD Corneilla la Rivière</p>	<p>je suis pour le projet d'implantation d'un parc de 10 éoliennes sur le territoire de Corneilla la rivière.</p> <p>Aujourd'hui , l'éolien et le photovoltaïque sont des énergies complémentaires et non polluantes .</p>
<p>RD_193 Maurice VIREMOUNEIX</p>	<p>Avec la hausse des prix de gros de l'électricité s'explique par la flambée des prix du gaz naturel et par la production insuffisante d'électricité d'origine nucléaire et d'hydroélectricité, qu'il a fallu compléter par de l'électricité produite à partir de centrales au charbon et au gaz plus onéreuses.</p> <p>C'est pour ça que je suis pour le futur parc éolien sur Corneilla la rivière</p>
<p>RD_195 Anonyme</p>	<p>L'avenir passe par l'éolien et photovoltaïque. Donc pour le projet de Corneilla</p>
<p>RD_196 Anonyme</p>	<p>Aujourd'hui, la production de l'éolien dans notre département des Pyrénées orientales représente entre 15 et 20 %.</p> <p>Voilà pourquoi je suis pour le projet de Corneilla</p>
<p>RD_198 Michèle DORIATH 66540 Baho</p>	<p>Nous pensons aux riverains déjà largement impacté par un parc éolien existant !</p> <p>Le mieux est l'ennemi du bien !</p>
<p>RD_204b Mireille DUMONT</p>	<p>Ces éoliennes sont en plus inefficaces quant à la production d'électricité .</p> <p>Dans beaucoup de pays elles sont désormais abandonnées ce qui provoque des friches industrielles défigurant pour des centaines de décennies des sites (voir</p>

	<p>plus) car leur démolition représentent des couts exorbitants et cette dernière solution n 'est guère envisagée.</p> <p>QU ' EN EST IL DU DISCOURS DE TOUS LES POLITIQUES QUI NOUS EXHOTENT POUR LA SAUVEGARDE DE LA PLANETE POUR LES GENERATIONS FUTURES ?</p> <p>Ne serait il pas plus judicieux de développer le photovoltaïque dans ce département le plus ensoleillé de France pour satisfaire son besoin en électricité</p>
RD_206 Robert PARPIN	<p>Aujourd'hui l'éolien et le photovoltaïque sont complémentaire à l'énergie fossile, je suis pour le parc de Corneilla la rivière</p>
RD_208 Guy NAVARRO	<p>Je suis pour les énergies renouvelables, donc pour le parc éolien de Corneilla</p>
RD_209 Jean-François BALANGER Corneilla la Rivière	<p>Les énergies renouvelables (EnR) sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées...</p> <p>Elles permettent de produire de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible.</p> <p>Je suis pour le parc éolien sur Corneilla</p>
RD_210 Anonyme	<p>Anticipons, une meilleure qualité de vie pour nos enfants, ne soyons pas égoïstes :</p> <p>Les éoliennes ne polluent pas, produisent une énergie renouvelable et sont totalement amovibles !</p> <p>Si nos enfants qui sont très sensibilisés par le réchauffement climatique, les nouvelles énergies souhaitent les enlever dans 30 ans ils pourront !</p> <p>Ce site est parfait, Le projet éolien de Corneilla-la-Rivière s'inscrit dans la continuité d'un projet fédérateur, ancré sur un territoire qui a déjà entériné un projet d'envergure</p> <p>Contribution au développement socio économique, retombées économiques locales emplois locaux</p> <p>Contribution significative au besoin énergétique du territoire !</p>
RD_219 Anonyme	<p>Opposé aux éoliennes le photovoltaïque me semble plus judicieux</p>
RD_220 Anonyme	<p>Il est grand temps de terminer le parc d'éoliennes bêtement interrompu pour des raisons strictement idéologiques par les responsables municipaux de l'époque. Les nuisances éventuelles, nous les subissons déjà. Alors autant profiter des avantages écologiques et des retombées économiques pour la commune. Je suis favorable sans restriction.</p>
RD_239 Anonyme	<p>Ce projet sera un soutien essentiel à l'environnement et à la transition énergétique. Utilisons nos ressources et arrêtons via ces associations de tirer la France et son économie vers le bas. Oui au projet de Corneilla .</p>
RD_240 Wilfried GRAU	<p>Je me réjouis de voir un projet d'énergie renouvelable se développer sur mon département des Pyrénées orientales qui présente toutes les caractéristiques favorables au développement de ce type de projet.</p> <p>En effet les caractéristiques soleil et vent de notre département sont très positives et propices à ce type de projet et il est regrettable de ne pas voir plus de projets se développer alors même que notre parc nucléaire national est en déclin. Le département devrait soutenir et appuyer cette politique de développement propice au développement des énergies vertes.</p> <p>Je soutiens ce projet à 200 % qui en sus vient compléter un équipement déjà existant, donc en terme de marquage du paysage et d'impact visuel il n'aggrave</p>

	<p>pas la situation existante. Les arguments des associations contre le projet ne tiennent pas à mon sens et sont de plus en plus obsolète et hors du temps.</p> <p>À l’heure où la loi APER est venue confirmer la nécessité d’accélérer l’émergence de ce type de projet, il est temps de passer à l’action et de réellement soutenir ses projets.</p> <p>En droit de l’urbanisme, le recours des tiers et la notion de recours abusif a été encadré par des responsabilités pénales, il serait peut être temps de penser à mettre en place ce type de procédure dans le domaine des énergies contre les associations et/ou privés qui ne pensent qu’à ralentir le développement de ce type de projet sans réels arguments techniques qui tiennent la route.</p> <p>Je souhaite ardemment que ce projet soit validé et surtout que les pouvoirs publics soutiennent enfin et réellement ces projets par des actions fortes.</p>
RD_241 Anonyme	<p>Les dérèglements du climat sont de plus en plus évidents. L’énergie est un enjeu mondial mais chacun peut se l’approprier à son échelle. Les consciences changent, les comportements évoluent et notre façon de produire et de consommer l’énergie, doit, elle aussi, changer. Si nous voulons préserver nos modes de vie et minimiser le risque climatique et ses conséquences sociales, humanitaires et économiques, nous devons regarder l’énergie avec l’impératif du changement. La révolution industrielle a marqué notre pays pendant deux siècles. Le siècle que nous venons de démarrer annonce une nouvelle révolution, une révolution écologique avec les éoliennes qui ont toutes leurs parts.</p> <p>Favorable à ce projet</p>
RD_242 Alfred Laforgue 1 Route de Foix 09420 Castelnaud Durban	<p>Partout dans le pays, des élus locaux œuvrent depuis des années pour développer les énergies renouvelables sur leur territoire, en associant les citoyens, en maximisant les retombées locales et en redistribuant les fruits de la transition.</p> <p>L’éolien a puissance égale occupe beaucoup moins de place que le photovoltaïque et permet de continuer l’activité viticole.</p> <p>Des primes d’arrachages vont tomber en 2025, si nous n’avons pas ce projet plusieurs viticulteurs vont arrêter leur activité.</p> <p>Merci pour votre soutien et favorable au projet !</p>
RD_243 Anonyme	<p>Ayant pris connaissance du projet pensé et élaboré par certaines personnes mettant à contribution leurs réflexions, savoirs et visions axées sur l’avenir et expériences ,surfant entre intelligence et responsabilisation ; Je prends connaissance actuellement de certaines informations apportées par des protagonistes porteurs d’idées innovantes ,constituant un certain projet d’avenir. Un projet autour des éoliennes ciblant un pays , des régions et départements . Prenons conscience à l’heure actuelle que les éoliennes qui soulignent une nouvelle ère axées sur les énergies renouvelable est l’avenir du monde , l’avenir productif d’une matière où toute personne bénéficiera d’une production d’électricité qui dans un champs du possible ciblera , diminuera et effacera à court termes énormément de problèmes que notre région , ici parlant et ciblant les Pyrénées orientales . Nous nous masquons le plus souvent , le visage sur énormément de problèmes dans la vie actuelle ...Nous n’osons pas bouger au vu de notre soit-disant confort mais jusqu’à quand nous resterons passif de nos regard envers les hausses d ’electricité qui nous submergent d’années en années . Un projet vient de naître , « LES EOLIENNES » SOUTENONS CELA AVEC FERMETE, afin de nous retrouver dans une ère nouvelle mais aussi bienfaisante au nom et au regard de tous , sans avoir d’apprioris et d’idées malsaines .</p> <p>OUI AU PROJET EOLIENNE !!!</p>
RD_244 Anonyme	<p>Oui aux éolinnes au vu du dérèglement climatique que nous sommes en train de subir ...</p>

<p>RD_245b Jean VAILLS les pradels 66160 le boulou</p>	<p>Je soutiens le projet de parc éolien de Corneilla de la Rivière car avec la transition écologique nous aurons besoin de produire de plus en plus d'électricité. Je préfère l'électricité produite par des éoliennes que par une centrale nucléaire qui aurait un autre impact sur notre département. De plus, lors de la fin de vie d'une éolienne, nous pouvons recycler 100% de l'éolienne et de ses fondations.</p>
<p>RD_255 Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>1. L'énergie éolienne c'est « La fabrique du mensonge »</p> <p>La référence à la transition énergétique et aux textes qui la caractérisent est idéologique (il faut le faire pour sauver la planète) pour faire accepter le développement éolien, mais complètement inopérante pour la réduction effective des émissions de GES (gaz à effets de serre ou équivalents CO²) eu pour la sortie des énergies fossiles</p> <p>...</p> <p>2. Les arguments contestés du porteur du projet Corneilla la Rivière</p> <p>Qu'annonce le promoteur ? Une production annuelle de 72.500 MWh (72,5 GWh) et des émissions de GES (équivalent CO²) évitées de 20.700 Tonnes/an. Ces deux chiffres sont faux.</p> <p>Donc ces 10 éoliennes selon le cas auront pour effet d'augmenter les émissions de GES de 70.615 tonnes par an ou dans l'hypothèse la plus favorable de les diminuer de seulement 2.869 tonnes/an.</p> <p>Dans le premier cas c'est une catastrophe économique puisque l'investissement de 60 millions d'euros économisera 2.869 tonnes ans ce qui fait un coût de «CO² évité» de 20.900 €/tonne ! Dans le deuxième cas c'est une catastrophe écologique puisque chaque éolienne aura pour conséquence l'émission de plus de 7.000 tonnes de GES chaque année !</p>
<p>RD_257d Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>La demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées veut s'appuyer sur la raison impérative d'intérêt public majeur : j'ai montré dans la contribution 255 que les chiffres annoncés par le pétitionnaire pour la production d'électricité et surtout pour la réduction des émissions de GES (gaz effet de serre ou équivalent CO²) étaient folkloriques.</p> <p>Sachant qu' il est question à Bruxelles de remplacer la notion d'énergies renouvelables par celle d'énergies décarbonées je conteste que l'éolien contribue d'aucune manière à la raison impérative d'intérêt public majeur !</p>
<p>RD_258 Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>La consommation moyenne annuelle des ménages français calculée à partir des données de l'INSEE est de 5.385 kWh par an. Ce sont donc seulement 12.680 foyers dont la consommation annuelle est du même niveau que la production du site.</p> <p>Mais le site ne permettra pas de réduire les émissions de GES de ces habitants parce que de l'avis incontesté des experts, quand le vent n'est pas suffisant ou absent, c'est la production d'électricité par le gaz qui supplée. Comme la puissance totale de l'éolien déjà installée en France (17,6 gigawatts) est très supérieure à celle de la production par le gaz (12,5 gigawatts), quand il n'y aura pas assez de vent ce ne sont pas les installations gaz existantes qui pourront suppléer les éoliennes de Corneilla, il faudra installer quelque part 30 MW de turbines à gaz qui émettront du GES en plus !</p> <p>Enfin ce n'est pas faire injure au projet que de dire que si sa réalisation, qui représente moins de 2 pour 1000 de la puissance éolienne déjà installée, n'a pas lieu, l'avenir du climat et de la planète ne serait pas davantage compromis !</p>
<p>RD_269 Jérôme VAILLS 28 rue des écoles</p>	<p>Dans notre département, nous avons la chance d'avoir de nombreux jours de vent par an.</p>

<p>66490 Saint Jean Pla de Corts</p>	<p>Nous avons besoin chaque jour de plus d'énergie et il serait dommage de se priver de cette source d'énergie verte. Il en est de même pour le solaire. Après, il faut choisir quel type de production d'énergie nous voulons pour notre département : des éoliennes ou une centrale nucléaire ? Pour moi, le choix est sans hésiter pour l'éolien !</p>
<p>RD_277 Anonyme</p>	<p>je suis favorable au projet du parc éolien de corneilla de la rivière, le departement a besoin de se réinventer sur les énergies renouvelables et d'être novateur sur ce type de projet nous avons déjà suffisamment de problème liés a l'eau et la sécheresse , il faut s'ouvrir vers ces énergies vertes.</p>
<p>RD_278e André DOIZON 8 résidence plein soleil 66300 TRESSERRE</p>	<p>... Qui produisent une énergie intermittente (sur une année, de 23 à 26 % seulement de la puissance maximale affichée « le facteur de charge », sans compter les pertes en ligne), ce manque d'énergie doit être compensée par des centrales nucléaires ou thermiques (charbon, gaz, fioul). C'est bien pourquoi 3 ou 4 EPR sont prévus chez nous et que notre voisin allemand est devenu malgré ses 35 000 ventilateurs associés à des centrales au charbon, le plus gros pollueur en Co2 d'Europe, cherchez l'erreur !</p>
<p>RD_280 Louis MASSABAU</p>	<p>L'énergie éolienne est renouvelable et « décarbonée » en phase d'exploitation. Le terrain où les éoliennes sont installées reste toujours exploitable pour les activités industrielle et agricole. L'installation peut être démantelée relativement facilement. Leur développement présente un potentiel non négligeable. Implantées localement, les éoliennes peuvent permettre de répondre à des besoins électriques de masse tout comme à des besoins domestiques limités, selon leur taille. Ce site est totalement propice pour recevoir ce projet .</p>
<p>RD_282 Arnaud DÉNAT Quartier de Ledar 09200 Saint- Girons</p>	<p>Un site qui est impacté par des lignes hautes tension va être magnifié par quelques éoliennes c'est bien plus jolie. En plus, il faut se réjouir d'accueillir cette énergie qui a établie un nouveau record. Les renouvelables ont produit 135,6 térawattheures d'électricité en 2023, soit 22,8 % de plus sur un an. Toutes les filières y ont contribué. Après la sécheresse de 2022, les stocks hydrauliques ont été rétablis et les parcs éoliens et solaires continuent de progresser. La production d'énergie éolienne a atteint des niveaux records en 2023, tant au niveau national qu'europpéen. L'électricité générée par le parc éolien en Europe dépasse même les niveaux de celle fabriquée par les centrales à gaz. L'éolien et le solaire, qui constituent aujourd'hui 26% de la totalité de la production électrique européenne, sont amenés à se développer encore plus ces prochaines années. L'Union européenne s'est fixée l'objectif d'atteindre 42,5% de la production énergétique totale grâce aux énergies renouvelables d'ici à 2030. Vu le nombre de contributions positives je souhaite que ce projet voit le jour.</p>
<p>RD_286 Éric lieux dit sainte croix 09190 GAJAN</p>	<p>Nous n'allons pas réitérer l'erreur que notre Commune a refusée il y a dix ans. Les Communes voisines sont devenues attractives en terme d'immobilier, de confort, d'infrastructures pour les habitants.... La continuité de ce projet est d'une logique absolue ! En plus, L'énergie éolienne ne nécessite aucun carburant et ne crée pas de gaz à effet de serre.</p>

	<p>Disponibilité universelle : Le vent, matière première de l'énergie éolienne, est disponible partout et gratuitement.</p> <p>Diversification du mix énergétique : Elle contribue à diversifier les sources d'énergie mondiales.</p> <p>Potentiel d'indépendance énergétique : À terme, elle peut permettre l'indépendance énergétique de notre village et ça c'est d'une importance capitale pour les habitants et les prochaines années.</p> <p>Respect de l'environnement : Les éoliennes sont peu polluantes et favorisent le développement durable.</p>
<p>RD_287 Jacques PELAY 45 Allée Pierre Semard 09200 Saint-Girons</p>	<p>Notre site a tout ces avantages pour accepter ce projet :</p> <p>Vent régulier : Les éoliennes utilisent la force du vent pour produire de l'électricité, ce qui en fait une source d'énergie naturelle et durable. Contrairement aux énergies fossiles, elle ne génère pas de pollution atmosphérique.</p> <p>Pas de risque de pénurie : Le vent est une ressource inépuisable, contrairement aux combustibles fossiles qui peuvent s'épuiser.</p> <p>Faible empreinte au sol : Les éoliennes occupent relativement peu d'espace au sol par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelable comme le solaire., ceux qui va permettre aux viticulteurs de continuer leur exploitation.</p> <p>Le vent est généralement plus fort pendant la saison froide, ce qui est bénéfique pour la gestion du réseau énergétique et local .</p> <p>Le plateau de Corneilla est totalement adapté pour accueillir ce projet !</p> <p>Les viticulteurs de Pézilla avec leur expériences, sont totalement en adéquation avec les éoliennes qui font aujourd'hui partie du paysage.</p> <p>Favorable</p>
<p>RD_292 Anonyme</p>	<p>Senyora, quan un prolecte d'énergies renovables te la possibilita d'ampliacio aquesta oportunitat sempre en davant</p>
<p>RD_297 Alex POPA</p>	<p>Permettez moi d'apporter tout mon soutien au projet éolien de Corneilla la Rivière.</p> <p>En effet, outre le fait que cette énergie soit propre, sobre, ai fait ses preuves depuis plus de vingt ans.</p> <p>Il faut accepter que des investisseurs s'intéressent à cette Commune en plus pour une cause noble pour notre avenir : la transition énergétique.</p> <p>Les éoliennes font toujours débat, mais ce projet rentre dans un cadre et est cohérent avec ce plateau et le parc existant.</p>
<p>RD_300 Galdric PIQUÉ</p>	<p>Étant personnellement convaincu par la transition énergétique et les enjeux du changement climatique, j'estime qu'une extension d'un parc éolien existant et une opportunité pour notre territoire d'augmenter notre production d'énergie renouvelable, d'augmenter les retombés économique tout en évitant d'impacter de nouvelle zone vierge de toute industrialisation.</p> <p>Je suis donc très favorable à ce projet.</p>
<p>RD_302 Joel SOUCASSE Allée Pierre Semard 09200 Saint-Girons</p>	<p>Nous venons constaté que le Nucléaire "Double aveuglement Français" avec ces parc en déclin , le Ministre Mr Lemaire venait de taper sur la table devant mles dérives annoncées des coûts de construction de ces six réacteurs qui passeraient de 51,7 à 69, 4 milliards d'euros soit plus de 11 milliards l'unité. Le premier EPR construit en France "Flamanville" sera raccordé au réseau cette année avec 12 ans de retard a un cout estimé de 19 milliards d'euros. C'est une dérive totale.</p>

	<p>Alors que ce projet éolien sur un site qui supporte des lignes 400 000 Volts, est un nouvel élan pour valoriser les énergies du futur.</p> <p>Je n'ai pas envie que mes enfants soient obligés de payer toute leur vie pour du nucléaire avec les conséquences désastreuses que cela comporte.</p> <p>OUI AU PROJET EOLIEN DE CORNEILLA</p>
<p>RD_304 Christophe GARRIGUES</p>	<p>L'installation d'éoliennes terrestres est une condition essentielle de l'atteinte des objectifs de la transition écologique. Le ministère de la Culture, partie prenante du succès de la transition écologique, veille toutefois à ce que le déploiement des éoliennes se fasse dans le respect des sites d'intérêt patrimonial protégés au titre du code du patrimoine.</p> <p>Dans ce projet tout est respecté, cohérence et respect de l'environnement.</p> <p>Vu l'urgence de la transition énergétique, les services de l'Etat sont favorables quand les projets comme celui-ci sont cohérent.</p>
<p>RD_315 Anonyme</p>	<p>L'individualisme, l'égoïsme, le chacun pour soi, la jalousie, sont encore trop présente dans notre société.</p> <p>Alors qu'il est indispensable d'assurer notre avenir énergétique, on déclare être contre le nucléaire, l'éolien, l'hydraulique...</p> <p>Faut-il revenir à la bougie? A l'Age de pierre?</p> <p>On ne supporte plus le coq qui chante, le chien qui aboie, car ils le font au détriment de notre petit confort..</p> <p>Il faudrait que rien ne se passe autour de soi, alors que la société a besoin de vie, d'activité.</p> <p>Beaucoup de mesures sont jugées déterminantes, salutaires, indispensables, mais lorsqu'on est concerné directement, que nos avantages sont, un tant soit peu rognés, rien ne va plus!</p> <p>La contestation s'installe et les donneurs de leçons de tout bords, bien que minoritaires, veulent imposer leur propre vision aux dépends de ceux qui agissent et investissent au quotidien.</p> <p>Comment comprendre les positions de ceux qui n'ont jamais rien prouvé ni construit dans leur parcours professionnel et qui s'érigent en experts du "je suis contre", sans rien proposer à la place?</p> <p>Ne pourrions nous pas conseiller ces derniers de créer, de proposer une alternative novatrice pour l'avenir et d'abandonner leur petits privilèges personnels pour se confronter aux réalités et difficultés que nous rencontrons actuellement.</p> <p>Oui au projet</p>
<p>RD_319 Anonyme</p>	<p>Aujourd'hui, les acteurs territoriaux sont de plus en plus actifs dans le développement de la filière éolienne. Villages, collectivités, communautés d'agglomérations ou syndicats d'énergie sont nombreux à l'initiative de projets éoliens, en identifiant eux même des terrains potentiels, en collaborant avec un développeur pour faire émerger le site et en organisant son exploitation, notamment au travers de SEM (société d'économie mixte). Les acteurs territoriaux cherchent à mieux maîtriser leur stratégie énergétique locale et à maximiser les retombées financières de l'exploitation des parcs éoliens. Ci-joint un document qui illustre bien mes propos (Paroles d'élus 2023).</p>
<p>RD_325 Jean-Jacques MARTIN</p>	<p>Pour déconstruire objectivement les arguments de Mr KAWALA et apporter mon soutien au projet je voudrais apporter les précisions suivantes, car à vouloir trop charger la barque contre les éoliennes il s'égare dans des contre vérités.</p>

<p>2 Place Pablo PICASSO 09200 Montjoie en Couserans</p>	<p>Préférer le nucléaire c'est son droit mais il ne peut pas passer sous silence les avantages de l'éolien: pas de déchets de fonctionnement et démantèlement facile alors qu'on ne sait pas rendre encore un site nucléaire dépollué (Brennilis en Bretagne en chantier depuis plus de 20 ans) avec à la clé des milliers de tonnes de déchets radioactifs dont certains pour des milliers d'années. Le choix de nucléariser la France va coûter très très cher, des centaines de milliards pour les six EPR et pour le grand carénage qui va pousser les vieilles centrales 20 ans de plus. Quand aux risques..... Dommage de consacrer de telles sommes qui manqueront à la recherche dans le renouvelable, notamment pour l'Énergie de la houle marine.</p> <p>Parler des risques de détruire la cohésion sociale n'est pas sérieux; la consultation est un processus démocratique où chacun affine ses arguments et non pas une guerre sociale.</p> <p>Concernant l'envahissement des PO par les éoliennes, les PO sont 40^{ème} au classement des départements avec 70 éoliennes, avec un très fort territoire venté. À comparer à la Somme (800) à l'Aude (300).</p> <p>Concernant l'eldorado du tourisme très saisonnier et qui maintient le département dans la fourchette haute des taux de pauvreté et du chômage, avec une fréquentation qui exaspère de plus en plus les autochtones sur la côte.</p> <p>Sur le plan électrique, on peut lire dans le rapport du RTE: "l'éolien a ainsi contribué à la sécurité d'approvisionnement lors des saisons froides permettant de limiter les recours aux centrales alimentées par les combustibles fossiles."</p> <p>Toujours dans le même rapport:</p> <p>Les lignes HTA à construire sont essentiellement dans la zone Nord Est pour aller chercher la puissance dans les nouveaux sites de production offshore implantés dans de nouvelles zones de production électrique. Notre site n'est pas concerné. Quand à l'exportation, ce ne peut être que pour de fortes puissances, avec des contrats commerciaux avantageux .</p>
<p>RD_326c Michel</p>	<p>Je suis favorable à l'énergie renouvelable afin, dans un temps futur, qu'on puisse subvenir à nos besoins énergétiques en se passant au moins partiellement du nucléaire. Le nucléaire présente de bons côtés mais il est très dangereux pour l'humanité. Une énergie par le vent est pour moi très appropriée dans notre région très ventée.</p> <p>Pour le site où se trouvent réunis l'ensemble des éoliennes, il existe déjà un transformateur EDF, une ligne haute tension et un incinérateur de déchets. Ce qui me fait dire que l'apport d'éolienne sur ce même site éviterait l'éparpillement des nuisances visuelles dans le département.</p>
<p>RD_330 Anonyme</p>	<p>Je suis en faveur de ce projet de parc éolien qui contribuera au développement des énergies renouvelables sur nos territoires.</p>
<p>RD_331 Anonyme</p>	<p>C'est une chance de favoriser une énergie propre tout en dynamisant notre économie locale. Un projet vert pour un avenir durable.</p>
<p>RD_332 Anonyme</p>	<p>Je souhaite exprimer mon soutien en faveur de ce projet dans notre région. La transition vers des sources d'énergie renouvelables est cruciale.</p> <p>Je comprends que certaines inquiétudes puissent émerger quant aux nuisances potentielles, telles que le bruit ou l'impact visuel. Toutefois, les études récentes montrent que ces impacts sont généralement minimes et bien gérés grâce à une planification et des technologies modernes.</p> <p>De plus, les avantages de ce projet dépassent largement ces inconvénients. Outre la production d'énergie propre, ce parc éolien pourrait stimuler l'économie locale en créant des emplois et en générant des revenus supplémentaires pour la communauté via des taxes et des redevances.</p>

	<p>Il est essentiel de prendre des décisions audacieuses pour notre environnement tout en soutenant le développement économique local. Je vous encourage donc à considérer positivement ce projet de parc éolien.</p>
<p>RD_339 Karim EL MEKKI</p>	<p>Bonsoir à tous et à ceux qui simplifie le monde de demain par un simple "NON A L'ENERGIE RENOUEVELABLE "sans avoir aucun argument valable et solide afin de boycoter ce projet ou avoir aucune vision positive et constructive pour effacer un projet d'une nouvelle ère et revenir ou rester à celle l'âge de pierre.</p> <p>Mesdames , messieurs nous nous projetons et nous nous occupons de beaucoup de problèmes extérieur de notre pays dans des conditions soit-disant révolutionnaires mais sans aucunes portées significatives. Je m 'explique : le réchauffement climatique ou cela ne date pas d'aujourd'hui mais si on se réfère aux années 1900 cela faisait déjà actualité, mais nous recherchons des solutions! La guerre qui se positionne en première place , nous y sommes et nous cherchons tant bien que mal des solutions! Le manquement d'eau nous le constatons et nous recherchons des solutions! Cependant un gros problème est aussi d 'actualité : les centrales nucléaires ... qui demandent aussi à être étudié, réfléchi , financièrement et bien entendu au niveau environnemental. On cherche à avancer dans l'avenir , nous sommes tous d'accord. Aujourd'hui un projet est né "PROJET EOLIENNE - ENERGIE RENOUEVELABLE" . Soyons intelligent et prenons en compte tous les biens faits de ce projet là et mettons en place dans la continuité de ce qui se fait de plus propres dans l'énergie , c'est à dire " les éoliennes" afin de préparer l'avenir à nos prochains et aussi afin de contrer toutes ces hausses tarifaires qui nous plaquent aux murs et se servir de ce que nous auront économisé dans les jours futurs pour aller tous manger ensemble et discuter de notre fierté ...ici en France et dans les Pyrénées orientale .</p> <p>L'intelligence est dure à acquérir mais c'est comme tout , avec de l'entraînement on peut y arriver.</p> <p>Alors j'aimerais vous dire: OUI AUX EOLIENNES ET A L'ENERGIE RENOUEVELABLE ! ADOPTONS CE PROJET ET SOYONS FIER DE LE PORTER .</p>
<p>RD_342 Gisèle BATTLE</p>	<p>une petite contribution pour vous assurez que je suis pour ce projet. Il n'y en aura pas d'autres dans les PO même si notre département est l'un des plus venteux . Pourquoi ? Et bien parce que ce site est le plus propice techniquement et visuellement pour accueillir un tel projet. Sachez que l'aviation Civile a accepté ce projet car ces 10 éoliennes seront les dernières sur ce plateau.</p>
<p>RD_351 Christian</p>	<p>Les nombreuses études préalables à l'enquête publique de ce projet ont montré que celui-ci respectait les intérêts protégés conformément à l'article L 181-3 du code de l'environnement. Les mesures que ce projet comporte, assurent la prévention des dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du même code. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commodité du voisinage, - La santé, la sécurité, la salubrité publique, - L'agriculture, - La protection de la nature, de l'environnement et des paysages, - L'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, - L'utilisation rationnelle de l'énergie, - La conservation des sites et des monuments, - La conservation des éléments du patrimoine archéologique. <p>L'ensemble de ces éléments est respecté.</p>

	<p>La très grande majorité des habitants de notre planète est favorable au développement des énergies renouvelables, mais quelques-uns s’y opposent en raison de la proximité (toute relative) de leur résidence avec ces installations énergétiques.</p> <p>Comme cela est bien expliqué dans d’autres contributions, les nuisances mises en avant par certains n’en sont pas, comme par exemple les niveaux sonores qui sont très faibles, bien en dessous des normes. Il en est de même des aspects visuels. La tour Eiffel a été décriée lors de sa réalisation, c’est loin d’être le cas aujourd’hui !</p> <p>Pour toutes ces raisons le projet proposé est exemplaire et doit être accepté.</p>
RD_356 Viticulteur	<p>Je suis pour le projet éolien de corneilla.</p> <p>On verra pas la différence avec 10 Éoliennes de plus, je suis favorable aux énergies renouvelables.</p>
RD_357 Julie COLL 13 rue de la riviere 66500 Los Masos	<p>Je suis favorable à ce projet, et pour le développement des énergies sans carbone. Elles ne dénaturent pas plus un paysage que de voir des routes, des autoroutes ou des zones industrielles. . .</p>
RD_358 Charlotte COLL Mas Blasi lo vigne sud route de Marquixanes 66500 Eus	<p>C'est à notre génération de prendre ses responsabilités pour les générations à venir afin de préserver une planète plus respectueuse de l’environnement.</p> <p>Je suis donc favorable.</p>
RD_368 Anonyme	<p>Si un jour les écolos ferment les centrales nucléaires, au moins on aura une source d'énergie proche de corneilla. Je suis pour.</p>
RD_370 Anonyme	<p>Les arguments contre le projet ne tiennent pas la route on a pas vu un effondrement de l'immobilier sur les communes voisines, on a tous besoin d'électricité pour nos confort personnel.</p> <p>Pour le projet j'y suis pour et puis la municipalité est pragmatique on voit les éoliennes de pezilla sans avoir les avantages, je ferai payer davantage l'électricité aux gens qui sont contre les énergies renouvelables et donc l'éolien.</p> <p>J'espère que le projet se réalisera.</p>
RD_371 Tesla	<p>J'ai une tesla électrique et j'ai besoin d'électricité pour la recharger donc je suis pour le projet éolien de corneilla, si on pouvait mettre des bornes électriques dans le village ça m'arrangerait.</p>
RD_372 Anonyme	<p>Je roule en trottinette électrique j'ai besoin d'électricité pour la recharger donc pour les éoliennes de corneilla je suis pour.</p>
RD_380 Anonyme	<p>Je vois les éoliennes de pezilla tout les jours quand je me balade dans les vignes, si on a les mêmes à Corneilla je serai content pour la transition écologique car c'est plus jolie qu'une centrale nucléaire.</p> <p>J'utilise de l'électricité tout les jours, pour le projet j'y suis pour</p>
RD_389 Anonyme	<p>Très favorable à ce projet!</p> <p>Enfin des Energies qui ne produisent aucun déchets toxiques ou radioactifs!</p>
RD_391 Anonyme	<p>Complètement favorable!</p> <p>En luttant contre le changement climatique, l'énergie Eolienne participe à long terme au maintien de la biodiversité des milieux naturels!</p>
RD_392	<p>Complètement pour ce projet!</p>

Anonyme	Les énergies renouvelables c'est l'Avenir!
RD_395 Malik HAMADI 105 Avenue Alfred Kastler 66100 Perpignan	Le projet répond aux objectifs énergétiques fixés par l'état. Ce site est la continuité du parc éolien catalan. Les conditions d'acceptabilité sont réunies autant sur le plan technique que sur le plan environnementale. Merci de bien vouloir prendre note de cet avis favorable à ce projet.
RD_402 Anonyme	favorable au projet de Corneilla pour contribuer à la transition énergétique au développement local . Il n'y a pas d'autres alternatives.
RD_406c Fabienne RÉDO 18 rue du Stade Corneilla la Rivière	Il y a aussi une urgence absolue à développer les énergies renouvelables qui nous permettrons de sortir des énergies fossiles (et nous consommons notre propre électricité !) Nous devons nous engager sérieusement dans une transition énergétique et mettre tout en œuvre pour freiner le dérèglement climatique et pour offrir aux plus jeunes et aux générations suivantes la possibilité d'envisager l'avenir avec plus de sérénité . Ce projet de 17 éolienne au départ a été revu à la baisse ,et n' en comptera désormais plus que 10 , afin de répondre à toutes exigences et contraintes environnementales. ... Alors OUI ,nous soutenons avec force un projet qui nous donnera les moyens d'être ambitieux pour notre village et de préparer, pour nos enfants , un avenir plus prometteur. Pour terminer : les ailes des Éoliennes sont bien plus poétiques dans le paysage que tous les pilonnés électriques et lignes haute tension
RD_410 Gilles CLOTTES 6 RUE DE FORCA- REAL Corneilla la Rivière	Je pense que l'avenir de la production électrique doit passer par un mix énergétique, donc le projet éolien de Corneilla la rivière s'inscrit totalement dans cette démarche d'avenir. De plus, les retombées financières générées par le parc permettront la réalisation de nouvelles infrastructures qui bénéficieront à l'ensemble des habitants du village. L'opposition systématique aux projets d'énergies renouvelables ne fait que prolonger l'utilisation des énergies fossiles qui conduisent au dérèglement climatique. JE SUIS favorable AU PARC EOLIEN DE CORNEILLA LA RIVIERE.
RD_413b Katherine GARCIA 2 place du ROUSSILLON Corneilla la Rivière	le coût, l'impact sur l'artificialisation des sols et sur la qualité de vie des habitants, et les risques encourus (voir livre 5 : étude des dangers) suffiraient à eux seuls à renoncer à ce projet industriel SUR CE SITE, au regard de la faible rentabilité des éoliennes. d'autres alternatives à la production d'énergie dans le respect de l'environnement existent, tout comme d'autres moyens pour soutenir nos vigneron (vignes participatives, circuits oenotourisme en pleine nature préservée, balades vigneronnes et traditions...) VOULOIR (faire autrement) c'est POUVOIR.
RD_421 Régis CRONE	L'éolien est une source d'énergie qui ne pollue pas stable elle vient de faire ces preuves avec une production record cette année. Ce site est propice pour ce genre d'énergies.

[Retour aux thèmes](#)

Question 50 :

Certaines observations font la comparaison avec le photovoltaïque, bien présent dans le département. D'autres mentionnent que le département des Pyrénées-Orientales ne souffre d'aucune pénurie électrique ni de sources décarbonées ?

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie fixe les objectifs nationaux en terme de production d'énergies renouvelables, au regard des objectifs fixés à l'échelle européenne.

Ces objectifs sont ensuite déclinés au niveau des régions, puis au niveau des départements. Le but étant de produire une énergie décarbonée pour répondre aux enjeux climatiques, environnementaux et sociétaux.

A l'échelle régionale, l'Occitanie s'est fixé comme objectif d'être une région à énergie positive en 2050, ce qui demande une augmentation de la production multipliée par 5 par rapport à 2019.

A l'échelle plus locale, l'objectif du plan climat de Perpignan Métropole Méditerranée, l'objectif rien que pour l'éolien, est à multiplier par 3 pour 2050.

Une étude a été réalisée par EDF Renouvelables à l'échelle des Pyrénées-Orientales dans la dérogation d'espèces protégées, repris également dans la réponse à l'avis de la MRAe : le potentiel photovoltaïque à l'échelle du département est déjà limité. Il y a bien sûr les toitures et ombrières, mais cela ne permet pas un développement massif de la production d'électricité renouvelable, et concernant le photovoltaïque au sol, les préconisations visent les sites anthropisés, dégradés ou pollués. Un travail de recherche de sites a été effectué et aucun site n'a été identifié comme favorable pour ce type de projets. Reste l'agrivoltaïsme, mais qui est une technologie qui ne pourra pas non plus à elle-seule permettre d'atteindre les objectifs ambitieux fixés.

Question 51 :

Dans la contribution RD_057, Monsieur Patrick KAWALA attire l'attention sur le fait qu'EDF RENEUVELABLES, avec ses mégas projets éoliens, porte atteinte à la bonne santé et à la productivité des centrales nucléaires. Il parle de sous-utilisation des centrales et d'usure prématurée.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

L'énergie éolienne, par sa variabilité, nécessite un système de gestion de l'énergie plus complexe pour assurer un approvisionnement stable de l'électricité. Cela demande notamment une adaptation du réseau avec des solutions de stockage d'énergie, un réseau plus réactif et résilient. Comme les énergies renouvelables ont une priorité d'injection sur le réseau, cela peut réduire la demande de l'électricité nucléaire entraînant là aussi une complexité dans leur gestion.

Pour autant, les énergies renouvelables restent indispensables à développer. D'abord parce que ce sont pour l'instant les sources d'énergies les plus propres et les plus sûres qui existent. Les intégrer dans le mix énergétique réduit la dépendance aux énergies fossiles (charbon, gaz naturel, pétrole), mais aussi à l'uranium (matière première de l'énergie

nucléaire). Ainsi les prix de l'électricité sont moins exposés à la fluctuation des prix de ces combustibles et la sécurité énergétique en est améliorée.

Le fait que les installations produisant de l'énergie renouvelable soient décentralisées et donc réparties un peu partout sur le territoire (contrairement au nucléaire), permet d'améliorer la résilience de réseau électrique en répartissant la production.

De plus, les énergies renouvelables sont un véritable soutien à la production des centrales nucléaires dans des périodes de forte demande, en particulier l'hiver.

Donc le développement des énergies renouvelables peut se faire en parallèle des avancées dans la gestion du stockage de l'énergie avec l'amélioration des réseaux de transport et de distribution de l'électricité, pour qu'ils soient plus résilients, plus flexibles, et les deux contribuent à stabiliser la production est répondre aux variations de la demande.

Question 52 :

Dans la contribution RD_255, Monsieur Claude CAMPUS conteste les chiffres concernant les Gaz à Effet de Serre (GES). Il donne deux hypothèses et détaille ses calculs. Les texte entier est en annexe.

Une production annuelle de 72.500 MWh (72,5 GWh) et des émissions de GES (équivalent CO²) évitées de 20.700 Tonnes/an. Ces deux chiffres sont faux.

Hypothèse 1 : Donc dans cette première hypothèse l'émission de GES évitée n'est que de 2.869 tonnes de GES (3.620 moins 751). On est loin des 20.700 annoncées !

Hypothèse 2 : Le supplément d'émission de GES pour assurer la production d'électricité complémentaire aux éoliennes sera : $168.2 \text{ fois } 490 = 82.400$ tonnes de GES par an.

Auxquelles il y aura lieu d'ajouter les 751 tonnes dues aux éoliennes (voir calcul Hypothèse 1) soit au total 83.151 tonnes de GES.

À comparer au taux moyen de GES du parc électrique existant soit 53 tonnes/GWh donc $(68,3+168,2) \text{ fois } 53 = 12.536$ tonnes de GES/an.

Donc ces 10 éoliennes selon le cas auront pour effet d'augmenter les émissions de GES de 70.615 tonnes par an ou dans l'hypothèse la plus favorable de les diminuer de seulement 2.869 tonnes/an.

Que pouvez-vous répondre ?

Réponse du maître d'ouvrage

La réponse sera la même que celle apportée à la question 13.

Question 53 :

Dans la contribution RD_257, sur la base des chiffres décrits dans la contribution RD_255, Monsieur Claude CAMPUS conteste l'intérêt public majeur. Il redonne d'autres arguments dans la contribution RD_258. En particulier, il écrit qu'en cas d'absence de vent, pour suppléer les éoliennes de Corneilla, il faudra installer quelque part 30 MW de turbines à gaz qui émettront du GES en plus.

Ces arguments sont-ils justifiés ?

Réponse du maître d'ouvrage

La réponse sera la même qu'aux questions 26 et 34 : globalement, le but du foisonnement est justement de limiter les moments où l'énergie éolienne ne produit pas, grâce à une énergie décentralisée soumise à différents régimes de vent. Et plus il y aura un mix énergétique décarboné varié sur le territoire, moins nous serons dépendants des énergies fossiles et notamment des turbines à gaz.

12. SANS JUSTIFICATION

Les contributions mentionnées ici donne un avis favorable ou non au projet sans justification qui permettrait de placer les observations dans un thème particulier.

Les identifications de certaines contributions sont quelque peu fantaisistes.

N° Identification	Observations
RD_156 Anonyme	Je suis contre le projet d'installation de 10 éoliennes de CORNEILLA LA RIVIERE.
RD_183 Anonyme	Je m'oppose à la construction d'éoliennes supplémentaires.
RD_185 Olivier HAAS 11rue Claude Monet 66740 Saint genis des fontaines	Je ne souhaite pas que des installations de ce type soit mis en place sur la commune de corneilla
RD_189 Fabienne CAMENEN 2 Rue de l'Horte 66170 NEFIACH	Je suis favorable au projet de parc éolien sur la commune de Corneilla.
RD_194 Claude BONNET 63000 clermont-ferrand	Je suis pour la mise en place sur Corneilla la rivière , l'avenir est là
RD_195 Anonyme	Pour le projet éolien sur Corneilla la rivière
RD_205 Robert PARPIN	Je suis pour le parc éolien sur Corneilla la rivière
RD_214 Anonyme	Je m'oppose au projet éolien à corneilla de la rivière
RD-215 Febollo 10 avenue des bouillouses 66170 MILLAS	Totalement contre le projet éolien de corneilla la rivière
RD_230 Anonyme	Je suis contre le projet.tres beau paysage.
RD_241 Anonyme	Vraiment un bon projet pour l avenir

RD_241 Anonyme	Je suis contre ce nouveau projet éolien
RD_289 Anonyme	JE SUIS RÉSOLUMENT contre CE PROJET !!!
RD_301 Anonyme	Je suis contre ce projet d'éolienne
RD_303 Anonyme	contre ce projet
RD_305 Anonyme	Je suis contre ce projet
RD_311 Anonyme	Non à ce projet d'éoliennes irrespectueux et irresponsable .
RD_313 Anonyme	contre ce projet
RD_321 Anonyme	Tant pis pour le paysage, tant mieux pour la planète !!!
RD_343 Jean-Louis OLIVE 11 rue de la tramontane Corneilla la Rivière	je refuse sur le site de cforca real à corneilla la riviere
RD_344 Romain OLIVE 20 rue bathelemy buyer 69009 LYON	JE SUIS contre LES ÉOLIENNES a corneilla
RD_346 Nelly OLIVE 11 rue de la tramontane Corneilla la Rivière	JE SUIS CONTE LES EOLIENNES A CORNEILLA LA RIVIERE
RD_347 MARTHE 11 rue de la tramontane Corneilla la Rivière	JE SUIS contre LES EOLIENNES A CORNEILLA LA RIVIERE
RD_363 L'aigle de Bonelli	Le projet est le prolongement de l'ecoparc catalan et j'y suis favorable.
RD_364 Lézard ocellé	Je suis pour le projet éolien.
RD_365 Forcareal	J'ai besoin d'électricité pour ma consommation, donc une source proche de ma consommation j'y suis favorable et favoriser ce projet éolien.

RD_366 Anonyme	Je pars le matin travailler et je rentre le soir tard, donc les éoliennes ne me dérangent pas et quand je rentre à la maison le soir j'ai besoin d'électricité donc je suis favorable au projet.
RD_374 Anonyme	Certains gens sont contre le projet éolien mais si tu leur mets une éolienne dans le jardin, ils seront pour. Et moi je dis vive le projet éolien de corneilla.
RD_397 Jean-Louis AUBERT	Dans notre région de la montagne noire Audoise beaucoup trop d'éoliennes (une centaine) et ils veulent encore en rajouter 6 sur la commune de Saint Papoul mais à 800 mètres de notre village de Verdun Lauragais. Votre Préfet Mr Bonnier qui était dans l'Aude avant, avait dit en son temps : dans l'Aude il y'a trop d'éoliennes !
RD_408 Marianne 4 rue Roger Salengro 66720 Latour-de-France	Je suis contre ce projet
RD_415 Anonyme	Je ne souhaite pas qu'il y est d'éolienne

[Retour aux thèmes](#)

13. COMMENTAIRES, ARGUMENTAIRES MULTIPLES

Les contributions de ce thème sont des commentaires ou réponses à d'autres observations. Il y a également des reprises d'observations déjà détaillées. Certaines accompagnent juste des documents en complément.

D'autres contributions sont des argumentaires détaillés, essentiellement contre le projet.

Et encore de simples contributions espérant influencer mon avis.

N° Identification	Observations
RD_015 Patrick KAWALA	Voici un extrait de l'arrêt de la CAA de BORDEAUX cité dans ma contribution sur PR NFS 31-114
RD_89 Patrick KAWALA	Voici la note de RTE qui explique clairement à qui profitent les économies de Co2 réalisées par les ENRi installées en France
RD_159 René Jean CAMBILLAU Corneilla la Rivière	Reprise des textes de diverses contributions
RD_169 Anonyme	je suis pour l'extension du parc éolien. Par contre est ce normal qu'une personne habitant dans la Vienne donne son avis sur un dossier qui est 500 km de son domicile. D'autant plus qu'il ne peut être que contre car il est président d'une association contre les éoliennes.
RD_187b et 188 Patrick KAWALA	J'observe que certains contributeurs en panne d'arguments, dénie le droit de déposer des observations à ceux qui n'habitent pas le secteur concerné.

	<p>C'est faire preuve d'ignorance des règles : les enquêtes publiques sont ouvertes à tous sans exception. D'ailleurs tous les Français paient des taxes destinées à soutenir la filière éolienne, ils ont donc le droit de s'exprimer sur tous les projets éoliens qui émergent sur le territoire national.</p> <p>D'autre part, c'est oublier aussi que le département est bien content d'accueillir des touristes provenant de tout le territoire et dont les dépenses alimentent l'économie locale.</p> <p>Enfin, cette question avait été posée dans la VIENNE : le président du Tribunal administratif de POITIERS qui était en charge de la discipline des commissaires enquêteurs, avait répondu logiquement que toutes les contributions devaient être considérées quelle que soit l'origine des contributeurs et que seule comptait la pertinence des observations.</p> <p>Puisqu'il vous faudra examiner la pertinence des contributions, il est bien certain que la plupart des contributeurs favorables au projet, qui n'ont même pas ouvert la première page du dossier et qui expriment des contributions du style « je suis pour l'éolien parce que c'est bien » ou « parce que cela rapporte » ont du souci à se faire.</p> <p>...</p>
<p>RD_191 André ALLEMAND</p>	<p>Quand vous lirez toutes ces contributions, je doute pas qu'il vous faudra beaucoup de temps pour les analyser dans le détail.</p> <p>Néanmoins je pense que l'on peut déjà les classer 3 catégories ...</p> <p>1. Les contributions souvent anonymes émanant de personnes impactées qui ont signé un bail emphytéotique rémunéré de 30 ans, que ce soit pour une éolienne, un survol des pales, une aire de retournement ou une piste d'accès.</p> <p>On est en droit de comprendre les difficultés financières des vigneron, mais il est difficile de penser qu'ils acceptent de dénaturer à ce point la terre qu'ils disent tant aimer.</p> <p>2- Les contributions de quelques lignes, anonyme et souvent pour le projet, sans aucun argumentaire et peut-être diligenté par des instances supérieures...</p> <p>3- Les contributions longues et argumentées contre le projet .</p> <p>Elles ont la particularité d'être construites sur des rapports, des études d'impacts non minimisante, des études cliniques en cours, des descriptions souvent poétiques d'un lieu emblématique de la plaine du Roussillon , des décisions de justice et des documents prouvant leurs dires.</p> <p>Je ne doute pas un instant madame la commissaire enquêtrice que vous classerez les contributions en fonction des catégories énumérés ci-dessus et surtout en votre âme et conscience.</p>
<p>RD_224 Patrick KAWALA</p>	<p>Selon ADT 66, le tourisme rapporte annuellement 1,5 milliards d'euros aux Pyrénées Orientales :</p> <p>https://pro-tourismeadt66.com/la-consommation-touristique#:~:text=1%2C5%20milliards%20d'euros,consommation%20touristique%20pour%20les%20PO</p> <p>Pour obtenir ce chiffre avec des éoliennes, compte tenu du taux actuel de l'IFER (8,16 euros du Kw soit 8160 euros du MW installé) il faudrait une puissance installée de 183.823 MW, ce qui sur la base d'éoliennes de 3 MW, représenterait.....61.274 éoliennes pour un peu plus de 480.000 habitants !</p> <p>A tous ceux qui ont la vue un peu courte et qui se moquent de ce que pensent les « même pas d'ici » qui contribuent pourtant à l'économie locale, je souhaite une bonne réflexion.</p>

<p>RD_247 Valentin ALVAREZ Corneilla la Rivière</p>	<p>En réponse à Mr Laforgue Alfred Contribution 242 Ce monsieur, vigneron à Corneilla si j'ai bien compris va bénéficier d'un avantage Éolien . Il se soucie de son bien être et de son portefeuille et des jours meilleurs qui vont s'ouvrir à lui.....sans doute ? Mon bien-être et portefeuille il s'en fout et comme moi il y en a beaucoup d'autres..... À t'il pensé ce monsieur qu'en me mettant des ÉOLIENNES à 500,d'autres à 600,700 MÈTRES il va me POURRIR MA VIE et celle de ma FAMILLE . Comprenez ma COLÈRE car je vais être le 1^{er} IMPACTE C'est pour cela que je suis absolument contre ce parc Éolien</p>
<p>RD_250 Patrick KAWALA 1, les Hermitières 86260 SAINT PIERRE DE MAILLE</p>	<p>A ce stade de l'enquête publique, nous pouvons constater que les suppôts de ce projet éolien ne le justifient qu'en termes de « gros sous ». ... Le Conseil d'Etat a rappelé dans l'affaire de PASSA que le département des P.O ne souffrait pas de pénurie électrique ni de sources décarbonées. Un avis négatif s'impose donc de plus fort.</p>
<p>RD_260 Anonyme</p>	<p>Chacun a ici le droit d'exprimer son point de vue, je l'ai fait sous pseudo pour marquer mon opposition et je respecte ceux qui sont pour. Mais je ne peux m'empêcher de contester les mensonges (par incompetence ou par inadvertance). Quand GRAU Wilfried dit : « alors même que notre parc nucléaire national est en déclin » il raconte n'importe quoi ! Notre parc nucléaire retrouve son niveau optimum déduction faite des fermetures imbéciles voulues par Hollande et maintenues par Macron. Et ça tombe bien au moment où sort le scandale allemand des falsifications de rapport sur l'état du nucléaire allemand par des ministres du gouvernement pour arracher la fermeture de centrales en bon état de sécurité qui nous auraient protégé des fumées des centrales au lignite construites en catastrophe à proximité de nos frontières ! Bravo la transition allemande ! Monsieur Wilfried GRAU votre avis sur le nucléaire français est un avis de comptoir...</p>
<p>RD_271 Valentin ALVAREZ Corneilla la Rivière</p>	<p>QUESTIONS POSES aux contributions 245 et 269 Faut-il sacrifier, défigurer tout le PAYS CATALAN par : - des EXCAVATIONS ? -des BETONISATIONS ? -des REMBLAIS ? QUAND ON A UN NOM AUSSI CATALAN !!!</p>
<p>RD_273 Michel BATAILLE La Carrerade Corneilla la Rivière</p>	<p>Un projet intéressant, bien ficelé, pour Corneilla la RIVIERE . J'approuve.</p>
<p>RD_276 Patrick KAWALA</p>	<p>Reprise de différentes contributions</p>
<p>RD_336 Patrick KAWALA</p>	<p>Puisque certains invoquent les sondages prétendument favorables aux éoliennes, en voici deux (OPINION WAY et IFOP) en sens contraire. Plus on est informé sur les éoliennes, moins on y est favorable et plus on habite près, plus on les déteste !</p>

	<p>Les sondages favorables sont faits auprès de Français dont l'écrasante majorité ne vit pas à proximité.</p>
<p>RD_337 Patrick KAWALA</p>	<p>Je suis surpris par le nombre inhabituel de contributions anonymes ou ne comportant qu'un prénom.</p> <p>Ayant l'habitude des enquêtes publiques, notamment éoliennes, c'est la première fois que j'en vois autant.</p> <p>Est ce que certains ont l'éolien honteux ? ou alors, ils ne veulent pas révéler qu'ils sont intéressés financièrement au projet (voir la liste des propriétaires fonciers concernés par des baux et servitudes) ?</p> <p>Quant aux habituels refrains anti nucléaires, en l'espèce, les meilleurs suppôts du nucléaire sont les personnes favorables à ce projet qui vont permettre à EDF RENOUVELABLES de faire remonter les bénéfices à sa maison mère EDF qui s'empressera de les utiliser au profit de ses centrales nucléaires et des EPR ! En soutenant ce projet, on soutient le nucléaire d'EDF !</p> <p>Enfin, on voit bien l'absence d'arguments justifiant ce projet puisque la plupart des contributeurs n'ont pas ouvert le dossier, serinent les éléments de langage habituels de l'industrie éolienne et ne voient que leurs intérêts financiers.</p> <p>Un grand merci au nom des touristes que de détériorer ainsi les magnifiques paysages et le patrimoine qu'ils affectionnent.</p> <p>A toutes fins utiles, J'ai connaissance d'un projet de site internet qui allait, tel un annuaire, répertorier les communes françaises accueillant des éoliennes, afin que touristes et acquéreurs immobiliers puissent être renseignés.....</p> <p>Je n'y suis pas personnellement favorable car ma commune est concernée, mais il y a un risque pour certains secteurs d'apparaître comme des "clusters" à éoliennes industrielles.</p>
<p>RD_384 Claude CAMPUS Perpignan</p>	<p>Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint une contribution supplémentaire avant la clôture de l'enquête publique aujourd'hui à 17h00.</p> <p>j'ai également inscrit sur le site dématérialisé les commentaires 255 et 257.</p> <p>Je sais qu'il va être dur de peser le poids des contre et des POUR surtout pour en peser réellement l'argumentaire. C'est toute la difficulté de votre tâche !</p> <p>Courrier reprenant divers thèmes en annexe.</p>
<p>RD_394 Jérôme RIERA de CASTELLS</p>	<p>Je suis Jérôme Riera de Castells, vous me trouverez facilement sur les réseaux sociaux. J'habite dans les Aspres et je fais partie du conseil d'administration de l'Association Collectif Le Vent Tourne ». Je voudrais partager ici une expérience éclairée par 7 années d'engagement associatif dédié au respect et à la sauvegarde de l'environnement. Je suis solidaire avec les habitants du Ribéral qui souffrent déjà de la présence de 35 aérogénérateurs géants, et solidaire avec ceux qui refusent se subir ce nouveau projet de 10 machines supplémentaires aux portes de leur village.</p> <p>Mais quelles sont les raisons de ne pas être d'accord sur ce projet ?</p> <p>Argumentaire reprenant divers thèmes, texte entier en annexe.</p>
<p>RD_400 Didier BÉDU 66300 Tordères</p>	<p>Non aux éoliennes terrestres !</p> <p>Projet inutile qui ne résout aucun problème tout en en créant d'autres.</p> <p>Aucune éolienne en PACA, bizarrement.... (et le mistral alors ?) : des élus plus intelligents qui respectent l'environnement et l'attractivité de leur région, pas comme les P.O</p>
<p>RD_407 Anonyme</p>	<p>J'ose espérer Madame la Commissaire enquêtrice que le plateau d'argent présenté aux habitants de Corneilla la Rivière sur lequel reposent 10 éoliennes avec inscrit</p>

	<p>en lettres d'or "continuité de l'ecoparc" ne soit pas une invitation à vous y servir et émettre un avis favorable comme beaucoup le pensent et le craignent.</p> <p>J'ai espoir que votre rapport Mme Justo soit DIFFÉRENT de ce que TOUS pensent "dicté et joué d'avance" et sans aucun choix.</p> <p>Vous l'avez le choix, surtout au regard de tous ces avis SÉRIEUX déjà défavorables de la part des habitants, comités, missions, associations, expériences négatives d'autres communes, refus et mises en garde d'autres communes...</p> <p>Merci de vous positionner et faire la différence comme d'autres commissaires l'ont fait: AVIS DÉfavorable À CE PROJET</p>
--	--

[Retour aux thèmes](#)

Remarques :

- ⇒ Il va de soi pour ma part que je prends en compte toutes les contributions quels que soient leur origine géographique et l'identification ou anonymat du contributeur.
- ⇒ Les textes des contributions RD_159, RD_250, RD_276 sont en annexe. Je les ai placées dans le thème Commentaires car elles reprennent divers thèmes déjà commentés.
- ⇒ Les sondages OPINION WAY et IFOP associés à la contribution RD_336 sont en annexe.

NRGY POWER

La contribution RD_262 a été déposée par Marc CAPDEPUY 6, allée des Tricheries, 31840 SEILH. Il est le Président de RNGY Power (fabriquant de moteurs et turbines). J'ai classé sa contribution à part car il donne tout un argumentaire en faveur de l'éolien qui pourrait être considéré comme commercial. Il joint 4 documents (ADEME, CRISSEOL, SOLPAL, EOLIA).

La révolution industrielle s'est faite avec des énergies fossiles et la transition énergétique est en train de se faire avec les énergies renouvelables.

L'éolien présente l'avantage de produire plus d'énergie en période hivernale durant laquelle la demande est à son maximum.

Comme cela apparait dans les nombreuses contributions, il est fait référence :

- Aux nuisances sonores,
- A la pollution visuelle,
- A la qualité de vie du voisinage
- A la réalisation d'importants travaux de terrassement,
- Au démantèlement et au recyclage des installations,
- A la faible utilité pour diminuer les émissions de Co2,
- Au risque de danger des équipements,
- A l'impact touristique,
- ...

Certains vont même jusqu'à faire état de la faible efficacité énergétique des éoliennes.

Par contre, de nombreuses contributions sont favorables aux éoliennes et plus particulièrement à ce projet.

Par mes remarques je vais essayer d'apporter un éclairage un peu plus technique à ce dossier.

Tout d'abord, les opérateurs fournisseurs d'énergie, mais aussi les institutionnels régionaux, nationaux et européens, sont favorables au développement rapide des énergies renouvelables (Enr) dans le cadre de la transition énergétique pour atténuer les effets du changement climatique. Voir les articles suivants :

- « Eolien : Un paquet de mesures pour permettre un « développement plus maîtrisé » en France ; <https://www.20minutes.fr/planete/3140087-20211005-eolien-paquet-mesures-permettre-developpement-plus-maitrise-france>

- ci-joint un document de l'ADEME sur l'éolien terrestre ; Comment « réussir la transition énergétique de mon territoire ».

- “European Wind Power Action Plan 24-10-2023” (Plan d'action européen pour l'énergie éolienne) ; https://energy.ec.europa.eu/topics/renewable-energy/eu-wind-energy_en

Pour atteindre l'objectif de 42.5% d'EnR d'ici 2030 il est nécessaire d'accélérer l'implantation d'équipements.

Pour réduire les nuisances générées par les éoliennes, des développements ont été réalisés en France avec le soutien de l'ADEME (voir fiches ci-jointes), comme :

- Le traitement des bruits de crissement des éoliennes (projet CRISSEOL),

- Le traitement préventif des pales pour éviter leur fissuration / rupture (projet SOLPAL). Ce qui limite les risques de défaillance.

Une nouvelle génération d'éoliennes est en cours de développement en Occitanie avec des technologies aéronautiques qui permet d'avoir :

- Des structures plus résistantes (durée de vie multipliée par 2),

- Des structures plus légères (masse divisée par 2) ce qui augmente la production d'énergie (+25%), avec des fonctionnements à très basse vitesse et à forte vitesse du vent,

- Recyclable à près de 100%.

L'augmentation de la durée de vie permet d'amortir l'investissement sur une période plus longue et donc de réduire le prix du MWh.

L'allègement des structures avec une nouvelle géométrie permet de réduire considérablement les fondations et donc son empreinte carbone.

L'amélioration du rendement de ces éoliennes permet d'augmenter la quantité d'énergie produite. Sous un autre angle, pour une même quantité d'énergie produite, il est possible de réduire la longueur des pales, donc de limiter les nuisances visuelles.

Ces nouvelles technologies appliquées aux éoliennes présentent l'avantage de réduire les nuisances sonores et visuelles, d'avoir des équipements fiables, sans risques particuliers, recyclables, à faible empreinte carbone, avec une production d'énergie moins discontinue, à coûts réduits.

Ces développements sont faits en Occitanie d'où une incidence sur l'emploi en région. La filière industrielle française qui se met en place va améliorer la balance des paiements du pays.

Cela peut aussi avoir un impact sur l'activité touristique avec ce nouveau type d'équipement, comme l'a eu en son temps le viaduc de Millau (et même de nos jours).

Le développement des EnR est indispensable à la transition énergétique. Cela nécessite d'avoir des équipements de production à proximité de chez nous pour éviter les pertes en ligne. Ce changement est indispensable pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Les développements technologiques récents vont favoriser l'acceptabilité des éoliennes.

Il est donc indispensable de soutenir l'implantation de ce parc éolien.

B-III.4 MESSAGES ELECTRONIQUES (COURRIELS) ADRESSES A LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

30 contributions ont été adressées par courriel à l'adresse : enquete-publique-5194@registre-dematerialise.fr. Elles ont été importées dans le registre dématérialisé et analysées avec celles de ce registre.

B-III.5 COURRIERS POSTAUX ADRESSES A LA COMMISSAIRE ENQUETRICE

Aucune contribution n'a été adressée par courrier postal.

Les conclusions et avis motivé de la commissaire enquêtrice font l'objet d'un document séparé.